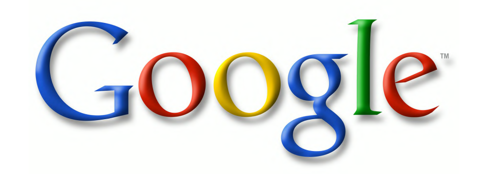
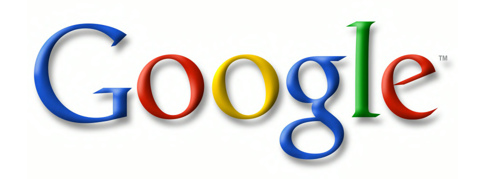
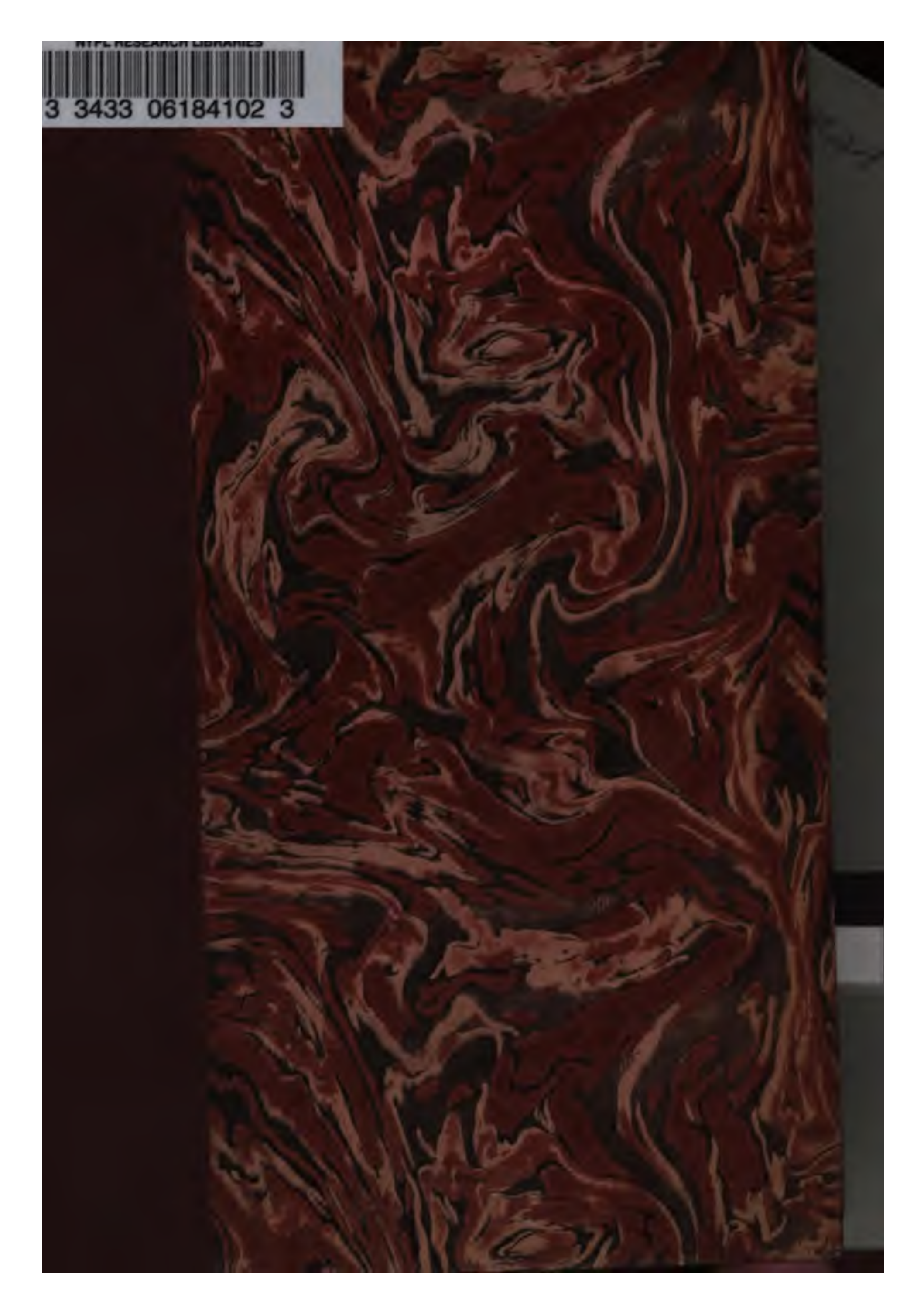





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06184102 3

6 vols bd 7.50

JULES DELHAIZE

LA
Domination Française en Belgique

A LA FIN DU XVIIIe ET AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

TOME PREMIER

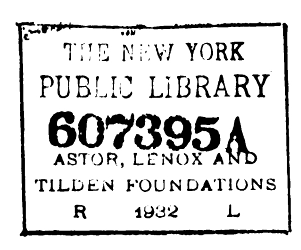
Introduction
Conquête de la Belgique par Dumouriez
Première occupation

BRUXELLES
J. LEBÈGUE & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
46, RUE DE LA MADELEINE, [illegible]
[illegible]

LA

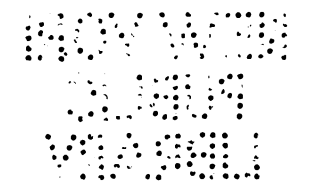
Domination Française en Belgique

Bruxelles. — Impr. J. Janssens, rue des Armuriers, 25.



NOTE

La liste des ouvrages et des documents consultés pour l'élaboration de ce travail figurera à la fin du dernier volume. Ces documents sont de tous genres : actes officiels, mémoires, lettres, journaux du temps, brochures, pamphlets, etc. Nombre de ces documents sont reproduits au cours du récit.



TOME Ier

INTRODUCTION

La Belgique pendant le XVIIIe siècle
de 1700 à 1791

Le Régime autrichien. — Les Révolutions

CHAPITRE PREMIER

1700 — 1715

Mort de Charles II, roi d'Espagne. — Guerre de la succession d'Espagne. — Traité d'Utrecht. — Traité de Rastadt. — Traité de la Barrière.

Le dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche, le faible Charles II, mourut au Palais de Madrid, le 1er novembre 1700. Bien que n'ayant pas atteint l'âge de quarante ans, c'était déjà un vieillard, qui tenait avec peine, dans ses mains débiles, le sceptre de Philippe II. Sous son règne, la décadence matérielle et morale de l'Espagne s'accentua rapidement.

Charles II n'avait pas d'enfant. Qui lui succé-

derait?... Cette question agitait l'Europe depuis plusieurs années. Il ne s'agissait plus, comme dit Michelet, de telle ou telle province, mais d'un empire tout entier, et d'un empire dont la puissance, quoique plus apparente que réelle, s'étendait encore sur des territoires immenses, tant dans l'ancien que dans le nouveau monde.

La sœur aînée de Charles II, Marie-Thérèse, issue d'un premier mariage de Philippe IV, avait épousé Louis XIV. En se mariant, elle renonça formellement, pour elle et pour ses descendants, à ses droits au trône d'Espagne. Cette renonciation fut acceptée par son époux, moyennant la promesse d'une dot fort importante. Mais la dot convenue ne fut pas entièrement payée, et l'on comprend l'arme que devint, dans les mains de Louis XIV, cette inexécution partielle du contrat de mariage.

L'empereur Léopold Ier s'était également uni à une princesse espagnole, Marguerite, propre sœur de Charles II, morte depuis longtemps déjà. Mais contrairement à ce qui s'était passé pour Marie-Thérèse, les droits de succession au trône avaient été spécialement réservés à Marguerite, à son époux et à leurs descendants. L'empereur les revendiquait pour son deuxième fils, l'archiduc Charles.

Une fille de Léopold et de Marguerite s'était unie à Maximilien-Emmanuel, Electeur de Bavière,

et l'enfant issu de ce mariage avait été un moment l'héritier préféré de Charles II. Mais cet enfant mourut en bas âge. Un autre personnage, le duc de Savoie, formait le quatrième compétiteur, car il avait épousé, lui aussi, une princesse espagnole. Toutefois, les prétentions de l'Électeur de Bavière et du duc de Savoie s'élevaient naturellement moins haut que celles du roi de France et de l'empereur d'Allemagne.

Ceux-ci entretenaient à Madrid des agents spéciaux, chargés de peser sur l'esprit vacillant de Charles II. Durant les derniers mois de son règne, le roi d'Espagne eut à subir un véritable siège, et cédant, tantôt aux uns, tantôt aux autres, il fit et refit son testament. Le parti autrichien crut triompher un moment, lorsque, adroitement circonvenu par le comte de Harrach, le roi consentit à désigner l'archiduc Charles pour son successeur. Mais la joie du parti autrichien fut de courte durée. L'habile et tenace marquis d'Harcourt, envoyé de Louis XIV, ne se tint pas pour battu. Il parvint à rallier à la cause française le Conseil de Castille, et, après que le pape lui-même, Innocent XII, se fut déclaré contre les prétentions autrichiennes, Charles, épuisé par la maladie, vaincu, signa le 2 octobre 1700, un mois avant sa mort, l'acte définitif de ses dernières volontés.

Malgré son antipathie personnelle pour le roi de

France, par cet acte il instituait pour héritier de son trône le jeune Philippe, duc d'Anjou, alors âgé de dix-sept ans. Le duc d'Anjou était le deuxième fils du Dauphin, et par conséquent le petit-fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse.

La joie fut grande à Versailles, malgré la certitude d'une guerre à outrance, et dès que l'on eut appris que Charles avait rendu le dernier soupir, Louis XIV présenta son petit-fils à sa Cour, en le proclamant roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, en lui réservant tous ses droits éventuels à la Couronne de France. La phrase célèbre que, suivant les mémoires du temps, il prononça alors : « Il n'y a plus de Pyrénées, » attesta la volonté qu'il avait de maintenir son petit-fils sous sa tutelle.

Sur son ordre, et sans tarder, le nouveau roi se rendit à Madrid, où il fut reçu sans opposition. Peu à peu, les différents pays de la Couronne d'Espagne envoyèrent leur adhésion.

Les Pays-Bas espagnols étaient alors gouvernés, et depuis le 26 mars 1692, par l'Électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel. Ennemi de l'Autriche, celui-ci se rallia, sans grande hésitation, au nouveau souverain, et le fit proclamer solennellement à Bruxelles. Il demanda, pour lui-même, le gouvernement perpétuel des Pays-Bas.

Il facilita l'entrée des troupes françaises dans les provinces; dès février 1701, les Hollandais qui

tenaient garnison dans les forteresses belges depuis le traité de Munster, durent se retirer et faire place aux soldats de Louis XIV. Leur résistance fut nulle. Il y avait, certes là, violation des traités précédents, mais le Grand Roi, protecteur et allié de son petit-fils, voulut affirmer ses prétentions à l'union étroite des deux royaumes, en faisant occuper militairement des Etats de la Couronne d'Espagne, sous prétexte de les préserver d'une aggression prochaine.

La lutte était certaine, car Léopold Ier protestait avec la dernière violence contre les faits accomplis et accusait Philippe V d'usurpation. En juin, il fit publier un manifeste qui énumérait les droits de sa famille à la Couronne d'Espagne. Puis il n'épargna aucun effort pour réunir le plus d'alliés possible. De son côté, Louis ne restait pas inactif, mais l'Europe avait déjà eu tant à subir de son ambition, qu'outre l'Electeur de Bavière, il ne put réunir à sa cause que l'Electeur de Cologne et le duc de Savoie. Encore celui-ci ne le soutint-il que momentanément et mollement, il passa bientôt au nombre de ses ennemis.

Le roi d'Angleterre, Guillaume III, et les Etats généraux de Hollande, après être restés quelques mois dans l'expectative, bien qu'il n'y eût aucun doute sur leurs intentions, se déclarèrent pour l'empereur un peu après que Louis XIV eut fait avancer ses troupes dans les Pays-Bas. La Prusse

et le Portugal avaient déjà promis leur concours à Léopold, et, le 7 septembre 1701, ces différentes puissances signèrent à La Haye leur traité d'alliance avec l'Autriche. Le pape Clément XI, qui avait remplacé Innocent XII, mort à peu près en même temps que Charles II, adhéra bientôt à la ligue de La Haye.

L'Europe était, une fois de plus, séparée en deux camps. La guerre fut longue et terrible : elle dura treize années. Des deux côtés, les efforts furent immenses. A l'appel de leurs souverains, les peuples, bien qu'ayant déjà tant souffert par les longues luttes précédentes, se soumirent à tous les impôts, firent tous les sacrifices qu'on leur demanda pour réunir le plus d'argent et le plus de soldats possible. A la tête des armées furent placés des généraux, dont quelques-uns se montrèrent tout à fait à la hauteur de leur tâche. Du côté des Impériaux et de leurs alliés, le prince Eugène de Savoie et le duc de Malborough se mirent au rang des plus grands capitaines des temps modernes. En France, si Condé, Turenne, Luxembourg avaient disparu, Villars se montra général valeureux et tacticien habile. Vendôme, quoique grossier et ignorant, était brave au feu et souvent heureux. Malheureusement, Marsin, Belge d'origine, ne brilla pas plus dans cette guerre que Tallard et La Feuillade, bien que tous trois fussent courageux. Catinat et Vauban vivaient

encore, mais le premier fut disgracié dès le début des hostilités, et le second, l'éminent ingénieur, n'excellait que dans la guerre des sièges. Quant à Villeroi, qui ne devait son avancement qu'à une faveur incompréhensible, il fut partout et presque toujours inepte. L'allié de Louis XIV, l'Electeur de Bavière, déploya les plus louables efforts. Le duc de Berwick, Anglais de sang royal au service de la France, peut compter parmi les bons généraux de l'époque.

La guerre commença en Italie. L'incapable Villeroi fut battu à Carpi, puis à Chiari, par le prince Eugène, qui s'empara du Milanais et d'une partie du duché de Mantoue (septembre 1701). Vendôme, ayant remplacé Villeroi, repoussa les Impériaux et reprit les positions perdues.

En Allemagne, l'héritier du trône impérial, l'archiduc Joseph, s'empara de Landau, mais il fut obligé de se replier sur Vienne lorsque l'Electeur de Bavière, ayant forcé Ulm à capituler, eut remporté, avec l'aide de Villars, les victoires de Friedlingen, de Einhoven et de Speierbach. Landau fut repris par les Français et Brisach leur ouvrit ses portes.

Maximilien-Emmanuel résolut alors de s'emparer du Tyrol et de donner la main au duc de Vendôme qui poursuivait ses succès en Italie, surtout depuis que le prince Eugène avait été forcé de quitter ce pays pour se rendre en Hongrie, où sa

présence était nécessaire pour écraser l'insurrection qu'y avait fomentée Rakoscy.

L'indomptable patriotisme des montagnards tyroliens fit échouer la tentative de l'Electeur, qui ne put rejoindre Vendôme. Il se maintint toutefois sur le Danube, et, toujours secondé par Villars, gagna, le 21 septembre 1703, la bataille de Hoechstædt sur le général autrichien Styrum.

Cette première partie de la guerre se terminait à l'avantage de la France, et Versailles aurait pu se réjouir, sans les troubles intérieurs qui ensanglantaient une partie du royaume. La formidable insurrection des Cévennes, connue sous le nom de révolte des Camisards, avait été mal réprimée par Montrevel, et force fut à Louis XIV de rappeler Villars pour la dompter. Villars dut donc se séparer de l'Électeur, auprès duquel il fut remplacé par Marsin. Ainsi, en France comme en Autriche, la guerre civile avait obligé les deux meilleurs généraux des belligérants à quitter leur poste. Mais l'insurrection hongroise était déjà vaincue et le prince Eugène avait pris en Allemagne le commandement des armées impériales.

Sur ces entrefaites, une armée anglo-hollandaise s'était formée dans les Pays-Bas, sous les ordres du duc de Malborough. Cette armée, imposante et disciplinée, menaçait la France d'une invasion par le nord. Les Français durent même évacuer une partie des places belges et se replier vers la

Flandre française. Mais, en ce moment, la partie principale se jouait en Allemagne où l'Électeur, étant resté dans ses positions, inquiétait toujours Vienne. Le duc de Malborough rejoignit le prince Eugène, et ils unirent leurs forces contre Maximilien-Emmanuel et Marsin.

Cette partie n'était plus égale. L'Electeur et le général français furent battus une première fois au Schellenberg, le 2 juillet 1704, puis, malgré les renforts que leur avait amenés Tallard, ils subirent une défaite complète, le 13 août, dans ces mêmes vallons de Hoechstædt où Villars et l'Electeur avaient battu les Impériaux l'année précédente. C'est cette victoire que les Anglais appellent la bataille de Blenheim. L'Electeur et les généraux français, en toute hâte, durent repasser le Rhin. Maximilien-Emmanuel fut mis au ban de l'empire.

Quelques mois après, l'empereur Léopold I[er] mourut, et son fils Joseph lui succéda sous le nom de Joseph I[er]. Celui-ci épousa toutes les querelles de son père et maintint les prétentions de son frère Charles au trône d'Espagne.

L'Allemagne était dégagée. Malborough revint dans les Pays-Bas, où le prince Eugène collabora pendant quelque temps à ses efforts. C'est là qu'allait se porter le coup le plus terrible pour Louis XIV.

Au printemps de 1706, l'armée de Malborough

était cantonnée dans une partie du Brabant et du pays de Namur, et dans le Limbourg. Une armée française, à peu près égale en forces, commandée par Villeroi et par l'Electeur, lui fut opposée. Villeroi avait reçu l'ordre de Louis XIV de ne point attaquer le duc de Malborough avant d'avoir reçu les renforts que devait lui amener Marsin. Non seulement le présomptueux Villeroi n'attendit pas Marsin, mais encore il voulut livrer bataille avant que l'Electeur, retenu à Bruxelles, ne l'eût rejoint. Les conséquences de cette double imprudence ne se firent pas attendre. Villeroi fut complètement battu à Ramillies, le 23 mai 1706, malgré la vaillance et le courage de ses soldats. Ses dispositions furent si mal prises que l'énergie des troupes n'empêcha pas la défaite de se changer en déroute.

Cette victoire livra une grande partie des Pays-Bas aux Impériaux et à leurs alliés. Les Français furent chassés de la plupart des places fortes qu'ils occupaient encore, et il ne leur resta bientôt plus que quelques territoires de la Flandre occidentale. C'est de la bataille de Ramillies que l'on date la fin du régime espagnol dans les provinces belges et le commencement du régime autrichien. Cependant l'occupation fut toute militaire pendant près de neuf ans et la domination impériale ne fut réellement consacrée qu'en 1715.

Le prince Eugène était revenu en toute hâte en Italie, où Vendôme se maintenait toujours. Le

général français attendit son redoutable adversaire de pied ferme. Malheureusement, le sort trompa sa confiance. Forcé de reculer une première fois à Cassano, il accepta, une deuxième fois, le combat à Calcinato. La bataille fut d'abord indécise, mais la défection du duc de Savoie la fit perdre par les Français. La Feuillade, qui devait soutenir Vendôme, fut également défait près de Turin. Les deux généraux français durent repasser les Alpes. Cela se passait en septembre 1706. Eugène s'empara ensuite de Naples et de la Sardaigne.

En Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, la situation était donc complètement transformée. En Espagne, cependant, Philippe V se maintenait, grâce aux efforts de Berwick, qui remporta plusieurs victoires sur les troupes anglo-allemandes qu'y avait amenées l'archiduc Charles. Ce prince réussit néanmoins à s'emparer de la Catalogne et s'y fit proclamer roi d'Espagne. Le pape Clément XI le reconnut comme tel.

Le vieux roi de France ne se laissa pas accabler par tant de coups désastreux. Il demanda à la France un nouvel effort et celle-ci, stoïque, consentit à tout. Pendant les années 1708 et 1709, de nouvelles armées s'organisèrent. La première de ces armées fut confiée au duc de Bourgogne et à Vendôme et, malgré l'énergie de celui-ci, elle fut encore complètement battue à Oudenaerde, le 11 juillet 1708. L'impéritie et la présomption du

duc de Bourgogne furent, en grande partie, cause de cette défaite.

Ce dernier échec engagea Louis à négocier. Des pourparlers furent entamés à La Haye et, pendant plusieurs mois, on examina les conditions dans lesquelles la paix pouvait se faire. Mais on voulait obliger Louis XIV à chasser lui-même son petit-fils du trône d'Espagne, et il ne put consentir à cette humiliation. Les pourparlers furent rompus en mai 1709.

La France se saigna à blanc et donna à son roi ses dernières ressources. Le commandement d'une nouvelle armée fut confié à Villars. Le choix était bon, mais le calice des revers n'était pas encore épuisé pour le Grand Roi. Toutefois, la bataille de Malplaquet, perdue par Villars, ne fut pas une défaite comme celle de Ramillies. Le général français, montrant une contenance ferme et héroïque, put se reformer immédiatement et voler au secours des places de la Flandre et de l'Artois, que le duc de Malborough et le prince Eugène s'étaient empressés d'investir.

Par malheur, le sort des armes changeait aussi en Espagne. Philippe V fut battu par les Impériaux à Almenara, à Toralva, et une plus grande partie de son royaume tomba en leur pouvoir. Louis XIV envoya en Espagne son meilleur général après Villars, Vendôme.

De critique, la situation devenait presque déses-

pérée. Louis affectait cependant le calme et la tranquillité. On eût dit que l'astre qu'il avait pris pour emblème, brillait toujours pour lui de son plus vif éclat!

Comme pour justifier cette confiance, plusieurs événements, les uns de pur hasard et réellement inespérés, les autres militaires, vinrent brusquement changer la face des choses.

L'un de ces événements fut la disgrâce de Malborough, à la suite d'une intrigue de Cour,et son rappel en Angleterre. On supprimait ainsi à Louis XIV son adversaire le plus redoutable. De plus, les Tories, revenus au pouvoir à Londres, inclinaient fortement vers la paix.

Un autre événement heureux pour la France fut la mort de Joseph I[er]. Son frère Charles lui succéda sous le nom de Charles VI. Les alliés de l'Autriche s'effrayèrent à l'idée de voir le même prince régner sur l'empire et sur l'Espagne. Leur coopération s'affaiblit graduellement. Ils avaient soutenu l'Autriche tant qu'elle ne revendiquait le trône d'Espagne que pour un prince de la famille impériale, et non pour l'empereur lui-même.

Pendant ce temps, Vendôme remportait une brillante victoire sur les Impériaux à Villaviciosa, victoire qui raffermit Philippe V sur son trône.

Louis XIV put, dès lors, discuter la paix et non la subir. La plupart des belligérants, sauf l'Autriche, envoyèrent des plénipotentiaires à Utrecht

et les conférences furent reprises. Charles VI, seul, se montrait irréductible. Il continua la guerre. Villars, redoublant d'efforts et d'ardeur, s'avança contre le prince Eugène et le battit complètement à Denain, le 24 juillet 1712.

Cette dernière victoire fut éclatante. L'astre de Louis parut étinceler comme au plus beau jour de ce grand règne. Mais, hélas, la misère accablait les populations, et la mort, frappant coup sur coup les principaux membres de sa famille, endeuillait le cœur du vieux roi. En peu de temps, il perdit son fils, le Dauphin, son petit-fils, le duc de Bourgogne, et la femme de celui-ci; le duc de Berri, son troisième petit-fils, succomba ensuite. La mort ne s'arrêta pas là. Elle atteignit le duc de Bretagne, son arrière-petit-fils. Il ne restait plus au roi de France, de sa descendance légitime, que le duc d'Anjou, enfant en bas âge, qui devint l'héritier du trône.

Louis inclina alors sa tête altière. Au point de vue politique, cependant, il ne perdit rien de sa fermeté. Des instructions nettes et précises furent envoyées aux agents de la France à Utrecht. Ils avaient mission d'aboutir à une paix durable, mais digne.

Les pourparlers avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal et la Savoie réussirent. La paix fut définitivement signée le 11 avril 1713. Il y eut un traité spécial de chacune de ces nations avec la

France. Il y eut donc cinq traités différents.

Avec le Portugal et la Savoie, on se contenta d'une rectification de frontière peu importante. La Prusse, de son côté, bénéficiait de la possession de la Gueldre. Par son traité avec l'Angleterre, Louis XIV abandonna une grande partie de ses possessions en Amérique. On discuta longuement les questions maritimes, et c'est de ce traité qu'est sorti le grand principe : « Le pavillon couvre la marchandise ». Sur la demande des Etats généraux de Hollande, le roi de France, en son nom et au nom de son petit-fils, consentit à ce que les anciens Pays-Bas espagnols devinssent possession autrichienne, et il admit que les Hollandais reprissent garnison dans les places belges, pour leur « Barriere ». Louis conserva la Flandre française, qui lui avait été garantie par les traités précédents.

Somme toute, le roi de France faisait beaucoup de concessions, mais il obtenait ce à quoi il tenait le plus, la reconnaissance pleine et entière de Philippe V comme roi d'Espagne, avec cette restriction toutefois que jamais le même prince ne pourrait régner en même temps à Paris et à Madrid.

Abandonné par ses alliés, inquiet de la tournure que prenaient les événements militaires, car Villars, poursuivant sa marche victorieuse, avait pénétré en Allemagne, Charles VI consentit enfin à négocier.

Villars et le prince Eugène, de militaires se firent diplomates. Des entrevues très courtoises eurent lieu à Rastadt entre les deux généraux. Après d'assez longues délibérations, dont ils transmettaient immédiatement la substance à leurs souverains respectifs, Villars et le prince Eugène signèrent un traité de paix provisoire le 6 mars 1714. Le traité définitif ne fut signé qu'à Bade en Argovie le 7 septembre de la même année.

L'accord entre le roi et l'empereur contenait environ une trentaine d'articles, qui prenaient pour bases les paix de Westphalie et de Nimègue. Il y eut des stipulations détaillées au sujet des forteresses du Rhin. Les intérêts de beaucoup de petits princes furent débattus. L'Autriche reconnut Philippe V, mais tacitement. Rien ne put décider Charles VI à en faire un article du traité.

L'article 19 de l'accord était celui qui intéressait les anciens Pays-Bas espagnols. Cet article était ainsi libellé :

« La France consentait à ce que l'empereur prît possession des anciens Pays-Bas espagnols, pour en jouir, lui, ses héritiers et successeurs, sauf les dispositions à prendre avec la Hollande, au sujet de la Barrière, et avec la Prusse, au sujet de la Gueldre. »

Outre un arrangement avec la Prusse, qui fut facilement réglé, il restait donc à l'Autriche à conclure un traité avec la Hollande, concernant cette

Barrière, que les Etats généraux avaient si fort à cœur, et qu'ils ne savaient jamais défendre. Les délégués des deux pays se réunirent, tantôt à La Haye, tantôt à Anvers. C'est dans cette dernière ville que le traité fut signé, le 1er novembre 1715. Il était désastreux pour les Belges et humiliant pour l'Autriche.

Non seulement, les Hollandais pouvaient tenir garnison dans les principales forteresses de la Belgique, mais encore ils pouvaient, en temps de guerre, inonder toute la partie du pays située entre la Meuse et l'Escaut, jusqu'au Démer.

La fermeture de l'Escaut, arrachée à l'Espagne en 1648, fut confirmée, consacrant la ruine d'Anvers et du commerce belge! Chaque année, les Etats généraux de Hollande pouvaient exiger le paiement d'une somme de 1,250,000 florins, par « voie de fait ou exécution militaire ». En outre, on endossait aux Belges la dette que Charles II avait faite envers la Hollande, environ huit millions de florins.

Ce traité était odieux. Les Belges, dès qu'ils le connurent, en furent atterrés. Aussi, c'est par un silence glacial que fut accueilli le comte de Konigseck, lorsqu'il vint, le 4 février 1716, prendre solennellement possession des Pays-Bas au nom de son maître l'empereur Charles VI. Celui-ci ajoutait à son empire trois duchés : Brabant (y compris le marquisat d'Anvers), Limbourg

et Luxembourg ; trois comtés : Flandre, Hainaut et Namur ; deux seigneuries : Malines et Tournai ; plus une partie de la Gueldre, avec Roeremonde et quelques villages.

CHAPITRE II

Les libertés belges en 1715.

Malgré ces guerres continuelles et ce long drame, dont les principaux actes se passaient chez eux, malgré le contact, pour ainsi dire permanent, des soldats de presque toutes les nations européennes, les Belges ne perdaient pas le sentiment de leur propre nationalité. Leur sol était meurtri et ravagé; un odieux traité allait mettre le comble à leurs malheurs, en continuant à vinculer leur activité commerciale : ils conservaient en eux-mêmes une indomptable persévérance et s'apprêtaient à défendre énergiquement leurs privilèges séculaires, qu'ils sentaient menacés. La longue et énervante domination espagnole n'avait point usé les qualités distinctives de leur race, et ils gardaient ce bon sens modeste et pratique, cet amour du travail, qui étaient le fond de leur caractère. Cependant leur défiance était extrême, tant de

vicissitudes les avaient rendus sceptiques, ils n'avaient foi qu'en eux-mêmes, mais cette foi, ils la conservaient complètement. Ils se sentaient toujours dignes de leurs ancêtres, et ils se souvenaient des grandes luttes que ceux-ci avaient soutenues pour la conquête de leurs chartes et de leurs libertés. Avec le sentiment de leur nationalité, leur esprit communal restait toujours aussi vif et aussi ardent.

Ne pouvant jouir d'une indépendance complète, il leur importait peu de passer d'une domination étrangère sous une autre domination étrangère, pourvu que leurs privilèges fussent respectés. Le gouvernement, qui, ne touchant pas à leurs chartes particulières, eût procuré aux habitants des provinces les moyens de développer leur commerce et leur industrie, eût trouvé en eux des administrés loyaux et fidèles. Ils ne demandaient qu'une chose, pouvoir, à l'abri de ces privilèges acquis par tant d'efforts, ramener le bien-être en leur pays par un travail honnête et persévérant.

Si le gouvernement espagnol ne les avait aidés aucunement à exercer leur activité commerciale, s'il avait consenti à la fermeture de l'Escaut dès 1648, il s'était bien gardé de toucher à leurs libertés civiles. La grande préoccupation, l'unique préoccupation de ce gouvernement, fut de maintenir dans les provinces la religion catholique dans toute son intégrité. Les Belges s'étaient facile-

ment pliés à cette exigence. La grande révolution de 1567 n'était plus qu'un songe, et la plupart des adeptes de la religion réformée avaient quitté le pays. La religion catholique était donc religion d'Etat et la seule tolérée. Ni les Flamands, ni les Wallons ne s'en plaignaient. Il est vrai que le haut comme le bas clergé étaient, alors, essentiellement composés de nationaux intelligents, instruits, dévoués à leurs compatriotes et jaloux, comme eux, de leurs antiques privilèges. L'exercice de la religion était doux et paternel. Les Belges accomplissaient du reste les devoirs de leur cultes, tranquillement, consciencieusement, sans discussion aucune. Les habitants des campagnes y mettaient, cependant, plus d'ardeur que les habitants des villes. Moins intelligents, ou plutôt moins instruits que les bourgeois, les paysans étaient plus fanatiques. Dans certaines parties du pays, les populations rurales étaient plus sectaires que les habitants de la Castille ou de l'Andalousie. La liberté de conscience n'existait donc pas en Belgique, mais pas un Belge, pour ainsi dire, ne s'en apercevait, tous professant, avec plus ou moins d'ardeur, la foi catholique.

Cependant, aucune autre contrée de l'Europe ne possédait autant de libertés civiles. Dans ce petit coin de terre, entouré de pays où le souverain était tout et le peuple rien, chaque citoyen avait conscience de sa qualité d'homme et d'homme libre.

Tous les Belges connaissaient leurs droits, chèrement acquis, et c'était bien le plus précieux qu'ils se passaient de pères en fils. Même en Angleterre, pays où les droits des hommes furent reconnus les premiers, les libertés civiles n'étaient pas aussi développées qu'en Belgique. On est étonné, aujourd'hui, en examinant les chartes, réellement libérales, que les princes belges avaient été forcés d'accorder à leurs sujets. Nulle part, le mouvement communal n'avait été aussi puissant qu'en Belgique; nulle part il n'avait porté autant de fruits. Des villes il s'était étendu aux bourgs et aux villages, et de là, à la province entière. Dès le XIV[e] siècle, toutes les provinces avaient leur charte particulière, qui était, en quelque sorte, un véritable contrat passé entre le prince et ses sujets. Ces chartes se ressemblaient toutes, mais le type le plus complet en était la *Joyeuse Entrée* des Brabançons.

Par cette *Joyeuse Entrée*, composée d'abord de trente-trois articles, puis de cinquante-neuf, le duc de Brabant jurait d'abord, d'une façon générale, de respecter les privilèges de ses sujets.

Puis il prêtait serment à chaque article séparément.

D'abord, il s'engageait :

« A n'entreprendre aucune guerre sans le consentement des villes et du pays ;

» A respecter les accusés, qui ne pouvaient être

jugés que dans leur pays et par leurs nationaux;

» A observer strictement et à maintenir le Conseil des États, dont la grande majorité des membres devait être choisie dans le pays et dont le chancelier ne pouvait jamais être un étranger : Ce Conseil devait toujours être formé, outre quelques personnages choisis par le prince lui-même, des principaux seigneurs, des grands abbés et des magistrats des grandes villes. »

» A ne battre monnaie, à n'élever aucun impôt sans le consentement desdits États. »

Ensuite il était stipulé :

« Que les membres du Conseil des États devaient être libres d'émettre une opinion libre, et qu'aucune poursuite ne pourrait être exercée contre eux de la part du prince pour opposition à ses intentions;

» Que les actes officiels, lettres patentes, etc., devaient être rédigés en français, en flamand et en latin, afin que chacun les comprenne. »

Lorsque le prince avait prêté serment, les États juraient, à leur tour, au nom du peuple entier, fidélité au souverain. Si celui-ci violait son serment, les sujets étaient déliés du leur.

C'était donc bien un engagement mutuel, dans lequel peuple et souverain traitaient d'égal à égal.

Ce serment fut prêté, pour la première fois, par le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne, le 3 janvier 1356.

Nous donnons ici, à titre de curiosité, la partie principale du texte exact du serment que prêtaient, au XVII[e] siècle, les gouverneurs généraux des Pays-Bas pour le roi d'Espagne :

« Nous, etc.

» Jurons, à notre avènement et succession,
» tenir et faire tenir fermes et valides les raisons
» et droits de la sainte Église et généralement tous
» les statuts, privilèges, exemptions ou franchises
» et tous leurs droits et coutumes anciennes et
» modernes, et avec ce, les privilèges de notre
» Joyeuse Entrée, par nous concédés et accordés
» aux États du Brabant, sans excepter chose
» aucune, et ne ferons ni ne laisserons faire en
» nulle manière, au contraire, en tout ou en partie,
» jurons tout ce que un bon et légitime seigneur
» est tenu de faire. Ainsi nous aident Dieu et ses
» saints. »

Ainsi donc, si en France, en Allemagne, presque partout, le prince ou le seigneur pouvait disposer de son sujet, comme de sa chose, le Brabançon, le Belge, était un être humain et non une bête de somme, et l'on comprend avec quelle énergie les habitants des provinces tenaient à leurs chartes.

Outre cela, une foule de lois, d'ordonnances, réglementaient les rapports des autorités constituées avec les citoyens. Certaines lois mêmes

étaient empreintes de sentiments humanitaires qui ne sont plus atteints à notre époque, tel cet arrêté des États du Brabant qui défendait à tout officier, sergent ou homme de police de pénétrer dans le domicile d'une femme enceinte : La maison d'une future mère était sacrée et inviolable.

Si les Belges étaient unanimes à exiger le maintien de leurs chartes, qu'ils défendraient jusqu'à la mort, il leur était assez indifférent, comme nous l'avons dit, de passer de la domination espagnole à la domination autrichienne, ne pouvant jouir d'une indépendance complète. Cependant, leurs aspirations particulières n'étaient pas les mêmes dans toutes les provinces. Beaucoup de Flamands avaient caressé le rêve d'une union complète avec les Provinces-Unies, alors que la plupart des Wallons étaient partisans de l'Espagne ou de la France. Ceux qui mettaient leur espoir dans le régime autrichien se comptaient au début. Nous le répétons, le nouvel ordre des choses fut accueilli, par la majorité des habitants des provinces, avec une défiance extrême.

Cette défiance se changea en aversion, lorsque l'on apprit que le traité de la Barrière allait être signé. Les exigences de la Hollande lui enlevèrent beaucoup d'amis dans les Flandres et la faiblesse de l'Autriche lui ôta les quelques partisans qu'elle pouvait avoir.

Les Belges essayèrent de protester contre cet

infâme traité. Les États de la Flandre et du Brabant envoyèrent même des députés à l'empereur et le supplièrent de résister aux exigences de la Hollande. Charles VI les renvoya avec quelques promesses banales. Les Belges l'inquiétaient peu et ils étaient à ses yeux peu intéressants. Il n'avait de sollicitude que pour ses peuples allemands et ne pensait, en outre, qu'à cette Espagne qui venait de lui échapper. Pendant tout son règne, il ne considéra la Belgique que comme un gage à échanger, aussitôt que l'occasion s'en présenterait, contre d'autres contrées qui lui tenaient plus au cœur. Les habitants des provinces furent donc sacrifiés, et complètement.

CHAPITRE III

De 1715 à 1748

Les gouverneurs autrichiens sous Charles VI. — Commencement du règne de Marie-Thérèse. — Guerre de la succession d'Autriche. — Occupation militaire de la Belgique par les Français. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

Le séjour dans les Pays-Bas du lieutenant général Lothaire, Joseph-Georges, comte de Königseck, ne dura que quatre mois, de février à juin 1716. Ce fut plutôt un gouverneur par *interim*, qui, pendant ses courtes fonctions, tout en conseillant à Charles VI d'agir avec énergie envers ses nouveaux sujets, essaya lui-même de ramener à son maître le plus de partisans possible en se montrant affable et conciliant.

Charles VI résolut, croyant faire en cela un grand honneur aux Belges, de continuer l'habitude espagnole et de leur donner un gouverneur général choisi dans sa famille. Sur l'avis de ses conseillers,

il appela à ce poste, le 25 juin 1716, le prince Eugène de Savoie, un des héros de la guerre précédente. Le prince Eugène, toujours aux camps, guerroyait alors contre les Turcs, et il fut convenu entre l'empereur et lui que, tout en conservant le titre et la responsabilité de gouverneur général, il pourrait déléguer à sa place un ministre plénipotentiaire qui serait chargé de l'administration effective des provinces. Le marquis de Prié, Piémontais d'origine, fut choisi pour ce poste important. Hiérarchiquement, l'empereur devait donner ses instructions au prince Eugène qui les transmettrait au marquis de Prié. Peu à peu, celui-ci correspondit directement avec l'empereur et devint, en fait, le vrai gouverneur.

L'administration de Prié dura près de neuf années, de juin 1716 à décembre 1724. Cette administration fut, au début, souvent intelligente et généreuse quelquefois, mais elle ne tarda pas à devenir brutale et autoritaire. Dans les premiers temps de son séjour dans les Pays-Bas, Prié s'efforça d'adoucir les conditions du traité de la Barrière. Il eut, à ce sujet, en 1716 et 1717, maintes conférences à La Haye avec Heinsius, grand pensionnaire de Hollande. Mais celui-ci et les États généraux se montrèrent intraitables. Les efforts du ministre plénipotentiaire furent honorables, mais, n'ayant pas réussi, il crut en avoir assez fait de ce côté et revint prendre définitive-

ment les rênes du gouvernement à Bruxelles. Dès ce moment, il ne connut plus qu'une seule loi, celle de l'empereur. Les libertés des peuples belges l'offusquaient. Ne pouvant les supprimer purement et simplement, il résolut de montrer aux provinces qu'il était, avant tout, le représentant du pouvoir absolu.

Il voulut d'abord imposer aux doyens des métiers le serment à l'acte additionnel à la Joyeuse Entrée, promulgué le 12 août 1700, par Charles II, sur l'instigation de l'Electeur de Bavière. Cet acte, resté pendant quinze années lettre morte, restreignait le droit qu'avaient les collèges des doyens de donner leur avis dans la plupart des questions qui intéressaient la police et l'administration des villes et même du pays. Ce serment fut refusé presque partout ; à Bruxelles, notamment, où les doyens firent entendre de violentes protestations. Une demande de subsides rencontra, en outre, une opposition ardente dans la plupart des villes. Prié, irrité, froissé de la liberté de langage qu'affectaient non seulement les doyens des métiers, mais le peuple entier, voulut passer outre. Des troubles sanglants éclatèrent à Bruxelles, à Malines, à Anvers. Ils furent réprimés avec la dernière rigueur. Prié disposait de troupes autrichiennes restées dans le pays ; il avait la force pour lui. A Bruxelles, cette répression fut sanglante : un vénérable doyen, Anneessens, fut exécuté le

19 septembre 1719. La mort dans le cœur, les collèges furent obligés de céder sur tous les points et de prêter le serment exigé.

Le faible lien, à peine ébauché, qui unissait les populations belges à l'Autriche, était rompu. Le ministre comprit que s'il poursuivait pareille politique, une insurrection beaucoup plus grave éclaterait. Elle aurait pu être vaincue, il est vrai, mais le pays, à peine remis des invasions précédentes, aurait été ruiné complètement et les populations seraient devenues hostiles à jamais envers l'Autriche. Prié connaissait l'esprit de ses administrés ; il ne voulut pas tenter l'aventure et il essaya de ramener les habitants des provinces au gouvernement autrichien en flattant leur esprit entreprenant. Il trouva un moyen d'éluder, en partie, les conditions désastreuses du traité de la Barrière.

Si l'Escaut était fermé, la mer ne l'était pas. Le port d'Ostende était défectueux, mais en l'améliorant, en y attirant des armateurs, en augmentant les moyens de communication de ce port avec le reste du pays, on pouvait y ramener le commerce et en faire l'exutoire de l'activité industrielle belge. Pour être certain du succès, il fallait intéresser toute la population à cette œuvre, et Prié, s'étant entouré des conseils d'hommes compétents, fit autoriser par Charles VI la création de la *Compagnie d'Ostende.*

Les actions de la Compagnie furent souscrites

rapidement. Les Belges, malgré leur défiance, s'étaient rendu compte, avec leur esprit pratique, de l'importance de l'entreprise et des résultats qu'elle pouvait avoir pour leur prospérité. Les fonds souscrits devaient servir à établir une ligne de navigation entre Ostende et les Indes et une autre ligne entre Ostende et l'Amérique. Un second appel de fonds eut autant de succès que le premier et, un capital important ayant été constitué, les affaires de la Compagnie devinrent en peu de temps très florissantes. Ostende compta bientôt parmi les ports les plus importants de la mer du Nord. La fondation de la Compagnie date de 1722. En 1727 elle était devenue si puissante qu'elle avait ses propres établissements dans les Indes et qu'elle faisait une concurrence des plus sérieuse aux Anglais et aux Hollandais. Ces derniers crièrent bientôt à la violation du traité de la Barrière et, appuyés par les Anglais, firent entendre à l'empereur Charles VI un langage irrité.

Les Belges espéraient que le monarque autrichien résisterait à ces protestations injustifiables. Il n'en fut rien. Une fois de plus, il abandonna les intérêts des provinces et céda aux réclamations hollandaises. Suspendues en 1727, les opérations de la Compagnie furent définitivement supprimées en 1731.

Entre temps, Prié avait été forcé d'abandonner ses fonctions. Malgré son effort généreux, sa mor-

gue et sa hauteur n'avaient pas diminué. Il s'irritait d'autant plus que, croyant avoir rendu un service immense aux Belges en instituant la Compagnie d'Ostende, il s'imaginait que leur reconnaissance devait les mettre à ses pieds. Son administration devint de plus en plus arbitraire et ses procédés violents augmentèrent l'impopularité du régime autrichien. Cette impopularité devint telle que l'empereur s'en émut. Les familiers de Charles VI accusèrent Prié d'être la cause de tout et prétendirent que la rigueur de son administration dépassait les instructions impériales. Cependant Prié n'avait fait qu'obéir aux ordres de son souverain. Son seul défaut fut son obéissance aveugle : il exécutait ces ordres à la lettre, sans y mettre aucune forme.

Accusé, Prié fut appelé à Vienne pour se justifier devant le Conseil de l'empereur. Il ne parvint pas jusqu'à la capitale de l'Empire. Malade en quittant Bruxelles, il mourut en route.

Le prince Eugène de Savoie n'avait pas voulu désavouer son ministre et il avait déjà abandonné ses fonctions, plutôt nominatives, de gouverneur général.

A Vienne, le vent tournait en ce moment-là du côté de l'indulgence, et Charles VI ayant entendu des personnes sages qui le mirent exactement au courant de l'état de ses possessions belgiques, comprit qu'il était temps de prendre à l'égard des

Belges des mesures plus douces, si l'on voulait éviter une nouvelle insurrection qui n'aurait profité à personne.

Il comptait mettre à la place du prince Eugène un autre membre de sa famille, mais son choix n'était pas encore fait. En attendant, il envoya provisoirement en Belgique le maréchal comte de Daumn, avec les instructions les plus conciliantes et même avec une promesse d'amnistie pour faits politiques.

Le comte de Daumn arriva à Bruxelles le 29 janvier 1725 et resta six mois dans les provinces. Les bonnes dispositions qu'il montra ramenèrent au gouvernement autrichien beaucoup d'esprits aigris. Les Belges ne demandaient qu'à être traités en citoyens et non en esclaves. Du moment que l'on usait envers eux de procédés polis et généreux, du moment que l'on ne les traitait point en ennemis vaincus, ils étaient prêts à seconder de tous leurs efforts les projets et les ambitions de leur souverain.

Durant son séjour, le comte de Daumn fit accepter par les provinces le grand acte de la Pragmatique Sanction, acte qui avait déjà été promulgué, pour tous les États de l'Empire, le 19 avril 1713.

Par la Pragmatique Sanction, tous les États d'Autriche « devaient rester unis et passer, par » ordre de primogéniture, à la ligne mâle, et, à

» défaut de celle-ci, *à la ligne féminine* de la » Maison de Habsbourg ».

La Pragmatique Sanction fut acceptée solennellement par les États des provinces, le 25 mai 1725.

Peu de temps après, l'empereur nomma sa sœur, l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas. Marie-Elisabeth fit son entrée à Bruxelles le 9 octobre 1725. Comme don de joyeux avènement, elle apportait une ordonnance d'amnistie complète, signée à Vienne le 11 septembre précédent, et l'engagement formel de l'empereur de respecter les chartes des provinces, engagement signé le 19 du même mois.

Une seule modification fut introduite dans l'organisation du gouvernement. On institua auprès de Marie-Elisabeth une « jointe de cabinet », sorte de conseil de ministres qui devait proposer et rédiger les lois et ordonnances, que les États rejetteraient ou accepteraient.

La nouvelle gouvernante fut une véritable souveraine, savante, distinguée, adroite. Son caractêre était bienveillant et ses intentions loyales et sincères. Son administration intelligente porta ses fruits. Les Belges reprirent confiance. Un seul fait le prouvera. Jusqu'alors, le recrutement des soldats qui devaient être incorporés dans les régiments nationaux au service de l'empire, se faisait assez difficilement. Bientôt, beaucoup de jeunes Belges s'enrôlèrent sous les drapeaux autri-

chiens. Les régiments belges se distinguèrent partout, surtout pendant la guerre de la succession de Pologne qui, heureusement, se passa loin des provinces.

Charles VI mourut à Vienne le 20 octobre 1740, laissant son empire à sa fille Marie-Thérèse, en vertu de la Pragmatique Sanction. Marie-Elisabeth ne survécut pas longtemps à son frère. La gouvernante des Pays-Bas s'éteignit au château de Mariemont le 26 août 1741. Elle fut unanimement regrettée.

Marie-Thérèse fit un choix judicieux en confiant, à la suite de ce décès, le gouvernement des provinces au prince Charles-Alexandre de Lorraine, l'un des nombreux enfants de Léopold de Lorraine et de Charlotte d'Orléans, sœur du Régent.

Charles ne put prendre immédiatement possession de ses fonctions. La guerre de la succession d'Autriche venait d'éclater, et il était pourvu d'un commandement important dans les armées impériales. Durant trois ans, les Pays-Bas furent gouvernés à sa place, d'abord par le comte Frédéric de Harrach, puis par le comte de Königseck-Erps.

Cette guerre de la succession d'Autriche fut un des plus beaux exemples de la désinvolture avec laquelle, au XVIII[e] siècle, souverains et gouvernements prenaient des engagements, puis s'en déliaient.

Par le second traité de Vienne, le 16 mai 1731, traité qui mit fin à la Compagnie d'Ostende, la plupart des États européens avaient reconnu la Pragmatique Sanction. Mais lorsqu'ils virent une jeune femme, qu'ils croyaient faible, monter sur le trône impérial, tous ceux qui étaient intéressés, de près ou de loin, à la succession de l'empire, s'empressèrent, avec une édifiante unanimité, de méconnaître leurs engagements et de contester à la jeune impératrice le sceptre de Charles VI. L'Electeur Charles de Bavière fut un des principaux concurrents de Marie-Thérèse. Il osa même, au cours de la guerre, se faire proclamer empereur, sous le nom de Charles VII.

Cette guerre dura sept ans. Elle fut sanglante et fertile en combats acharnés et actions d'éclat, mais elle est remarquable surtout par le grand nombre de traités qui se passèrent entre les différents belligérants. Pendant la première partie de la lutte, qui va jusqu'en 1745, il n'y eut pas moins de treize traités, dont voici l'énumération :

Le traité de Nyphembourg (18 mai 1741).
Le traité de Hanovre (27 juin 1741).
La paix de Breslau (11 juin 1742).
Le traité de Westminster (29 juillet 1742).
La convention de Turin (1er février 1743).
Le traité de Worms (13 septembre 1743).
Le traité de Vienne (20 décembre 1743).
L'union de Francfort (22 mai 1744).

Le traité de Versailles 5 juin 1744.

Le traité de Varsovie 8 janvier 1745.

Le traité de Fussen 22 avril 1745.

Le traité d'Aranjuez 1 mai 1745.

La paix de Dresde 25 décembre 1745.

La diplomatie était sur les dents. Il fallait recoudre aujourd'hui ce qu'elle avait décousu la veille. C'était un rude exercice pour elle.

Au point de vue militaire, Frédéric II de Prusse, plus tard Frédéric le Grand, y commença sa gloire. Le 10 avril 1741, il remporta la victoire de Molwitz, qui lui donna la Silésie ; conquête qui lui fut confirmée par la bataille de Friedberg ou de Hohenfriedberg, le 4 juin de la même année.

Les Français ne brillèrent pas dans cette première période de la guerre. Les troupes étaient bonnes, mais les généraux, Maillebois, Belle-Isle, Broglie, ne valaient ni Villars, ni Vendôme, ni même Marsin. Leur incapacité amena les défaites de Simbach et de Dettingen.

La deuxième partie de la guerre fut plus heureuse pour la France. Il est vrai que la principale armée du royaume, celle qui devait envahir les Pays-Bas, fut confiée à un général de tout premier ordre, à un héros même, à Maurice de Saxe.

Vers la fin de 1744, après l'union de Francfort, une armée française, forte de quatre-vingt mille hommes environ, se rassembla à la frontière belge. Le maréchal de Saxe vint en prendre le

commandement; Louis XV, en personne, l'accompagnait. A la première nouvelle de la réunion de cette armée, Charles de Lorraine avait demandé à Marie-Thérèse l'autorisation de défendre lui-même les territoires de son gouvernement, et il revint à Bruxelles avec sa jeune femme, Marie-Anne, sœur de l'impératrice.

Il rassembla, à la hâte, et avec assez de peine, une armée composée d'Autrichiens, d'Anglais et de Hollandais, et il essaya de l'opposer aux troupes françaises, qui venaient de passer la frontière. La résistance fut impossible. Les Français chassèrent rapidement les garnisons hollandaises des places de Menin, Furnes, Ypres et du fort de Knoque; comme en 1701, les troupes bataves reculèrent sans combattre. A quoi leur servait donc cette Barrière qu'ils avaient tant à cœur?

Charles, menacé dans Bruxelles, dut abandonner cette ville. Il en sortit plein de ressentiment contre les Français; plein de douleur aussi, car il venait de perdre sa jeune épouse, enlevée en quelques jours, à la suite de couches. Charles gardait cependant une secrète reconnaissance aux Bruxellois, qui l'avaient comblé de marques de sympathie. Les Brabançons aimaient le caractère droit et loyal de Charles de Lorraine, et, lancés une fois de plus dans les malheurs et les hasards d'une nouvelle invasion, s'ils ne regrettaient point

le régime autrichien, ils regrettaient Charles de Lorraine.

Charles voulut faire une diversion en Alsace, pour inquiéter Louis XV et arrêter son mouvement en Belgique. Il réussit un moment; le roi de France, ému de l'attaque soudaine d'une armée autrichienne sur le Rhin, maintint le maréchal de Saxe dans ses positions et l'empêcha d'aller plus avant. Heureusement pour lui, Frédéric II viola bientôt le traité de Breslau et le prince lorrain fut rappelé en Bohême par Marie-Thérèse. L'impératrice n'avait que le temps de rassembler toutes ses forces, disséminées en Allemagne, pour résister à son terrible ennemi.

Le maréchal de Saxe poursuivit sa conquête, mais, entre temps, les Anglais avaient débarqué une nouvelle armée qui s'était cantonnée aux environs de Tournai. Elle s'était grossie d'un corps de Hollandais, les Hollandais ayant été forcés, en vertu de leur traité d'alliance, de se joindre aux Anglais. La présence des Hollandais dans l'armée alliée ne fut pas un bonheur pour celle-ci. On le vit bientôt.

Maurice de Saxe s'avance sans hésitation, s'empare rapidement de Tournai et se présente, le 11 mai 1745, devant l'armée alliée qui avait pris position près du village de Fontenoy. Anglais et Français firent des prodiges de valeur; l'issue de la bataille fut douteuse un instant, mais la charge

des gentilshommes de la maison du roi et la terreur panique qui s'empara des troupes hollandaises, qui s'enfuirent du champ de bataille sans jeter un coup d'œil en arrière, procurèrent une victoire complète aux Français.

Les places tombent les unes après les autres. Après Bruges, Ostende et Nieuport, Ath, Gand, Termonde ouvrent leurs portes. Le 25 février 1746, Bruxelles, à son tour, reçoit dans ses murs le général français. La plus grande partie de la Belgique était soumise au pouvoir du roi de France. Maurice de Saxe installa à Bruxelles un semblant de gouvernement avec Moreau de Sèchelles et le duc de Botteville à la tête des affaires.

Puis, infatigable, il reprend sa marche en avant. Il soumet Mons, Charleroi, Namur, et remporte, le 11 octobre 1746, une nouvelle victoire à Raucoux (Rocourt), sur les Impériaux. Les Autrichiens ne se maintenaient plus que dans une partie du Limbourg et du Luxembourg.

Il restait une grande chose à faire au maréchal de Saxe. Pour terminer la guerre et pour forcer les alliés à demander la paix, il fallait prendre la place de Maestricht, réputée, à cette époque, une des forteresses les plus puissantes du monde entier. Les ouvrages de Maestricht étaient célèbres. En outre, une armée alliée couvrait la ville.

Le maréchal n'hésita pas. Dès le printemps de 1747, il fit avancer ses troupes vers Maestricht.

Après quelques mois d'escarmouches, Maurice, saisissant le moment favorable, attaqua brusquement l'armée alliée près de Lawfeld, le 2 juillet 1747. Les Impériaux, complètement battus, furent dispersés. Le siège de Maestricht fut poussé avec vigueur, mais la ville ne se rendit pas encore.

Dès qu'il connut la victoire de Lawfeld, Louis XV nomma Maurice de Saxe gouverneur des Pays-Bas avec un traitement de 280,000 florins. Ce fut le 20 mars 1748 que le maréchal fut officiellement inauguré à Bruxelles. Personnellement, il n'attachait pas grande importance à ses nouvelles fonctions. De leur côté, si beaucoup de Belges éprouvaient, comme de tout temps, de réelles sympathies pour une domination française, l'occupation d'alors était toute militaire et se faisait durement sentir.

Maurice s'irritait de la longueur du siège de Maestricht. Dès que la bonne saison rendit les opérations militaires plus faciles, il déploya les plus grands efforts pour abattre la résistance de la place. Ses dispositions énergiques furent enfin couronnées de succès. La noble cité se rendit le 7 mai 1748. Cette fois, la situation des alliés devint critique ; Maurice prit une position menaçante sur la frontière allemande, et n'attendait qu'un mot de son maître : il se tint prêt à envahir le cœur de l'empire par le Rhin et le Danube.

De tous côtés, on désirait la paix, mais la France

voulait que les premières propositions vinssent de la part de l'Autriche. L'impératrice dut se résigner. Sur sa demande, un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle. Les plénipotentiaires de huit nations différentes se réunirent. La France, par ses dernières victoires, aurait dû diriger les débats de cette conférence, et il en aurait été ainsi si le roi Louis XV avait choisi Maurice de Saxe pour représenter la France. Aussi bon diplomate que général habile, ressemblant en cela à Villars, il aurait su aboutir à une paix non seulement honorable, mais encore glorieuse pour la France. Au lieu de cela, Louis, ayant confié ses intérêts à des gens sans valeur, ne devant leur situation qu'à leur platitude envers ses maîtresses, la France sortit humiliée du débat, et la paix qu'elle accepta fut presque déshonorante pour elle. Les succès de l'armée française ne servirent à rien. Par son adresse, Kaunitz, délégué autrichien, se fit un jouet des incapables diplomates français.

Les pourparlers durèrent quatre mois. La paix définitive fut conclue le 18 octobre 1748.

Marie-Thérèse obtenait d'abord gain de cause sur le motif principal de la guerre : La Pragmatique Sanction fut reconnue par tout le monde, et le mari de Marie-Thérèse, François de Lorraine, s'appellerait désormais l'empereur François Ier. La France n'obtint rien, sinon la reconnaissance, comme duc de Lorraine, de Stanislas Lexcinski,

beau-père du roi. Elle rendit les Pays-Bas à l'Autriche, perdit encore quelques colonies et passa au deuxième rang des nations européennes.

Les Hollandais exigèrent le maintien du traité de la Barrière. Kaunitz s'éleva avec énergie et dignité contre cette prétention, mais sans résultat, les Etats généraux étant soutenus par de puissants alliés. Tout ce que Kaunitz put obtenir, c'est que le traité de la Barrière fût supprimé nominalement, mais en voyant la plupart de ses effets subsister. Le subside annuel seul fut virtuellement aboli.

Les Hollandais reprirent donc garnison dans les places belges. Les habitants les virent revenir avec plus d'ironie que de colère, se demandant avec raison pourquoi ils tenaient tant à cette Barrière, qu'ils abandonnaient sans combattre, dès que l'ennemi paraissait !

Le but réel des Hollandais était tout autre. La possession des places fortes de la Belgique leur avait garanti jusqu'alors le paiement du subside annuel. Ils y tenaient aussi pour surveiller le pays, en se rendant compte à tout instant de l'état du commerce belge, dont ils voulaient empêcher le relèvement à tout prix. Décidément, plus tard, les diplomates du Congrès de Vienne de 1814 faisaient fi du passé lorsqu'ils unirent la Belgique à la Hollande, en quelque sorte la victime au bourreau.

Celui qui bénéficiait le plus de la paix d'Aix-la-Chapelle, c'était Frédéric II. Il gardait sa conquête, la Silésie. Cela fut tellement amer à Marie-Thérèse qu'elle appelait cette paix une humiliation ! Cependant, la fortune s'était souvent déclarée contre les armées autrichiennes pendant la guerre et, malgré cela, nul ne contestait plus la Pragmatique Sanction et Marie-Thérèse voyait régner à côté d'elle son mari bien-aimé, François Ier.

CHAPITRE IV

1748-1788

Suite du règne de Marie-Thérèse et commencement de celui de Joseph II. Les gouvernements du prince Charles de Lorraine et du prince et de la princesse de Saxe Teschen. Les édits de Joseph II.

Le nom de Marie-Thérèse est resté populaire en Belgique. La plupart des auteurs l'ont représentée comme une souveraine indulgente, généreuse même, s'inquiétant à chaque instant du bonheur de ses sujets. C'était, au contraire, une femme orgueilleuse et hautaine, mais douée d'une volonté et d'une ténacité inébranlables. La vénération dont les peuples belges entourent son souvenir est due uniquement à l'administration sage et bienfaisante du prince Charles de Lorraine, qui résista souvent aux velléités tyranniques de l'impératrice. Personnellement, elle ne s'inquiétait pas plus que son père de ses provinces belgiques. Elle aussi était toujours prête à les abandonner, à les

échanger contre d'autres pays. Si, après le traité d'Aix-la-Chapelle, elle avait pu troquer les Pays-Bas contre la Silésie, elle n'aurait pas hésité. Pendant tout son long règne, elle ne mit pas une seule fois les pieds en Belgique.

Marie-Thérèse était cruelle, vindicative, et peu scrupuleuse sur le choix des moyens : la correspondance qu'elle échangea avec Mme de Pompadour le prouve. L'impératrice était donc loin aussi d'avoir les qualités de douceur et de bonté que l'on s'est plu à lui donner. Il est vrai que, dès son avènement au trône, elle se vit entourée d'anciens amis de son père devenus des ennemis déloyaux, et son caractère dut s'aigrir.

Son seul droit à la reconnaissance des Belges est d'avoir confié le gouvernement de leur pays au prince de Lorraine, et de l'avoir, somme toute, laissé administrer à sa guise. Comme nous le faisons entendre plus haut, elle fit plusieurs fois des remontrances au prince sur la mansuétude qu'il montrait envers ses administrés, dont les allures d'indépendance l'offusquaient, mais, heureusement, elle se rendait de bon ou de mauvais gré aux raisons qu'il lui donnait pour justifier sa façon de gouverner.

Déjà, quelques mois après le traité d'Aix-la-Chapelle, les Belges ayant fait entendre quelques murmures causés par le maintien des stipulations de la « Barrière », Kaunitz avait proposé à Marie-

Thérèse certaines mesures vexatoires pour les habitants des provinces. Kaunitz était cependant au courant de la situation malheureuse dans laquelle ce honteux traité laissait le commerce belge et savait combien il nuisait à la prospérité du pays. Kaunitz était ministre habile, mais grand seigneur et courtisan; il croyait flatter sa souveraine en conseillant des mesures de rigueur. Mais il avait compté sans Charles de Lorraine, qui, bien qu'à ce moment-là encore éloigné des Pays-Bas, se fit immédiatement l'écho des plaintes des Belges, et protesta énergiquement contre les intentions de Kaunitz. Marie-Thérèse, malgré son égoïsme, se rangea à l'avis de son beau-frère.

On n'ignora pas, en Belgique, l'intervention du prince Charles, et lorsqu'il revint définitivement dans son gouvernement, le 23 avril 1749, il fut accueilli par la sympathie générale. Les quelques mois qu'il avait passés précédemment en Belgique ayant déjà fait, du reste, apprécier son caractère.

Charles de Lorraine dirigea les affaires de la Belgique pendant trente-six ans Entouré de conseillers intelligents et bien au courant de la situation du pays, il s'efforça, autant que possible, d'atténuer les maux qui résultaient du maintien des stipulations du traité de la Barrière. Il créa de nombreuses routes, fit creuser plusieurs canaux importants et, par ces moyens de communication, ranima le commerce belge. Il encouragea l'indus-

trie en abolissant les droits sur les matières premières et en élevant les droits sur les produits manufacturés venant de l'étranger. Il créa même plusieurs fabriques de ses propres deniers. L'industrie nationale se réveilla, l'agriculture reprit également et la pêche, dont vivait une grande partie de la West-Flandre, fut protégée. Ces mesures ramenèrent le bien-être partout. Nous verrons plus loin ce qu'il fit pour les lettres, les sciences et les arts.

Cette administration sage et éclairée porta immédiatement ses fruits. Les Belges, reconnaissants, se sentirent enfin entraînés vers le régime autrichien qu'ils n'avaient fait que subir jusqu'alors. La noblesse envoya ses fils à l'armée et plusieurs parvinrent aux plus hauts grades. Les jeunes gens du peuple qui s'enrôlèrent dans les régiments nationaux furent de plus en plus nombreux. Les régiments nationaux furent de toutes les guerres de ce temps et se distinguèrent par leur courage autant que par leur discipline.

Ces guerres, heureusement, se passèrent hors de Belgique et les provinces cessèrent un instant d'être le champ de bataille des nations. L'Allemagne fut le théâtre de la terrible guerre de Sept ans. Appelé par Marie-Thérèse, Charles de Lorraine se vit dans l'obligation de se rendre aux armées. Il était meilleur administrateur que bon général et, après quelques échecs, il obtint l'auto-

risation de revenir dans son gouvernement. Cette guerre se termina par les traités de Paris et d'Hubertusbourg (1763-1764). Celui qui en profita le plus fut encore Frédéric II.

Au commencement de cette longue lutte, Marie-Thérèse faillit abandonner les Pays-Bas et les offrit à Louis XV pour prix de son alliance contre Frédéric II. Le traité de Versailles du 1er mai 1756 stipula même les conditions de cession, mais le roi de France n'osa pas faire valoir les clauses de ce traité.

Plus tard, Marie-Thérèse voulut donner le Brabant et le Hainaut à l'Espagne, pour obtenir de celle-ci Parme, Plaisance et Guastalla.

Ceci nous édifie sur l'intérêt que l'impératrice attachait à ses possessions belgiques, alors que les Belges, ignorant qu'ils avaient été l'objet d'un honteux marché, soutinrent pendant toute la guerre leur souveraine par de larges subsides, accordés sans hésitation et aussi généreusement qu'ils versaient leur sang sur les champs de bataille.

La paix conclue, Marie-Thérèse, méconnaissant une fois de plus la loyauté de ses sujets belges, voulut de nouveau supprimer leurs privilèges. Charles de Lorraine protesta avec la dernière énergie et menaça de quitter son gouvernement si l'impératrice conservait les mêmes intentions. Celle-ci céda encore à son beau-frère.

Tels étaient les procédés de Marie-Thérèse à l'égard des Belges, voilà sa générosité et sa sollicitude si souvent vantées! Quelle ironie! On attribua, en outre, à Marie-Thérèse beaucoup de réformes libérales et humanitaires, faites à la fin de son règne. Nous allons voir ce qu'il en est réellement.

L'impératrice perdit son mari, François Ier, en 1764. Le roi des Romains, Joseph, lui succéda sous le nom de Joseph II. Sa mère conservait toutes les prérogatives du trône, l'autorité impériale effective et le pouvoir réel.

Joseph eut seulement le droit d'assister au Conseil et d'y émettre son avis. Cet avis fut souvent en opposition avec celui de sa mère, qui se désespérait des idées libérales de son fils.

Joseph II faisait sa lecture principale des ouvrages des philosophes français. C'était un adepte convaincu de toutes les idées généreuses des Voltaire, des Diderot, des Rousseau. Il n'avait que vingt-trois ans, étant né le 13 mars 1741. Marie-Thérèse attribuait les opinions avancées de son fils à un emballement de jeunesse. Cependant, elles étaient le résultat d'une longue étude, de réflexions profondes et d'observations multiples. Le jeune prince s'était rendu compte des maux du peuple, de la puissance effrayante du clergé et des moines, de l'inégalité de leurs charges et de celles des nobles comparées à celles de la grande masse de la nation.

Croyant connaître les causes du malaise, il s'efforçait d'en trouver le remède. Malheureusement, s'il ressemblait à sa mère par une volonté opiniâtre, il était trop spontané, et voulait procéder trop vite en toutes choses. Nous verrons que les premières réformes qu'il imposa à sa mère furent toutes bonnes et acceptées sans protestations par tous les sujets de l'empire. Mais lorsqu'il fut seul maître, il agit trop rapidement et sans rien entendre. Même pour faire le bien, il faut employer des moyens sûrs, agir et procéder avec réflexion.

Joseph II, au Conseil, luttait continuellement contre la hautaine Marie-Thérèse qui n'entendait s'appuyer que sur les nobles et les prêtres. De longues discussions avaient lieu entre la mère et le fils. Vieille et lasse, l'impératrice cédait le plus souvent devant l'obstination de Joseph II, mais elle congédiait le Conseil d'un air désespéré en disant tout haut qu'elle avait bien peur que l'empire ne soit en bien mauvaises mains après sa mort.

C'est à cause de Joseph II que Marie-Thérèse fit proclamer dans tous ses États la bulle du pape Clément XIV, supprimant les jésuites, qu'elle abolit la torture, qu'elle établit la conscription, qu'elle promulgua une loi réglementant les héritages aux couvents et aux prêtres. C'est grâce à Joseph II que toutes ces réformes se firent, mais Marie-Thérèse en conserva tout le bénéfice moral devant l'histoire.

Ces premières réformes furent très bien accueillies par la plupart des États autrichiens et entre autres par les Pays-Bas. L'expulsion des jésuites se fit sans opposition. Le clergé régulier se plaignait de la concurrence que lui faisaient les disciples de Loyola et il ne pouvait voir d'un mauvais œil leur départ. On alla plus loin, on défendit à tout Belge d'aller s'instruire chez les jésuites au delà des frontières.

Les Belges acceptèrent ces réformes le plus tranquillement du monde. On ne touchait pas à leurs libertés civiles. Du reste, la sage administration du prince de Lorraine aurait apaisé les mécontents les plus irréductibles.

Nous le répétons, si un nom doit être respecté en Belgique, c'est le nom de Charles de Lorraine et non celui de Marie-Thérèse.

Les efforts de l'intelligent gouverneur avaient été couronnés de succès. Le bien-être était revenu dans les provinces et l'on en avait une reconnaissance sans bornes. Et de fait, la bienveillance et la sollicitude de Charles de Lorraine s'étendaient sur tout.

L'université de Louvain fut réorganisée. On créa des collèges royaux, dits thérésiens, ce qui enleva partiellement l'instruction aux couvents et au clergé.

Les arts furent encouragés. Une bibliothèque nationale fut installée à Bruxelles et l'Académie

royale des sciences et des belles-lettres inaugura ses séances.

Charles s'occupa aussi des embellissements de la capitale. Ce fut lui qui créa le magnifique quartier du Parc et de la place Royale.

La popularité du gouverneur était extrême. Séjournant tantôt dans son palais de Bruxelles, l'ancien palais d'Orange-Nassau, tantôt au château de Tervueren, il était entouré de l'affection de tous ses administrés. En 1769, son jubilé fut célébré en grande pompe. Il y eut des fêtes touchantes et les États votèrent au prince un million de dotation.

Sa mort, survenue le 4 juillet 1780, à Tervueren, provoqua un deuil général. On fit au regretté gouverneur des funérailles imposantes. Les Belges éprouvèrent une douleur sincère.

Marie-Thérèse pleura son beau-frère. Bien que divisés sur certains principes, elle ne pouvait s'empêcher d'admirer sa bonté, et estimait son caractère loyal. Elle ne lui survécut que peu de temps. Le 29 novembre de cette même année, elle rendait le dernier soupir. A son lit de mort, elle exprima encore ses inquiétudes sur la façon dont régnerait son fils.

Peu de temps avant sa mort, elle avait choisi, pour remplacer Charles de Lorraine dans le gouvernement des Pays-Bas, sa fille, Marie-Christine, et son gendre, le duc Albert de Saxe Teschen.

Voici donc Joseph II réellement empereur, empereur sans tutelle. On ne le vit pas, sans appréhension, prendre les rênes du gouvernement. Les inquiétudes qu'exprimait Marie-Thérèse, moribonde, étaient partagées par beaucoup de personnes. On connaissait le caractère généreux de Joseph II, mais on craignait aussi la fougue de son esprit réformateur et l'extrême rapidité avec laquelle il passait des idées aux actes. En certains cas, cette promptitude de décision eût été excellente, mais en matière de réformes, et surtout de réformes qui bouleversaient complètement l'ordre des choses établi, un peu de doigté n'eût pas fait de mal.

Quoi qu'il en soit, son œuvre est immense, et s'il mourut à la tâche, on ne peut qu'admirer la largeur de vue, la générosité des sentiments, l'amour de la justice, qui animaient le frère de Marie-Antoinette, cette reine aussi frivole et insouciante, que Joseph II était loyal et bien intentionné.

Joseph II voulait affaiblir le clergé, discipliner la noblesse, égaliser les droits et les devoirs de chacun. Il avait décidé, en outre, d'unifier l'organisation de l'empire, il voulait administrer les Croates, les Hongrois, les Italiens, les Allemands, les Belges, tous de la même façon. Pour arriver à ce but, il fallait faire table rase des mille et mille usages et coutumes, particuliers à chaque nation,

il fallait abolir d'un trait de plume toutes les chartes particulières, pour les remplacer par une constitution unique, générale. A ce point de vue-là, surtout, l'entreprise était ardue, presque impossible. Joseph II ne vit pas ou fit semblant de ne pas voir ces difficultés insurmontables, et, sans tarder, il se mit à l'œuvre. Nous verrons que les réformes religieuses s'exécutèrent assez facilement, malgré la fureur qu'elles firent éclater dans le monde des prêtres et des moines, mais que les réformes civiles et administratives rencontrèrent une opposition formidable presque partout.

Toutefois, nous l'avons dit, Joseph II était consciencieux. En ce qui concernait spécialement les Pays-Bas, il voulut se rendre compte exactement, par lui-même, de la situation des provinces, et, avant même que le duc et la duchesse de Saxe Teschen eussent pris possession de leur gouvernement, il se rendit incognito en Belgique. Il y resta du 31 mai au 6 juillet 1781, logeant dans les auberges, questionnant les habitants, s'informant de tout. Ce voyage l'édifia sur un point, mais le trompa sur un autre. Il se rendit compte de l'énorme, de la scandaleuse richesse du clergé et des couvents, dont les biens constituaient près des deux tiers de la fortune du pays, mais il ne voulut pas comprendre l'influence et la puissance de ce clergé sur les populations, sur les populations rurales surtout. Il se dit également que les Belges

étaient si attachés à leurs privilèges, parce qu'on ne leur donnait rien en échange. Revenu à Vienne, il fit part à sa sœur et à son beau-frère de ses impressions, et leur donna des instructions sur la manière dont ils devaient administrer les provinces, en les préparant adroitement aux réformes qu'il allait entreprendre. Il leur dit qu'ils pouvaient prêter, en son nom, le serment habituel aux différentes chartes. Il n'attachait aucune importance à ce serment, le considérant comme une simple formalité.

Vers la mi-juillet, les nouveaux gouverneurs arrivèrent à Bruxelles; au nom de l'empereur, ils s'engagent à respecter la Joyeuse Entrée, puis ils visitent les différentes provinces, reconnaissant partout les privilèges.

Joseph II, pendant son voyage en Belgique, avait compris la haine des Belges pour le traité de la Barrière et il s'était dit qu'il se concilierait définitivement et complètement les provinces, s'il parvenait à annihiler cet odieux pacte. Il n'hésita pas; dès 1782, il décide que les forteresses belges seraient démolies, et immédiatement on se mit à l'œuvre. Force fut aux garnisons hollandaises de se retirer. La Hollande, épuisée par une guerre maritime contre l'Angleterre, ne fit entendre que de faibles protestations. Joseph II va plus loin ensuite : il exige l'ouverture de l'Escaut. Cette fois, les États généraux, en proie à une violente

émotion, s'adressent d'abord aux Anglais, qui, encore sous l'impression de la récente guerre, font la sourde oreille, puis à Louis XVI. Celui-ci a la faiblesse de prendre leur parti, et l'empereur, ne voulant pas la guerre avec son beau-frère, cède. L'Escaut reste fermé, mais Joseph II obtient une indemnité pécuniaire et quelques forts en aval d'Anvers.

Pendant ce temps, il avait entamé ses réformes religieuses. Son premier édit, un des plus célèbres, fut celui du 13 octobre 1781. La religion d'État est abolie et la liberté de conscience est décrétée. Toute autre religion que la religion catholique peut être librement pratiquée. Les protestants et les catholiques sont sur le même pied.

De 1781 à 1788, les édits se succèdent sans interruption. Les édits du 3 avril 1782, du 18 novembre 1782, du 17 mai 1783, du 8 avril 1786, du 27 mars 1787 réglementaient les ordres religieux, empêchaient leur accroissement et même supprimaient certains ordres. Ceux du 5 décembre 1781, du 19 août 1782, du 28 septembre 1784 et la déclaration du 13 mai 1786 aboutissent au mariage civil. L'édit du 15 octobre 1786 organise les séminaires de Louvain et de Luxembourg, en supprimant tous les séminaires épiscopaux. L'édit du 16 juin 1786 restreint les honneurs funèbres, celui du 4 janvier 1787 diminue les biens du clergé, celui du 10 mai 1787

abolit les processions, puis l'empereur déclare qu'aucune bulle papale n'est valable dans ses Etats que si elle est sanctionnée par lui.

Les Etats enregistrent assez facilement ces édits religieux. Le peuple, malgré les excitations violentes des prêtres et des moines, ne fait entendre que quelques murmures isolés. Malgré son attachement à la foi catholique, il sent vaguement ce que ces réformes ont de bon pour lui, et se contente d'attendre.

Il n'en fut pas de même lorsque l'empereur entreprit ses autres réformes, les réformes civiles et administratives, Le mécontentement éclata brusquement et le clergé sut habilement le tourner à son profit.

Ce qui souleva une grande irritation, ce fut l'ordonnance du 16 février 1787, décrétant que la fête communale, la kermesse, aurait lieu partout le même jour. C'était mal connaître les Belges! Une seule kermesse par an, impossibilité complète de se rendre de kermesse en kermesse dans tout le voisinage; le paysan belge aurait trouvé en cela un prétexte suffisant pour fomenter une révolution. Plus d'agapes, plus de festins, plus de franches lippailles. Supprimer l'usage immémorial de se remplir le ventre le plus souvent possible! A quoi pensait donc l'empereur?

Les protestations du peuple vinrent s'ajouter aux véhémentes récriminations du clergé et des

moines. Ceux-ci profitèrent habilement du mécontentement que l'édit du 16 février avait soulevé et se mirent définitivement à la tête du mouvement. Ils mirent largement à profit leur influence sur la partie la plus ignorante de la population et firent si bien que le peuple finit par confondre sa cause avec la leur.

Leur irritation avait été portée à son comble par une dernière ordonnance de Joseph II, suivant laquelle on devait procéder sans retard à l'inventaire des biens du clergé et des couvents.

Cependant les gens instruits et la plupart des bourgeois ne se laissaient pas entraîner par les discours incendiaires que les professionnels de la foi catholique faisaient entendre. Les Etats du Brabant, tout en émettant quelques observations de pure forme, enregistrèrent tous les précédents décrets. Jusqu'alors, l'empereur n'avait touché à aucune des libertés constitutives des provinces.

Bientôt, Joseph II entama les réformes administratives et judiciaires. Son but était compréhensible et logique. Il voulait l'unité des institutions de son empire, en même temps qu'une centralisation complète. Il voulait, à Vienne, tenir en main tous les fils de l'Etat, en diriger tous les rouages. C'était un rêve. Trop de races différentes composaient les populations de l'empire allemand, et encore à l'heure actuelle, ce qui reste de l'ancien empire des Habsbourg, se débat dans une

crise inextricable, à cause même de cette rivalité de races.

Joseph II se mit à l'œuvre avec sa promptitude habituelle, mais afin de prouver ses bonnes intentions, il décréta, officiellement, la liberté de la presse.

Il divise son empire en cercles et intendances; ensuite, d'un trait de plume, il supprime toutes les anciennes juridictions locales et les remplace par des tribunaux de première instance, des tribunaux d'appel et des tribunaux de revision.

Les provinces belges furent divisées en neuf intendances, ayant des tribunaux de première instance, d'appel, et un seul tribunal de revision pour ces neuf intendances. C'était un bouleversement complet dans les habitudes nationales.

Les moines et le clergé exploitèrent de plus en plus l'irritation provoquée par ces réformes, que l'on ne peut qu'admirer, mais qui ne venaient pas à leur heure. De plus, en Belgique, tout le monde connaissait ses privilèges séculaires, et la nouveauté, c'était l'inconnu, le danger. Les nouveaux tribunaux pouvaient juger tous les sujets de l'empire sans distinction de race ou d'origine. Alors que, avant cette réforme, un Belge ne pouvait être jugé que par des Belges, sous le nouveau régime, un Hongrois pouvait être jugé à Bruxelles, comme un Bruxellois pouvait être jugé en Hongrie. C'était une unification complète. On ne faisait plus

aucune distinction entre tous les sujets de l'empire.

En vertu de la liberté de la presse, des écrits de toute sorte inondèrent les provinces. Violents pamphlets, virulentes apostrophes entretinrent l'excitation générale. L'arrestation d'un Belge qui fut envoyé à Vienne pour y être jugé mit le feu aux poudres. Les anciennes milices communales, les gardes bourgeoises se rassemblèrent et s'armèrent, et les Etats des provinces envoyèrent au duc et à la duchesse de Saxe Teschen une protestation motivée et énergique.

Les gouverneurs, inquiets, suspendirent momentanément les derniers édits et en référèrent à l'empereur. Joseph II fut profondément irrité de cette résistance. Cependant, il était absorbé en ce moment par des difficultés extérieures, et consentit à suspendre provisoirement les édits civils, mais il envoya auprès de sa sœur et de son beau-frère, pour les raffermir, le comte de Belgiojoso. Toutefois, il exigea que les édits religieux et somptuaires fussent appliqués à la lettre.

La suspension des ordonnances administratives et judiciaires affaiblit l'autorité morale de Joseph II dans les Pays-Bas. L'idée de résistance à outrance prédomina, et bientôt le clergé demanda hautement la suppression des édits le concernant. Joseph II y opposa un refus formel. Dès lors, sans aucune retenue, les moines prêchèrent la sainte révolution dans tout le pays. Ils fanatisèrent

la population, et bientôt quelques bandes, composées de la partie la moins éclairée des habitants du Brabant, accoururent aux portes de Bruxelles.

Marie-Christine et son mari quittent précipitamment la ville et roulent franches guides jusqu'en Allemagne. Ils confient au comte de Murray, qui venait de remplacer Belgiojoso, le soin d'apaiser les esprits.

Aucun apaisement ne se fait. Murray demande bientôt son rappel. Joseph II envoie alors, en décembre 1787, le comte de Trauttmansdorff comme gouverneur civil par interim et le général d'Alton comme commandant les forces militaires. Il enjoint aux États de respecter ses volontés et de seconder ses représentants dans les provinces sans aucune hésitation. Les États promettent leur concours, quant aux réformes religieuses, mais ils se couvrent de la Joyeuse Entrée quant aux réformes judiciaires et administratives. Joseph II consentit à maintenir la suspension de ces édits pendant quelque temps encore.

La sagesse de Trauttmansdorff et l'énergie de d'Alton, bien qu'ils ne s'entendissent pas toujours complètement sur les mesures à prendre, obtinrent d'abord de bons résultats. Il y eut un apaisement momentané qui permit au duc Albert et à la duchesse Marie-Christine de reprendre possession de leur gouvernement. Ils revinrent à Bruxelles le 29 janvier 1788.

Cette tranquillité relative dura un an. Nous disons relative, car s'il n'y avait plus insurrection ouverte, il y avait de l'inquiétude, du malaise, dans l'air. On sentait que l'empereur reprendrait bientôt son travail de réformation. Les moines et les prêtres entretenaient cette inquiétude, pensant bien que, seule, une révolution, dont ils seraient l'âme, aurait pu leur rendre la situation exceptionnelle, les richesses incalculables, l'absorption systématique de toute la fortune du pays, que l'empereur venait d'entamer et d'arrêter si rudement. Les diocèses, les cures et les couvents n'avaient qu'un but, provoquer à la première occasion la révolution religieuse en lui donnant une étiquette patriotique et nationale. Joseph II n'abandonnant aucun de ses projets, cette révolution était certaine. La révolution brabançonne éclata en août 1789, celle de Liége quelques semaines après. L'insurrection brabançonne fut toute différente de la grande révolution française, à laquelle celle de Liége est plus conforme.

Avant d'analyser les deux révolutions belges, il convient de jeter un coup d'œil sur les événements dont la France fut le théâtre en 1789, en 1790 et en 1791. La simultanéité de la grande révolution française avec les deux révolutions belges nous y oblige. Ce fut le majestueux accès de colère de la population de Paris qui mit le feu aux poudres en Belgique.

CHAPITRE V

La Révolution française.

La France, pays homogène, se soulevait pour obtenir ce que l'empereur voulait donner à ses sujets et si Joseph II avait été roi de France au lieu d'être empereur d'Allemagne, les événements tragiques de la révolution française ne se seraient pas passés. Il n'y aurait pas eu révolution, mais évolution. Le souverain se serait mis lui-même à la tête du mouvement, et il aurait établi son royaume d'après les idées nouvelles et les nécessités de l'époque. Louis XVI était bon, loyal, généreux, honnête, mais il était d'une faiblesse et d'une indécision réellement honteuses, et qui anéantissaient toutes ses bonnes intentions. Il se laissait dominer tantôt par les uns, tantôt par les autres, laissant le navire de l'État flotter au gré des vents, sans pouvoir en prendre d'une main

ferme le gouvernail. Son plus grand malheur, sa plus grande faute, plutôt, fut de subir l'influence complète de sa femme Marie-Antoinette, du comte d'Artois et des favoris de ceux-ci. La reine de France était aussi arriérée, aussi hautaine, aussi frivole, aussi aveugle, que son frère Joseph II était libéral, généreux et éclairé. Belle et impérieuse, elle dominait complètement Louis XVI. On peut dire, sans être taxé d'exagération, que c'est elle qui précipita la monarchie française dans le gouffre où celle-ci sombra. Certes, elle n'était pas responsable de l'état déplorable dans lequel se trouvait la France, de la misère qui accablait le royaume, misère causée par les folies et les guerres ruineuses de Louis XIV et par le gouvernement exécrable de Louis XV. Mais on pouvait encore remédier à cette triste situation. Il était encore temps, lorsque Louis XVI monta sur le trône, de ramener par des réformes immédiates et des mesures énergiques, la prospérité dans le pays. Il fallait, avant tout, supprimer les « frais inutiles », enrayer le luxe effréné de la Cour, se défaire de tous les parasites qui vivaient sur le budget, sans rendre aucun service à l'État. C'était la première chose à faire, c'est-à-dire faire des économies. Des économies! la reine s'en souciait autant que Louis XV. Les divertissements sans nombre et sans prix, le luxe sans compter, l'insouciance complète, telle était la vie de la fille

de Marie-Thérèse, qui continua l'œuvre néfaste des prédécesseurs de son mari. La chute alors était certaine ; elle allait être terrible.

Joseph II connaissait sa sœur ; il était au courant aussi de l'état de la France. Il n'épargna aucun bon conseil à Marie-Antoinette, qui se moquait de son frère et le tournait souvent en ridicule devant ses amis et ses amies.

Louis XVI aussi s'était parfaitement rendu compte de la situation de son royaume. Il connaissait les causes et les remèdes de cette situation. Il n'en est que plus coupable de n'avoir pas su réagir avant qu'il fût trop tard, et, devant cette scandaleuse faiblesse, on perd beaucoup de la pitié que l'on éprouve en présence de sa fin malheureuse. Sa faiblesse fut un crime et il expia ce crime.

L'état des finances du royaume devait, dans ces conditions, devenir de plus en plus déplorable. Louis essaya bien, plusieurs fois, de changer de ministre des finances, rien ne fit à la chose. Que pouvaient, au fond, ces ministres, puisqu'ils n'osaient pas toucher au mal que l'on connaissait cependant? La banqueroute approchait. C'est alors que Louis XVI appela au Ministère des finances le banquier genevois Necker, qui passait pour un des plus habiles financiers de l'époque.

Necker ne vit qu'un remède à la situation : convoquer sans retard les Etats généraux, qui ne s'étaient plus réunis depuis cent soixante-quatorze

... de France.

... table qui lui sert de ... réunit l'Assemblée ... là est la salle des séances ... de poursuivre nos travaux ... pas nous séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. »

Tous les membres présents, sauf un, prêtèrent ce serment avec enthousiasme.

La séance royale eut lieu le 23 juin. Louis XVI affectant une irritation qui n'était pas dans son caractère et qui prouvait sa faiblesse, dit qu'il ne pouvait admettre le vote par tête et que si les États-généraux ne voulaient pas, par leur entêtement, contribuer à ... qu'il avait entreprise, il « ferait le bo... peuple tout seul ».

C'était me... ntés de les ... chez eux à bref dél... ar un si... que les membres de... e natio... t ce discours. Les ... ordre...

se trouvaient énumérés ses griefs et ses desiderata. Chacun des députés du Tiers connaissait ces cahiers par cœur.

Le roi prononça son discours d'ouverture. Necker présenta un long rapport sur l'état du royaume, puis l'on passa à la vérification des pouvoirs. Immédiatement une difficulté se présenta. Voterait-on par ordre ou par tête? Naturellement, le Tiers demandait le vote par tête, dont ne voulaient ni le clergé ni la noblesse. De longues séances sont perdues en discussions sur cet objet, sans résultat, chacun persistant dans sa manière de voir. Le Tiers, énervé, ayant épuisé tous les moyens de conciliation, prend une grande résolution. Le 17 juin 1789, sur la proposition de Siéyès, il se déclara assemblée nationale par 490 voix contre 90. Ce fut réellement le premier acte de la révolution.

Dès lors, c'est la marche logique des événements. Chaque fois que Louis XVI, suivant les conseils de son entourage direct, essaie de faire un pas en arrière, la révolution fait un pas en avant et le roi perd un peu de sa popularité et de son prestige. Marie-Antoinette, dévorée de colère, essaie alors d'humilier le tiers Etat. Ce fut elle qui, à la suite du vote du 17 juin, conseilla à Louis XVI de tenir une séance royale quelques jours après, dans laquelle le vote par ordre serait ordonné, et de fermer jusque-là la salle des

séances, pour empêcher les députés du Tiers de se réunir. Ce fut donc la reine qui provoqua le serment du Jeu de Paume.

Le 20 juin, les députés de l'Assemblée nationale trouvent les portes de la salle des séances fermées. On les laisse attendre sous la pluie qui tombait à torrents. Ils s'irritent et décident de chercher une autre salle pour se réunir. Après quelques recherches, on trouve la salle du Jeu de Paume. On s'y rassemble au complet et Bailly, monté sur une table qui lui sert de tribune, déclare que là où se réunit l'Assemblée nationale, quel que soit le lieu, là est la salle des séances. « Jurons, ajoute-t-il, de poursuivre nos travaux malgré tout et de ne pas nous séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France. »

Tous les membres présents, sauf un, prêtèrent ce serment avec enthousiasme.

La séance royale eut lieu le 23 juin : Louis XVI, affectant une irritation qui n'était pas dans son caractère et qui prouvait sa faiblesse, dit qu'il ne pouvait admettre le vote par tête et que si les Etats généraux ne voulaient pas, par leur entêtement, contribuer à la tâche qu'il avait entreprise, il « ferait le bonheur de son peuple tout seul ».

C'était menacer les députés de les renvoyer chez eux à bref délai. Ce fut par un silence glacial que les membres de l'Assemblée nationale accueillirent ce discours. Les deux autres ordres firent entendre

quelques cris de : « Vive le Roi. » Puis Louis quitta la salle suivi de la plupart des membres du clergé et de la noblesse. Pas un député du Tiers ne bougea ; la colère se lisait sur leur visage. Et quand le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, les invita à s'éloigner pour permettre aux ouvriers de démolir l'estrade royale, l'on vit alors Mirabeau, la lèvre tremblante, l'œil enflammé, se lever et, superbe de violence, prononcer la phrase fameuse. Chaque mot tombait comme le glas funèbre du pouvoir absolu.

La tentative de Louis XVI échoua donc piteusement. Lorsque l'Assemblée se fut déclarée en séance permanente et qu'elle eut invité, une dernière fois, de façon formelle et catégorique, les deux autres ordres à se joindre à elle, le roi lui-même, le 27 juin, engagea les députés du clergé et de la noblesse à se rendre à l'invitation de l'Assemblée nationale.

Des conseils insensés de Marie-Antoinette il n'était résulté, pour le roi, qu'une humiliation nouvelle et une chute de plus en plus accentuée dans l'esprit de ses concitoyens.

Cependant, la royauté était tellement invétérée en France qu'il ne venait pas encore à l'idée d'aucun Français de séparer le roi de la nation. Il était encore temps pour le roi, écartant les conseils de Marie-Antoinette, de prendre des résolutions saines et énergiques.

A partir du 27 juin, de nombreux députés des ordres privilégiés se rendent auprès de leurs collègues du Tiers. Bientôt l'Assemblée se trouve complètement réunie. Il y avait du reste, parmi le clergé et la noblesse, beaucoup d'esprits libéraux et sincèrement constitutionnels. Il ne faut pas oublier que ce fut parmi la noblesse que les philosophes avaient fait leurs premiers adeptes. Beaucoup de jeunes gentilshommes avaient embrassé avec ardeur les idées des Voltaire et des Rousseau. Des flots de sang généreux coulaient dans leurs veines. On les vit, lors de la guerre d'indépendance de l'Amérique, verser sans compter ce sang pour la cause de la liberté des peuples. Le bas clergé, les curés des campagnes désiraient aussi, et ardemment, des réformes démocratiques.

L'Assemblée enfin réunie commença définitivement ses travaux. Son premier acte solennel fut la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Puis, on entame l'élaboration de la Constitution. Ces travaux immenses, qui durèrent deux ans, donnèrent lieu à des discussions passionnées souvent, mais majestueuses toujours. Les neuf dixièmes des députés voulaient aboutir.

Cette Constitution, qui ne fut définitivement promulguée que le 3 septembre 1791, fait table rase du passé. La monarchie absolue est supprimée. Il y a deux pouvoirs dans l'Etat. Le pouvoir législatif qui est l'Assemblée, et le pouvoir exé-

cutif qui est le roi. C'est la monarchie constitutionnelle. Les députés à l'Assemblée sont nommés par des électeurs, choisis eux-mêmes par les citoyens actifs de la nation. Les citoyens actifs étaient ceux qui, âgés de vingt-cinq ans, ayant un an de domicile, payaient un impôt équivalant à trois journées de travail. L'Assemblée rédige, discute, vote les lois. Le roi, pouvoir exécutif, promulgue les lois. Il a le droit, si une de celles-ci lui paraît ou dangereuse ou tendancieuse, de la suspendre par un veto, veto qui a son effet pendant deux législatures. Mais, si une troisième législature vote la même loi, le roi doit la mettre à exécution. Il est inviolable et la monarchie est indivisible et héréditaire.

Les nobles avaient abandonné tous leurs privilèges, le 4 août, dans un moment d'élan généreux, quelques jours avant la déclaration des droits de l'homme.

L'égalité des citoyens est complète, les droits civils, politiques et les devoirs de chacun sont les mêmes.

On crée les justices de paix : on organise les tribunaux de 1re instance, d'appel, de cassation, les jurys sont installés.

Les immenses richesses du clergé sont ensuite déclarées biens nationaux et, pour faciliter leur vente, on crée les assignats. Le clergé, du reste, subit une transformation radicale : le prêtre est

considéré comme un fonctionnaire et, plus tard, on lui fera prêter le serment civique, comme à tous les salariés de l'Etat. La liberté des cultes est complète. Les registres des naissances, mariages, décès sont enlevés aux paroisses : on crée l'état civil.

La liberté de la presse est décrétée. Le droit de réunion est inscrit dans la Constitution.

La France est divisée en départements. On supprime les anciennes provinces. A la tête de chaque département est un directoire, composé de huit membres nommés par les électeurs.

Pendant que l'Assemblée poursuivait sans relâche son rude labeur, la révolution de la rue prenait, elle aussi, une tournure inquiétante pour le roi, bien plus par l'obstination de la reine et de la Cour que par la volonté du peuple.

Pourquoi le peuple s'était-il emparé de la Bastille le 14 juillet? Parce que Louis XVI, toujours assailli de mauvais conseils, avait autorisé la réunion de nombreuses troupes autour de Paris. Pourquoi le roi renvoie-t-il Necker et est-il obligé sans retard à le rappeler? Pourquoi le scandale de la réception du régiment de Flandre et l'exode des femmes de Paris à Versailles sous la conduite de Maillard le 5 octobre? Pourquoi le roi et la reine sont-ils ramenés à Paris plutôt en prisonniers qu'en souverains? Partout, nous voyons la main néfaste de Marie-Antoinette et le résultat de la

triste influence qu'elle avait sur son faible mari. Elle ne peut se faire à ce qu'elle voit, et son orgueil meurtri la rend aveugle. Elle ne songe qu'à se venger, qu'à rendre au centuple les humiliations que son orgueil subit, et elle continue à pousser la monarchie vers l'abîme.

La liberté de la Presse et le droit de réunion contribuaient à répandre les idées révolutionnaires. De nombreux journaux analysaient et discutaient les actes de la Cour et de l'Assemblée. Les clubs entendaient résonner la voix d'orateurs fougueux, inconnus jusqu'alors, mais dont les noms circulèrent bientôt de bouche en bouche.

Entre temps, on avait organisé la garde nationale. Lafayette en fut nommé le général en chef.

La noblesse avait pris peur. L'émigration commence. Le comte d'Artois et les familiers de Marie-Antoinette sont les premiers fugitifs. Beaucoup d'officiers nobles quittent leurs régiments. Ces émigrés vont en Belgique, en Italie, en Allemagne surtout, et tâchent de provoquer une croisade contre la France.

De bon ou de mauvais gré, Louis prêta, le 4 février 1790, le serment civique comme roi constitutionnel. Le roi avait encore 25,000,000 de liste civile.

Le 14 juillet 1790 eut lieu la fête de la Fédération. Le roi, le maire de Paris, le général Lafayette, les ministres et l'Assemblée entière prêtent

serment à la Constitution et jurent de l'observer. Les grands principes de la Constitution étaient établis, mais celle-ci n'était pas entièrement achevée.

Pendant que l'Assemblée nationale poursuit ses majestueux travaux, la reine, malgré le serment de son mari, intrigue toujours. Elle intrigue avec l'Autriche, elle correspond continuellement avec le comte de Mercy Argenteau, ministre de l'empereur Léopold II en Belgique. Joseph II venait de mourir sans avoir pu achever son œuvre. La reine excite l'Autriche et engage son frère à intervenir en France.

Elle intrigue dans l'Assemblée même. Un moment Mirabeau subit son influence. Bientôt, il est à ses pieds. Elle compte utiliser l'ascendant qu'elle a pris sur le tribun fougueux, devenu enfant docile. Mirabeau meurt le 2 avril 1791.

La reine imagine ensuite un autre projet. Elle veut fuir ; elle suit en cela les avis secrets que lui passaient ses conseillers autrichiens. Le roi résiste d'abord, puis finit, comme toujours, par céder.

Le 20 juin, dans la nuit, ils quittent Paris. Le plan de fuite avait été habilement concerté, mais la vigilance et la présence d'esprit du fils d'un employé des postes firent tout échouer. Arrêtée à Varennes, la famille royale est ramenée à Paris. Le roi doit être considéré comme déserteur. Les

quelques atomes de popularité qui lui restaient encore s'évanouissent. Le peuple s'émeut, demande la déchéance, mais il existait dans l'Assemblée un parti purement constitutionnel encore puissant. Le roi est simplement suspendu momentanément de ses fonctions.

Le peuple se fâche, court aux armes, et le 17 juillet, se rassemble au Champ de Mars pour signer en masse une pétition de déchéance. Mais la garde nationale, en grande partie, est restée royaliste. Bailly la requiert et La Fayette la commande. Le peuple est chassé du Champ de Mars à coups de sabre et à coups de fusil.

Malgré cette répression sanglante, le peuple paraît se calmer un moment. Il suit, avec une attention farouche, les dernières discussions relatives à la Constitution. Enfin, celle-ci est achevée, et, le 3 septembre, elle est présentée au roi, qui, dix jours après, l'accepte intégralement. Immédiatement, le roi est rétabli dans tous les pouvoirs que lui confère cette Constitution.

Le 18 septembre, cette grande œuvre est proclamée solennellement. Un moment, tous les partis paraissent oublier leur haine réciproque. Il y eut une joie universelle. Le roi et la reine, au *Te Deum*, auquel ils assistèrent le matin, et au spectacle, où ils se rendirent le soir, furent encore acclamés.

Le 30 septembre 1791, l'Assemblée nationale

constituante clôtura ses séances. Le président Thouret lut le discours final.

L'Assemblée constituante avait bien mérité de la France et de l'humanité entière. Son œuvre énorme, qui fit table rase de l'ancienne société, et qui établit les bases sur lesquelles repose encore la société actuelle, est unique dans l'Histoire. Jamais, avant elle, et jamais, depuis elle, assemblée ne fut plus imposante et ne fit travail plus fécond. Pendant sa durée, elle élabora plus de 3,000 lois et décrets. A côté des Assemblées qui la suivirent, elle paraît une réunion de géants. Si les discussions furent parfois passionnées, toujours les questions de personnes disparurent devant le bien public et la mission régénératrice qu'elle s'était imposée. Le temps de l'Assemblée constituante, c'est le plus beau temps de la Révolution française.

L'Assemblée nationale avait décrété qu'aucun de ses membres ne ferait partie de la nouvelle législature. Ce fut un grand malheur : les hommes pondérés, expérimentés, qui la composaient, disparurent momentanément de la scène. Quelques-uns, cependant, les plus avancés, émigrèrent dans les clubs, qui prirent alors une importance capitale, mais la plupart des Constituants, fiers du travail accompli, se retirèrent, du moins momentanément, dans leurs foyers. Repos bien gagné : fierté légitime.

CHAPITRE VI

La Révolution brabançonne. — La Révolution liégeoise.

En France, le peuple, n'ayant aucun droit, avait forcé son roi à les lui accorder tous. En Belgique, pays où il existait déjà des libertés et des chartes, le peuple ne voulait changer celles-ci que contre un système largement expliqué et établi avec l'accord préalable, l'accord combiné, l'assentiment complet de ses corps constitués, les États. Fort de ses bonnes intentions, Joseph II croit pouvoir agir seul, et dès qu'il ne fut plus occupé par la guerre contre les Turcs, il se décide à marcher droit à son but. D'un trait de plume, il rend exécutoires toutes ses ordonnances précédentes, en matière civile, administrative et judiciaire.

Ce fut le coup d'État du 18 juin 1789. Les États sont supprimés, la Joyeuse Entrée abolie, toutes les anciennes chartes enterrées, et les réformes

décrétées mises en vigueur sur-le-champ. L'émotion est immense. Les revendications du peuple s'ajoutent à celles du clergé, on confond le tout. La population entière s'unit contre le souverain. Les murmures se font protestations violentes, les protestations violentes se font cris de colère.

On s'arme — l'insurrection est inévitable, mais ce qui met le feu aux poudres, c'est la nouvelle de la prise de la Bastille. La France a parlé : révolution pour tel ou tel motif, c'est toujours révolution, et le contre-coup de la colère de Paris est immédiat. Comme à Paris, la nation se partage en deux camps, patriotes et royalistes. Mais les patriotes sont divisés eux-mêmes en deux partis bien disdincts. Les chefs les plus autorisés de la résistance, les statistes, partisans des Etats et du *statu quo* complet, et les progressistes qui veulent une constitution purement démocratique, mais avec des garanties, se réunissent à Bréda. On y voit Van der Noot, l'idole du peuple, soutenu par les prêtres, tribun plus vitupérant qu'intelligent, Van Eupen et l'honnête Vonck. Les progressistes constitutionnels sont en minorité, les statistes dominent dans ce comité, et Van der Noot se fait appeler ministre plénipotentiaire du peuple brabançon.

Les démocrates et les statistes rédigent ensuite un manifeste, qu'ils rendent public le 24 octobre, dans lequel ils déclarent les habitants des provinces déliés de leur serment de fidélité envers

Joseph II, en même temps qu'ils décident la guerre à outrance contre celui-ci.

Des rassemblements armés s'étaient formés autour d'eux. Le colonel Van der Mersch, de Menin, d'opinion démocratique, est mis à leur tête. C'était un ancien officier, ayant passé de nombreuses années au service de la France, bon militaire, courageux et désintéressé. Il n'a que quelques milliers d'hommes, mal armés, mais il leur donne la confiance, il les électrise par ses paroles patriotiques et les conduit résolument au combat. L'armée autrichienne, que l'on avait rassemblée à la hâte en Campine, est défaite par Van der Mersch à Turnhout, le 27 octobre 1789. Ce fut un glorieux combat, que l'on a tort, cependant, d'appeler une bataille. L'imagination populaire en a fait une bataille rangée, surtout par le retentissement que ce succès provoqua. La première rencontre des révolutionnaires et des soldats impériaux tournait à la honte de ces derniers. On ne douta plus du triomphe final, et les hésitants se rallièrent définitivement à la révolution. La Belgique entière se souleva. A l'approche de l'armée patriote, Gand chasse sa garnison autrichienne. Bruxelles est menacé. Pour la deuxième fois, la rage de l'humiliation dans le cœur, les gouverneurs sont obligés de fuir précipitamment, et bientôt Bruxelles reçoit en triomphe les membres du Comité de Bréda.

Malheureusement, des dissensions profondes existent au sein de ce Comité. Entre les statistes, qui considéraient Van der Noot et Van Eupen comme leur chefs, et les progressistes qui, outre Vonck, comptaient parmi leurs dirigeants les membres les plus distingués et les plus instruits de la bourgeoisie intelligente, en même temps que plusieurs nobles, il y avait un gouffre profond. Van der Noot était l'homme des évêques et des couvents, et son parti s'appuyait sur la populace, sur la partie la moins éclairée de la population. Il en était devenu l'idole, et cette popularité l'aveugla. Vonck et les démocrates essayaient de faire comprendre au peuple ses véritables intérêts, sans y parvenir.

Au sein du Comité, Van der Noot traitait de haut les démocrates. Toutefois on se mit d'accord sur les premières mesures à prendre, la révolution étant momentanément victorieuse.

Le 11 janvier 1790, la république belge est proclamée sous le nom d'*Etats belgiques unis*. Déjà, sous l'impression de la révolution américaine, on s'était appelé *insurgents*, francisant un mot purement anglais. On envoie ensuite des agents annoncer la révolution aux pays voisins, pour en demander la reconnaissance. Puis un congrès des députés de toutes les provinces belges est convoqué à Bruxelles.

Quelques semaines après, Joseph II meurt à

Vienne, le 21 février. Il accusa les Belges d'être la cause de sa mort. Certes, ses bonnes intentions auraient pu être mieux récompensées. Mais sa grande faute fut de mettre trop de précipitation dans tout ce qu'il fit. Son frère Léopold lui succéda. Léopold avait les mêmes sentiments philosophiques que Joseph II, Grand-duc de Toscane, il avait administré ce pays afin d'en mériter une reconnaissance sans bornes. Malheureusement, il se laissait dominer facilement, et ses mœurs, en outre, laissaient beaucoup à désirer, ce qui affaiblissait sa volonté.

A peine le Congrès des *Etats belgiques unis* eut-il tenu ses premières séances que les mêmes dissensions qui avaient existé dans le Comité de Bréda se renouvelèrent. Les statistes avaient naturellement la majorité et Van der Noot devenait de plus en plus arrogant envers les démocrates. On ne s'entendit que sur un point : l'organisation militaire. Il était certain que le gouvernement impérial n'accepterait pas les faits accomplis et l'on devait préparer la résistance. A l'appel du Congrès, de nombreux jeunes gens s'enrôlèrent et vinrent grossir l'armée patriote, qui était alors cantonnée sur la Meuse, toujours sous le commandement de Van der Mersch, bien que celui-ci commençât à être suspect à Van der Noot à cause de ses opinions vonckistes. Les volontaires des diverses provinces se groupèrent en régiments

qui prirent le nom de ces provinces. Il y eut le régiment de Flandre, du Hainaut, d'Anvers, etc. Les troupes étaient pleines d'entrain et avaient toute confiance en leur chef. De plus, chaque jour un grand nombre de déserteurs de régiments nationaux au service de l'Autriche venaient rejoindre l'armée patriote. La plupart des régiments autrichiens, qui tenaient alors garnison en Belgique, se recrutaient dans le pays même. Cela explique aussi les premiers succès de la révolution brabançonne.

Van der Noot rêvait-il la dictature? Etait-il affolé par l'excès de popularité dont il jouissait à ce moment-là? Toujours est-il qu'il laissa faire, s'il n'excita les nombreux moines qui, à Bruxelles, ameutaient la populace contre les démocrates. En outre, il salaria, avec les deniers de la République, un grand nombre de folliculaires sans aveu qui bavèrent sur Vonck et ses amis d'infâmes calomnies. La lie du peuple s'organisait en bandes, qui allaient menacer les démocrates jusque dans leurs demeures. Des cris de mort, proférés par une tourbe avinée et brutale, retentirent aux quatre coins de la ville. Vonck et la plupart des chefs du parti démocratique restent courageusement à leur poste, mais ils se tiennent sur leurs gardes. Des amis dévoués les protègent contre la haine de leurs ennemis.

La rage de Van der Noot ne s'arrête pas aux

démocrates résidant à Bruxelles. Il décide d'enlever le commandement de l'armée à Van der Mersch, malgré la ferme contenance que celui-ci tenait devant l'armée autrichienne qui approchait. Van der Mersch aimait sa patrie avec ardeur, nul mieux que lui n'eût pu la défendre. Mais il était vonckiste et le tribun de la populace ne pouvait supporter qu'il restât à son poste. Il profita de l'enthousiasme qu'avait suscité parmi la population la capitulation de la citadelle d'Anvers, que les Autrichiens venaient de rendre aux patriotes, pour faire adopter par le Congrès un décret enlevant à Van der Mersch le commandement de l'armée et le remplaçant par Schœnfeld, général prussien, qui s'était mis à la disposition du gouvernement de la République, dans un but très douteux.

Van der Noot eût été payé par les Autrichiens qu'il n'eût pas fait mieux.

Vonck et ses amis, désespérés de la tournure que prenaient les événements, se décident malgré les périls qui les entouraient à publier un manifeste de protestation. Quarante-deux citoyens, l'élite de la population, le signèrent, et il fut présenté au Congrès le 15 mars 1790.

Aussitôt que ce manifeste fut répandu dans la ville, les moines rassemblent dans les églises la foule fanatisée, et prêchent ouvertement le meurtre immédiat des démocrates. L'eau-de-vie et le

vin sont répandus à flots. L'ivresse augmente la fureur de la populace. Elle pénètre dans les demeures des démocrates et massacre ce qu'elle trouve. Mais Vonck et la plupart de ses amis avaient pu fuir à temps. Comprenant que le sacrifice de leur vie était inutile pour la cause de la république, ils avaient quitté précipitamment Bruxelles et s'étaient rendus à Namur, au camp de Van der Mersch, qui n'avait pas encore reçu avis de son renvoi.

Cette fuite exaspère les moines et les bandits maîtres de la rue à Bruxelles. Ils forcent le Congrès à décréter la proscription pour tous les signataires du manifeste du 15 mars. Van der Noot fait partir sans retard Schœnfeld pour Namur, avec la plupart des troupes qui étaient à sa disposition, et lui donne l'ordre d'arrêter Van der Mersch et de prendre le commandement de l'armée.

Schœnfeld, craignant une résistance acharnée des soldats de Van der Mersch, si attachés à celui-ci, mais connaissant aussi l'esprit versatile et méfiant des troupes et des populations d'un pays en révolution, se fait précéder à Namur par des gens qui répandent le bruit que Van der Mersch trahit. Le bas peuple de Namur, aussi ignorant que celui de Bruxelles, s'émeut et chasse les troupes de Van der Mersch.

Pour s'emparer de celui-ci, Schœnfeld emploie la ruse. Sous prétexte d'une entrevue, il le con-

voque au château de Flawinne, et le loyal Van der Mersch s'y rend. Schœnfeld le fait arrêter et l'envoie à Bruxelles.

Vonck et les démocrates, mis au courant de cette arrestation, n'ont que le temps de fuir en France par Dinant et Givet.

Cet événement démoralisa complètement l'armée. Cette fois, c'est de son côté que la désertion se pratiqua. L'armée, malgré les efforts de Schœnfeld, fondait. Seul, le corps de troupes commandé par Kœlher, brave officier anglais au service du Congrès, reste intact. Mais que pouvait-il?

Le maréchal Bender ne rencontre que peu de résistance. Il bat coup sur coup tous les détachements envoyés devant lui, et bientôt il se trouve sur la route de Bruxelles. L'armée de Schœnfeld est dispersée, le général prussien disparaît brusquement. Seul, Kœlher ramène son corps en bon ordre jusqu'à Mons.

L'inepte Van der Noot est atterré. Lui et les statistes ont conduit la révolution au néant. Il avait cherché un appui en Prusse et en Hollande et s'était laissé berner par des promesses fallacieuses. En dernier recours, il s'adresse à l'Assemblée nationale qui, au courant de tout, refuse carrément son concours. La France avait accordé hospitalité entière aux Vonckistes qui séjournaient à Lille et à Valenciennes.

En quinze jours, Bender rétablit dans toute la

Belgique le pouvoir impérial. Van der Noot, Van Eupen et les principaux statistes se réfugient en Hollande. Ce qui restait de l'armée patriote est licencié. Beaucoup d'officiers et soldats se réfugient à Lille, auprès de Vonck, où nous les retrouverons.

Jamais révolution n'avait débuté aussi énergiquement, jamais révolution ne finit aussi lamentablement. Van der Noot, les moines et les prêtres, le peuple fanatisé, furent les auteurs de cette chute aussi pitoyable que méritée.

Le 15 juillet, le duc et la duchesse de Saxe Teschen reviennent à Bruxelles. Nous verrons plus tard dans quelles dispositions ils étaient. L'empereur Léopold leur avait adjoint le comte de Mercy Argenteau comme ministre plénipotentiaire, et celui-ci les avait précédés dans le pays.

Léopold II, toutefois, voulut rétablir tout ce qui existait avant Joseph II. Par la déclaration du 14 octobre 1790, il jure d'observer les privilèges des provinces et promet même amnistie complète. Mais les temps sont changés. Les idées d'indépendance se sont répandues dans les provinces. La chute de la révolution a gagné un grand nombre de partisans aux démocrates. Le pays supporte mal la nouvelle restauration autrichienne. Les populations ont d'autres aspirations. Nous essayerons de décrire, au livre Ier de cette histoire, la situation exacte des esprits en Belgique à la

suite de cette révolution. Nous verrons l'influence de plus en plus grande des événements qui se passent en France, la France, vers laquelle se tournèrent bientôt les regards confiants de tous les Belges.

*
* *

Le soulèvement des Liégeois fut plus conforme à la Révolution française. Ce fut aussi une lutte de la démocratie contre le pouvoir absolu.

Les Liégeois, comme les autres Belges, possédaient des privilèges et des franchises que leurs ancêtres avaient arrachés, peu à peu, aux princes-évêques. Cependant, depuis un siècle environ, ceux-ci affectaient de méconnaître ces privilèges. Le peuple murmurait souvent, mais se bornait à des protestations platoniques. Encouragés, les évêques de Liége, au XVIIIe siècle, finirent peu à peu à régner en princes absolus. En 1789, l'évêque Gérard de Hoensbroek ne connaissait plus d'autre loi que sa propre volonté. Les Etats généraux, composés, comme en France, des trois ordres, n'était plus que rarement consultés. Le vieil esprit d'indépendance n'était pourtant pas éteint parmi les Liégeois, et ce qui se passa en France les trouva frémissants.

On donne généralement pour cause à la révolution liégeoise l'affaire Levoz. Ce fut l'occasion et non la cause.

Levoz avait demandé au prince-évêque l'autorisation d'installer à Spa une nouvelle salle de jeux. Cette autorisation lui fut refusée. Levoz s'adressa alors aux Etats généraux qui, sur la foi d'anciennes chartes, prétendent être consultés en la matière. L'évêque, irrité, se déclare seul juge. Le dissentiment s'élargit, le peuple s'en occupe, le mécontentement grandit. Toutefois, il est probable que le conflit se serait apaisé et que tout aurait fini à l'avantage du prince-évêque, lorsque l'on apprit à Liége la prise de la Bastille.

L'énergie du peuple de Paris enflamma les Liégeois, qui se vantaient d'être les derniers Français du Nord. De nombreuses réunions secretes ont lieu. On prépare un mouvement insurrectionnel.

Le 18 août 1789, Liége se soulève. Le peuple s'arme, puis, conduit par les citoyens les plus considérés et les plus généreux de la ville, se rend à l'hôtel de ville. Là, il dépose les deux bourgmestres aristocratiques, de Ghaye et de Villenfagne de Sorrèye, et nomme à leur place deux citoyens connus pour leurs tendances démocratiques, Fabry et Chestret.

L'évêque, effrayé, s'était retiré au château de Seraing. Le peuple alla l'y chercher et le ramena à Liége. Il ne vit sur son chemin que fronts menaçants et décidés. On le conduisit à l'hôtel de ville, où on l'obligea à approuver le changement

accompli. Il est certain que si Hoensbroek n'avait pas ratifié le choix du peuple, il était passé au fil de l'épée.

Le peuple, ayant confiance dans la parole de l'évêque, le reconduisit dans son palais, où il fut gardé mollement. Il en profite pour fuir de nouveau, et cette fois se rend d'une traite jusqu'à Trèves. Il en appelle à l'empereur, il proteste contre les violences dont il avait été l'objet et demande à être rétabli dans tous ses droits.

Dès que Liége eut appris cette fuite, le peuple se rassemble de nouveau et ses délégués déclarent l'évêque déchu de tous ses droits et prérogatives et proclament la république.

Malheureusement, le peuple liégeois, au lieu de rester uni, se déchire autant que le peuple brabançon. Démocrates et modérés, démagogues et fanatiques sont dans une discorde profonde. Les deux partis ensanglantent la ville par leurs querelles, et affaiblissent considérablement leur force devant l'ennemi. Fabry et Chestret essaient de rétabir la concorde parmi les citoyens, sans y parvenir. Au point de vue extérieur, ils cherchèrent à faire accepter la nouvelle république par leurs voisins. Toutefois une députation de Brabançons, envoyée par Van der Noot pour tenter de fusionner les deux révolutions, est repoussée fièrement, les démocrates liégeois ne pouvant admettre la façon dont on traitait leurs amis, les démocrates brabançons.

Liége comme Paris, se remplit de clubs. On y discute, et on y lit avec passion les journaux français. On se prépare à une résistance à outrance contre ceux qui voudraient rétablir l'autorité de Hoensbroek.

Le gouvernement autrichien décide d'envoyer des forces imposantes contre les Liégeois. La principauté de Liége faisait partie du cercle impérial de Wetzlaer, dans lequel la Prusse était chargée de faire la police. Le roi de Prusse agit d'abord avec les Liégeois comme avec les Brabançons. Il les berne, temporise et n'envoie une armée que quelque temps après. Cette armée, forte et disciplinée, bat facilement les volontaires liégeois dans toutes les rencontres. La résistance des troupes de la république fut honorable, mais il n'y avait rien à faire contre le nombre.

Malgré leurs appels réitérés à la France, qui ne pouvait alors les secourir, malgré leur énergie, les Liégeois ne peuvent empêcher les troupes prussiennes et quelques corps autrichiens qui s'étaient joints à elles, de faire leur entrée dans leur ville dès les premiers jours de 1791.

Les démocrates s'exilent en masse. Le 10 janvier, Fabry et Chestret, avertis de la rentrée prochaine de l'évêque Hoensbroek, fuient en France avec de nombreux amis. A partir de ce moment, tous les jours, des familles entières s'exilent volontairement et passent la frontière. On sentait

que l'évêque revenait avec des sentiments de vengeance et une réaction terrible était à craindre. En effet, dès que Gérard de Hoensbroek eut repris possession de son palais, les prisons se refermèrent sur une masse de citoyens et les exécutions commencèrent. Alors l'émigration redoubla.

Les fugitifs se rendent tous en France. Les uns se fixent à Paris même, les autres restent à Givet, d'autres encore vont à Valenciennes et à Lille se joindre aux exilés brabançons, à Vonck et à ses amis.

Les révolutions brabançonnes et liégeoises sont vaincues. Mais l'union est décidément rompue entre les Belges et les Autrichiens.

Les Belges ne supportent plus le joug impérial. Ils ne rêvent que l'indépendance complète et n'espèrent qu'en la France pour l'obtenir : la France, qui poursuivait à travers tous les obstacles sa mission régénératrice, la France qui secouait l'humanité endormie et provoquait son réveil. La reconnaissance du monde entier envers la généreuse nation française doit être entière et éternelle. Aucune nation n'a accompli, au travers des siècles, une tâche aussi glorieuse et aussi féconde !

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

LIVRE PREMIER

L'Assemblée législative. — Dumouriez
Les Belges en 1792

CHAPITRE PREMIER

La Révolution française suit son cours logique. — Les relations entre la France et l'Autriche s'enveniment.

Dans toute révolution, il y a trois phases. La première, toute d'enthousiasme, de solidarité, en même temps que d'énergie et de persévérance, est la plus belle. C'est celle qui sème avant l'orage les fruits que l'on récoltera plus tard. La deuxième phase, c'est l'orage. C'est la tempête qui déchire, qui dévore tout à la surface, sans atteindre, heureusement, le sillon dans lequel germe la bonne semence. C'est la période où, de tous côtés, surgissent des hommes nouveaux, exaltés, inexpérimentés, qui se déchirent entre eux. L'intérêt général disparaît souvent devant les questions personnelles. Les opinions s'exagèrent, s'énervent,

et finalement s'atrophient. L'excès même de l'action amène la réaction. La troisième phase est la plus longue, la graine a germé, mais le fruit est lent à sortir de terre. L'orage gronde encore à l'horizon. Pourtant, le fruit grandit et cherche à mûrir au soleil. Il n'est pas encore sauvé. On essaye de l'arracher, on le mutile, mais il est vivace et finit par s'épanouir victorieusement.

La phase la plus belle de la révolution française, ce fut l'Assemblée constituante. Lorsque, le 1er octobre, l'Assemblée législative tint sa première séance, le lendemain du jour où l'Assemblée constituante avait clôturé les siennes, la physionomie des débats changea du tout au tout.

La Constituante avait décrété qu'aucun de ses membres ne ferait partie de la première législature. Composée d'hommes nouveaux, dont la plupart ne s'étaient encore fait connaître que dans le journalisme et au barreau, jeunes, ardents, passionnés, la nouvelle assemblée vit ses séances perdre beaucoup du calme et de la dignité qui avaient présidé aux précédents débats ; mais il y en eut d'émouvantes et il y en eut aussi de terribles !

Les élections avaient été mauvaises pour le roi, comme cela devait être après la lamentable et sourde lutte que la monarchie faisait à la révolution, et surtout après la tentative de fuite de Louis XVI. Peu de constitutionnels purs furent

élus. La majorité se composait de révolutionnaires. Cette majorité se divisa, dès les premières séances, en deux grands partis, les Girondins et les Montagnards. Bientôt ces deux partis se poursuivirent d'une haine implacable. Leur but était le même, cependant : le triomphe de la révolution ; mais les Girondins représentaient plutôt la province, alors que les Montagnards prenaient leur mot d'ordre de la commune de Paris et n'étaient que les esclaves des clubs et de la populace plutôt que du peuple de la capitale. Plusieurs anciens constituants qui formaient le parti le plus avancé de l'ancienne Assemblée, avaient émigré dans les clubs, où ils faisaient la loi. On y décidait, avant même qu'elles fussent portées à l'Assemblée, les questions que l'on devait y discuter le lendemain, puis les exaltés allaient en masse dans les tribunes imposer leur volonté aux députés.

La discussion à la législative ne fut plus libre ; les tribunes manifestaient hautement leur haine contre les députés qui leur paraissaient trop tièdes. La populace de Paris voulait faire la loi aux législateurs. Ce fut la grande gloire du parti Girondin de s'élever avec énergie contre cette nouvelle tyrannie. Les Girondins n'acceptèrent jamais cet esclavage.

Dès le début de la législative, on put se rendre compte à quel point les passions étaient montées. Il est vrai qu'à ce moment-là, on se trouvait à une

des périodes les plus critiques de la révolution. On sentait que Louis XVI n'avait accepté la Constitution que contraint et forcé, et que, mal conseillé comme il l'était, il chercherait tous les moyens d'éluder ce serment et de reprendre ses prérogatives. On savait que la Cour complotait avec l'Autriche, que les émigrés, qui ne se cachaient pas, du reste, s'armaient aux frontières et que tout cela aboutirait, et à la guerre civile, et à la guerre extérieure.

La violence des passions s'explique en partie par l'imminence des dangers.

La guerre extérieure était certaine, fatale. Lorsque nous aurons jeté un coup d'œil sur les événements qui se passèrent en France même, nous examinerons la genèse de cette guerre et nous verrons comment la France fut obligée de la déclarer elle-même.

* * *

Dès la première séance de la législative, la défiance qu'avait provoquée la conduite de Louis XVI éclata. Divers membres proposèrent de lui enlever le titre de Majesté, d'autres demandèrent que le fauteuil élevé qu'il occupait lorsqu'il venait à l'Assemblée fût supprimé. Détails un peu puérils, certes, que tout cela, mais qui prouvent bien la déconsidération dans laquelle était tombé le pou-

voir [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
de telle ou telle [illegible]

Le [illegible] décret de l'Assemblée [illegible] au comte de Provence [illegible] le 1er janvier [illegible] il perdrait [illegible]

Les émigrés [illegible] de plus en plus [illegible] vembre, l'Assemblée [illegible] suivant : « Les émigrés [illegible] en France le 1er janvier [illegible] mort et leurs biens [illegible] »

Le grand nombre [illegible] une cause de trouble [illegible] ouvertement la guerre civile [illegible] vait tolérer pareil [illegible] elle décide que « [illegible] prêter, sous huit jours [illegible] réfractaires [illegible] ment et soumis à la surveillance [illegible] cas de désordres [illegible] mentanément de leur domicile [illegible] arrêté du directoire du département. »

Le roi avait signé le décret [illegible] Il refusa de signer les deux [illegible] jours sous l'influence [illegible]

Devant cette attitude [illegible]

augmenta. Les plus sages partisans de la royauté constitutionnelle furent consternés, et chez les révolutionnaires ardents, on commença à prononcer le mot de république.

Le ministère alors au pouvoir était feuillant, c'est-à-dire constitutionnel pur. C'était, à la Guerre, Narbonne, le protégé de Mme de Staël, homme jeune, actif, assez honnête, mais ambitieux, et dont l'ambition était excitée par son intrigante amie. Delessart dirigeait les Affaires étrangères. Il était très dévoué au roi, et suspect de ce chef. Cahier de Gerville était ministre de l'Intérieur et Bertrand de Molleville, ministre de la Marine. Narbonne jouissait seul d'une popularité relative. Son ardeur à préparer la guerre en était uniquement la cause. Il s'y dévouait réellement, réorganisant l'armée, visitant lui-même, et consciencieusement, les places frontières. Cette activité était mal vue de Marie-Antoinette, et Louis XVI ne secondait pas toujours son ministre.

Les préparatifs de Narbonne étaient pourtant d'une nécessité absolue. Les rapports de l'Autriche avec la nation française se refroidissaient de plus en plus, et il est prouvé aujourd'hui que Marie-Antoinette, dans sa correspondance avec le comte de Mercy-Argenteau, tenait le cabinet autrichien au courant de tout ce qui se passait en France, commettant en cela une véritable trahison. Elle poussait l'Autriche à une intervention armée en

France pour rétablir [illegible] XVI [illegible] prérogatives [illegible] France. [illegible] « [illegible] ».

D'autre part, [illegible] jour [illegible] de Louis XVI [illegible] définitivement [illegible] France. [illegible] de la générosité [illegible] la générosité [illegible] les laisser agir. Les [illegible] jeunes allemands [illegible] progrès de la Révolution française, [illegible] de l'Humanité. [illegible] que [illegible] Les Allemands [illegible] de France. Les [illegible] les progrès [illegible]

oreille plus complaisante aux exhortations des émigrés.

Les émigrés, après avoir encombré les routes de Belgique, d'Allemagne et d'Italie, avaient fini par fixer leur point de concentration à Coblence, où ils se ralliaient autour du duc de Bourbon et du prince de Condé. Le comte d'Artois, qui avait quitté la France un des premiers, après avoir été mis à l'écart par Joseph II, avait redoublé d'efforts, après la mort de celui-ci, auprès de Léopold II. Un moment brouillé avec la Prusse, le nouvel empereur d'Allemagne n'avait pas plus que son frère, écouté le comte d'Artois. Léopold II était du reste un prince pacifique et libéral. Cependant, alarmé à son tour de l'état d'esprit dans lequel se trouvaient ses peuples, inquiet de la situation de sa sœur Marie-Antoinette, l'empereur avait consenti enfin à conférer avec le comte d'Artois. Une entrevue avait eu lieu à Mantoue le 20 mai 1791. Léopold accepta l'idée d'une action militaire et promit d'examiner cette éventualité dans une entrevue avec le roi de Prusse, avec lequel il venait de se réconcilier. L'empereur ne s'engageait pas encore à fond, mais le comte d'Artois avait une promesse.

Le prince français, bien qu'étourdi et léger, déploie alors une activité sans bornes. Secondé par des émigrés de marque, il s'efforce d'organiser contre la France une coalition dans laquelle

devraient entrer, outre l'empereur et le roi de Prusse, l'Angleterre, la Russie, la Suède, l'Espagne et le Portugal. L'Angleterre ne dit ni oui ni non. Les autres puissances promettent leur concours. Cependant, cette coalition n'aboutit pas immédiatement, car Léopold II ne parvenait pas à surmonter sa répugnance pour la guerre.

La France s'était émue de tous ces pourparlers. L'Assemblée constituante avait forcé Louis XVI et ses ministres à prendre quelques mesures de précaution. C'est à ce moment que le roi, cédant enfin à Marie-Antoinette, essaye de fuir et est arrêté à Varennes.

On s'attendait à une guerre immédiate. Louis, suspendu momentanément, est prisonnier dans son palais et l'Assemblée décrète l'organisation et la mobilisation de près de 100,000 gardes nationaux (22 juillet 1791). En même temps, les garnisons des places frontières sont renforcées.

Pourtant, la guerre n'éclate pas encore, Léopold II ne parvenant pas à se décider. Il consent seulement à conférer avec le roi de Prusse en présence du comte d'Artois.

L'empereur et le roi de Prusse se réunissent à Pilnitz dans la seconde quinzaine d'août. Le comte d'Artois est là, et de nombreux émigrés entourent les deux souverains. Ils espèrent faire déclarer immédiatement la guerre. Ils ne réussissent qu'à faire signer par Léopold et Frédéric-

Guillaume l'acte célèbre que l'on appelle la Déclaration de Pilnitz, le 27 août 1791.

Cette déclaration était ainsi rédigée :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'ils regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et que, en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec Leurs susdites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté de sa personne, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, Leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec leurs forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes des ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

L'empereur, par ces menaces, voulait effrayer les Français. Il ne fit que les irriter davantage et la guerre fut bien près d'être déclarée à ce

[illegible]-là. [illegible] conciliante.

[illegible] l'Assemblée législative [illegible] l'envoi d'un message [illegible] les princes allemands [illegible] d'émigrés [illegible].

Après [illegible] le message [illegible] par l'Assemblée [illegible].

Le 29 novembre, le message, rédigé [illegible] : « C'est [illegible] étrangères [illegible] Français. [illegible] allemands [illegible] Français, [illegible] ».

[illegible] aux princes allemands [illegible] déjà [illegible] pour plaire aux Français [illegible] rassemblements [illegible] les émigrés. Le pape [illegible] pas pour [illegible]

Allemagne des volontaires pour leur propre compte.

L'Electeur de Trèves, seul, continua à tolérer et à protéger la concentration des royalistes français à Coblence.

Une autre question envenima bientôt les choses : celle des princes allemands possessionnés en Alsace. L'Alsace étant française, les privilèges y avaient dû être abandonnés par les seigneurs comme dans toute la France. Les princes allemands devaient être indemnisés pécuniairement, et largement, mais, le 3 décembre, l'empereur leur défendit d'accepter cette indemnité, et leur ordonna de maintenir leurs anciens droits.

Le 14 décembre, Louis XVI remit en personne sa réponse au message de l'Assemblée. Narbonne la lui avait dictée. Elle était fière et énergique :

« Je fais déclarer à l'Electeur de Trèves, disait le roi, que, si, pour le 15 janvier 1792, tout attroupement d'émigrés n'a pas cessé dans ses Etats, je ne verrai plus en lui qu'un ennemi de la France. J'espère que l'empereur usera de son pouvoir pour faire rentrer dans l'ordre tous les princes récalcitrants. Si mes déclarations ne sont pas écoutées, c'est la guerre. Je suis le roi d'un peuple libre et je ne m'écarterai pas de la Constitution. Il est temps de montrer aux étrangers que le Peuple, l'Assemblée et le Roi ne font qu'un. »

Grâce à Narbonne, Louis XVI fut applaudi une

dernière fois par l'Assemblée. Chaque fois qu'il ne prenait pas l'avis de la reine, il s'en trouvait bien.

Puis Narbonne annonce à l'Assemblée la formation et l'envoi aux frontières du nord et de l'est de trois armées de 50,000 hommes chacune, commandées par Rochambeau, Luckner et Lafayette.

Le 24 décembre, l'Assemblée reçoit communication d'une lettre de l'empereur au roi, réclamant, en termes hautains, le prompt rétablissement, pour tous les princes allemands possessionnés en France, des droits féodaux dont ils jouissaient avant la Révolution.

En réponse à cette insulte, le 29 décembre, l'Assemblée vota à l'unanimité une déclaration solennelle à l'Europe, proposée par Condorcet et ainsi conçue :

« La France ne cherche pas la guerre, mais elle ne la craint pas. Elle prétend seulement être maîtresse chez elle. Elle ne cherche pas les conquêtes, mais elle maintiendra énergiquement la Constitution et la défendra de même. Elle verra un ennemi dans tout prince qui tolérera chez lui les rassemblements d'émigrés. »

Le même jour, l'Assemblée vote vingt millions pour la guerre.

Le 31 décembre, l'empereur répond que si des voies de fait sont dirigées contre l'Electeur de Trèves, ses armées le protégeront.

Delessart, forcé par les événements, répond que la France déclarera immédiatement la guerre à l'Electeur si celui-ci ne lui donne pas satisfaction. En même temps l'Assemblée décrète d'accusation les principaux émigrés et Narbonne élabore un projet d'invasion de l'électorat de Trèves.

La guerre paraît de nouveau imminente, quand l'Electeur cède, sans doute conseillé par l'empereur, qui, malgré toutes ses menaces, reculait chaque fois que la guerre paraissait inévitable. L'Electeur cède du reste pour la forme, les rassemblements de Coblence ne sont nullement dispersés.

Tout le monde, en France, sent que la guerre n'est que retardée et qu'elle éclatera d'un jour à l'autre. Aussi, Narbonne se multiplie. Il inspecte encore une fois les places frontières et, le 11 janvier, dépose à l'Assemblée un rapport des plus optimiste. Cette confiance était exagérée : la France était loin d'être entièrement préparée, mais Narbonne était enthousiaste et jeune.

Cependant, le 14 janvier, l'Assemblée, encouragée par la feinte reculade des alliés, demande, sur la proposition de Gensonné, que le roi invite l'empereur à s'engager à ne jamais rien entreprendre contre la nation française, sa Constitution et son libre arbitre. L'empereur devra répondre pour le 10 février. Son silence sera regardé comme un acte d'hostilité. Puis, le même jour, Guadet fait décréter que tout Français qui prendrait part à

une modification de la Constitution serait déclaré infâme et traître.

Le roi sanctionne, et le message proposé par Gensonné, et le décret de Guadet.

Le 23 janvier, l'Assemblée fait un appel à tous les citoyens en état de porter les armes. Les volontaires devront se réunir aux chefs-lieux de canton et, de là, être dirigés vers l'armée.

La déclaration de Pilnitz étant, somme toute, restée sans réponse, l'Assemblée pense à lui donner une réponse officielle et le roi est invité à demander à l'empereur, le 25 janvier, pourquoi, d'abord, il avait enfreint le traité de 1756. « Que si, ensuite, il ne déclarait pas formellement son intention de renoncer à tout jamais à participer à toute convention ou traité dirigé contre l'indépendance de la France, celle-ci serait forcée de lui déclarer la guerre. » On attendrait sa réponse jusqu'au 1er mars.

Le 9 février, les biens des émigrés sont mis sous séquestre.

D'après les instructions du comité diplomatique de l'Assemblée, Narbonne et Delessart, l'un prompt à exécuter les ordres des députés, l'autre de mauvais gré, mais contraint et forcé, cherchent à détacher la Prusse de l'Autriche et à contracter une alliance avec l'Angleterre. Ségur est dirigé sur Berlin et Talleyrand sur Londres. Ségur est très mal reçu ; Talleyrand, poliment, mais froide-

ment. L'Angleterre est décidée à rester, momentanément tout au moins, dans l'expectative.

Les préparatifs de la guerre sont poussés en France avec une grande activité et excitent un enthousiasme patriotique. Tous ceux qui ne sont pas engagés aux armées se réunissent en sections, et, comme l'on n'avait pas assez de fusils pour armer tout le monde, on forgea sans cesse de lourdes piques dont s'arme le peuple. Celui-ci adopte ensuite le bonnet phrygien; c'est la coiffure populaire, le symbole de la liberté.

La réponse de l'empereur à la lettre de Louis XVI du 14 janvier, arrive à Paris le 31 du même mois. L'empereur ne peut s'empêcher de proposer une modification à la Constitution française, car tous les princes de l'Europe sont intéressés à ce que la noblesse, élément nécessaire à toute monarchie, garde sa place dans l'Etat.

La reine, par l'intermédiaire du comte de Mercy, excitait de plus en plus son frère à presser les événements. Elle lui faisait part de tout ce qui se passait en France. De son côté, Léopold lui communiqua son plan. Il venait de signer une alliance définitive avec la Prusse. Chacune des deux puissances devrait mettre cinquante mille hommes sur pied pour composer l'armée d'invasion. Aussitôt prêts, les deux souverains enverraient à la France un *ultimatum* réclamant : 1° la séparation et la dislocation des armées françaises postées à la fron-

tière; 2° le rétablissement complet, dans leurs privilèges, de tous les princes possessionnés; 3° la restitution au pape d'Avignon et du comtat Venaissin, que l'Assemblée avait réunis à la France quelque temps auparavant.

Léopold II, pourtant, protestait toujours de ses sentiments pacifiques, et dans la réponse qu'il envoie à Louis XVI, le 1er mars, en suite au message de celui-ci du 25 janvier, il commence par déclarer que son amour pour la paix est resté le même. Puis, il modifie son ton, parle en termes hautains et fulmine contre les jacobins et les républicains, « secte honteuse ». Le jour même de l'envoi de ce message, Léopold II mourut inopinément. On crut d'abord à un empoisonnement, mais il est avéré aujourd'hui qu'il mourut à la suite de ses excès.

A Paris, les ministres réactionnaires, d'accord avec la reine, cherchèrent à discréditer Narbonne dans l'esprit du roi. Le patriotisme, l'ardeur du jeune ministre de la Guerre leur portaient ombrage. Narbonne, comprenant que Louis XVI finirait par céder, essaye de raffermir sa situation en se faisant écrire par les trois généraux commandants d'armées une lettre dans laquelle ceux-ci lui demandent, dans les circonstances actuelles, de rester au pouvoir.

Cette lettre fait croire à Louis XVI qu'on veut lui forcer la main, et provoque chez lui

une colère,... une de ces colères intempestives comme seuls les gens faibles en ont, colères qui aboutissent presque toujours à des maladresses. Le 9 mars, il destitue Narbonne.

Nous avons déjà dit que Narbonne était le seul membre populaire du gouvernement. Sa destitution est accueillie par le peuple et par l'Assemblée avec stupéfaction d'abord, avec fureur ensuite. On y voit une provocation de la part du roi. On est prêt à y répondre.

A la barre, Brissot et Vergniaud prononcent des discours terribles. Brissot propose la mise en accusation de Delessart, et cette proposition est adoptée à une grande majorité. A la suite de ce vote, tous les ministres feuillants envoient leur démission au roi, qui fut bien forcé de l'accepter.

La révolution venait encore de faire un pas. Louis XVI fut obligé de prendre ses nouveaux ministres dans le parti qui venait de lui enlever ceux qu'il croyait ses derniers amis, dans le parti girondin. Narbonne demanda à être employé aux armées.

L'imminence de la guerre avait suspendu momentanément les querelles et les haines personnelles au sein de l'Assemblée. Les partis girondin et montagnard s'étaient unis pour résister aux tentatives rétrogrades de Louis XVI, et pour sauvegarder la dignité de la France contre les insultes et les menaces des souverains européens. C'est le

plus beau temps de l'Assemblée législative. Toutefois les haines n'étaient qu'endormies. Les girondins, malgré les fautes du roi, et son obstination à ne pas signer les deux décrets contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires, voulaient encore appliquer la Constitution avec quelques réformes, tandis que les montagnards exigeaient la déchéance du roi, la République, la Commune, et tous ceux qui n'étaient pas de leur avis étaient des traîtres.

CHAPITRE II

Dumouriez, ministre des Affaires étrangères. Déclaration de guerre du 20 avril 1792.

Imposé au roi, plutôt qu'accepté par lui, le ministère girondin fut définitivement constitué le 15 mars 1792. Roland fut nommé ministre de l'Intérieur, Clavières eut les Finances, Lacoste, la Marine, De Graves, la Guerre et Dumouriez, les Affaires étrangères. Roland et Dumouriez étaient les deux hommes les plus marquants de tout ce ministère. Dumouriez avait, en présence des relations diplomatiques si tendues de la France avec les puissances étrangères, le poste le plus important. Il tenait, en outre, le ministre de la Guerre, De Graves, sous sa tutelle et, en réalité, il commandait à deux ministères.

Dumouriez a joué un tel rôle dans l'histoire de la réunion de la Belgique à la France qu'il est de

notre devoir d'examiner en détail quel homme c'était, d'analyser son existence aventureuse et d'expliquer pourquoi les girondins en faisaient un des leurs, jusqu'à le proposer au roi pour occuper les hautes fonctions auxquelles il venait d'être nommé.

Charles-François Dumouriez était né à Cambrai le 25 janvier 1739. Sa famille était noble et d'origine provençale. Son père, militaire instruit et distingué cependant, ne parvint qu'avec beaucoup de difficultés au grade de commissaire des guerres, son caractère altier et indépendant en faisant tout l'opposé d'un courtisan, principale qualité, alors, pour réussir. Les six oncles de Dumouriez servirent également dans les armées du roi. Ils avaient fait partie, avec des grades différents, du régiment de Picardie.

Le jeune Charles-François était aussi destiné à l'état militaire, mais, jusqu'à l'âge de six ans et demi, il resta malingre et chétif. Son père, ne pouvant s'en occuper comme il l'aurait voulu, le confia à un de ses amis, l'abbé Fontaine, qui prit soin de son éducation première. Cet honnête abbé soigna le corps aussi bien que l'esprit, et, au bout de quelques années, l'enfant débile était devenu un adolescent vigoureux, si bien qu'on put l'envoyer au collège Louis-le-Grand, à Paris, où il fit ses trois classes supérieures. Son père, étant rentré de campagne, s'occupe enfin de lui. Pen-

dant deux ans, il lui enseigne les langues, qu'il possédait parfaitement, puis il lui fit lire les philosophes. Dumouriez prenait un tel goût à l'étude que plusieurs personnes conseillèrent à son père d'en faire un jésuite. Le père de Dumouriez répondit par un refus catégorique, et, aussitôt que la guerre de 1756 eut éclaté, obligé de rejoindre son poste aux armées, il emmena son fils avec lui. Dumouriez avait atteint l'âge de dix-huit ans. Pendant cette guerre, ce jeune homme sentit définitivement s'affermir sa vocation militaire. Comme il était hardi et intrépide, plusieurs missions dangereuses lui furent confiées, et il les remplit entièrement à son honneur. Atteint de plusieurs blessures, il fut obligé de revenir en France pour se soigner, mais dès qu'il fut en état de reprendre les armes, il rejoignit son père et lui promit de gagner la croix de Saint-Louis ou d'être tué. On le fit entrer dans le régiment de cavalerie du colonel d'Escars. La veille de la bataille de Clostercamp, en 1760, chargé d'une mission périlleuse, il fut attaqué par un parti ennemi et se défendit comme un lion. Couvert de blessures, il fut laissé pour mort sur le champ du combat. La fraîcheur de la nuit le ranima, et ses appels furent entendus. Pendant deux mois, il languit à l'hôpital, entre la vie et la mort. Sa nature énergique eut le dessus et, à peine guéri, il revint à Cambrai où il se reposa quelques mois.

Bientôt il reçoit son brevet de capitaine, rejoint son régiment avec lequel il fait la campagne de 1761. Les fatigues, les privations de tout genre font rouvrir ses blessures. Il n'en continue pas moins la campagne. En 1763, la guerre est terminée et Dumouriez regagne sa ville natale. Il est chevalier de Saint-Louis, mais au prix de vingt-deux blessures. Une pension de 600 livres, attenante à la croix de chevalier, ne lui est jamais payée.

Il n'a que vingt-quatre ans. Son cœur est jeune et sensible. Il revoit sa cousine qu'il avait quittée enfant. Il l'aime et son amour est partagé. Il croit toucher au bonheur. Mais le père de Dumouriez et la mère de la jeune fille, quoique frère et sœur, se haïssaient. Ils s'opposent tous deux à la réalisation du rêve des jeunes gens. Dumouriez, désespéré, tente de s'empoisonner avec de l'opium. Mais avant que le poison ait entièrement accompli son action, Dumouriez regrette son acte et sa lâcheté. Il avale l'huile d'une lampe qui se trouvait à sa portée et est sauvé.

Il refoule, sans l'oublier, son amour dans son cœur, et sollicite de son père l'autorisation de voyager.

Il part pour l'Italie ; visite Gênes, Milan, Florence, passe ensuite en Corse, et s'enthousiasme un instant pour Paoli, se fait admettre auprès de lui et lui présente un projet de république corse

qu'il venait d'élaborer en quelques heures. Paoli l'écoute, mais l'éconduit. La France avait alors des vues sur la Corse. Dumouriez le savait, imagine un projet de conquête et revient en France pour le soumettre au ministre Choiseul, qui, en particulier, le reçoit assez bien et promet d'examiner le plan. Mais, le soir, Dumouriez s'étant présenté chez Choiseul pour avoir une réponse, le ministre le reçoit en public très grossièrement. Dumouriez n'était pas homme à se laisser maltraiter, et par personne. Il répond sur le même ton au ministre alors tout-puissant. Puis, avant que Choiseul, blême de colère, n'ait eu le temps de le faire arrêter, il s'esquive et court à francs étriers jusqu'à la frontière de Belgique. Des amis lui avaient prêté une certaine somme, car il était sans ressources et n'osait plus s'adresser à son père. Dumouriez séjourne quelques instants à Mons d'où une aventure romanesque le fait partir pour Ostende et embarquer ensuite pour l'Espagne. Il reste plusieurs années en Espagne. Son esprit insinuant, son caractère agréable et enjoué lui font faire de nombreux amis. Il prend l'habitude peu à peu de renseigner le ministre des Affaires étrangères de France de tout ce qu'il voit, et est subsidié. Ce n'était point de l'espionnage, puisque la France et l'Espagne n'étaient pas en guerre. Il se considère seulement comme un agent du gouvernement français. Il est tellement bien vu en Espa-

gne que, dès que ce dernier pays eut déclaré la guerre au Portugal, on lui offre un poste élevé et bien rémunéré dans l'armée.

Dumouriez refuse. Il vient d'apprendre que Gênes a cédé la Corse à la France pour deux millions de livres, et que, Paoli continuant ses rêves d'indépendance, une armée française s'organise pour prendre possession de la nouvelle acquisition. En toute hâte, Dumouriez regagne Paris et se présente hardiment à Choiseul pour obtenir un poste dans le corps expéditionnaire. Choiseul se connaissait en hommes et, loin de garder un ressentiment des paroles prononcées par Dumouriez lors de leur dernière entrevue, il le nomme maréchal des logis du corps expéditionnaire, lui remet 18,000 livres pour ses premiers frais et, en outre, lui prodigue publiquement son amitié.

Dumouriez entre immédiatement en fonctions. C'est lui qui s'occupe de tous les détails de l'expédition dont Marbœuf est le général en chef. Son activité est sans bornes, et sans tarder l'armée est embarquée. Le débarquement dans l'île se fait sans incident, mais bientôt l'armée française peut apprécier l'énergie du patriote corse. La résistance de Paoli fut opiniâtre. Il fallut près de deux ans pour l'abattre (1768-69). Dumouriez désapprouva souvent et hautement les dispositions du général Marbœuf, qui finissait par s'incliner devant la clairvoyance et l'expérience de son subordonné.

Sans Dumouriez, il est possible que le corps expéditionnaire eût été forcé de regagner la France sans avoir vaincu Paoli.

La Corse est pacifiée. Dumouriez revient à Paris. Choiseul, qui commence à en faire grand cas, le charge d'une mission en Pologne, dans laquelle il faut autant d'adresse que de courage. Il s'agit d'organiser les soldats de l'insurrection, de les discipliner de façon à ce qu'ils se tiennent en garde devant la Russie, la Prusse et l'Autriche. Dumouriez fait de son mieux, mais ne parvient pas à son but.

La comtesse Dubarry détestait Choiseul. Elle parvint à le faire renvoyer au mois de décembre 1770. La dernière maîtresse de Louis XV continuait l'œuvre néfaste de ses devancières. Le duc de Choiseul, sans être un Richelieu, ni même un Mazarin, était un homme d'Etat. Partisan malgré tout de l'alliance autrichienne, ce fut lui qui fit décider le mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Dumouriez apprend en Pologne la chute de Choiseul et son remplacement par d'Aiguillon. Sa mission terminée, il aurait pu regagner immédiatement la France, mais il se dit avec raison qu'il valait mieux, en présence des circonstances, ajourner son retour. Il visite alors la Hongrie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Dumouriez ne s'était pas trompé. Son entrevue

avec d'Aiguillon fut orageuse. N'ayant momentanément aucune envie de servir un tel ministre, Dumouriez abandonne les Affaires étrangères et se retire chez lui, mais comme il ne pouvait rester inactif, il publie plusieurs brochures sur l'instruction militaire.

Cette retraite, du reste, fut de courte durée. Bientôt on le rappelle à Paris, et malgré son antipathie pour d'Aiguillon, il accepte une mission spéciale en Suède où une insurrection venait d'éclater. Contrairement aux prévisions du gouvernement français, cette insurrection s'apaise rapidement et Dumouriez, arrivé à Hambourg, reçoit l'ordre d'arrêter là son voyage. Comme toujours et comme partout, Dumouriez en profite pour étudier Hambourg et pour s'y créer de nombreuses relations.

Un incident fâcheux lui arrive. Une correspondance entre lui et le comte de Ségur, correspondance dans laquelle le gouvernement français était assez vertement apprécié, est interceptée par des agents secrets de d'Aiguillon. Celui-ci, au comble de l'irritation, lance un mandat d'amener contre Dumouriez. Arrêté à Hambourg, au commencement du mois d'octobre 1773, il est envoyé en France et incarcéré à la Bastille. L'instruction de son procès dure plusieurs mois. Son esprit, son à-propos, son ironie désarment les juges, qui l'envoient à Caen, au château, où il subit encore

quelques mois de prison purement nominale. Il avait le droit de sortir, d'aller, de venir, et il en profitait largement. Au bout de six mois, Louis XVI le gracia.

Repassant par Cambrai, il revoit sa cousine. Son cœur se gonfle au souvenir des doux sentiments de sa jeunesse. Cette fois sa famille ne fait aucune opposition et il se marie.

Réintégré dans les cadres de l'armée, il est chargé par le gouvernement de diverses missions, entre autres celles d'inspecter les fortifications de la Flandre française, puis les défenses de la Bretagne. Les années 1775-76-77 se passent dans ces diverses occupations.

Pendant la guerre de l'indépendance d'Amérique, la France ayant pris parti contre l'Angleterre, Dumouriez est chargé de rechercher le meilleur endroit pour établir un port de guerre sur la Manche. Sa clairvoyance lui fait choisir Cherbourg, qu'il fortifie et dont il est nommé gouverneur. Brigadier en 1788, il obtint, un peu avant la Révolution, le grade de lieutenant général. Il assiste impassible aux premiers événements de la révolution, cherche sa voie. Narbonne le fit venir un jour dans son cabinet et, charmé de la lucidité de ses vues et de la clarté de son esprit, il résolut de se l'attacher ; il le chargea de veiller à l'organisation de l'armée. Dumouriez avait élaboré un plan de campagne, dont la base était l'inva-

sion de la Belgique. Il le communique à Narbonne.

A partir de ce moment-là, il est à Paris le plus souvent qu'il peut. Il se lie d'amitié avec quelques Girondins, qui l'introduisent dans le salon de Mme Roland. Il plaît à tout le monde par son esprit et son caractère aimablement ironique. Tous se laissent séduire par le charme qui se dégage de sa personne. Mme Roland, seule, résiste à l'entraînement de tous ses amis. Elle devine dans Dumouriez une ambition qui n'a pu encore s'assouvir, et c'est malgré elle que Dumouriez est proposé au roi comme ministre des Affaires étrangères. Mais il plaisait à Vergniaud, à Brissot et à Condorcet. Ceux-ci ne voyaient en Dumouriez qu'un homme ferme, résolu, habile, tenace, convaincu de la puissance de son pays, et qui répondrait aux menaces de l'Autriche tout autrement que l'avait fait Delessart.



En effet, le langage que l'on allait tenir aux puissances européennes allait devenir de plus en plus énergique. Dumouriez prit vigoureusement les ficelles diplomatiques en mains et suivit, malgré le roi et la reine, une politique de fermeté et de dignité envers l'Autriche et ses alliés.

Le jour même de sa nomination comme ministre

des Affaires étrangères, Dumouriez se présenta devant le roi et la reine. Le roi fut froid, la reine agressive. Le nouveau ministre, tout en protestant de son dévouement, ne leur épargna ni les sages conseils ni les avertissements sincères.

Le lendemain, Dumouriez vint aux Jacobins et, pour les flatter, se coiffa du bonnet phrygien. Il connaissait les foules, il savait que ce geste, qu'intérieurement il qualifiait de puéril, serait accueilli avec enthousiasme par le public des clubs. Il prononce ensuite un discours enflammé, empreint du plus pur patriotisme, dans lequel il menace l'empereur et le roi de Prusse de tous les désastres. Dumouriez était sincère. Non seulement il sentait la guerre certaine, inévitable, mais encore il la voulait avec passion. Depuis longtemps, il avait mûri un plan d'invasion de la Belgique, et les derniers événements qui s'y étaient passés, avaient fortifié son opinion. Il était au courant de tout ce qui se passait en Belgique, et il avait suivi, jour par jour, les différentes phases de la révolution brabançonne et de la révolution liégeoise. Il avait fait même un assez long séjour dans les provinces en 1790, et voici dans quelles circonstances :

Lorsque Van der Noot sentit la partie se gâter pour lui, il chercha, comme nous l'avons dit, des appuis à l'étranger et sollicita la protection de la France contre l'Autriche. C'était de l'audace ou de

l'inconscience. Le fanatique, qui venait de proscrire les démocrates belges, qui venait de chasser Van der Mersch, Vonck et tant d'autres, oser s'adresser à la France révolutionnaire!... Le 17 mars 1790, Lafayette prononça un discours énergique, proposant de renvoyer à leur auteur, sans même les ouvrir, les deux lettres que Van der Noot avait écrites à l'Assemblée et au roi. « Le Congrès brabançon, dit-il, ne me paraît pas représenter suffisamment le peuple belge. Il est plutôt composé d'agents d'une caste égoïste et spoliatrice. Dans ce cas, nous ne pouvons traiter avec lui. N'ouvrons donc pas la lettre adressée à l'Assemblée et demandons au roi de faire de même. »

Les deux lettres, sans avoir été ouvertes, furent renvoyées à Van der Noot.

Dumouriez sentant, malgré le caractère absolument différent de la révolution brabançonne, l'importance que le gouvernement français avait à se rendre compte exactement de ce qui se passait en Belgique, sollicita de Lafayette et de Montmorin, alors ministre des Affaires étrangères, l'autorisation d'aller étudier sur place les événements belges, mais avec des pouvoirs officiels. Les lettres pressantes qu'il écrivit à ce sujet sont curieuses : elles prouvent l'importance que Dumouriez attachait à la question.

Le 2 mai et le 31 mai 1790, il écrit à Lafayette,

lui disant qu'il est temps de s'occuper à fond des affaires des Pays-Bas, et il sollicite d'y être envoyé en qualité d'agent du ministre des Affaires étrangères, la Belgique étant le point où il pourrait être le plus utile au roi Louis XVI et à sa patrie. En juin, ses lettres sont de plus en plus énergiques ; il ne comprend pas l'hésitation et de Lafayette et de Montmorin. Après avoir essayé tous les moyens pour obtenir les pouvoirs d'un envoyé officiel, mais vainement, il se décide à partir en simple particulier. Il écrit à Lafayette une dernière lettre dans laquelle il ne sait pas cacher son mécontentement de ne pas rencontrer l'appui du gouvernement pour une chose aussi importante pour la France, et apprécie en termes nets et carrés la conduite de Montmorin.

Il arrive à Bruxelles au commencement de juillet et, avec sa clairvoyance habituelle, il ne lui faut que quelques jours pour juger exactement tout ce qu'il voit. Sans rancune, il écrit à Lafayette et lui rend compte de ses impressions : « Van der Noot, dit-il, est un Massaniello, et Van Eupen un fourbe hypocrite, tous deux sont les jouets de Berlin et de La Haye. Le Congrès belge est tout à fait au-dessous de sa mission. »

Tout en nouant des relations avec les membres de ce congrès, Dumouriez fréquente les bourgeois, ne néglige pas le peuple et, ayant obtenu la permission de se rendre à l'armée, apprécie celle-ci

comme une armée composée d'éléments braves et courageux, mais manquant de cohésion et de discipline, faute d'officiers expérimentés. De plus, que faire de soldats braves s'ils sont sans armes, sans munitions, sans habits. Dumouriez ne cacha pas son impression pénible. On dit même qu'il offrit au Congrès de réorganiser l'armée patriote, ce qui ne fut pas accepté, à cause de Schœnfeld. Ce qui est exact, c'est que Dumouriez remit à Van der Noot et à Van Eupen deux mémoires, l'un politique, l'autre militaire, remplis de bons conseils. Dumouriez comprenait que prolonger la résistance des Provinces belges contre l'Autriche, c'était servir les intérêts de la France.

Ministre, il garde la même opinion, et son plan de bataille, si la guerre éclate, est l'invasion immédiate de la Belgique. Ce plan, il le caresse et le mûrit tous les jours.



Les relations de la France et de l'Autriche, dès la deuxième quinzaine de mars 1792, deviennent de plus en plus tendues. Le 19, Dumouriez demande à l'empereur de réduire l'effectif des troupes autrichiennes en Belgique, et une réponse prompte et catégorique.

En même temps, il fait déclarer aux Jacobins que 600,000 gardes nationaux sont prêts à se rendre aux frontières.

Dumouriez avait communiqué son plan d'invasion de la Belgique au conseil du roi. Le 26, Marie-Antoinette écrit au comte de Mercy et lui donne tous les détails de ce plan. On a aujourd'hui la preuve de cette trahison.

La dépêche du 19 mars de Dumouriez se croise avec une note de Vienne adressée au roi des Français. Le gouvernement du nouvel empereur, François II, que l'on ne nommait encore que roi de Bohême et de Hongrie, déclare qu'il ne peut faire cesser les apprêts militaires que si la France supprime les motifs qui y donnent lieu. Cette déclaration se termine par une nouvelle protestation contre la « secte sanguinaire des jacobins ».

Dumouriez fait répondre par Louis XVI à « son neveu » que son sort est lié au maintien de la Constitution française, que toute autre question est superflue; cependant, sur la demande de Louis XVI, il consent à envoyer à Vienne un ambassadeur spécial pour essayer d'éviter les calamités d'une guerre.

Cet ambassadeur ne partit point. Il était trop tard! Le 15 avril, Noailles, ambassadeur de Louis XVI à Vienne, fait parvenir au gouvernement français une note officielle de l'Autriche, qui exigeait :

1° La satisfaction immédiate des princes possessionnés ;

2° La rétrocession d'Avignon au pape ;

3° Des mesures énergiques pour que la France se mît en état de réprimer chez elle tout trouble qui pourrait inquiéter les autres États.

C'était un ultimatum auquel la France ne pouvait répondre que d'une seule façon.

*
* *

Le vendredi, 20 avril 1792, vers midi, le roi, accompagné de tous ses ministres, se rendit à l'Assemblée. A son aspect, tous les membres se lèvent et se découvrent, le moment est solennel. Le roi va prendre la place qui lui est assignée par le règlement et, ses ministres debout autour de lui, prononce les paroles suivantes : « Je viens au milieu de l'Assemblée nationale pour l'entretenir d'un des objets les plus importants dont elle puisse s'occuper. Mon ministre des Affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait à mon Conseil sur notre situation politique. »

Dumouriez s'avança alors de quelques pas et fit lecture d'un long exposé, rapportant fidèlement les dernières relations diplomatiques avec le gouvernement autrichien. Cet exposé peut se résumer en différents points, dont voici les principaux :

1° La nation française est calomniée, la souveraineté du roi est méconnue. Des émigrés rebelles et menaçants trouvent asile en Belgique et en Allemagne ;

2° La France a respecté le traité de 1756, bien que ce traité l'avilît. L'Autriche en a abusé;

3° L'Autriche a juré de détruire la Constitution française ; sa haine est implacable ;

4° Dumouriez rend compte des menées de Léopold à Padoue, à Reichenbach, à La Haye. Il décrit la conférence de Pilnitz ;

5° Léopold s'est efforcé de détacher de la France les alliés qu'elle avait alors ;

6° C'est Léopold qui a excité le roi de Prusse contre la France. C'est lui qui a cherché à provoquer en France la guerre civile ;

7° Dumouriez examine alors longuement les pourparlers avec l'Autriche, la bonne foi de la France, la morgue de l'empereur qui se laisse mener par Kaunitz ;

8° La mort de Léopold II aurait pu amener un changement dans la politique de l'Autriche. Il n'en est rien, l'Autriche est de plus en plus agressive.

Ceci exposé, le rapport de Dumouriez conclut :

1° Que le traité de 1756 est rompu ;

2° Que l'Autriche a fomenté un concert de puissances dirigé contre la France ; que la note du 18 mars 1792, du ministre Kaunitz, est un acte formel d'hostilité, véritable ultimatum ;

3° Que cet ultimatum équivaut à une déclaration de guerre ;

4° Que, dès ce moment, il faut rappeler notre

ambassadeur à Vienne et rompre toute négociation avec l'Autriche.

Dumouriez entrait alors dans de longs et détaillés « considérants » pour légitimer enfin la conclusion définitive de son rapport qui était celle-ci :

« En conséquence, je conclus que Sa Majesté, forte de la justice de ces motifs, de l'énergie du peuple français et de ses représentants, se rende à l'Assemblée, accompagnée de ses ministres, pour lui proposer, constitutionnellement, la guerre contre l'Autriche. »

Le long discours de Dumouriez fut écouté avec une attention soutenue.

Le roi, cette lecture achevée, se leva et dit :

« Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon Conseil. Les conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination. Elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé par l'Assemblée nationale et à celui qui m'a été adressé par plusieurs citoyens des divers départements ; j'ai dû épuiser tous les moyens pour maintenir la paix. Maintenant, je viens, aux termes de la Constitution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

« Sire, répondit le président, l'Assemblée nationale prendra en très grande considération la proposition formelle que vous lui faites. Votre Majesté

sera instruite par un message du résultat de sa délibération. »

Le roi se leva alors et quitta la salle au milieu de nombreux applaudissements et quelques cris de « Vive le Roi ! » L'Assemblée s'ajourna à la soirée pour délibérer sur la proposition royale.

A 5 heures, tous les députés se trouvent à leur banc et la discussion s'ouvre immédiatement. Daverhoult, Hua, Pastoret, Bequet parlent contre la déclaration de guerre, mais leur opinion est écrasée par les paroles enflammées de Condorcet, de Vergniaud, de Guadet, de Bazire, de Brissot et d'autres orateurs. Finalement, Gensonné propose la déclaration suivante pour le décret qui doit être rendu sur l'invitation du roi :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la Cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles; qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française ;

» Que François II, roi de Hongrie et de Bohême, a, par ses actes du 16 mars et du 7 avril, refusé de renoncer à ce concert;

» Que, malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire de part et d'autre à l'état de paix les troupes sur les fron-

tières, il a continué à augmenter ses préparatifs hostiles ;

» Qu'il a formellement atteint à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités ;

» Qu'il a cherché à diviser les citoyens français et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances ;

» Considérant, enfin, que ce refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs et équivaut à une déclaration de guerre ;

» Décrète qu'il y a urgence :

» L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution de n'entreprendre aucune guerre en vue de faire des conquêtes et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance ; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi ;

» Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis, qu'ils ne

négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre ;

» Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de la liberté, qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France ;

» L'Assemblée, délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

A l'unanimité, moins sept voix seulement, l'Assemblée nationale adopta ce décret. Tout le public des tribunes applaudit avec enthousiasme, et une délégation de plusieurs membres de l'Assemblée fut chargée, sur-le-champ, de porter le décret au roi.

* * *

Nous avons reproduit, in extenso, le décret de l'Assemblée nationale, parce que deux phrases de ce décret furent souvent reprochées à la France, dans la suite, sous prétexte qu'elle ne tenait pas ses promesses.

L'Assemblée nationale déclarait qu'elle ne vou-

lait jamais faire une guerre de conquête. Plus tard, elle en fit, à commencer par la conquête de la Belgique; mais peut-on lui en faire un grief, lorsqu'elle n'accomplissait en cela qu'un vœu des populations? Nous examinerons, au chapitre suivant, l'immense évolution qui s'était faite en Belgique.

L'Assemblée engageait ensuite tous les étrangers, amis de la liberté, à se ranger sous ses drapeaux. C'était, certes, un appel à la désertion, mais n'était-ce pas aussi une digne réponse aux menées des émigrés? Nous verrons plus loin comment les Belges accueillirent cette invitation et combien nombreux furent les habitants des provinces qui s'enrôlèrent sous les drapeaux de la France. Les Belges, la plupart de même race, de même langage que les Français, ne désiraient alors qu'une chose, confier leur sort entre les mains de la grande sœur.

CHAPITRE III

La Belgique en 1792.

Au livre dixième de son *Histoire de la Révolution française*, Thiers dit, en parlant de l'état des esprits en Belgique au moment de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche : « qu'il n'y » avait plus en Belgique de partisans de l'Autriche » que parmi les militaires au service de l'empereur. » L'autre parti, composé de toute la nation, nobles, » prêtres, magistrats, peuples, repoussait main- » tenant le joug étranger et voulait l'indépendance » de la nation belge, mais ce parti se subdivisait » en deux autres : les prêtres et les privilégiés » voulaient conserver les anciens états, les an- » ciennes institutions, les démarcations de » classes et de provinces, tout enfin, sauf la domi- » nation autrichienne, et ils avaient pour eux une » partie de la population, encore très supersti-

» tieuse et très attachée au clergé. Enfin, les
» démagogues ou jacobins belges voulaient une
» révolution complète et la souveraineté du peuple.
» Ceux-ci demandaient le niveau français et l'éga-
» lité absolue. Aussi chacun adoptait de la révo-
» lution ce qui lui convenait; les privilégiés n'y
» cherchaient que leur ancien état, les plébéiens
» voulaient la démagogie et le règne de la multi-
» tude. »

Ce tableau rapide est exact en grande partie : les seuls Belges qui restaient partisans sincères du régime autrichien étaient les officiers employés dans les armées impériales. Nous disons les officiers et non les soldats, car déjà, pendant la révolution brabançonne, les simples soldats avaient déserté en grand nombre, et nous verrons cette désertion augmenter encore dès les premiers mois de la guerre. Le tableau est absolument exact, lorsqu'il parle des intentions des privilégiés et du clergé surtout, mais il exagère lorsqu'il dit que les « jacobins belges voulaient la démagogie et le règne de la multitude ».

Le parti démocratique était, au contraire, conduit par la bourgeoisie instruite et éclairée du pays. Les premiers démocrates, qui firent une opposition si vaillante et si courageuse à Van der Noot, appartenaient tous au barreau, à la magistrature, à l'industrie, au commerce. Plusieurs nobles même, de ceux qui, avec les Lafayette, les Lameth en

15 jours, le pouvoir impérial, le correspondant à Bruxelles du *Moniteur* écrivait la lettre suivante :

« Il y a maintenant dans le Brabant deux partis ou fractions : le premier est celui de l'aristocratie ministérielle, réunie à l'aristocratie noble et ecclésiastique. L'archiduchesse, qui se rend à Bruxelles, penche, dit-on, pour ce parti, mais sa confiance n'est pas encore décidée. Le second parti se forme encore, mais il est puissant dès le berceau. Il se rattache plutôt à l'ancien plan de Joseph II. C'est aujourd'hui le parti démocratique. Aussi le gouverneur par intérim, M. le comte de Mercy, est-il entièrement adonné aux principes que l'on professe de ce côté. M. le comte de Metternich, le plénipotentiaire, s'est aussi déclaré pour ce parti démocratique. »

Cette lettre nous apprend, non pas la naissance du parti démocratique, mais son importance toujours croissante, puisque le gouverneur par intérim et le ministre plénipotentiaire pensaient s'appuyer sur lui pour gouverner.

Les anciens Statistes, malgré leurs fautes, ressentaient la même haine qu'auparavant pour les démocrates. D'un autre côté, malgré leur soumission forcée, les Eta n'attendaient qu'une occasion pour montrer leur hostilité à l'Autriche.

La lettre suivante, ad sée aussi au *Moniteur*, s montre les Etats de dans la même dis-sition d'esprit qu'en 17

ger ils continuaient à répandre leurs idées, et d'autres les remplaçaient dans le pays même, si bien que le parti démocratique augmentait de jour en jour. La population des villes, presque tout entière, était gagnée, et les campagnes commençaient à sortir de l'engourdissement dans lequel deux siècles de domination cléricale les avaient plongées.

Mais les démocrates ne voulaient pas le triomphe de la multitude et la démagogie; ils voulaient appliquer en Belgique les grands principes de la Révolution française, la liberté, l'égalité, des autorités constituées par le suffrage de tous les citoyens et le respect de ceux-ci, non seulement pour leurs droits, mais aussi pour leurs devoirs.

On comprend avec quelle passion étaient suivis en Belgique tous les événements de la Révolution française, et, naturellement, tous les regards des démocrates se tournaient anxieux vers la France qui, seule, pouvait leur donner ce qui leur manquait et les délivrer du joug odieux de l'Autriche.



En effet, dès la rentrée des Autrichiens en Belgique, en juillet 1790, on vit bien que tout lien moral était rompu entre la nation belge et l'empereur. Quelques mois après que l'ineptie des Statistes eut permis à Bender de rétablir, en

15 jours, le pouvoir impérial, le correspondant à Bruxelles du *Moniteur* écrivait la lettre suivante :

« Il y a maintenant dans le Brabant deux partis ou fractions : le premier est celui de l'aristocratie ministérielle, réunie à l'aristocratie noble et ecclésiastique. L'archiduchesse, qui se rend à Bruxelles, penche, dit-on, pour ce parti, mais sa confiance n'est pas encore décidée. Le second parti se forme encore, mais il est puissant dès le berceau. Il se rattache plutôt à l'ancien plan de Joseph II. C'est aujourd'hui le parti démocratique. Aussi le gouverneur par intérim, M. le comte de Mercy, est-il entièrement adonné aux principes que l'on professe de ce côté. M. le comte de Metternich, le plénipotentiaire, s'est aussi déclaré pour ce parti démocratique. »

Cette lettre nous apprend, non pas la naissance du parti démocratique, mais son importance toujours croissante, puisque le gouverneur par intérim et le ministre plénipotentiaire pensaient s'appuyer sur lui pour gouverner.

Les anciens Statistes, malgré leurs fautes, ressentaient la même haine qu'auparavant pour les démocrates. D'un autre côté, malgré leur soumission forcée, les Etats n'attendaient qu'une occasion pour montrer leur hostilité à l'Autriche.

La lettre suivante, adressée aussi au *Moniteur*, nous montre les Etats de 1791 dans la même disposition d'esprit qu'en 1789.

« Ce sera sans doute avec étonnement que l'Europe apprendra qu'après la soumission la plus complète et la plus apparente d'un parti qui avait abjuré son souverain et s'était emparé de l'autorité suprême, ce même parti, après neuf mois d'intervalle, lutte de nouveau, et d'après les mêmes principes, avec un gouvernement qui s'est prêté presque à tous ses désirs. Nous sommes à peu près au même point où nous étions lors de la rupture entre feu l'empereur Joseph II et les Etats du Brabant. Le clergé et la noblesse, qui jouent toujours le principal rôle dans cette opposition interminable, ont rédigé un mémoire ou une représentation dont la conclusion tendait à refuser toutes les pétitions et tous les subsides. Le gouvernement, surpris de voir se renouveler la même marche qu'on avait prise lors du règne de Joseph II donna aux Etats un délai de deux jours, afin de bien peser toutes les conséquences de la résolution qu'ils venaient de prendre. Il y a eu dans l'Assemblée, des membres qui la désapprouvèrent et les débats furent si vifs qu'on prétend qu'il y eut même des voies de faits mêlées à la discussion. Mais le parti de la noblesse et du clergé triompha de nouveau et la résolution de refuser les subsides fut prise. »

Les Etats persistent donc dans leur opposition irréductible. Bien qu'aussi ardent dans son désir de liberté, le parti démocratique, plus raisonnable,

moins extrême, composé d'éléments intelligents et non fanatiques, écouta les propositions de Mercy et de Metternich avant de les rejeter. Une entrevue eut même lieu à Lille entre les chefs du parti démocrate qui y séjournaient et des envoyés du gouvernement autrichien, mais cette première tentative de conciliation échoua, car Vonck et ses amis montraient toujours une défiance assez naturelle. Pour prouver leurs bonnes intentions, le gouverneur par intérim et le ministre firent autoriser par le cabinet de Vienne, la création à Bruxelles de la « Société des Amis du Bien public ». Malgré ce que dit Kaunitz, les principaux démocrates des Provinces entrèrent bientôt dans cette société, dont les ramifications s'étendirent en peu de temps dans tout le pays. Cette extension fut due en grande partie aux loges maçonniques qui, depuis trois ans, étaient redevenues très actives.

Importée d'Angleterre, la franc-maçonnerie n'avait fait son entrée dans les Provinces belges qu'en 1721. Le 4 juin de cette année s'ouvrit, à Mons, la première loge. Une deuxième loge s'installa à Gand quelque temps après. D'instinct, le clergé belge fit une guerre sans relâche aux loges franc-maçonniques qui, alors, avaient leurs bonnes raisons d'être secrètes. Aussi, malgré cette hostilité et l'influence énorme dont jouissait alors le clergé, les adeptes de la franc-maçonnerie furent-ils de plus en plus nombreux, si bien qu'à

l'avènement de Joseph II, l'on comptait plusieurs loges très puissantes en Belgique.

Dans toute l'Europe, cette société secrète s'était étendue. Beaucoup de souverains, de princes, en faisaient partie. Nous citerons parmi ceux qui s'étaient enrôlés, ou qui étaient encore enrôlés dans la franc-maçonnerie, François Ier, le père de Joseph II, Frédéric le Grand, Frédéric-Guillaume II, Gustave IV de Suède, Louis XVI, le comte de Provence, le duc d'Orléans, qui fut grand maître dans l'ordre en 1771.

Malgré les principes généreux et séduisants de la franc-maçonnerie, qui ne désirait alors que le progrès de l'humanité, non par la révolution, mais par la marche lente, mais incessante, des idées, Joseph II la supprima dans tous ses Etats en 1787. Il ne voulait autoriser aucune société secrète dans son empire, et c'est dans le même but, ou à peu près, qu'il avait chassé les jésuites. Il voulait l'émancipation de ses peuples, mais cette émancipation, il voulait la faire lui-même et comme il l'entendait. Nous avons vu les belles réformes que Joseph II entreprit lorsqu'il voulut égaliser les droits et les devoirs de tous ses sujets, mais il entendait conserver pour lui le pouvoir suprême et il ne souffrait aucune autorité, ou secrète ou publique, à côté de la sienne.

Malgré l'interdiction de Joseph II, la franc-maçonnerie ne disparut pas en Belgique, et, pen-

dant la Révolution, elle redoubla d'activité pour arriver à unir les Belges. Les Statistes, ne recevant leur mot d'ordre que de Malines et de Rome, y étaient demeurés hostiles, mais elle gagna beaucoup de partisans dans la bourgeoisie et dans le peuple des villes. Elle prêta donc son concours à la « Société des Amis du Bien public ».

La presse belge d'alors n'était pas très importante et obéissait en grande partie, malgré une liberté plus nominale que réelle, à l'influence gouvernementale. Le vénérable *Courrier véritable des Pays-Bas* touchait à l'agonie, alors que la *Gazet van Antwerpen* et la *Gazet van Gend*, vieux journaux, créés l'un en 1605 et l'autre en 1667, vivaient toujours, mais n'insérant d'article politique qu'après l'avoir soumis au gouvernement. Seul de ces anciennes feuilles, le *Journal de Liége* était rédigé dans un sens entièrement démocratique. Le gouvernement autrichien avait créé deux journaux à sa solde, *le Vrai Brabançon* et *le Tocsin*. La presse nationale n'avait donc pas grande valeur, jusqu'au jour où les Autrichiens durent, une première fois, abandonner les provinces devant l'insurrection momentanément victorieuse.

Pendant la Révolution, il y eut une pluie de feuilles de tous genres, statistes, démocratiques. Mais les Statistes avaient l'argent, et ils subsidièrent richement de nombreux journalistes étran-

gers, qui surent répandre en Belgique une prose incendiaire, non seulement contre les Autrichiens, mais surtout contre les démocrates. La liste des sommes octroyées aux folliculaires de tous genres, pendant la révolution brabançonne par Van der Noot et les Etats, est curieuse et édifiante. Nous voyons que dans l'espace de dix mois, de juillet 1789 à mai 1790, Linguet reçut 31,350 florins, le jésuite Feller, 15,675, un nommé Brosius, 1,306 florins. Feller surtout se distinguait par les articles haineux qu'il publiait contre les démocrates. Ceux-ci eurent quelques journaux au début de la Révolution, mais ils ne vécurent pas.

Dès que la révolution brabançonne eut été vaincue, après que l'odieuse tyrannie des Statistes l'eût fait succomber, les journaux français, patriotes, révolutionnaires, de tous genres et de toutes couleurs, entrèrent en Belgique en quantités innombrables. Le gouvernement autrichien, voulant se concilier tout-à-fait les populations, toléra pendant quelque temps cette irruption, mais, voyant que les journaux purement révolutionnaires étaient plus lus que les autres, il prit bientôt des mesures pour en interdire l'entrée. Des ballots nombreux furent arrêtés aux frontières et brûlés. Peine inutile, ces feuilles pénétrèrent de plus en plus en Belgique et les événements de la révolution française continuaient à être

suivis avec passion par la plupart des bourgeois et par une partie du peuple.

La situation était donc redevenue très tendue lorsque les gouverneurs généraux revinrent à Bruxelles. Le duc de Saxe Teschen, et surtout sa femme, l'archiduchesse Marie-Christine, étaient mal disposés. Marie-Christine, naturellement, aurait voulu gouverner avec les nobles et les prêtres, mais, devant l'attitude de ceux-ci, elle s'appuya d'abord, comme l'avaient fait Metternich et Mercy, sur les démocrates. Mais elle le fit sans aucune sincérité et sans confiance. Il lui répugnait de compter avec un parti qui, en France, s'efforçait d'affaiblir de plus en plus l'autorité royale. Elle résolut toutefois de profiter de la désunion si profonde qui existait entre les Statistes et les démocrates.

L'abîme se creusait de plus en plus entre ces deux partis. Nous trouvons encore dans le *Moniteur*, source inépuisable, la lettre suivante, qui prouve jusqu'où allait la haine que se portaient les Belges des deux camps. Cette lettre est du 4 juin 1791.

« Il semble qu'à la veille du retour des gouverneurs généraux, les restes de la discorde civile aient à s'exhaler encore... La vigilance de M. le général Bender n'y peut suffire. Les attaques particulières ont repris. Chaque jour, quelques pelotons d'aristocrates rencontrent des démocrates

attroupés. On se charge de part et d'autre à coups de bâtons ferrés. Le 2 de ce mois, un combat de ce genre a eu lieu de la manière la plus cruelle et la plus acharnée. Les partisans de Van der Noot étaient au nombre de six à sept cents. Ils sont tombés sur une troupe de Vonckistes. Plusieurs personnes sont restées sur place ; il y a trente ou quarante blessés. Quelques-uns ont été jetés dans les étangs. La police est parvenue à s'emparer de trois ou quatre des assaillants. Quinze cents hommes de troupe de ligne ont dû être commandés. C'est un grand bonheur, ajoutait l'écrivain de la lettre, que l'on n'ait point accédé à la demande des Etats du Brabant, qui voulaient substituer aux troupes impériales un corps de troupes de la nation. On accuse les Etats et les moines de cette échauffourée. D'autres soupçonnent le gouvernement lui-même de se servir de ces perfides moyens pour rendre plus désirable et plus éclatant le retour des gouverneurs généraux !... »

Cette dernière phrase confirme ce que nous disions plus haut. Le principe « diviser pour régner » avait été fort en honneur sous Marie-Thérèse. Le cabinet de Vienne continuait à l'appliquer.

Les gouverneurs généraux s'aperçurent bien vite que ces moyens vétustes ne leur feraient pas regagner leur popularité, et qu'ils n'aboutissaient qu'à amoindrir l'autorité autrichienne. Compre-

nant que l'un et l'autre parti leur étaient à jamais hostiles, ils résolurent de ne s'appuyer désormais que sur la force et d'user de rigueur. Les chefs de l'armée, même ceux d'origine belge, comme Beaulieu, Clerfayt, Baillet-Latour, étaient d'une fidélité à toute épreuve, et bientôt le gouvernement ne compta que sur eux. Aussi Marie-Christine n'hésita pas, d'une part, à faire emprisonner plusieurs Statistes en opposition ouverte, et, d'autre part, pour enrayer le mouvement démocratique, à supprimer, purement et simplement, la « Société des Amis du Bien public ».

Marie-Christine croyait intimider les Belges, elle ne réussit pas. De plus, l'armée, sur laquelle elle comptait, lui fit défaut en partie. Il restait en Belgique beaucoup de régiments recrutés dans le pays même. Si les officiers étaient invariablement dévoués aux gouverneurs, les soldats ne l'étaient pas, et l'on sentait que, au premier signal d'une nouvelle révolution, ils déserteraient en masse et iraient grossir les rangs des insurgés.

Marie-Christine se sentit la plus faible, et, la haine dans le cœur, elle dut reprendre les mesures de clémence et de temporisation.

L'empereur Léopold II, en reprenant possession des Pays-Bas avait fait une promesse d'amnistie, promesse qui n'avait pas encore été exécutée. Le 28 juillet 1791, Marie-Christine fait proclamer officiellement cette amnistie, province par pro-

ont disparu avec le cabriolet et le cheval. »

Deux autres émigrés entrèrent dans un magasin de Bruxelles, et pendant que l'un fait semblant de marchander des dentelles, l'autre fait main basse sur des marchandises de prix. La marchande s'en aperçoit et crie au voleur. La foule s'émeut, mais les deux voleurs s'éloignent sous la protection de la maréchaussée autrichienne.

Le gouvernement autrichien protégeait ouvertement les émigrés. Marie-Christine recevait chez elle les émigrés de marque. L'évêque de Liége alla plus loin. Il leur confia un moment la garde de la citadelle de Liége !

A l'abri de cette protection, les émigrés traitaient de haut ce petit peuple belge qui, lui aussi, avait tenté de se soustraire à l'autorité de son monarque. Il fallait tondre la laine à ces bourgeois insolents et, s'ils criaient, il fallait les bâtonner. C'est ainsi que raisonnaient ces nobles gentilshommes, qui fuyaient si courageusement, abandonnant leur pays et leur devoir.

Les gouverneurs généraux, sans nul doute, ne voyaient pas d'un mauvais œil le dédain que les émigrés affectaient envers les Belges. Ne pouvant les maltraiter eux-mêmes, ils n'étaient pas fâchés de les voir traités de la sorte par des étrangers. Mais c'était de leur part un bien mauvais calcul. Indignés de l'outrecuidance des nobles français et de la complaisance des autorités autrichiennes, les

Belges se sentirent de plus en plus entraînés vers ce grand peuple français qui secouait si hardiment ses chaînes.

Un autre fait aussi poussait cette indignation au plus haut degré. Avec les émigrés étaient arrivées de nombreuses courtisanes de haut et bas étage, qui partout se croyaient en pays conquis, scandalisant les mœurs simples de la population belge. Les pères de famille défendaient à leurs filles de sortir pour ne pas être témoins du spectacle que présentaient les émigrés et leurs filles d'opéra. La crainte des bourgeois de voir arriver les émigrés chez eux était tellement vive que, dans quelques villes, à Ath, entre autres, les habitants firent courir le bruit d'épidémies pour en être débarrassés.

A un certain moment, on compta en Belgique près de six mille officiers français émigrés, dont trois mille d'infanterie, plus de deux mille de cavalerie et six cents gardes du corps ! Et tous ces officiers arboraient la cocarde blanche avec ostentation, alors que les couleurs tricolores avaient été adoptées officiellement et par le roi et par la nation. Le gouvernement autrichien n'aurait pas dû tolérer le port d'un insigne qui était devenu séditieux et c'était une insulte à la nation française que d'admettre cela. La France était en droit, déjà rien que pour ce motif, de faire des représentations énergiques au cabinet de Vienne.

En Belgique, le gouvernement autrichien faisait plus. Il prohibait les couleurs tricolores françaises. Nous ne pouvons nous empêcher de citer un fait qui paraîtra incroyable, mais qui démontre combien la patience de la France fut longue. A Bruxelles, un jour, un citoyen français ayant noué sa serviette avec un ruban tricolore, fut arrêté et jeté en prison !!

Tout cela faisait le plus mauvais effet sur les populations des Pays-Bas, et bientôt tout le monde souhaita ardemment d'être délivré et des émigrés et des Autrichiens. Ces réflexions que nous trouvons encore dans une lettre adressée de Belgique au *Moniteur* sont fort justes.

« La plus grande faute que la maison d'Autriche ait pu faire depuis son retour, c'est d'avoir toléré les émigrés français à Bruxelles et dans les Pays-Bas. Recevoir chez un peuple qui sort d'une insurrection malheureuse, des hommes qui fuient une révolution fortunée, c'est faire une chose peu sage ! »

Cependant, les gouverneurs généraux, s'ils tolérèrent le passage et même le séjour des émigrés en Belgique, s'ils les protégèrent, durent mettre le holà lorsque ces émigrés, forts de cette protection, essayèrent de faire des enrôlements dans les provinces pour le compte des princes réunis à Coblence. Ils firent des représentations énergiques à l'agent officiel du comte d'Artois à Bruxelles, M. de

Laqueuille, car, chose des plus irrégulière et des plus froissante pour la France, il y avait un agent officiel des princes à Bruxelles, et cet agent était traité comme les autres ambassadeurs !!

L'outrecuidance du gouvernement autrichien alla encore plus loin. Quelques patriotes montois se firent inscrire à la « Société des Amis de la Constitution » de Maubeuge, filiale des jacobins. Marie-Christine et son mari, eux qui choyaient les contre-révolutionnaires, au mépris de toute retenue envers la France, eurent l'extrême audace de se plaindre au gouvernement français qui, au lieu de protester à son tour contre les agissements insultants des gouverneurs, fit des reproches aux membres français de la Société de Maubeuge.

Les « Amis de la Constitution » de Maubeuge répondirent fièrement, et cette réponse fut une leçon pour leur gouvernement, alors encore, malheureusement, aux mains des feuillants. Elle est digne d'être reproduite :

« Nous n'admettrons jamais que l'on nous fasse des observations parce que nous acceptons des patriotes belges dans notre Société, alors que les émigrés français reçoivent large hospitalité de la part du gouvernement autrichien des Pays-Bas. »

Au commencement de 1792, le gouvernement autrichien, d'antipathique, était devenu odieux aux Belges. La déclaration d'amnistie n'avait satisfait ni convaincu personne. Le duc et la duchesse de

Saxe Teschen, craignant une nouvelle révolution, firent venir, avec le consentement de l'empereur, plusieurs régiments composés de Hongrois et de Croates, sur lesquels ils pouvaient compter.

Les Belges virent ces préparatifs et ne s'en émurent pas. Seulement leurs appels à la France redoublèrent. Le changement de ministère les remplit d'espoir. On crut que la guerre allait être déclarée tout de suite, mais les pourparlers ayant encore duré un mois, les Belges se découragèrent un moment. Le bruit courut que la France avait signé un traité avec l'Autriche, à laquelle la possession pleine et entière des Pays-Bas était de nouveau garantie. Pour bien montrer l'état d'esprit des habitants des Pays-Bas en ce moment, nous citerons encore quelques passages d'une lettre qu'un citoyen brabançon adressait à Paris, et la réponse, à moitié officielle, que le *Moniteur* inséra dans son numéro du 29 mars 1792.

Cette lettre est du 26 mars 1792.

« Aux Français :

» A quoi pensez-vous donc !... Tous les peuples de l'Europe vous crient : Sauvez-nous, sauvez-nous ! Et vous dormez !... Oui, l'Autriche et la Prusse tiennent et tiendront la foi du serment de Pilnitz. Oui, l'intrigue de vos princes émigrés est dans toute son activité. Ils ont des ambassadeurs ! Qui l'ignore aujourd'hui ? Ils vous traitent de bandits !...

» Quelle occasion vous avez perdue, peuple français, lorsque toutes les Cours avaient l'impudence de vous offenser... Les Brabançons vous souriaient, les Liégeois vous tendaient les mains et se levaient tout armés. Et tous ces auxiliaires auraient combattu avec vous pour la liberté! C'est sur le champ de bataille que vous auriez appris la mort de Léopold II !...

» Mais vous dormez ! La parole des lâches vous invite à des tribunes d'orateurs, quand c'est le fer en main qu'il faut parler aux rois qui vous méprisent et qui vous comptent comme des victimes ou des esclaves !

» Français! Vos amis du dehors frémissent du sort qui vous attend! Craignez que l'on ne vous fasse la guerre en vous accablant soudain!... Car si vous attendez que les rois aient amassé leurs forces contre vous, si vous leur laissez le temps de se préparer!... votre liberté, peuple français, court les plus grands dangers et la liberté du monde peut périr avec vous.

» Que faut-il pour soulever contre ses ennemis cette nation française, naguère si fière et si courageuse? Est-ce donc, Français, parce que vous êtes devenus tous soldats que vous ne voulez plus combattre? Ou bien, est-ce parce que vos ennemis sont des rois? Et vous qui avez abattu la superstition royale, ne savez-vous plus que trembler devant les rois d'autrui? »

Tous les jours, des lettres de ce genre étaient adressées, de Bruxelles, de Liége, de Mons et d'autres villes, soit aux journaux, soit à des citoyens connus pour leur patriotisme, à des membres de l'Assemblée, jusqu'à des ministres. Le *Moniteur* inséra la note suivante, dont l'inspiration était, certainement, officielle :

« Nous avons déjà répondu aux Brabançons qui nous font parvenir leurs inquiétudes et les motifs qu'ils ont de s'alarmer au sujet d'un traité qui serait passé entre l'Autriche et le gouvernement français.

» Cependant, nous avons cru pouvoir rassurer les Belges sur le prétendu renouvellement d'un traité avec la maison d'Autriche où il put être question de garantir l'esclavage d'un peuple voisin. Non, rien au monde ne peut forcer désormais le ministère français à signer une transaction si honteuse, et certes, l'Assemblée nationale, consultée en cette occurrence, ferait éclater une indignation unanime... En fait de garantie à l'égard des autres peuples, offerte aux divers princes, la nation française n'en peut plus reconnaître que d'une sorte, celle *de la liberté des hommes !* »

C'était formel. Il advint que cette note, connue des Belges quelques jours après, les rendit à l'espoir. Tous, sauf les nobles, les prêtres et les officiers au service des armées impériales, attendaient avec impatience le moment, où, la guerre

étant déclarée, ils verraient le dernier Autrichien quitter leur pays. Car ils croyaient au succès immédiat des armées de la Liberté.

CHAPITRE IV

Les rassemblements belges en France. — Formation de la Légion belge.

C'est à Lille que Vonck se fixa définitivement lorsque, en avril 1790, il fut obligé de s'exiler pour se mettre à l'abri de la haine des Statistes. Plusieurs démocrates en vue, entre autres le comte de Rosières qui exerçait un commandement dans l'armée de Van der Mersch, l'accompagnaient. La noble ville de Lille leur accorda une hospitalité large, généreuse. Les patriotes lillois respectaient ces citoyens dont les opinions étaient si conformes aux leurs, la municipalité les reçut avec les marques d'une profonde sympathie et le gouvernement français ferma les yeux.

Dès le lendemain de leur arrivée dans la vieille capitale de la Flandre française, d'autres démocrates belges vinrent les rejoindre, puis, lorsque le licenciement de l'armée patriote se fit, tous les

jours arrivèrent de nombreux officiers brabançons et flamands ainsi que de nombreux Liégeois.

Ensemble, ils formèrent un comité qui prit le nom de « Comité des Belges et des Liégeois unis ». Ce comité ne resta pas longtemps inactif. Dès le mois de mai, profitant du voisinage et des sentiments démocratiques qui animaient alors les Flandres, il essaya de fomenter une insurrection contre les Statistes à Courtrai, à Ypres et dans certaines autres villes proches de la frontière. Mais, mal combinée, organisée à la hâte, cette tentative échoua, malgré l'ardeur des populations flamandes.

Tous les jours, non seulement le rassemblement de Lille grossissait, mais encore de nombreux Belges et Liégeois se dirigeaient vers Paris. D'autres s'enrôlèrent sans tarder dans les armées françaises.

Ceux qui se dirigèrent sur Paris allèrent rejoindre de nombreux Belges qui y séjournaient déjà, et qui recevaient aide et protection de beaucoup de citoyens français, des clubistes surtout. Le banquier démocrate Walckiers, ami de Vonck, se mit à la tête de ce rassemblement et fonda le « Comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois unis ». Ce comité, bien que, au début, lié intimement et en correspondance constante avec celui de Lille, ne tarda pas à entrer en dissidence avec celui-ci à cause de ses tendances beaucoup

plus avancées : journellement en contact avec les révolutionnaires de Paris, il n'en pouvait être autrement.

Nous avons vu que le gouvernement autrichien essaya, dès sa rentrée en Belgique, de renouer des relations avec des démocrates belges réfugiés en France, et la défiance avec laquelle Vonck accueillit ces avances. Walckiers, pourtant, voulut se rendre compte par lui-même de la valeur et de la sincérité de ces tentatives de conciliation. Il revint à Bruxelles, mais lorsque les gouverneurs prirent la résolution de supprimer la « Société des Amis du Bien public », il retourna définitivement à Paris, ennemi de plus en plus acharné de l'Autriche. Cette fois, lui et le Comité de Paris mirent tout en œuvre pour pousser les Français à la guerre.

De leur côté, les Statistes, Van der Noot et Van Eupen à leur tête, chassés aussi de leur pays par le retour des Autrichiens, après un court séjour à Bréda, s'étaient réunis à Douai où ils formèrent un comité. Affaiblis et déconsidérés, ils essayèrent d'abord de nouer des relations avec les membres des Comités de Lille et de Paris, leurs anciennes victimes. Van Eupen qui avait, somme toute, moins à se reprocher que Van der Noot, se rendit à Lille, mais il échoua. On lui opposa un refus formel. Toute autre attitude de la part des démocrates eût été du reste une lâcheté. Les cris

de mort de la populace excitée par les Statistes résonnaient encore à leurs oreilles.

Van der Noot et Van Eupen végétèrent à Douai, entourés d'un mépris général. Bientôt ils disparurent et on n'en entendit plus parler. Leur rôle néfaste était terminé. Cependant le rassemblement belge provoqué par eux subsistait à Douai. Ces malheureux, dénués de tout, se jetèrent bientôt dans les bras d'un jeune aventurier, âgé de vingt-trois ans, qui essaya de réaliser un rêve fou. Le comte de Béthune-Charrost se prétendait descendre des anciens comtes de Flandre et rêva de se créer en Belgique une souveraineté indépendante, profitant des troubles du pays et du mécontentement général. Sans toutefois divulguer entièrement ses intentions, il se rendit à Douai et, riche, dépensa d'abord l'argent sans compter. Il subvint à l'entretien des réfugiés belges et les arma. Beaucoup de Belges qui, journellement, passaient la frontière, se rendirent à Douai plutôt qu'à Lille, attirés par le comte de Béthune. Des réfugiés de Lille, où l'on était loin, malgré le bon accueil des habitants, de nager dans l'opulence, rejoignirent même leurs compatriotes de Douai. En novembre 1791, la petite armée réunie par Béthune-Charrost se trouvait prête et présentait un aspect qui inquiéta vivement les gouverneurs Albert et Marie-Christine, et attira l'attention du gouvernement français.

Mis au courant de ce rassemblement hostile, effrayés outre mesure des conséquences d'une invasion armée dans les Pays-Bas, les gouverneurs autrichiens, déjà émus par les circulaires incendiaires dont Béthune-Charrost n'avait pas négligé d'inonder le pays, s'alarmèrent alors véritablement, et, après avoir arrêté pas mal de citoyens sous prétexte de complicité, demandèrent au gouvernement français de lui livrer le chef des conspirateurs et ses principaux lieutenants. En même temps ils mirent sous séquestre les biens de Béthune-Charrost, de d'Aspley, son aide de camp, du comte Anne-François de la Marck, des nommés Van den Berghe, Vander Hoop, Le Tange, Verhulst et Le Tellier.

Le gouvernement français refusa de livrer ces personnages, mais, sous prétexte de la sécurité des places frontières, il ordonna sur-le-champ au rassemblement de Douai de se disperser. En cas de résistance, les autorités départementales devaient prendre les mesures nécessaires pour le disperser par la force. Walckiers, à Paris, avait fortement influencé le gouvernement français. Il connaissait les intentions secrètes de Béthune-Charrost qui avait tenté de le rallier, ainsi que Vonck, à sa cause. Le jeune aventurier n'essaya pas de faire une résistance inutile. Il revint à Paris et disparut plus tard dans la tourmente révolutionnaire. Il fut guillotiné le 9 floréal an II.

La mesure qui avait provoqué la dispersion du Comité de Douai avait un caractère général. Les démocrates réunis à Lille ne furent pourtant pas inquiétés. Au contraire, ils continuèrent à être soutenus par les autorités.

Encouragés, les deux Comités démocrates, celui de Lille et celui de Paris surtout, s'efforcèrent d'obtenir une consécration officielle. La guerre entre la France et l'Autriche devenait de plus en plus inévitable; ils publièrent, en janvier 1792, le manifeste suivant, au nom des Belges et des Liégeois unis :

« Les Belges et Liégeois unis, à tous les peuples, paix et liberté :

» Peuples de la terre, qui gémissez sous le joug d'un honteux esclavage, peuples fortunés dont les courageux efforts ont triomphé du despotisme, dont les chaînes sont à jamais brisées, peuple français surtout, à qui les tyrans conjurés disputent encore en ce moment un sceptre qui leur échappe! C'est à vous, ce n'est pas aux usurpateurs couronnés, qui se disent les maîtres du monde, que nous adressons nos plaintes. C'est vous, ce ne sont pas les despotes qui vous oppriment, que nous faisons les juges de nos réclamations; c'est à votre tribunal, c'est par les armes de la Raison et de l'éternelle Justice, soutenues au besoin par la masse de nos volontés et de nos forces réunies, et non par de vains prestiges d'une

politique obscure, artificieuse et mensongère que nous défendrons nos droits et les vôtres, méconnus et outragés trop longtemps. Nations amies, peuples frères, cette cause est la cause de tous les peuples. »

Le manifeste déclarait ensuite que François II et l'évêque Hoensbroeck étaient déchus de tous leurs droits en Belgique. « Les Liégeois se dégagent de la Confédération germanique et ne veulent faire avec les Belges qu'un seul et même peuple. » Les Belges et les Liégeois unis déclarent vouloir constituer la Belgique en démocratie représentative. Un projet de Constitution, avec un Sénat exécutif, une Assemblée législative, élus directement, suivait. Il y était dit que toute discussion entre ces deux pouvoirs serait réglée par un appel au peuple, juge souverain.

A la suite de ce manifeste, rédigé dans les termes emphatiques du temps, le *Moniteur* publia un long article qui disait en substance :

« Ces martyrs de la liberté, ces hommes sacrifiés tant de fois à l'ambition des despotes, élèvent enfin la voix. C'est à l'Europe, témoin de leurs malheurs, qu'ils adressent, non l'excuse, mais le plan des mesures hardies qu'ils sont résolus d'employer. Ils font juges, non pas les tyrans, mais les peuples...

» Les deux peuples unis se déclarent indépendants et tracent le plan d'une Constitution commune, à l'abri de laquelle, si la fortune couronne

leurs efforts, ils prétendent vivre libres en concitoyens et en frères. »

L'accueil enthousiaste avec lequel fut salué leur manifeste encouragea de plus en plus les Belges résidant en France. Bientôt ils sollicitèrent l'autorisation de pouvoir servir la France dans les rangs de la garde nationale active qui s'organisait, et en même temps de créer une légion de volontaires belges, qui ferait partie de l'armée française.

* * *

Dès le 18 décembre 1791, une députation de citoyens de la ville de Liége s'était présentée à la barre de l'Assemblée, et Lebrun, orateur de la députation, avait parlé en ces termes :

« Législateurs ! nos concitoyens sont déjà venus présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale. Nous étions libres alors ; mais les efforts que nous avons faits pour conserver cette liberté ont été la première source de nos maux. Les tyrans ont pâti de notre résistance; nous avons été écrasés par une masse de leurs satellites. Les puissances, qui nous avaient d'abord protégés, nous ont abandonnés honteusement, après avoir retiré de notre situation tous les fruits que se promettait leur astucieuse politique. On nous a livrés au système le plus atroce de haine, de vengeance, de proscription ; les cachots sont remplis de citoyens géné-

reux. Nous n'avons pu nous résoudre à rester sur cette terre où nous avions combattu pour la liberté, et, osons-le dire, il y a peut-être une sorte de courage à savoir supporter la vie quand on a l'espoir de la rendre funeste aux tyrans. Nos bras ne peuvent plus nous être utiles. Nous vous en faisons l'offrande, et, en combattant pour vous, nous nous rappellerons toujours cette ancienne devise du peuple liégeois :

Mieux vaut mourir de franche volonté
Que du pays perdre la liberté.

On applaudit ce discours; puis Lebrun, d'une voix vibrante, demande que l'Assemblée décrète la formation d'une légion de volontaires liégeois.

Le président Lemontey répondit à Lebrun : « L'Assemblée nationale applaudit à vos sentiments. Votre offre mérite un examen sérieux; elle s'en occupera avec intérêt et avec prudence. Elle vous invite à la séance..»

C'est à la même séance que Collot d'Herbois fit hommage à l'Assemblée de son *Almanach du père Gérard*, almanach dont il fit, quelques mois après, une édition à l'usage des Belges. Cet almanach eut un immense succès. C'était, du reste, une œuvre claire et pleine de bons sens.

De son côté, le Comité de Lille avait sollicité l'autorisation d'organiser en légion les réfugiés belges séjournant dans cette ville. Grâce à

Dumouriez, cette autorisation fut accordée. Les détails de son organisation, du but poursuivi, des subsistances furent arrêtés de commun accord entre le Comité belge et le gouvernement français. Celui-ci accorda même un premier subside de 60,000 livres.

L'autorisation spécifiait que :

« Les Belges pourront former un corps militaire qui sera confié aux généraux français pour être employé soit sur les frontières des Pays-Bas, soit dans ces pays mêmes, mais non ailleurs. Le gouvernement payerait momentanément la solde de ce corps, mais lorsque les progrès de la révolution belge le permettraient, ces avances lui seraient remboursées. Si la France faisait un traité avec l'Autriche, elle stipulerait qu'aucun des Belges qui avaient combattu pour la liberté ne serait inquiété. »

Les Belges mirent beaucoup d'ardeur à s'organiser, et, dès la déclaration de guerre, plusieurs centaines d'hommes étaient déjà armés et équipés, mais la légion ne fut définitivement prête qu'en mai 1792. A cette époque, elle présenta un effectif de 1,500 hommes, qui fut bientôt porté à 2,000 hommes, car les enrôlements étaient de plus en plus nombreux. C'était une troupe sur laquelle on pouvait compter. Elle le prouva plus tard. Rosières en fut nommé le commandant en chef; Fyon et Lennekens, commandants en second.

Les compagnies de la légion avaient choisi elles-mêmes leurs officiers et sous-officiers, parmi lesquels nous voyons figurer Dumonceau, de Bruxelles, Lahure, de Mons, Osten, de Menin, Dubois, de Bruges, Dupont, d'Auvelais, Flory, de Vilvorde, Ghigny, de Bruxelles, Guerette, de Liége, Lecocq, d'Ath, Maurice, de Mons, Montigny, de Tournai, Raeymackers, de Tirlemont, Vermeulen, d'Anvers, d'Aubremé, de Bruxelles, Darrain et Beguinet, de Ligny, Dormet, de Ligny également, les deux Boussard, de Binche, Defacqz, d'Ath, Deshayes, de Blaton, Deverchin, d'Eugies, Dinne, de Namur, Evers, de Bruxelles. Van Geen, de Gand, Groulard, de Hodister, les deux Guillaume, de Jauche, Lamare, de Bruxelles, Leclaire, de Termonde, Legras, de Corbais, Lion, de Morialmé, Nicaise, de Beaumont, Palmart, de Couvin, Peruset, de Termonde, Pestiaux, de Philippeville, Pestre, de Tournai, Prévot, de Bruxelles, De Reume, de Mons, Sacqueleu, de Tournai, Sainglant, de Mons, de Serret, de Bruges, Vivenot, de Saint-Aubin, Wuyts, de Westerloo, une jeune femme, Marie-Jeanne Schellinckx, de Gand, et une foule d'autres braves soldats qui firent leur chemin dans les armées de la République et de l'Empire, parmi lesquels encore Van Merlen, Collaert, etc.

En même temps se formait, à Givet, un bataillon de « Chasseurs de la Meuse » composé en grande

partie de Liégeois. Ransonnet le commandait, ses deux fils servaient sous lui. Nous y voyons Jardon, de Verviers, d'Aywaille, Digneffe, de Liége, Donckier de Donceel, Bertholet, Henry, Le Doyen, de Liége également.



Dès que la guerre eut été déclarée, l'organisation des troupes belges, jusqu'alors reconnue officieusement, le fut enfin officiellement. Dans la séance du 25 avril 1792, l'Assemblée admit les étrangers dans les armées françaises, soit en légions particulières, soit dans les bataillons de volontaires nationaux.

Comme nous l'avons vu, il avait été déclaré que la légion belge serait à la solde de la France tant qu'elle demeurerait en France, mais lorsqu'elle passerait en Belgique, ce serait la Belgique qui pourvoirait à son entretien.

Briche, dans la séance du 21 avril 1792, avait déjà fait une autre proposition qui ne fut pas admise par l'Assemblée. Voici quelle était cette proposition :

« L'Assemblée nationale décrète que tout soldat étranger qui quittera l'armée ennemie pour venir servir la cause de la liberté, sera incorporé dans les volontaires nationaux avec ces conditions : 1° Tout fantassin recevra, outre une paye semblable

à celle des volontaires, cinquante livres; 2° tout cavalier qui viendra avec son cheval recevra deux cents livres pour son cheval et cinquante livres pour sa personne; 3° il jouira, après la campagne, des droits de citoyen actif; 4° à la fin de la guerre, comme il y a, en France, quinze cent mille arpents de terres en friches ou en marais, tout soldat étranger recevra trois arpents de terre en propriété. »

Cet appel à la désertion fut blâmé et renvoyé au Comité militaire, et, à la gloire de l'Assemblée, celle-ci fit entendre de vives protestations, lorsque Briche proposa d'encourager le vol des chevaux.



En mai 1792, les troupes belges au service de la France formaient donc, d'abord : une légion de deux mille hommes, sous les ordres de Rosières, employée à l'armée du maréchal Rochambeau et un corps de chasseurs de la Meuse, sous le commandement de Ransonnet, employé à l'armée de Lafayette. De plus, de nombreux Belges étaient encore disséminés dans les bataillons de volontaires nationaux. Nous verrons que les Belges firent partout et toujours leur devoir, et que la plupart de ceux qui s'enrôlèrent en 1792 sous la bannière de la liberté, portée alors par la France

seule, se conduisirent toujours honorablement et souvent glorieusement.

*
* *

Nous verrons, dans le cours de cet ouvrage, les actions d'éclat que ces braves accomplirent. Nous pourrons nous rendre compte de leur vaillance et de leur amour de la liberté en même temps que de leur patriotisme. Nous devons énumérer, dès maintenant, les décrets successifs de l'Assemblée législative et de la Convention qui, jusqu'au décret du 9 mai 1793, qui incorpora définitivement les Belges dans les armées de la République, réglèrent leur organisation.

Dès le mois de décembre 1791, l'Assemblée législative avait autorisé la création de compagnies franches, dans de certaines conditions. Peu de temps après parut le décret sur le recrutement de l'armée, qui prévoyait l'enrôlement d'étrangers.

Le 25 avril 1792, le député Hugot lut à l'Assemblée le décret organisant les légions, qui ne contenait pas moins de vingt-huit articles. L'article 18 était ainsi libellé :

« Les étrangers seront admis dans les légions et y seront traités comme des nationaux. »

Le 27 mai, nouveau décret sur l'organisation des compagnies franches.

Outre la légion belge, déjà formée, on autorise

deux autres légions à faire des enrôlements parmi les Belges.

Le 8 août, Coustard présente un rapport sur l'organisation des légions des Allobroges et des Savoisiens, qui doivent être formées, dit-il, *comme la légion belge*, c'est-à-dire de 14 compagnies légères de 120 hommes chacune, dont 7 de fusiliers et 7 de carabiniers, plus un bataillon de cavalerie légère et une compagnie d'artillerie. Au total : 2,159 hommes. La paye sera la même que dans les autres troupes françaises. Les légionnaires choisiront eux-mêmes leurs officiers. Une autre légion, la légion du Nord ou Batave, composée en grande partie de Hollandais, s'était formée aussi. Daendels et Chassé en faisaient partie.

Le 28 juillet 1792, sur la proposition de Lemontey, faisant suite à une demande du député Gay-vernon, l'Assemblée vote 500,000 livres pour l'entretien, l'armement et l'équipement des Belges et Liégeois au service « de la Liberté ».

Ce décret se termine par cette belle phrase :

« L'Assemblée déclare que la France s'honorera toujours de recevoir dans son sein et sous ses drapeaux les soldats de la Liberté qui viendront s'y ranger pour la défendre, et que, quelle que soit leur patrie, ils ne seront jamais des étrangers pour elle. »

Le décret du 26 janvier 1793 incorpora provisoirement les légions belges dans les armées de la

République. Nous reproduisons ce décret en entier :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de la guerre, des finances et diplomatiques, décrète :

Art. I. — A compter du jour de la revue dont il sera parlé ci-après, les trois légions belges et liégeoises feront partie provisoirement des armées de la République française, et elles seront soldées ainsi et de la même manière que les troupes de la République.

Art. II. — Le ministre de la Guerre fera acquitter, sur les fonds destinés à la solde de l'armée française, tous les arrérages de prêt et de solde dus aux trois légions belges et liégeoises.

Art. III. — Le ministre de la Guerre donnera des ordres à un officier général et à un commissaire des guerres de l'armée française de passer une revue des trois légions belges et liégeoises, de réformer tous ceux dont l'âge et la force ne pourraient pas supporter les fatigues d'une campagne, ainsi que tous les Français qui y seraient engagés contre les dispositions du décret du...

Art. IV. — Avant de statuer sur toutes autres demandes que celles qui sont relatives au paiement de la solde, les légions seront tenues de rendre compte, aux officiers chargés de passer cette revue, des rations, fourrages, numéraires et autres effets qu'elles auront reçus.

Art. V. — Le ministre de la Guerre sera chargé de présenter à la Convention les comptes de dépenses qu'il aura faites en vertu du présent décret. »

Nous voyons enfin que, le 9 mai 1793, sur la proposition de Poultier, au nom du Comité de la guerre, le décret suivant fut rendu :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de la guerre, sur les demandes faites par le ministre relatives aux légions belges et liégeoises, et aux troupes à cheval belges, l'autorise à appliquer sur-le-champ à ces corps l'article IV du Titre premier et l'article III du Titre troisième de la loi du 21 février dernier sur l'organisation de l'armée. »

L'article IV du Titre premier de cette loi du 21 février disait :

« Que les soldats composant aujourd'hui les régiments, étant engagés, sont tenus de remplir leurs engagements jusqu'à la paix. Les volontaires ne pourront jamais être liés que pour une campagne. »

« Les troupes à pied des légions belges et liégeoises qui resteraient au service formeraient des *bataillons de chasseurs...* »

L'article III du Titre troisième s'occupait des troupes à cheval :

« Il sera formé de la cavalerie de toutes les légions qui sont au service de la République, ainsi

que des corps francs à cheval, huit nouveaux régiments de chasseurs à cheval, sur le même pied, le même uniforme que les douze régiments qui existent et à la même paie, mais les individus qui composeront ces nouveaux corps n'en prendront l'uniforme qu'à mesure qu'on sera obligé de renouveler leur habillement et équipement. Le ministre de la Guerre est chargé d'opérer cette formation dans le plus court délai et d'en rendre compte à la Convention. Après la nouvelle organisation de la cavalerie légère consommée, l'avancement aura lieu dans ces corps dans la même forme qui a été indiquée pour l'infanterie, sans déroger aux lois concernant les troupes légères, pour tout ce qui n'a point rapport au présent décret. »

La suite du décret du 9 mai enjoignait aux officiers en congé, ou en interruption de service, de rejoindre leur corps sur-le-champ, tous les officiers des légions étant incorporés dans les armées de la République avec le rang qu'ils occupaient dans les légions.

* * *

Les légionnaires belges firent désormais partie intégrante de l'armée française. Plus aucune différence n'existait entre eux et leurs camarades français. C'étaient les soldats de la vieille terre gauloise, c'étaient les soldats de la Liberté.

LIVRE DEUXIÈME

Premiers événements de la Guerre Valmy

CHAPITRE PREMIER

Forces des belligérants. — L'armée du Nord attaque et recule. — Affaires de Tournai et de Mons.

Depuis Dunkerque jusque Metz, tout le long de la frontière du nord et du nord-est, il y avait, en avril 1792, trois armées françaises échelonnées. Chacune de ces armées était composée d'environ quarante-cinq mille hommes et elles avaient pour chefs Rochambeau, La Fayette et Luckner. L'armée de Rochambeau s'étendait de Dunkerque à Maubeuge; celle de La Fayette, de Maubeuge à Longwy, et celle de Luckner, de Longwy à Metz. Une quatrième armée se formait sur le Rhin, aux environs de Strasbourg. Le général Montesquiou commandait la cinquième armée, l'armée du Midi, cantonnée à droite du Rhône et sur la frontière

savoisienne. Avant de quitter le ministère, Narbonne s'était occupé de la formation d'une sixième armée, dite « d'intérieur », qui s'organisait dans les départements situés à l'est de Paris, armée qui devait servir de réserve. Dans l'esprit de Dumouriez, Rochambeau, soutenu à droite par La Fayette, devait agir le premier et envahir sans retard la Belgique.

Le maréchal Rochambeau, militaire distingué, était un homme d'un patriotisme ardent, mais d'un caractère affaibli par l'âge. Il était très attaché à Louis XVI et voyait avec peine la diminution progressive du prestige royal. Il était certain, malgré cela, que Rochambeau se conduirait toujours en général expérimenté.

Rochambeau avait sous ses ordres Théobald Dillon, Carles et Biron, tous trois d'origine noble, mais décidés à remplir patriotiquement leur devoir, surtout Biron qui professait des sentiments républicains.

L'armée française avait été mise sur le pied de guerre à l'aide des gardes nationaux qui, en s'engageant dans l'armée active, prenaient le nom de volontaires nationaux. Tout garde national, entre dix-huit et cinquante ans, pouvait s'engager.

La plupart des officiers de l'ancienne armée avaient émigré. Beaucoup d'anciens régiments s'étaient trouvés sans cadres. Il fallut y pourvoir à la hâte et l'on nomma des officiers chez qui le

patriotisme remplaçait l'expérience. Mais tant que Louis XVI tint un semblant de pouvoir, certains régiments, des régiments de cavalerie, surtout, maintinrent dans leurs rangs assez bien d'anciens officiers. Ce ne fut pas un bien pour la France.

Beaucoup de soldats de l'ancienne armée affectèrent d'abord de mépriser les volontaires nationaux, mais, bientôt, ils admirèrent l'élan irrésistible dont ces derniers faisaient preuve et l'on vit, dans maintes circonstances, les volontaires nationaux montrer plus de fermeté et de résistance que les militaires de métier.

Lamartine, dans *les Girondins*, fait un tableau beaucoup trop beau du spectacle que présentait l'armée en 1792. Voici comment il décrit la tenue des volontaires nationaux :

« Des souliers de cuir épais; des guêtres de drap noir boutonnées jusqu'au-dessus du genou et donnant plus de légèreté à la marche, en appuyant et en dessinant les muscles de la jambe; une culotte blanche, un habit dont les longues basques, taillées en ailes d'oiseau, battaient sur les talons; deux larges courroies de cuir blanc se croisant sur la poitrine et servant, l'une, à soutenir la giberne sur le dos, l'autre à ceindre le sabre sur le flanc gauche; deux autres courroies pareilles, mais plus étroites, passant par-dessus chaque épaule et repassant immédiatement sous l'aisselle, qui servaient à porter le sac de peau de chèvre du

soldat comme une hotte de manœuvre ; des revers d'habit de drap rouge, se dessinant comme une large tache de sang sur la poitrine ; pour coiffure, un léger casque de cuir solide, surmonté d'une aigrette de crin en vergette !... »

Arrêtons-nous ! Quelle imagination ! Ne dirait-on pas des troupes sortant de la caserne pour être passées en revue, un jour de fête ! En réalité, c'était l'uniforme adopté, mais bien peu de volontaires en étaient revêtus. Des blouses, des sarraus, des sabots tenaient lieu de tuniques à revers rouges et de souliers en cuir épais. Mais ces paysans, accourus de tous les coins de leur pays pour défendre la liberté menacée, n'avaient pas besoin d'uniformes éclatants. Ils avaient leur fusil, cela suffisait. Leur patriotisme était indomptable ; malheureusement, l'insurmontable défiance qu'ils éprouvaient à l'égard de leurs généraux paralysa leurs premiers efforts.



Il y avait tout au plus trente mille Autrichiens disséminés en Belgique sous le maréchal Bender, avec Beaulieu et Clerfayt comme lieutenants-généraux, mais une importante armée austro-prussienne s'organisait sur le Rhin et la Moselle. Les émigrés étaient déjà rassemblés à Coblence et présentaient un corps imposant et bien armé.

La convention de Ratisbonne entre l'Autriche et la Prusse, négociée et signée par le comte de Colloredo et le baron de Bischofswerder, avait spécifié les engagements mutuels des deux pays et la formation de leurs forces.

Les deux souverains s'étaient engagés à maintenir l'honneur et la dignité de la Couronne de n'importe quel prince exposé à des outrages offensant sa souveraineté, et à sauvegarder les droits et autorités, basés sur les anciennes lois, d'eux-mêmes et de leurs alliés, et de réprimer les émeutes et les révolutions qui pourraient avoir lieu dans les Etats voisins en général et, en particulier, à « employer toutes leurs forces pour rendre à la Couronne de France tous les droits et prérogatives qui lui appartiennent ».

« Dans ce but, outre le contingent ordinaire de l'Empire, 180,000 hommes seront mis sur pied : 120,000 pour l'Autriche et 60,000 hommes pour la Prusse. Ces chiffres étaient susceptibles d'être augmentés, si les circonstances l'obligeaient. Le duc de Brunswick, l'ancien lieutenant de Frédéric II, devait commander en chef l'armée d'envahissement. Toutefois, en avril 1792, cette armée était loin d'être complètement organisée, et Dumouriez avait toute latitude pour mettre à exécution le plan qu'il avait si parfaitement étudié et qu'il mûrissait depuis si longtemps : l'offensive par l'envahissement immédiat des Pays-Bas autrichiens.

autrichienne qui paraissait bien plus considérable qu'on aurait dû l'attendre. Des circonstances lui ont fait juger que l'ennemi avait été prévenu assez à temps pour prendre des mesures définitives. Néanmoins, M. Biron a passé la nuit du 29 au 30 en présence de l'ennemi. Il ne manqua pas, le soir même, de prévenir M. Rochambeau de sa situation. Son armée semblait être dans les meilleures dispositions possibles. Tout à coup, il fut informé qu'une partie du régiment de la Reine s'était retirée : il se mit seul à sa poursuite, il la ramène et trouve à son retour son armée dans une très grande agitation. Ces fuyards avaient répandu, en partant, le bruit que le général était passé à l'ennemi. Le désordre que cette fausse nouvelle avait généralement produit dans l'armée n'échappa pas aux troupes autrichiennes ; elles attaquèrent et, quoique M. Biron ne pût parvenir à rétablir entièrement l'ordre, il fit sa retraite avec tant d'intelligence et de fermeté que, poursuivi pendant plus de quatre lieues, il fut impossible à l'ennemi de l'entamer. Alors il résolut de reprendre la position qu'il avait la veille au dessus de Quiévrain ; déjà ce poste était occupé de nouveau par les Autrichiens. A l'aide d'un seul bataillon, le général en chassa les hulans et s'y établit : pour le garder, il lui fallait du renfort : il courut lui-même chercher un second bataillon et deux pièces de canon, mais alors, soit par des méprises occasion-

nées par des nuages de poussière, et qui avaient déterminé quelques-uns de nos corps à tirer les uns sur les autres, tandis que des partis de hulans les fusillaient en tous sens; soit que le reste de l'armée, qui avait été placé dans les bois pour y reprendre haleine, se trouvait épuisé par la fatigue et par la faim, il fut impossible au général de réussir dans son projet. Alors toutes les troupes se replièrent sur Valenciennes.

» On ne peut dire encore combien nous avons perdu de monde. Il est cependant probable que la perte des ennemis a été plus considérable que la nôtre. Le 2e bataillon des volontaires nationaux de Paris et les hussards d'Esterhazy ont particulièrement été funestes aux hulans. Ces deux corps par leur ardeur, leur fermeté, leur courage, et surtout par leur discipline, ont donné à notre armée un grand exemple, qui, s'il eût été suivi par le reste de nos troupes, et notamment par le 5e et le 6e régiment de dragons, aurait assuré le succès de l'expédition. On a sauvé la plus grande partie des équipages et de l'artillerie.

« M. le maréchal Rochambeau, pour assurer la rentrée, s'était avancé avec trois régiments sur les hauteurs du Moulin et sous le canon de la place. Il y était encore à 8 heures du soir, tirant sur quelques partis isolés d'Autrichiens qui rôdaient dans la plaine. M. Biron n'est revenu à Valenciennes qu'après le dernier de ses soldats. Il a reçu les

témoignages de l'affection et de l'estime des citoyens et des soldats. »

La lecture de cette lettre provoqua une grande agitation à Paris. Le mot « trahison » circula sur toutes les bouches. Les régiments de dragons employés à l'armée de Biron faisaient partie des anciennes troupes et nombre d'officiers nobles y figuraient encore. De plus, si la lettre était explicite quant à l'échec de Biron, elle faisait prévoir une catastrophe arrivée à Théobald Dillon. C'est avec une terrible anxiété, en même temps qu'avec une colère grandissante, que le gouvernement, l'assemblée, les clubs et le peuple entier attendaient les premières dépêches officielles des généraux.

*
* *

Voici ce qui s'était passé. En conformité aux ordres venus de Paris et au plan de Dumouriez, le général Carles sortit de Dunkerque avec douze cents hommes et se présenta le 30 devant Furnes. Cette marche, comme nous l'avons dit, ne devait servir qu'à inquiéter l'ennemi et à tâter l'esprit des populations belges. Mais Carles trouva Furnes abandonné par les Autrichiens. Il y entra et fut très bien accueilli par les habitants. De ce côté donc, l'opération avait pleinement réussi.

Le général Dillon avait la même mission que

Carles. Il lui était prescrit de quitter Lille, avec la cavalerie seulement, et de se diriger vers Tournai dans le but de tromper l'ennemi sur la vraie attaque qui devait être faite par Biron sur Mons.

Théobald Dillon, au lieu de suivre exactement les ordres qu'il avait reçus, quitta Lille avec trois mille trois cents hommes, dont mille de cavalerie seulement, et quelques canons. Il ne devait faire qu'une simple reconnaissance et il était entendu que, s'il rencontrait l'ennemi, il devait rebrousser chemin. C'est pourquoi il ne devait prendre avec lui que quelques régiments de cavalerie. Le malheureux paya de sa vie son imprudence et sa désobéissance.

A quelque distance de Tournai, Dillon aperçut l'ennemi qui s'était placé, pour combattre, non loin du village de Baisieux. Dillon aurait voulu attaquer, mais il se soumit alors aux ordres qu'il avait reçus et ordonna la retraite, que rendaient, du reste, nécessaire les forces supérieures de l'ennemi. L'infanterie exécutait le mouvement rétrograde en bon ordre, lorsque, tout à coup, les escadrons, qui avaient été placés pour couvrir la retraite, tournèrent brides en se jetant sur l'infanterie aux cris de : « Sauve qui peut, nous sommes trahis. » En un instant ce fut une panique générale : les canons sont abandonnés, et, tandis que les Autrichiens entrent dans Tournai

sans songer à la poursuivre, l'armée fuit vers Lille dans la plus horrible confusion. En vain le général fait tous ses efforts pour la rallier, sa voix est méconnue. Des soldats furieux l'entourent, un d'eux lui tire à bout portant un coup de pistolet dans la tête. Son aide de camp Dupont reçoit également un coup de feu. Le frère de ce dernier, Dupont-Chaumont, a ses habits troués de balles. Le colonel du génie, Berthier, est pendu aux créneaux de Lille. Dillon, la tête fracassée, avait été placé dans une voiture. On l'en arrache, on l'achève à coups de baïonnette, on le met en lambeaux et ses membres sanglants sont jetés dans un grand feu allumé sur la place de la ville. Ce n'est pas assez, les bourreaux envahissent sa maison pour y massacrer les siens. Le jour même, sa femme s'était accouchée, mais, avertie à temps, elle avait pu s'enfuir avec son enfant, et, malgré son état, elle fit une lieue à pied avant de trouver un gîte !!

La rage des bourreaux s'assouvit alors sur six chasseurs tyroliens qui avaient été faits prisonniers. Ils furent massacrés sans pitié.

Tel était le sort arrivé à la petite armée de Dillon. Si celui-ci avait suivi ses instructions à la lettre, n'ayant que de la cavalerie il est plus que probable que la retraite se serait faite rapidement et sans désordre.

La lettre citée plus haut nous a appris le résul-

tat de l'attaque effective de Biron sur Mons. Biron avait quitté Valenciennes avec un corps d'armée de 10,000 hommes. Le 28, au soir, il s'empara de Quiévrain, et le 29 il se trouva en présence de trois à quatre mille Autrichiens commandés par Beaulieu, fortement retranchés entre les villages de Quaregnon, de Jemappes et de Frameries. Le 30, au matin, il commence l'attaque qui est soutenue avec beaucoup d'ardeur par l'infanterie, quand le 5e et le 6e régiment de dragons tournent brides en criant, comme les cavaliers du général Dillon : « Nous sommes trahis, sauve qui peut! » Ils entraînent avec eux l'armée entière qui s'enfuit, poursuivie seulement par cinq cents chasseurs ennemis. La fuite ne s'arrête qu'à Valenciennes. Les plus exaltés tentent aussi de massacrer les généraux qui, cependant, avaient fait pleinement leur devoir.

La Fayette, parti aussi le 29 de Givet avec dix mille hommes, était parvenu sans encombre à Bouvigne, au delà de Dinant. Là il apprit les désastres arrivés à Dillon et à Biron. Il n'hésite pas à battre en retraite, Dumouriez le lui reprocha plus tard. Namur était mal défendu. Il aurait pu facilement s'en emparer et s'y maintenir, coupant ainsi les communications entre Beaulieu et Clerfayt, d'autant plus que des renforts pouvaient lui arriver journellement par la Meuse, le gros de l'armée étant rassemblé de Givet à Mézières.

*
* *

Les nouvelles de l'armée étaient attendues à Paris avec la plus grande anxiété. Dans l'après-midi du 1er mai, un courrier du maréchal Rochambeau arriva au Ministère de la Guerre. De Graves prit rapidement connaissance des différentes pièces que ce courrier apportait et se rendit ensuite à l'Assemblée pour en donner lecture.

Rochambeau adressait au ministre les copies des lettres qu'il venait lui-même de recevoir de ses différents corps d'armée. C'était d'abord une lettre de l'adjudant général Chaumont, qui lui annonçait le désastre arrivé à Dillon, puis une autre lettre de l'adjudant général Daumont, confirmant la première et annonçant une grande fermentation, aussi bien dans la population des villes frontières que dans l'armée. De Biron, pas de nouvelles détaillées encore.

De Graves fit suivre sa lecture de quelques paroles assez banales. Il déplora l'indiscipline des soldats et promit des mesures pour qu'à l'avenir le respect du chef fût sauvegardé. L'Assemblée n'approuva ni ne désapprouva ces paroles, les quelques nouvelles déjà reçues n'étant pas assez explicites pour accuser, ou les uns, ou les autres.

Bientôt arrivèrent deux lettres de la municipalité de Valenciennes, peu rassurantes. Dans ces

lettres, la municipalité réclamait la présence de commissaires civils, envoyés par l'Assemblée législative, qui devraient s'entendre avec les généraux pour toutes les opérations. On voit que les citoyens partageaient la défiance qu'éprouvaient les soldats à l'égard les officiers supérieurs.

Peu après parvint à l'Assemblée une lettre particulière d'un membre du conseil municipal de Valenciennes. Cette lettre était un peu plus rassurante. Le général Dillon n'a point trahi. Il a fait tout son possible pour rallier son petit corps. La cause de la défaite est le manque de vivres et de munitions.

Plusieurs régiments n'avaient plus mangé depuis deux jours.

Le 2 mai, on resta sans nouvelles; enfin, le 3, au matin, De Graves reçut une longue lettre du général Biron, et dès l'ouverture de la séance, il la lut à l'Assemblée.

Biron rendait un compte détaillé de son opération manquée, expliquant son départ de Valenciennes, la prise de Quiévrain et son arrivée d'abord sans encombre. Il n'avait rencontré en route, disait-il, que *quelques voyageurs, qui lui avaient annoncé un grand mouvement de troupes autrichiennes*. Nous soulignons cette phrase, car, plus loin, Biron se contredit. Après avoir narré la panique des dragons, la fuite folle de l'armée, il se plaint amèrement de ce que les Belges, qui lui

avaient été dépeints comme aspirant ardemment à l'arrivée des Français, lui avaient paru être entièrement déclarés contre la France. « Pas un patriote ne nous a donné des nouvelles. Pas un Belge ne nous a joints, pas un déserteur ne nous est arrivé. » Contradiction flagrante avec ce qu'il dit plus haut. De plus, on ne peut parler plus légèrement. « Pas un Belge, pas un déserteur ne nous a joints ! » Croyait-il donc que ceux-ci se seraient amusés à courir derrière une armée qui fuit en déroute. Il est extrêmement rare de voir des soldats d'une armée victorieuse déserter pour rejoindre une armée vaincue.

Biron dit en outre, dans sa lettre, que la nouvelle du désastre de Dillon, parvenue dans son armée, l'avait fortement abattue. La Fayette allégua, dans sa lettre du 2 mai, le même motif pour expliquer son mouvement rétrograde. Ayant appris le double échec de Dillon et de Biron, il crut nécessaire de regagner son camp de Rancennes, près de Givet.

Dumouriez, l'auteur du plan d'envahissement, fut plus irrité que découragé par ce malheureux début des hostilités. Le 4 mai, il vint à l'Assemblée, expliqua son plan, dit que rien n'y devait être changé, et que cet échec aurait un effet plutôt salutaire ; que maintenant, tous les partisans de la paix devaient se taire, et que la France entière devait s'unir et se lever pour la guerre à outrance.

Il annonça ensuite la démission du maréchal Rochambeau et son remplacement par Luckner. Il dit également que son collègue de la Guerre prendrait des mesures immédiates pour assurer les vivres et les munitions.

Ce langage énergique obtint un succès complet. La confiance revint à l'Assemblée et de l'Assemblée au peuple. Les feuilles publiques adoptèrent le même thème et ces opérations malheureuses excitèrent presque autant l'ardeur patriotique que ne l'eût fait une victoire.

Cependant, le ministre de la Guerre, De Graves, sentait la tâche au-dessus de ses forces. Malgré Dumouriez, qui aurait voulu le conserver près de lui, il donna sa démission le 6 mai, alléguant son état de santé. Toutefois il fut autorisé, comme Narbonne, à se rendre à l'armée en qualité de maréchal de camp.

En même temps, l'effervescence de l'armée se calmait. Les nouvelles de la frontière constataient que l'ordre était rétabli, que les soldats avaient repris confiance en leurs chefs et qu'ils étaient remplis d'ardeur. De nombreux généraux, entre autres Biron, insistèrent pour que Rochambeau conservât son commandement, mais celui-ci maintint sa démission. Il adressa cependant, le 7 mai, une lettre au gouvernement, lettre qui contenait sa justification.

Le 8 mai, l'Assemblée envoya un message à

l'armée : ce message encourageait les soldats, les engageait à avoir pleine confiance dans leurs officiers et généraux, et à ne pas attacher trop d'importance aux derniers événements. Il faut vaincre et l'on vaincra.

Ainsi, en France, on tâchait d'atténuer les échecs que l'on avait subis. En Autriche, on faisait naturellement tout le contraire. Les gouverneurs des Pays-Bas, surtout, avaient fait entendre leur allégresse. De leur côté, les émigrés étaient transportés de joie et leur langage devint encore plus insolent.

Le général d'Happoncourt, qui avait vu la fuite de Dillon, et Beaulieu, qui avait assisté à celle de Biron, envoyèrent à Bruxelles des rapports emphatiques : Les gouverneurs les comblèrent de félicitations et publièrent une proclamation, dans laquelle ils manifestaient la joie qu'ils éprouvaient de l'heureux début de la guerre. Ils énuméraient ensuite les griefs que l'Autriche avait envers les factieux français, et déclaraient que la guerre serait poursuivie à outrance.

Les Belges ne partageaient en aucune façon le contentement des Autrichiens. Les échecs de Dillon et de Biron les avaient atterrés. Dans certaines villes même la proclamation du duc et de la duchesse de Saxe Teschen fut lacérée et mise en lambeaux.

« Hier, écrivait un citoyen belge, le 10 mai, au

Moniteur, j'ai épié dans la superbe promenade du Parc un groupe d'aristocrates français, *mâles et femelles*, qui se félicitaient du premier succès des armes autrichiennes, et qui semblent déjà, dans l'ivresse de leur joie, se croire vainqueurs de la Constitution française. Il n'y a qu'eux et tout ce qui touche à la Cour qui se soient réjouis. Les onze douzièmes de la ville m'ont paru être, au contraire, dans la consternation... »

Le duc de Saxe Teschen se rendit ensuite à l'armée dont il prit le commandement en chef. Bender fut nommé gouverneur de Luxembourg.

En ce moment, Luckner venait prendre possession de son nouveau commandement. Voici le texte de la proclamation qu'il adressa à l'armée du Nord.

« Le maréchal Luckner apprend à son armée et aux citoyens qui ont pris les armes pour la défense de la liberté, que deux détachements de l'armée du Nord ont été repoussés, l'un près de Mons, l'autre près de Tournay. Le nombre des morts est d'environ cent cinquante hommes.

» Le maréchal Luckner sait que ce défaut de succès ne peut qu'animer le courage des Français. Il sait qu'ils sont dignes d'être libres, capables de lutter contre les revers, que par la constance et l'opiniâtreté qui distinguent les hommes généreux qui combattent pour leurs droits, ils sauront bien arracher la victoire aux soldats mercenaires de leurs ennemis.

» Quant à lui, son devoir comme général et comme citoyen est d'employer son expérience et son autorité pour instruire tous ceux qu'il commande des austères devoirs par lesquels la victoire peut être achetée, de les guider dans leur instruction, de les habituer aux pénibles travaux de la guerre et de leur apprendre, à tous, que ce n'est qu'en soumettant l'énergie à la direction de leurs chefs qu'ils pourront rendre et conserver l'ascendant qui appartient aux soldats de la Liberté. »

C'étaient de bonnes paroles; malheureusement, nous verrons plus loin que Luckner, à son tour, manqua de confiance, sinon de courage.

CHAPITRE II

Dissentiments dans le Ministère. — Le Roi de plus en plus impopulaire. — Le 20 juin. — Affaire de Courtrai. — Luckner recule à son tour.

Dumouriez fut vivement contrarié de la démission de De Graves. Il aurait voulu conserver sous son influence le Ministère de la Guerre, et il est certain que, dans les circonstances dans lesquelles se trouvait la France, ce cumul de Dumouriez ne pouvait qu'être salutaire. Le salon de Mme Roland, où se réunissaient toujours les principaux girondins, se méfiait de plus en plus du ministre des affaires étrangères. Le caractère ironique et indépendant de Dumouriez déplaisait à celle qui, malheureusement, inspirait la Gironde. Mme Roland conseilla à ses amis d'imposer au roi un ministre de la Guerre purement girondin, qui échapperait à la tutelle de Dumouriez. On choisit Servan, que Louis XVI accepta.

Dumouriez avait trop d'esprit pour montrer d'abord son mécontentement, il fit le meilleur accueil au nouveau ministre, mais bientôt l'on vit que le gouvernement n'était plus homogène. Sourde au début, la désunion devint rapidement plus apparente. Dumouriez et Lacoste, d'un côté, essayent de soutenir loyalement le roi, Roland, Servan, Clavière n'obéissent qu'aux instructions de Mme Roland, qui, déjà alors, rêvait une république idéale.

Dumouriez qui, de temps en temps, venait encore chez Roland, s'abstint définitivement d'y paraître, lorsque celui-ci, inspiré par sa femme, lui eut demandé un jour le compte exact des fonds secrets qui étaient attribués au département des Affaires étrangères. Dumouriez devait remettre un subside mensuel, sur ces fonds secrets, à Pétion, maire de Paris, et il n'avait remis ce subside qu'une fois. Dumouriez tourna d'abord la chose en plaisanterie, puis par suite de l'insistance de Roland, il se brouilla définitivement avec les girondins. On a dit que Dumouriez employa une partie de ces fonds secrets à éteindre des dettes personnelles, ce qui n'est pas prouvé, mais il est certain que la plus grande partie de cet argent fut dépensée utilement.

Toutefois, les girondins firent attaquer Dumouriez par les journaux à leur dévotion ou à leur solde, et essayèrent de déconsidérer le ministre

des Affaires étrangères. Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer l'influence néfaste de Mme Roland dans cette affaire. Pas plus que Marie-Antoinette ne fut bonne conseillère pour Louis XVI, Mme Roland ne le fut pour la Gironde. Les femmes sont capables des plus hautes actions de courage, de dévouement, mais en politique une simple contrariété, une impression peu sérieuse modifie trop leur conduite.

Le déplorable début de la guerre avait augmenté la défiance que le peuple éprouvait à l'égard du roi, de la reine et de ce qui restait de leur entourage. On soupçonnait, ou l'on savait, que Marie-Antoinette entretenait une correspondance suivie avec l'Autriche. Le bruit courait même qu'un comité autrichien très puissant et ayant des espions jusque dans les jacobins mêmes existait à Paris. Cette défiance gagna l'Assemblée, qui, au commencement de mai, décréta le licenciement de la garde constitutionnelle du roi et l'arrestation du duc de Brissac, son chef. Le 27 mai, l'Assemblée décida que tous les prêtres non assermentés seraient déportés et le 8 juin, elle décréta la formation d'un camp de vingt mille fédérés près de Paris. Ce dernier décret était l'œuvre de Servan. Dumouriez avait essayé de s'y opposer, trouvant cette réunion de fédérés près de Paris inutile et peut-être dangereuse. Mais devant l'obstination des girondins, il s'était incliné avec

sa philosophie ironique, et, se rendant compte de la situation avec sa clairvoyance habituelle, il avait conseillé au roi de sanctionner ces différents décrets.

Louis XVI hésita, et hésita plusieurs jours, si bien que Roland lui écrivit, le 10 juin, une lettre qui est restée célèbre. Malheureusement Roland n'en fut que le copiste, sa femme en étant l'auteur :

« Sire, disait cette lettre, l'état actuel de la France ne peut subsister longtemps; c'est un état de crise dont la violence atteint le plus haut degré. Il faut qu'il se termine par un éclat qui doit intéresser Votre Majesté, autant qu'il importe à tout l'empire.

» Honoré de votre confiance et placé dans un poste où je vous dois toute la vérité, j'oserai la dire tout entière. C'est une obligation qui m'est imposée par vous-même.

» Les Français se sont donné une Constitution. Elle a fait des mécontents et des rebelles ; la majorité de la nation la veut maintenir : elle a juré de la défendre au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De là cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gémissent les bons citoyens et dont les malveillants ont bien soin de

se prévaloir pour calomnier le nouveau régime : de là cette division partout répandue et partout excitée; car nulle part il n'existe d'indifférence : on veut ou le triomphe ou le changement de la Constitution. On agit ou pour la soutenir ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est par elle-même, pour considérer seulement ce que les circonstances exigent ; et, me rendant étranger à la chose autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

» Votre Majesté jouissait de grandes prérogatives, qu'elle croyait appartenir à la royauté. Elevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir. Le désir de les faire rendre était aussi naturel que le regret. »

La lettre faisait ensuite un long exposé des circonstances et, finalement, engageait le roi à soutenir l'Assemblée. La conduite des émigrés et des prêtres ne pouvait être approuvée par le roi.

Voici comment Roland terminait sa lettre :

« La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout. Mais après le bonheur de les avoir remplis, le seul bien auquel il soit encore sensible est celui de penser qu'il les a faits avec fidélité, et cela même est une obligation pour l'homme public. »

Cette lettre était signée « Roland », de Paris, et datée du 10 juin, an IV de la liberté.

Le 11, la lettre fut lue au Conseil devant le roi. Louis XVI écouta avec patience, puis sortit, après avoir dit qu'il ferait connaître sa volonté.

Cette lettre ressemblait au « dernier avertissement » d'un supérieur à son subordonné. Louis XVI en fut profondément humilié, et, à peine rentré dans ses appartements, il fit appeler Dumouriez et lui demanda s'il devait supporter cet outrage.

Sans hésiter, Dumouriez répondit que non. Au sortir du Conseil, sa décision avait été prise. Il fallait rompre avec ce parti girondin qui, en paraissant protéger le roi, suivait une marche absolument opposée. Il conseilla au roi de renvoyer Roland, Clavière et Servan, mais, pour atténuer l'éclat que ce renvoi allait provoquer, et pour prouver la fidélité du Pouvoir exécutif à la Constitution, il fallait sur-le-champ sanctionner les deux décrets.

Le roi ne pouvait s'y résoudre; cependant, chose curieuse, la reine appuya les vues de Dumouriez et finalement Louis XVI promit sa signature.

Le 13 juin, Roland, Clavière et Servan sont renvoyés. Dumouriez est ministre de la Guerre, Mourgues et Beaulieu, deux feuillants, sont désignés intérimairement pour les Affaires étrangères et pour les Finances.

Le même jour, Dumouriez, avec son sang-froid

et son audace ordinaires, parut à la barre. Accueilli plus que froidement, hostilement même, il ne semble nullement intimidé et s'explique avec calme. La tranquillité avec laquelle il expose ses vues, et surtout la promesse qu'il fait que le roi sanctionnera les deux décrets, apaise l'Assemblée.

Malheureusement, Louis XVI avait, une fois de plus, changé d'avis. Lorsque Dumouriez se présenta devant lui et lui demanda d'exécuter sa promesse, le roi opposa un refus formel. Atterré, Dumouriez employa tous les moyens pour convaincre Louis XVI. Il n'y réussit pas.

Alors, le 15 juin, Dumouriez donna sa démission, tout en se réservant un commandement dans l'armée.

Un nouveau ministère fut constitué à la hâte. Lacoste et Duranthon conservaient leur portefeuille. Chambonnas, Lajard et Terrier, feuillants, remplaçaient les autres. Servan revint au ministère de la Guerre deux jours après.

Cette crise avait naturellement sa répercussion dans Paris. Les clubs, le peuple étaient dans la plus grande fermentation. Le roi s'en rendait compte, il sentait que ce qui lui restait encore de prestige et de popularité s'évanouissait définitivement. Découragé, il se tourna complètement vers l'étranger et envoya Mallet du Pan en mission auprès de l'empereur et du roi de Prusse.

Une explosion devenait inévitable à Paris. Elle fut hâtée encore par une maladresse de La Fayette. Le 16 juin, du camp de Maubeuge, il adresse une lettre à l'Assemblée, dans laquelle il accuse violemment les jacobins et défend le roi et la Constitution. Il érige encore en dogme le respect au roi et demande l'anéantissement des clubs.

Cette lettre, lue le 18 juin à l'Assemblée, provoque un violent tumulte. On ne peut croire à l'audace du général. En effet, celui-ci sortait de son rôle de soldat. Il se croyait encore quelque influence sur les masses, alors qu'il n'en avait plus aucune.

Les esprits étaient montés au plus haut degré. Cela mit le feu à la mine qu'avait préparée le refus de sanctionner les deux décrets. On crut les chefs de l'armée d'accord avec le roi pour étouffer la Révolution et, le 20 juin, le peuple envahit les Tuileries.

Raconter en détail cette journée sort de notre cadre. Contentons-nous de dire que Louis XVI fut bafoué, humilié, et que les dernières pierres qui soutenaient le trône s'ébranlèrent définitivement. Du 20 juin au 10 août, Louis XVI fut plutôt prisonnier que souverain dans sa demeure royale, et tous les efforts qu'il fit pour regagner un peu de prestige furent vains.

*
* *

Le 19 juin, Dumouriez avait envoyé à l'Assemblée la lettre suivante :

« Le roi ayant accepté ma démission de ministre de la Guerre, je supplie l'Assemblée de vouloir bien me permettre de retourner à mon poste en qualité de lieutenant-général de l'armée du Nord. J'ai fait passer au Comité diplomatique les pièces de ma comptabilité comme ministre des Affaires étrangères. Il rendra, j'espère, justice à ma probité et à mon économie. Dans le peu de temps que j'ai passé au Ministère de la Guerre, je n'ai fait aucun marché ni donné aucune signature : ainsi, je ne puis être soumis à la responsabilité. Quant à ma conduite publique, j'ai veillé au maintien de la Constitution, et j'ai toujours regardé comme un crime tout ce qui pouvait tendre à l'affaiblir. L'Assemblée a nommé une Commission pour examiner le mémoire que j'ai eu le courage de lui lire. Si elle l'avait entendu dans un moment plus calme, elle aurait vu qu'il ne contenait aucune personnalité, qu'à côté du mal j'indique le remède et que j'étais bien loin de désespérer de l'action publique. J'ai trente-six ans de services, tant militaires que diplomatiques, et vingt-deux blessures. J'envie le sort du vertueux Gouvion (qui venait d'être tué

dans une escarmouche à l'armée de La Fayette), et je m'estimerais très heureux si un coup de canon pouvait réunir toutes les opinions sur mon compte. »

Cette lettre fut favorablement accueillie par l'Assemblée, et, unanimement, elle décida que Dumouriez pourra se rendre à l'armée du Nord. Sa présence y était, du reste, plus que nécessaire, car de nouveaux événements, très fâcheux, s'étaient produits sur la frontière.

Nous avons vu Luckner prendre possession du commandement en chef de l'armée du Nord. Son quartier général était tantôt à Valenciennes, tantôt à Lille. L'armée du Centre, que La Fayette commandait, avait le sien à Maubeuge, et Lamorlière occupait l'espace compris entre Metz et Strasbourg, avec un petit corps.

Luckner était brave, mais versatile et faible. De plus, il était entouré d'un état-major composé en grande partie de feuillants qui se défiaient de Dumouriez. Parmi eux se trouvaient Charles Lameth, Jarry et Mathieu de Montmorency. Luckner et ses lieutenants possédaient à fond le plan de Dumouriez, mais ne l'approuvaient que mollement. Dumouriez, cependant, connaissant la faiblesse de l'armée autrichienne en Belgique et l'esprit des populations belges, avait ordonné plusieurs fois à Luckner de marcher en avant, l'occasion étant des plus favorable.

Après une assez longue hésitation, Luckner s'exécuta.

Le 17 juin, il pénétra en Belgique avec 22,000 hommes, par Courtrai et Menin, villes dont il s'empara sans grand effort, accueilli avec enthousiasme par les habitants. L'armée française était remplie de vaillance. Elle comptait dans ses rangs la légion belge, alors complètement organisée, et qui courait à la délivrance de la patrie avec une ardeur indomptable. Les habitants de la Flandre, voyant leurs compatriotes dans les rangs des Français, éprouvaient la plus grande confiance.

Cette confiance fut trompée encore une fois, bien que l'entreprise eût commencé sous les plus heureux auspices, car de Courtrai et de Menin, Luckner aurait pu marcher sur Gand.

Le 17, Luckner adressa de Menin, au ministre de la Guerre, qu'il croyait toujours être Dumouriez, la lettre suivante :

« Je m'empresse, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous faire part de mon entrée à Menin. Ce matin, à midi, mon avant-garde s'en est emparée. La ville n'était occupée que par 50 hommes, qui se sont retirés à l'approche de nos troupes. Nos avant-postes, composés de *Chasseurs belges,* les ont poursuivis et assurent en avoir tué quelques-uns. Le gros de l'armée a campé près de Wervicq (Warvicq dans l'original). Les rapports sur la

position des ennemis varient à raison qu'ils ne restent pas longtemps dans le même endroit. Pardonnez si je vous fais un récit si succinct, mais le temps ne me permet pas de vous donner tous les détails de ma marche. M. Graves, maréchal de camp, qui s'est chargé de vous apporter cette lettre, vous communiquera de vive voix ces détails, qui ne sont pas assez intéressants pour être mis par écrit. »

Le 18, de Menin également, 4 heures du soir, nouvelle lettre :

« J'ai laissé hier mon avant-garde et ma réserve à Menin. Ce matin, j'ai fait partir de Warvicq (Wervicq) mon corps d'armée, qui a été renforcé par un corps de 5,000 hommes, arrivé de Dunkerque. Mon avant-garde s'est avancée vers Courtrai. Je compte demain faire un grand mouvement sur ce point. L'ennemi est en force dans ce camp. L'armée a montré jusqu'à présent de bonnes dispositions, mais un objet qui m'afflige, ce sont les manœuvres que l'on emploie pour détruire la discipline, malgré mes soins et ma sévérité. »

Outre ces lettres officielles, quelques lettres particulières adressées au *Moniteur*, lettres plus explicites, renseignèrent Paris sur ce qui se passait à la frontière :

« Depuis quelque temps, écrivait-on au *Moniteur*, les hulans et les Tyroliens, qui n'avancent jamais quand ils trouvent à qui répondre, ne

paraissent plus. Les Autrichiens ont campé hier près de Tournai, sur le chemin de Lille, au nombre de 7,000 hommes. Hier et avant-hier sont arrivés ici les deux régiments de carabiniers. La vue seule de ces deux beaux régiments inspire la confiance et l'admiration. Il est impossible de voir une cavalerie mieux montée. Lorsque le maréchal Luckner a fait la revue de cette belle troupe, la satisfaction était peinte sur son visage. Il nous reste encore deux camps, l'un et l'autre de 6,000 hommes, et très avantageusement placés. Le premier à deux lieues d'ici, sur la route de Tournai, entre Anappe et Cisoing, l'autre sur l'Escaut, près de Maulde. Ces camps qui masquent la garnison de Tournai inquiètent beaucoup l'ennemi. Luckner est entouré de la confiance des soldats et son armée paraît s'attacher à prouver que si l'on a pu lui reprocher quelques désordres, on ne peut l'attribuer qu'à l'égarement de quelques individus.

» M. La Fayette tient la ville de Mons en respect et son armée n'attend que le moment d'agir. »

Le 18, nouvelle lettre :

« M. Carles a rejoint, ce matin, M. le maréchal Luckner à Menin, à la tête du corps d'armée qu'il commande. L'ennemi ne paraît pas. Deux ou trois mille hommes qui sont à Courtrai se mettent sur la défensive et il est probable qu'en ce moment

l'avant-garde est allée les attaquer. L'armée du maréchal se trouve actuellement composée d'environ trente mille hommes. *M. Carles a été très bien reçu dans toutes les villes de Flandre qu'il a traversées. Les habitants de Menin traitent également bien les Français. Ils prennent les assignats au pair pour des marchandises et font les appoints en argent du pays, dans quelques proportions qu'ils se trouvent.* »

Le 21 juin, le ministre de la Guerre, Servan, donna lecture à l'Assemblée d'une lettre qu'il venait de recevoir du maréchal Luckner :

« Au quartier général de Menin, 18 juin 1792.

» J'arrive à l'instant de l'expédition de Courtrai : j'avais donné ordre à MM. Valence et Jarry, officiers généraux, de se porter avec mon avant-garde près de Courtrai. Je suis allé voir ce matin leurs dispositions, et ils étaient si près de Courtrai que, quoique j'eusse résolu de n'attaquer que demain, je me suis décidé à battre le fer tandis qu'il était chaud, et j'ai donné l'ordre d'attaquer. L'ennemi avait huit à neuf cents hommes dans un triple retranchement près de Courtrai. J'ai commandé à M. Valence l'attaque du front du retranchement et à M. Jarry l'attaque du flanc. La canonnade a été vive, l'attaque a duré trois heures, les Autrichiens se sont défendus avec acharnement. Je dois dire sans flatterie que nos troupes ont

gardé le meilleur ordre. (*On applaudit.*) Les deux généraux Valence et Jarry ont montré, indépendamment de la bravoure, beaucoup de tête et des talents vraiment militaires. Nous avons forcé l'ennemi dans ses retranchements, fait trois prisonniers et pris une pièce de canon. La nuit nous a surpris et nous ne pouvons évaluer au juste les pertes, assez fortes, du côté de l'ennemi. Jusqu'à ce moment on n'a trouvé de notre côté qu'un seul tué et douze blessés. Quand nous sommes entrés dans Courtrai, *les habitants nous ont reçus avec des démonstrations de joie et d'allégresse remarquables.* » (*On applaudit.*)

Une autre lettre, du 18 juin, du quartier général de Menin, disait :

« Un détachement de 43 hommes défendait cette place, lorsque M. Valence s'est présenté avec le corps de réserve. Ce détachement paraissait vouloir se défendre, rompit un pont, mais les *Chasseurs belges* franchirent le fossé. Nos grenadiers poursuivirent le détachement. Au moment où l'avant-garde s'emparait de Menin, M. Carles entrait à Ypres. Les deux armées se sont réunies.

» M. Luckner disait ce matin : j'ai plus dormi cette nuit que depuis deux mois ; je ne sais pas si c'est parce que j'ai couché dans un pays occupé hier par l'ennemi ; je suis bien content, je vais continuer ma promenade. — *Les habitants de ces*

cantons nous ont reçus avec les plus grandes démonstrations de joie : on n'entendait de toutes parts, sur la route et dans la ville même, que les cris de : « Vive la Nation ! Vivent les Français ! » Tous les habitants reçoivent les assignats avec plaisir. — Tous portent la cocarde tricolore.

» Le camp de Maulde est toujours en observation du côté de Tournai. »

Autre lettre de Courtrai du 18 juin, 10 heures :

« Il y a deux heures que Courtrai est à nous ! L'avant-garde et quelques grenadiers de la réserve avec lesquels était M. Luckner, ont attaqué à 6 heures, au nombre de 3,000 hommes, le détachement qui défendait la place. Il était de 1000 hommes, qui se sont battus avec bravoure. On leur a tué quelques hommes et pris une pièce de canon. *Toute la ville, à notre arrivée, a retenti du cri de « Vive la Nation Française ! » Les habitants sont au comble de la joie. — Ils nous ont reçus comme des amis que l'on attend depuis longtemps. Ils prétendent qu'ils mourront avant qu'on nous chasse d'ici...* Les ennemis se sont retirés. On apprend qu'il n'y a plus à Gand qu'environ 200 hussards du régiment de Wurtemberg, qui occupent la citadelle et montent la garde sur la place d'Armes. On rapporte que le *peuple de Bruges est en insurrection contre sa garnison.* »

Nous voyons par ces lettres que le peuple des

Flandres accueillait les Français avec enthousiasme, et que, supérieur en nombre, soutenu par les populations, Luckner avait la partie belle.

Une deuxième lettre du 21 juin nous apprend que de nombreux déserteurs autrichiens rejoignaient l'armée française, et que plusieurs chasseurs tyroliens cherchaient à s'engager dans la légion belge. Cette même lettre nous rend compte d'un incident typique.

« Des chasseurs belges, qui sont dans notre armée, avaient écrit à un cafetier de Courtrai qu'il eut à leur tenir du café tout préparé pour le lundi 18, à 7 heures et demie du soir. Le cafetier n'y a point manqué. Il a seulement été obligé de faire réchauffer le café, nos troupes n'étant rentrées à Courtrai qu'à 7 heures trois quarts, et les chasseurs belges ont effectivement pris le café qu'on a commandé. »

Le 22 juin, les avant-postes français s'emparaient d'un château appartenant à l'évêque de Tournai. La Fayette, de son côté, opérait une diversion sur Mons et inquiétait l'ennemi à la droite de Luckner. Rien ne s'opposait, pas le plus léger motif, à la marche en avant de Luckner. Mais les événements dont Paris avait été le théâtre venaient d'être connus à l'armée, et Luckner, démoralisé plus encore par la démission de Dumouriez que par l'insurrection du 20 juin, au lieu d'avancer, recula !

*
* *

Le 25 juin, quelques bruits inquiétants coururent dans l'Assemblée. Le député Aréna se fit l'écho d'une rumeur qui se propageait déjà dans la ville. On soutenait que Louis XVI avait donné ordre à Luckner de battre en retraite. D'autres disaient que Luckner et La Fayette avaient décidé de ramener leurs armées en deçà des frontières et de les conduire à Paris pour châtier les auteurs du 20 juin. Le peuple de Paris craignait de plus en plus que les chefs de l'armée, nommés par Louis XVI, fussent plus dévoués à celui-ci qu'à la nation, et suspectait le patriotisme des officiers nobles. Les rumeurs inquiétantes augmentaient encore l'agitation de la rue. Le peuple manifestait son impatience. Selon lui, le gouvernement savait ce qui se passait et le cachait.

Le gouvernement, pourtant, ne savait rien et n'avait rien reçu de plus que les lettres que nous avons citées. Ce ne fut que le 26 que le ministre reçut d'autres nouvelles, du quartier général de Menin, le 25 :

« Le 24 juin, disait cette lettre, à la pointe du jour, les bataillons ont reçu l'ordre de quitter le camp et de se rendre à Courtrai, parce que les postes avancés de cette ville avaient été attaqués. M. du Châtelet, qui avait momentanément rem-

placé M. de Valence à la réserve, s'est porté en avant, fort près du poste ennemi pour le reconnaître. Le premier coup de canon tiré par les Autrichiens a fracassé les deux cuisses à un Belge, cassé une jambe à un tambour et emporté le mollet de la jambe gauche du général du Châtelet. Les grenadiers qui étaient derrière ce brave officier lui donnèrent, en cette circonstance malheureuse, avec leurs soins et leurs preuves d'attachement, des marques de leur affliction, mais il chercha à les combler en les remerciant de leurs regrets et en leur disant que cet accident ne devait pas les empêcher de chanter : « Ça ira ».

Cette lettre était signée par Alexandre Beauharnais, alors sous les ordres de Luckner.

Une autre lettre, du samedi 24, écrite du camp au-dessus de Menin, informait le ministre de la Guerre que l'armée était mécontente de ne point toucher sa solde, et que Luckner s'efforçait d'apaiser ce mécontentement. Cette lettre se terminait par quelques mots à l'égard de la légion belge.

« *On doit les plus grands éloges à la valeur des chasseurs belges. Ils éclairent l'armée avec une intelligence et une intrépidité dont ils donnent tous les jours de nouvelles preuves!* »

Une autre lettre, datée de Givet, le 25 juin, donnait des nouvelles de la droite de La Fayette.

« Des patrouilles autrichiennes viennent jusque sous le canon de Givet. Un de nos détachements a

tué hier un hussard. Avec un peu moins de précipitation, il prenait 150 hussards tyroliens. *Il arrive tous les jours de jeunes Liégeois* qui, malgré les précautions du gouvernement, trouvent moyen de s'échapper. Ils rejoignent à Givet un corps qui grossit d'heure en heure. On apprend de Montmédy qu'on y compte déjà plus de 300 hulans déserteurs. Ils sont arrivés avec armes et bagages... »

Le 27 juin arrive à Paris une autre lettre de l'armée de Luckner, datée de Courtrai :

« Les Autrichiens ont fait plusieurs mouvements pour venir surprendre le détachement qui garde cette ville; toujours prévenus, ils ont été repoussés avec avantage. Ils ont fait beaucoup de pertes. On dit que par ces attaques de postes ils ne voulaient que distraire les Français pour avoir le temps de faire filer un corps de troupes sur Peteghem où l'on assure qu'il s'est retranché pour couvrir Gand. Ici on travaille avec ardeur aux fortifications, et les remparts de Courtrai sont déjà capables de résister à la plus vive attaque. Le maréchal est sans cesse sur la route de Courtrai à Menin et de Menin à Courtrai.

» *Il vient d'arriver ici 2,000 chasseurs belges. Ce corps intrépide grossit tous les jours. Les habitants de Courtrai s'empressent de seconder les Français.* M. Carles est chargé du commandement de cette ville. »

Ces différentes lettres ne justifiaient pas encore les inquiétudes des Parisiens. Cependant le roi, conseillé par ses ministres, qui étaient alors Lajard, Terrier, Lacoste, Beaulieu, Scipion Chambonas et Duranthon, adressa une proclamation énergique à l'armée, pleine d'encouragement et de patriotisme. Louis essayait de regagner un peu de popularité, en pure perte : il était trop tard.

Le 28, nouvelle lettre de Luckner, datée du 26. Le maréchal a confiance dans ses positions, mais il fulmine contre l'attentat du 20 juin. Il sortait, comme La Fayette, de son rôle de soldat. On sent dans cette lettre que ses tergiversations vont recommencer.

Le même jour, à la grande indignation de la plupart des députés, La Fayette se présente à l'Assemblée. Il n'a aucune permission. Il vient de son propre chef. Cette résolution de La Fayette était malencontreuse et justifiait tous les soupçons du peuple. Il essaye de prononcer un réquisitoire contre les événements du 20 juin. On l'écoute à peine, on lui reproche d'avoir quitté son poste devant l'ennemi, et cela sans autorisation. On demande même sa mise en accusation. La Fayette est obligé de retourner sans tarder à son poste. Mais il aggrave sa faute en écrivant à l'Assemblée deux lettres, dans lesquelles il demande :

1° De poursuivre les auteurs du 20 juin ;

2° De détruire une secte qui tyrannise les citoyens ;

3° De faire respecter les autorités constituées, celle de l'Assemblée et celle du roi.

Sans doute, La Fayette et Luckner s'étaient donné le mot, car, le 28 juin, Luckner et la plupart de ses généraux et de ses aides de camp adressent au roi une protestation, inutile et dangereuse à ce moment-là, de dévouement et de fidélité.

C'était le pavé de l'ours. Ces démarches des généraux commandants d'armées font le plus mauvais effet et augmentent la défiance du peuple. C'était logique, et cette défiance était légitime.

Dans la séance du 1er juillet, le ministre de la Guerre donne lecture d'une lettre sensationnelle de Luckner, lettre datée de Menin, le 29 juin : Luckner expose ses scrupules, explique ses mouvements, dit que La Fayette s'est rapproché pour couvrir Mons, et annonce la formation d'un corps de 5,000 hommes à Maulde pour tenir en échec Tournai. Il exagère les difficultés de sa position en Belgique. Il dit en outre, se contredisant en cela, *que les Belges ne font aucun mouvement et que l'insurrection du pays ne se fera jamais !!* Cependant il avoue avoir dans son armée cinq à six mille Belges. Il donne ensuite quelques renseignements sur la Belgique, qui prouvent sa complète ignorance du théâtre de la guerre.

Il manifeste son inquiétude et tâche d'expliquer ses tergiversations. Il craint, avec 20,000 hommes, de laisser Lille à découvert. Il prouve son manque de confiance en disant qu'il va *être forcé de repasser la frontière !* « Puisque les Belges ne se sont pas prononcés pour lui, dit-il, il doit se retirer sur Valenciennes, et déclare que ce mouvement va être exécuté de suite. Il présume que sa démarche sera mal vue et offre sa démission au roi et au gouvernement! »

Cette lettre de Luckner jeta l'Assemblée dans un grand trouble. Tant d'hésitation, tant de tergiversation paraissaient incroyables. Le député Delmas demanda la parole pour donner lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir personnellement de Menin; cette lettre était datée du 28. L'écrivain manifeste son étonnement du désarroi des idées du général, qui ordonne la retraite alors que rien ne l'empêchait de poursuivre sa marche en avant. Mais Luckner se laisse influencer par ses aides de camp et par La Fayette.

Le 2 juillet, on apprend, non officiellement encore, que, dans la nuit du 29 au 30, Luckner a évacué Courtrai et Menin et que le maréchal de camp Jarry, en quittant Courtrai, a mis le feu aux faubourgs. En outre, la rumeur courait que La Layette avait transporté son armée de Maubeuge à Givet.

L'indignation des députés était à son comble;

cependant beaucoup d'entre eux ne pouvaient croire à ces rumeurs.

Le 3 juillet, arriva une lettre de Luckner qui dissipa tous les doutes. Tout était vrai.

« J'ai à vous apprendre, disait Luckner, un événement fâcheux. Nos avant-postes de Courtrai ont été vivement attaqués et se sont repliés. L'ennemi s'est emparé des maisons et de là il tirait sur nos détachements.

» Après en avoir été chassés, on a tiré d'une de ces maisons un coup de feu sur M. Jarry. On dit même qu'elle renfermait de la poudre. Pour empêcher que l'ennemi n'en profitât, M. Jarry a donné l'ordre d'y mettre le feu. Je ne voyais dans cette extrémité qu'une manœuvre de guerre, mais une députation du magistrat m'a appris que M. Jarry continuait à faire brûler les maisons. Je me suis empressé d'y aller, et j'ai demandé par quel ordre. M. Jarry m'a répondu que, la défense de Courtrai lui étant confiée, il avait cru cette opération indispensable. M. Carles a mis trop de faiblesse à laissé agir M. Jarry, qui n'est qu'un sous-ordre. Je l'ai hautement blâmé, mais je n'ai pu le punir à raison des opérations militaires qu'il allègue. Je dois lui laisser approuver cette nécessité. Sans doute, la perte des incendiés est affligeante, mais c'est le fait en lui-même qui me peine à un point que je ne saurais exprimer. Je vous prie de faire part de ces faits à l'Assemblée nationale et de

réclamer de sa justice une indemnité en faveur des incendiés. »

Cette lettre est incohérente et prouve l'état d'âme de Luckner.

En même temps on donna lecture à l'Assemblée d'une autre lettre explicite, plus claire, une lettre particulière aussi :

« Du quartier général d'Orchies, le 2 juillet.

» Après quelques coups de canon auxquels on n'a pas répondu, les Autrichiens sont entrés avec beaucoup d'assurance à Courtrai, Menin, Ypres, etc. L'armée française, arrivée à Lille, y a passé la journée dans un silence morne. Au moment où nos troupes évacuaient Courtrai, les habitants de la ville ont assailli un chirurgien-major du 74[e] régiment qui était un peu en arrière : ils l'ont déshabillé totalement, et c'est ainsi qu'ils ont tiré vengeance, sur ce simple individu, du désastre commis dans leurs murs par les Français, sous les ordres M. Jarry, Mais ce qu'il y a eu de plus fatal, c'est qu'*environ cinquante chasseurs belges qui se trouvaient dans Courtrai, et qui n'avaient pas été prévenus de l'évacuation de la ville, ont été pris par les Autrichiens, et l'on devine le sort qui leur fut réservé. Aurait-on donc voulu perdre entièrement ces infortunés Belges, qui s'étaient dévoués à notre cause, qui en assuraient le succès et qui, comme nous, étaient dignes d'être libres.*

. . . .

» On avait chargé dans le bassin de Menin, vendredi au soir, peu de temps avant l'évacuation de la ville, plusieurs bateaux de foin, et ce convoi a passé par Wervicq, samedi, vers 12 heures, à la vue des Autrichiens qui étaient déjà maîtres de ces parages, et ceux-ci ont respecté ledit convoi, qui n'a souffert aucune entrave sur la route. Quoi penser de cette complaisance autrichienne ? Est-elle volontaire ou involontaire ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a été heureuse pour le profit de la nation, qui avait déjà fait une guerre ruineuse dans ces contrées. La même nuit, de vendredi à samedi, un détachement de 56 hommes de de la légion belgique, se retirant par Warneton, a fait une capture qui lui servira d'un à compte surtout ce que ces infortunés ont droit de réclamer dans leur pays, la Belgique, et voici le fait. Leur commandant, M..., lieutenant-colonel, ayant demandé dans Warneton du logement pour sa troupe, ajouta qu'il lui en faudrait encore pour cinq ou six cents hommes qui lui arriveraient incessamment : les habitants de Warneton ignoraient l'évacuation de Courtrai et de Menin, et ils étaient respectueux pour les défenseurs de leur liberté commune. Aussi se sont-ils empressés de déclarer au commandant qu'il y avait, dans la genièvrerie du roi de Hongrie, de l'argent et beaucoup de genièvre. Les Belges se sont aussitôt emparés de ce qu'ils ont trouvés, formant une somme de

17,000 florins et de 36 pièces de genièvre. La dernière voiture n'était pas à un quart de lieue, quand les Autrichiens sont entrés à Warneton, où on leur aura, par ce fait, évité la peine de s'enivrer au compte de Sa Majesté. Voilà le cas de dire : C'est autant de pris sur l'ennemi.

» Hier matin, le camp de la Madeleine a été levé en grande partie, et les troupes, marchant sous les ordres du maréchal Luckner, se sont avancées avec une entière confiance en leur chef, avec beaucoup d'ordre, mais toujours dans un silence morne et plongées dans l'abattement le plus profond, en voyant qu'on ne les conduisait pas à l'ennemi, mais bien à leur ancien camp de Famars.

» Le camp de Maulde a été évacué ce matin et aussitôt remplacé par un plus grand nombre de troupes. Environ 6000 hommes de troupes rentrées samedi à Lille sont partis le matin pour Dunkerque, sous les ordres de M. Carles. Le camp d'Orchies vient d'être levé. Il va se porter sous Saint-Amand et demain à Famars. »

Il n'y avait plus à douter de la retraite honteuse de Luckner. Avec 30,000 hommes, qui ne demandaient qu'à marcher en avant, il reculait devant les Autrichiens bien inférieurs en nombre. Sous prétexte des nécessités de la guerre, un de ses généraux brûlait les maisons des citoyens belges qui les avaient accueillis avec transport et avec dévouement.

Les mots « trahison, vengeance » circulèrent de nouveau. Luckner était, du reste, sans excuse.

Immédiatement l'Assemblée vote une nouvelle levée de 42 bataillons de gardes nationaux volontaires, puis elle entame une discussion pour savoir s'il fallait immédiatement déclarer la patrie en danger.

Le roi, sentant sa position de plus en plus précaire, s'empresse de désavouer ses frères et les émigrés, et renouvelle ses protestations d'union complète avec la nation. De plus, il adresse un nouveau message, très énergique, aux princes de l'Europe. Il se déclare ensuite en guerre avec le roi de Prusse qui avait fait cause commune avec l'Autriche.

Le roi se rendit même à l'Assemblée pour prouver sa bonne foi et son union complète de sentiment avec la nation. Il parla de la guerre, déclara vouloir la faire à outrance, et il y eut encore une fois une réconciliation momentanée, réconciliation qui ne dura pas plus que les précédentes. Quelques jours après, la lutte recommença plus âpre que jamais.



L'acte odieux de Jarry avait soulevé une indignation universelle. Jarry avait essayé de légitimer cet acte. Il avait même écrit, le 29 juin, une lettre au général Beaulieu, commandant l'armée

autrichienne, dans laquelle il l'accusait de l'avoir obligé à brûler les faubourgs de Courtrai. Beaulieu lui avait répondu quelques mots aussi fiers que logiques.

Le 9 juillet, Brissot prononça un grand discours sur la situation. Il débutait par un vigoureux appel aux armes, puis attaquait la Cour, les généraux, et demandait, en outre, un décret d'accusation contre les ministres. Il rendait ensuite justice aux Belges : oui, les Belges voulaient se révolter et on les a calomniés pour justifier leur abandon. Il faut, au contraire, les soutenir.

Brissot, en terminant son discours, demanda que l'Assemblée décrétât, sans plus attendre, que « la Patrie est en danger ».

Le 11 juillet, le Corps législatif vota enfin ce mémorable décret. Voici comment il était rédigé :

« Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières. Tous ceux qui ont en horreur la liberté s'arment contre notre Constitution :

» *Citoyens, la Patrie est en danger.*

» Que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont le plus cher, se souviennent toujours qu'ils sont Français et libres, que leurs concitoyens maintiennent dans leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés, que les magistrats du peuple veillent attentivement; que tous, dans un courage

calme, attribut de la véritable force, attendent, pour agir, le signal de la loi, et *la Patrie sera sauvée !...* »

*
* *

L'Assemblée adressa ensuite une proclamation à l'armée, elle flatta son amour-propre : « Quelle fierté de pouvoir dire, lorsque victorieux, les soldats seraient rentrés dans leurs foyers : J'étais de ceux qui défendirent la Patrie : mon sang a coulé pour elle, pour la liberté, pour l'égalité ! »

L'Assemblée, le même jour, vota une adresse aux Français, qui disait en substance : « Français, vous avez fait le serment de vivre libres ou de mourir. Persévérez. Le bonheur reviendra et vous cueillerez les fruits de cette persévérance. »

*
* *

Les ministres avaient donné leur démission, mais Luckner conservait son commandement : il ne le méritait pas. Heureusement, Dumouriez, ayant terminé sa reddition de comptes comme ancien ministre, allait rejoindre l'armée du Nord. Tout allait changer.

Quant aux malheureux Belges qui avaient été faits prisonniers par les Autrichiens lors de l'évacuation de Courtrai, faute d'avoir été avertis de la

retraite, les uns furent fusillés, les autres pendus, par ordre du duc Albert. Celui-ci fit déclarer que le même sort attendait tout Belge qui serait fait prisonnier. Cela n'empêcha pas que, chaque jour, d'autres Belges et Liégeois passaient la frontière et venaient grossir les rangs de leurs compatriotes enrôlés sous les drapeaux de la liberté. « Il en part, disait une lettre de Bruxelles du 2 juillet, de Bruxelles, de Tirlemont, de Louvain, tous les jours. »

Luckner ayant essayé encore une fois de justifier sa conduite, dans une lettre à l'Assemblée où les erreurs géographiques et topographiques fourmillaient, le Comité des Belges et des Liégeois unis de Paris se chargea de réfuter cette lettre. Il le fit dans un long rapport qui réduisit à néant les excuses du maréchal. Malgré cela, comme nous l'avons dit, Luckner conserva son commandement.

CHAPITRE III

Dumouriez à l'armée du Nord. — Manifeste de Brunswick. — Le 10 août.

Dès le 29 juin, Dumouriez avait rejoint à Valenciennes l'armée de Luckner en retraite. Il y arrivait dans des circonstances délicates et on lui fit très froide mine. Luckner accusait Dumouriez de l'avoir engagé dans cette expédition en Belgique qui avait si mal fini, puis d'avoir donné sa démission de ministre de la Guerre sans l'avertir, ce qui, avec les événements du 20 juin, l'avait obligé à battre en retraite. Les aides de camp de Luckner : Lameth, Montmorency, le général Jarry, le soutenaient dans cette idée. De leur côté, les généraux Biron et Valence, plus éclairés, plus réellement patriotes, avaient écrit lettres sur lettres à Dumouriez pour hâter son arrivée. Celui-ci avait maintes bonnes raisons à opposer aux mauvais arguments du vieux maréchal. Il pouvait soutenir

que son départ du ministère et le 20 juin ne devaient nullement interrompre Luckner dans sa marche en avant, et que la retraite ne pouvait se justifier. Mais Dumouriez patienta. Il fit semblant de ne pas s'apercevoir de la froideur insultante dont il était l'objet, et attendit l'arrivée de La Fayette, que Luckner avait mandé près de lui pour se concerter sur la situation.

La Fayette, à peine arrivé, traita Dumouriez avec hauteur, et dit que c'était le plan du ministre, mal conçu, qui était la cause de tout ce qui s'était passé. Dumouriez, sans perdre de son calme, éleva la voix et bientôt en imposa aux autres généraux par son esprit clair et lucide, par ses expressions aussi naturelles qu'énergiques.

La Fayette seul ne se rendait pas. Reçu avec des honneurs inusités par Luckner, il en voulait à Dumouriez et à Biron de n'avoir pas été à sa rencontre, ainsi que Luckner et les autres généraux. Il conservait sa morgue et sa hauteur vis-à-vis de l'ancien ministre de la Guerre. Dumouriez avait réussi, cependant, à influencer un peu Luckner, et celui-ci l'écoutait lorsqu'il se trouvait seul en sa présence. Mais dès que Dumouriez était parti, le faible Luckner retombait dans ses tergiversations et subissait les mauvais conseils de La Fayette et de son propre Etat-Major.

Selon Dumouriez, le camp de Famars était mauvais et mal choisi. D'abord, il se trouvait trop près

de Valenciennes, où officiers et soldats se rendaient jour et nuit. Ensuite, il était adossé à l'Escaut, et cette position avait été choisie sans aucune réflexion.

Lorsque Dumouriez émit cette opinion, Luckner sortait d'une entrevue avec La Fayette. Furieux de se voir critiquer, il enjoignit à Dumouriez de se rendre immédiatement au camp de Maulde, dont il prendrait le commandement. Dumouriez était ainsi éloigné du quartier général et l'on n'entendrait plus ses conseils : on s'en abstiendrait.

Pour le même motif, Biron fut envoyé en Alsace. Les trois autres lieutenants généraux de Luckner se trouvaient : Lanoue à Maubeuge, Carles à Dunkerque et d'Harville à Valenciennes.

*
* *

Dumouriez ne trouva au camp de Maulde que huit bataillons et deux escadrons, soit en tout quatre mille hommes, avec Beurnonville comme commandant et Berneron comme chef d'Etat-Major. C'était peu pour un camp de cette importance, qui couvrait Lille, Douai, Valenciennes, Bouchain et Condé. Le camp n'était pas mal situé, et Beurnonville et Berneron avaient fait tout leur possible pour rendre leurs soldats hardis et disciplinés : hardiesse et discipline qui en imposaient aux Autrichiens.

Dumouriez félicita Beurnonville et Berneron et s'appliqua à poursuivre l'œuvre commencée. Les trois officiers, vivant avec leurs soldats, et de la même vie, gagnèrent leur confiance pleine et entière.

Le nouveau commandant en chef du camp écrivit d'abord à Luckner pour lui demander du renfort. Il ne reçut aucune réponse, ce à quoi il s'attendait, du reste; mais il mettait ainsi sa responsabilité à couvert.

Dumouriez établit ensuite des communications avec les généraux commandant les villes les plus proches : Lille et Douai. Dumouriez entretenait l'activité de sa petite armée par des escarmouches continuelles. Les Autrichiens finirent par avoir une peur réelle des avant-postes français. C'est pendant que Dumouriez était à Maulde, que les demoiselles Fernig s'enrôlèrent dans l'armée française et devinrent aides de camp de Dumouriez. Ces deux jeunes filles montrèrent partout de l'intelligence, de la bravoure et du courage. Nous reviendrons plus tard sur les femmes enrôlées dans les armées françaises, de 1792 à 1815. Nous y verrons figurer, avec honneur, plusieurs Belges.

Dumouriez fortifie également Orchies et, étudiant toujours son plan d'invasion de la Belgique, plan auquel il est resté fidèle, il le remanie et le mûrit de nouveau dans ses rares moments de loisir.

Le bel aspect du camp de Maulde fut bientôt cité comme exemple à l'armée entière, et Luckner, étant débarrassé de La Fayette, qui avait repris son commandement, ne put s'empêcher d'admirer le résultat que Dumouriez avait obtenu en si peu de jours.

*
* *

Le 10 juillet, Dumouriez fut appelé à Valenciennes. Luckner et La Fayette s'étaient entendus pour opérer un changement, sans même en parler à Paris. La Fayette commanderait l'armée du Nord, Luckner devait se rendre à l'armée de l'Est. Arthur Dillon devait commander une division de l'armée de La Fayette. Dumouriez gardait le commandement du camp de Maulde et obtenait aussi, momentanément, celui du camp de Famars ; mais il était directement sous les ordres de La Fayette, et il fit entendre hautement ses protestations. Beaucoup d'autres généraux furent mécontents, entre autres d'Harville, Carles et Lanoue.

Dumouriez ne détestait pas La Fayette, mais il lui semblait que, dans les circonstances présentes, La Fayette, comme général, s'occupait trop de ce qui se passait à Paris et pas assez de ce qui se passait à la frontière. De plus, La Fayette avait adopté à son égard une attitude qu'il avait peine à

s'expliquer et qui faillit même amener un duel entre les deux généraux.

Quoi qu'il en soit, Dumouriez retourna à Maulde. En réunissant ses deux camps, il avait quatorze bataillons et sept escadrons. Le duc de Saxe Teschen avait réuni 20,000 hommes entre Mons et Tournai, et Clerfayt arrivait. Il aurait fallu trente mille hommes à Dumouriez. Sa position périlleuse lui avait cependant été disputée par d'Harville qui, mécontent de ne l'avoir point obtenue, demanda un congé, congé qu'il obtint. Lanoue et Carles, l'un à Maubeuge, l'autre à Dunkerque, étaient trop éloignés pour porter immédiatement secours à Dumouriez en cas d'alerte. Il est fort probable même qu'ils n'en auraient eu aucune envie, tant le nom de Dumouriez était populaire à l'armée et tant le leur et celui de La Fayette devenaient impopulaires. Le ministre de la Guerre était alors d'Abancourt, simple officier. Du 20 juin au 10 août, il y eut de nombreux changements dans les ministères.

Dumouriez aguerrit les troupes de Famars comme celles de Maulde. C'est de ces camps qu'est sorti le noyau de cette armée française qui fit plier le monde. Il s'occupa également des places voisines, dont les ouvrages étaient défectueux et les approvisionnements insuffisants. Seule, la place de Condé présentait un bel aspect sous un général énergique, Omoran.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, les Autrichiens attaquent Orchies. Dumouriez les défait et leur blesse, tue ou prend cinq cents hommes.

Le 18 juillet, Dumouriez écrivit directement à l'Assemblée : « Quoique commandant par intérim, dit-il, je dois rendre compte à l'Assemblée des mesures que j'ai prises. »

Ensuite il se permet respectueusement de critiquer les changements faits dans le commandement des armées. Il dit qu'il a reçu des ordres plus ou moins contradictoires. A qui doit-il obéir? Que l'assemblée veuille bien le lui dire.

Puis il narre l'attaque d'Orchies et l'échec des Autrichiens. Ceux-ci ont reculé, mais se sont cependant emparés, dans leur retraite, de Saint-Amand.

Après l'affaire d'Orchies, Dumouriez réunit définitivement ses deux camps en un seul, à Maulde : il eut ainsi sept mille hommes, qu'il avait faits les meilleurs de l'armée. Malgré cela, c'était peu et il rend compte de sa position à La Fayette, qui se trouvait à Sedan. Il lui demande de le soutenir.

A la fin de sa lettre, Dumouriez disait : « *Je fais venir ici les braves Belges*, et, avec trois bataillons que je tirerai de Gravelinnes, Aire et Béthune, je porterai mon camp à dix mille hommes. » Dumouriez faisait ensuite l'éloge de Beurnonville et manifestait ses craintes de ne pouvoir, dans les circonstances présentes, obéir à Luckner et se

rendre à Metz, car Luckner l'avait mandé près de lui. Il se plaignait en outre du manque d'argent pour payer les soldats et le charroi de l'armée.

Le lendemain 19 juillet, Dumouriez annonce encore l'arrivée de 400 Belges au camp de Maulde. Il écrivit encore, ce jour là, à La Fayette pour lui démontrer que sa présence était nécessaire au camp de Maulde.

Pendant que les Belges s'aguerrissaient sous Dumouriez, le Comité belge et liégeois de Paris ne restait pas inactif. Nous l'avons vu réduire à néant les excuses que Luckner présentait pour justifier sa retraite.

Le 27 juillet, une députation du Comité se présente de nouveau à la barre pour demander qu'une enquête soit faite sur la conduite de Jarry, et pour demander aussi que le canon pris par la légion belge à Courtrai lui soit rendu. Cette proposition est vivement appuyée par Lemontey, qui propose aussi des subsides aux Belges.

Dès que l'Assemblée connut le changement de commandement que Luckner et La Fayette s'étaient permis d'opérer de leur propre chef, elle manifesta d'abord un violent mécontentement, puis plusieurs députés proposèrent de mettre La Fayette en accusation, surtout parce qu'il était venu à Paris sans congé régulier. Le 20 juillet, cette question souleva de gros débats à l'Assemblée, mais n'aboutit pas.

Le 20, Dumouriez reçut encore quelques renforts et, le 22, le général Arthur Dillon, frère de Théobald Dillon, arriva à l'armée. Dumouriez se rendit aussitôt auprès de lui et lui expliqua la situation. Dillon était brave et loyal, mais, ne voulant pas prendre sous sa propre responsabilité le maintien de Dumouriez au camp de Maulde, contrairement aux ordres de Luckner et de La Fayette, il convoqua un conseil de guerre, conseil qui approuva Dumouriez, en présence de l'attaque prochaine des Autrichiens qui, sous le duc de Saxe Teschen, s'avançaient de Mons sur Bavay. Malus, commissaire-ordonnateur, rédigea le procès-verbal de ce conseil de guerre, qui fut envoyé à Luckner, à La Fayette et à l'Assemblée législative. Dumouriez conservait son commandement du camp de Maulde, où il était parvenu à réunir 13,000 hommes, et Dillon se chargea de repousser les Autrichiens au delà de Bavay. C'était une sage mesure. Dumouriez écrivit personnellement au gouvernement et à l'Assemblée pour les prévenir de la décision qu'ils avaient prise, Dillon et lui, en présence du danger imminent.

C'était pourtant un acte d'indiscipline. Dumouriez désobéissait à ses chefs directs, et Luckner s'en plaignit amèrement, en écrivant au roi et à d'Abancourt. Celui-ci, dès qu'il connut le procès-verbal du conseil de guerre de Valenciennes,

demanda que tout officier désobéissant passât devant un conseil de guerre spécial.

L'Assemblée rejeta cette proposition, et Dumouriez fut déclaré absous et confirmé dans son commandement. Il était temps, car La Fayette allait ordonner à Dillon de faire arrêter Dumouriez.

Dumouriez, plein d'ardeur, se prépare à l'attaque; il veut la guerre offensive, et c'est ce qui, bientôt, provoque des dissentiments entre lui et Dillon, qui ne prétend que s'en tenir à la défensive. Dillon était aussi hésitant que ses prédécesseurs. Au lieu de suivre les conseils de Dumouriez, qui voulait tenir l'armée entière rassemblée, Dillon partage ses troupes en trois camps. Heureusement, il laisse à Dumouriez la garnison entière du camp de Maulde : vingt-trois bataillons et cinq escadrons. Lui-même se tenait à Pont-sur-Sambre avec huit bataillons et cinq escadrons, et Lanoue campait aux environs de Maubeuge, et à Maubeuge même, avec douze bataillons et six escadrons.

Ces mesures furent la cause d'une scission profonde entre Dillon et Dumouriez. Celui-ci retourna cependant à son camp et continua à exercer et à discipliner son armée. Il en fit une troupe sans pareille, avec laquelle on pouvait être victorieux. C'est une gloire pour la légion belge d'avoir fait partie du camp de Maulde.

Telle était la situation à l'armée du Nord, lorsque les graves événements dont Paris venait

dre outrage au roi, il verrait la capitale « livrée à une exécution militaire et à une subversion totale. »

Ce manifeste engageait les habitants de Paris à employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté Chrétienne pour obtenir leur *pardon !!*

Brunswick terminait en promettant de traiter avec douceur et modération les « sujets bien intentionnés qui se montreraient paisibles et soumis ».

Cette déclaration provoqua dans toute la France et à Paris surtout une colère intense et légitime. On y vit la complicité du roi et de nombreux citoyens demandèrent la déchéance définitive. Les maladroits amis de Louis XVI achevaient l'œuvre commencée par le roi et par la reine. Louis crut nécessaire de désavouer hautement cette déclaration. Il se dit toujours fidèle à la Constitution et à ses principes et protesta contre les paroles de Brunswick. Il émit même l'opinion que cette déclaration pouvait être fausse.

On ne le crut plus. Il était condamné. Le peuple s'était moqué des changements incessants de ministres depuis deux mois ; il était irrité contre l'Assemblée qu'il trouvait trop modérée. Le peuple résolut d'imposer sa volonté. La journée du 10 août fut une belle et saine révolution comme celle du 14 juillet 1789. En ces circonstances, le peuple révolutionnaire de Paris, qui se montre

chaque fois qu'il est nécessaire, n'est pas ce peuple des tribunes de l'Assemblée, braillard et sanguinaire, que certains députés craignaient tant, cette populace qui fit Septembre et la Terreur. Non, le vrai peuple révolutionnaire, celui qu'on retrouve encore au 9 thermidor, c'était le peuple travailleur, intelligent, honnête, et non la populace.

Les nombreux enrôlés volontaires qui traversaient Paris, entre autres les Marseillais, ou qui devaient partir de Paris pour rejoindre les armées, hâtèrent le mouvement.

Bourgeois, ouvriers et enrôlés fraternisèrent et s'unirent dans un même but. Le 10 août, les Tuileries sont prises d'assaut, le roi en est chassé et se réfugie à l'Assemblée. Celle-ci se déclare alors en *séance permanente*. Deux jours après, Louis XVI et sa famille sont conduits au Temple. En attendant sa déchéance inévitable, il est suspendu provisoirement. L'éducation du prince royal est enlevée à son père et confiée à la Nation.

Une Convention nationale est décidée, et les élections pour celle-ci sont résolues. La date en est fixée. Tous les décrets non sanctionnés par Louis XVI ont force de loi. Il avait été proposé que les ministres en fonctions conserveraient provisoirement leur portefeuille, ce qui fut rejeté. Le 11, les nouveaux ministres sont nommés par l'Assemblée; outre trois anciens ministres, Roland, Clavière et Servan, le nouveau gouverne-

ment se composait de Danton, à la Justice ; de Monge, à la Marine ; de Le Brun, aux Affaires étrangères. Grouvelle était secrétaire du Conseil.

Les élections pour la Convention furent fixées au 26 août et au 2 septembre ; le 26 août, réunion des assemblées primaires pour nommer les électeurs ; le 2 septembre, ceux-ci se réuniront pour nommer les députés. On supprime les citoyens actifs et passifs. Tout Français, âgé de vingt et un ans, domicilié au même endroit depuis un an, et n'étant ni domestique ni mendiant, peut voter. Pour être éligible, il faut réunir les mêmes conditions et être âgé de vingt-cinq ans.

L'Assemblée décide ensuite de répondre par une déclaration au manifeste de Brunswick. Elle le fait en des termes énergiques, en s'adressant aux peuples du monde entier, et aux soldats allemands :

« Le peuple français aux sous-officiers et soldats des troupes autrichiennes et prussiennes, et à tous les peuples de la terre, en réponse au manifeste du duc de Brunswick.

» Le peuple français méprise également les menaces et la séduction. Il oppose son courage et ses armes aux soldats du despotisme. Il combat, par la sagesse de ses lois, la tyrannie des gouvernements étrangers qui ont osé provoquer la guerre. Dans cette lutte, dont la liberté doit être le prix, l'espoir de son triomphe repose sur l'empire de la Raison, et l'amour de l'égalité ne périra

jamais. Déjà les ténèbres dont les tyrans s'enveloppent se dissipent, leur ambition et leurs forfaits paraissent en plein jour, et bientôt la nation française recueillera le plus doux prix de sa constance, en partageant, avec tous les autres peuples, les bienfaits de la Liberté.

» Enfin, le peuple français n'opposera pour toute réponse à ses ennemis, aux entreprises des émigrés, des ci-devant nobles, des rois et puissances coalisés contre sa Constitution, que la volonté des représentants de 24,000,000 de Français, décidés à tout sacrifier pour le maintien de la Liberté et de l'Égalité... »

L'Assemblée décrète ensuite que des commissaires spéciaux, pris dans son sein, seront envoyés aux armées pour surveiller les généraux, en même temps que pour les aider de leurs conseils et les soutenir par leur patriotisme.

CHAPITRE IV

Conséquences du 10 août aux armées. — Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord. — Invasion de la France. — Valmy.

La journée du 10 août accabla La Fayette de stupeur et plongea Luckner dans l'incertitude lamentable de laquelle il était coutumier. Pour le constitutionnel La Fayette, le coup fut terrible et sa première idée fut de résister au mouvement républicain qui, de Paris, allait envahir toute la France. Il comptait encore sur l'armée, il pensait que ses propres soldats lui étaient dévoués, alors qu'ils avaient perdu toute confiance en lui, à cause de la mollesse qu'il mettait dans les opérations militaires. Son aveuglement était complet.

Le premier soin de l'Assemblée avait été d'envoyer à La Fayette trois commissaires chargés de lui notifier les événements qui s'étaient accomplis. Le général, sous prétexte que l'Assemblée n'était pas libre en prenant ces décisions, fit

emprisonner ces commissaires. Puis, sans renseigner exactement les troupes sur ce qui s'était passé, il leur fait renouveler le serment de fidélité au roi et à la Constitution. Il fit savoir à Dillon et à Dumouriez de faire prêter le même serment aux corps sous leurs ordres. Dillon obéit, mais Dumouriez, au camp de Maulde, refusa le serment pour lui-même et pour ses troupes. Dumouriez était-il républicain? Non. Il était au contraire franchement dévoué au roi, mais il sentait que ce renouvellement de serment, ordonné par La Fayette, cachait un piège. Il se défiait, du reste, à bon escient, de celui-ci et de tous les généraux feuillants qui, jusqu'alors, avaient conduit si lamentablement la guerre. Il sentait aussi qu'au moment où l'on était arrivé, c'eût été folie de résister aux événements, et Dumouriez ne pensait qu'à faire loyalement, patriotiquement, son devoir de soldat. Pour lui, alors, le seul ennemi était l'étranger.

Le 17 août, on apprit à Paris l'arrestation des commissaires. Immédiatement, l'Assemblée législative déclara La Fayette traître à la patrie, et prit contre lui un décret d'accusation, que de nouveaux commissaires furent chargés de lui porter.

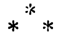
La Fayette comptait sur ses troupes. Celles-ci, cependant, sans aucune hésitation, l'abandonnèrent. La Fayette se vit seul, entouré seulement de ses aides de camp, tous feuillants. Il a le mal-

heur d'écouter leurs conseils et, le 20 août, celui qui fut un des auteurs de la révolution, celui qui fut un moment l'idole de Paris, abandonna son pays, son poste de combat, en un mot, il déserta. Accompagné de ses aides de camp Bureaux de Pazy, Latour-Maubourg, Lameth, et de quelques soldats, il pénètre, le 21, dans les Pays-Bas dans le but de rejoindre les avant-postes autrichiens. Il croyait être reçu en général malheureux par les Autrichiens. Au contraire, ceux-ci l'arrêtent et l'emprisonnent dans une forteresse allemande, où il subit une longue et douloureuse captivité.

Dumouriez fut nommé, par l'Assemblée, général en chef des armées du Nord et du Centre. Il commanderait de Metz à Dunkerque.

Dillon fut d'abord destitué, mais, grâce à Dumouriez, l'Assemblée consentit encore à lui confier un commandement.

Quant à Luckner, toujours aussi hésitant, il n'avait adhéré aux événements du 10 août, qu'après quelques jours de tergiversation. Il conserva ses fonctions à l'armée de l'Est.



Loin d'abandonner son plan favori, l'invasion de la Belgique, Dumouriez s'y préparait de plus en plus. Mais l'approche des troupes alliées et des émigrés de la frontière de l'Est le força à reculer

encore l'exécution de ce projet qui devait libérer les Pays-Bas du joug autrichien qu'ils supportaient de plus en plus péniblement.

A la fin du mois d'août, les armées françaises étaient ainsi disposées : les généraux Beurnonville, Mouton et Duval réunissaient trente mille hommes en trois camps : à Maulde, à Maubeuge et à Lille. Dumouriez lui-même, avec l'armée de La Fayette, forte de vingt-trois mille hommes, avait son quartier général à Sedan. L'armée de Luckner, à Metz, se composait de vingt mille soldats. On venait de lui adjoindre Kellerman comme commandant en second, pour le surveiller, le soutenir, et lui rendre l'énergie, dont le vieux maréchal paraissait de plus en plus dépourvu. Bientôt Kellerman devint le véritable commandant de l'armée de Metz. Biron se trouvait en Alsace avec trente mille hommes.

Les coalisés s'avançaient vers la frontière française au nombre de cent quarante mille environ. Soixante mille Prussiens marchaient par Luxembourg vers Longwy. Vingt mille Autrichiens les soutenaient à droite et se dirigeaient vers Stenay. Un autre corps de seize mille Autrichiens, plus dix mille Hessois, flanquait la gauche des Prussiens. Condé, avec six mille émigrés, se portait vers Philippsbourg. D'autres corps d'émigrés étaient répandus dans les différentes armées coalisées que nous venons de citer. Dans les Pays-

Bas, le duc de Saxe Teschen disposait de vingt-cinq à trente mille hommes.

Avec ces forces, le roi de Prusse croyait à une simple promenade militaire. Malgré sa confiance en lui-même, Brunswick montrait plus de prudence.

Jusqu'à ce moment, Dumouriez, malgré ce déploiement de forces ennemies, croyait toujours qu'une diversion en Belgique inquiéterait les coalisés, et il se préparait à donner des ordres en conséquence à Beurnonville et ses deux collègues, lorsque Westerman, envoyé par l'Assemblée à Sedan, vint lui apprendre la prise de Longwy. Cette ville, le 22 août, s'était rendue aux Prussiens après quelques heures de bombardement.

Ce fut la nouvelle de la prise de Longwy qui provoqua les terribles massacres dans les prisons, le 1er et le 2 septembre, à Paris. Ce crime fut odieux et inutile. Mais encore une fois, le vrai peuple honnête et travailleur ne s'en mêla pas. Les hommes du 20 juin et du 10 août furent des révolutionnaires glorieux : ceux du 1er septembre furent de lâches assassins.

Après la prise de Longwy, il n'y avait plus à hésiter, et Dumouriez prit son parti en véritable homme de guerre. Par sa contenance tranquille, ses paroles énergiques, il inspire bientôt une confiance absolue à l'ancienne armée de La Fayette. Il peut compter sur ces soldats comme sur ceux de l'armée du Nord.

Quelques jours après, on apprend que les Prussiens bloquaient Thionville et s'avançaient sur Verdun. Cette dernière place se rendit le 1er septembre, la municipalité n'ayant pas voulu subir un siège. Le commandant de la garnison, Beaurepaire, se suicida, pour ne pas survivre à cette honte.

Le début de la guerre aurait pu faire croire à une marche foudroyante des coalisés. Il n'en fut rien. Après la prise de Verdun, où ils séjournèrent quelques jours, leur marche en avant fut hésitante, pénible, ce qui permit à Dumouriez d'exécuter le plan qu'il venait de concevoir.

Il avait déclaré que les défilés de la forêt de l'Argonne seraient les « Thermopyles de la France », et avait ordonné à Beurnonville de le rejoindre sans plus attendre. Il prescrivit également à Kellerman de venir, par un détour, unir ses forces aux siennes. En attendant, avec ses vingt-trois mille hommes, il occuperait les défilés et les passages de ce pays montagneux.

Malgré la diligence qu'ils firent, Beurnonville et Kellerman mirent plus de temps à exécuter leur mouvement que Dumouriez ne le pensait. Sa position fut un instant très périlleuse, mais il sut en imposer à tous par sa contenance impassible et héroïque, et lorsque Beurnonville, qui amenait avec lui une partie de la légion belge, et Kellerman arrivèrent, il était encore temps.

Valmy fut la récompense des efforts patriotiques de Dumouriez, qui, le 20 septembre, avec Kellerman, sauva la France.

La Convention tint sa première séance le 21 septembre et, après une courte discussion, elle décréta que la royauté était, à tout jamais, abolie en France. La République est proclamée.

Ce fut dans la deuxième séance, le 22 septembre 1792, que la Convention apprit, par une lettre fort courte de Dumouriez, le succès de Valmy. Au lieu de faire comme la plupart des généraux, qui aiment à amplifier leurs actes, le général en chef donnait d'abord un compte rendu très simple de la journée.

Sa première lettre à Servan, ministre de la Guerre, était ainsi conçue :

« Hier, 20, après une attaque de huit heures sur le corps du général Kellerman, campé sur les hauteurs de Valmy, les Prussiens, après avoir beaucoup perdu de monde, ont continué leur marche par ma gauche; ils sont suivis de la colonne des Hessois et des émigrés, qui passeront devant moi aujourd'hui; je vais les serrer de près et suivre leurs mouvements avec l'armée entière qui est très animée. Je ne resterai pas longtemps dans la position que j'occupe; je suivrai les ennemis dans leur marche; si elle est dirigée sur Reims, je les serrerai de près. »

Dumouriez ajoutait quelques mots au sujet des bataillons de fédérés que Paris lui avait envoyés et qui ne brillaient pas par une discipline exemplaire. Il les engageait à se conduire comme le reste de l'armée.

Pendant cette même séance arriva une lettre de Billaud-Varennes, commissaire à l'armée, qui donnait quelques détails supplémentaires. Enfin, le soir, parvint une lettre plus explicite de Kellerman.

Kellerman fait l'éloge des troupes, rend hommage à Dumouriez et dit que la canonnade a duré quatorze heures. Les Prussiens, devant la ferme contenance des Français, n'ont pas osé attaquer à fond, malgré leur nombre bien supérieur.

« La nation française, terminait Kellerman, peut être sûre que les soldats les plus aguerris ne doivent pas l'emporter sur ceux qui se sont consacrés à la défense de la Liberté. »

Nous voyons, par ces rapports plutôt laconiques des deux généraux, qu'ils ne considéraient pas encore Valmy comme une victoire décisive. Ils s'attendaient, en effet, à ce que les Prussiens reprennent l'offensive sans tarder, mais ceux-ci, Brunswick, le roi lui-même et les émigrés furent si surpris de la résistance calme et impassible de l'armée française que bientôt tous leurs mouvements s'en ressentirent : chefs et soldats avaient perdu confiance. En outre, la maladie, les fièvres,

la dysenterie, accablaient l'armée coalisée, et leur service de subsistances leur livrait juste de quoi ne pas mourir de faim.

Il eût été facile à Dumouriez, vu l'état dans lequel se trouvaient les coalisés, de les forcer à battre immédiatement en retraite et de les reconduire, l'épée dans les reins, jusqu'à la frontière. On a fait un grief à Dumouriez de n'avoir point agi de la sorte. Mais n'oublions pas que les Français en Argonne n'étaient, au plus, que soixante mille, et la prudence était indiquée devant la grande supériorité numérique de l'ennemi. Il y eut même une conférence entre les généraux Kellerman et Dumouriez et des généraux prussiens délégués par Brunswick, qui cherchait à gagner du temps. Conférence de pure forme, car les généraux français ne pouvaient traiter.

Brunswick, malgré l'état de son armée, chercha encore à en imposer. Le 28, il publia un nouveau manifeste, déclarant que la guerre serait poursuivie à outrance si Louis XVI n'était pas réintégré dans tous ses pouvoirs. La France ne fit qu'en rire et bientôt Brunswick dut se résoudre à reculer avec son armée, dont la situation était de plus en plus lamentable. Dumouriez chargea Kellerman de hâter cette retraite.

Le terrain était déblayé et lui-même revint à Paris pour préparer l'invasion de la Belgique et se concerter avec Servan qui, malgré son état de

santé, avait été forcé de conserver le ministère de la Guerre.

Pendant ce temps, le duc Albert de Saxe Teschen avait mis le siège devant Lille. Les villes du Nord avaient été atterrées par la levée du camp de Maulde et par le départ de Beurnonville pour la Champagne, chose nécessaire pourtant, car il fallait, avant tout, repousser les Prussiens. Mais Lille était découverte et, le 26 septembre, elle fut investie par les Autrichiens.

La garnison et les bourgeois de la ville se défendirent avec acharnement. Ce siège fut mémorable. Une partie de la légion belge, commandée par Lahure, contribua à la défense de la place. Les lettres suivantes, datées l'une du 26, l'autre du 27, prouvent la valeur et l'énergie des troupes belges :

« Hier, dans l'après-midi, les braves chasseurs belges qui défendent le poste du Pont-Rouge ont amené à Lille neuf prisonniers. Ils ont été conduits à la citadelle. On dit que les chasseurs belges ont noyé dans la Lys une quarantaine de casquettes (chasseurs tyroliens). »

Autre lettre, du 27 :

« Les intrépides chasseurs belges font merveille. Un seul, qui s'était tapi derrière le pignon d'une maison, a tiré quarante coups de carabine et a tué ou blessé quarante casquettes. Un boulet de canon est venu malheureusement emporter ce brave homme, au grand regret de ses camarades. Les

Belges ont été hier soir mettre le feu dans plusieurs maisons du faubourg de Five, qui aurait dû être détruit plus tôt, afin de ne pas donner retraite à l'ennemi, qui, alors, ne se serait pas approché si près de nos remparts !... »

Le 28, la place est sommée de se rendre. Le maréchal de camp Ruault, commandant la garnison, d'accord avec la municipalité, refuse net. Le bombardement commença de façon terrible, mais il n'affaiblit en rien le courage des défenseurs. On a prétendu que l'archiduchesse Marie-Christine vint elle-même pointer ses canons sur la fière cité.

La retraite des Prussiens, après la bataille de Valmy, força le duc de Saxe Teschen à lever le siège, en grande hâte. La défense de la ville de Lille fut glorifiée, à juste titre, dans toute la France.

Le territoire de la République était dégagé, et Dumouriez pouvait, en toute sécurité, prendre les dispositions nécessaires et se concerter avec Servan pour l'exécution de son plan immuable, la délivrance de la Belgique.

LIVRE TROISIÈME

Jemappes et la Première Conquête

CHAPITRE PREMIER

Préparatifs de Dumouriez.

Le vendredi 12 octobre, Dumouriez se présente à la Convention. Simplement, sans forfanterie, il rend compte de la glorieuse campagne de l'Argonne et fait un vif éloge de l'endurance et de l'énergie des soldats. « La liberté, dit-il ensuite, triomphe partout; guidée par la philosophie, elle parcourra l'univers, elle s'asseoira sur tous les trônes après avoir écrasé le despotisme, après avoir éclairé les peuples. » Puis, il annonce la fuite des Prussiens, dont l'armée est diminuée de moitié.

« Kellerman, achève-t-il, les poursuit avec plus de quarante mille hommes, pendant qu'avec un pareil nombre je marche au secours du départe-

ment du Nord et des malheureux et estimables Belges et Liégeois. Je ne suis venu passer quatre jours à Paris que pour arranger avec le gouvernement les détails de cette campagne d'hiver. J'en profite pour vous présenter mes hommages. Je ne vous ferai pas de nouveaux serments ; je me montrerai digne de commander aux enfants de la Liberté et de soutenir les lois que le peuple souverain va se faire à lui-même par votre organe. »

Ce discours fut vivement applaudi. Le président, Lacroix, félicita Dumouriez et l'engagea à continuer à diriger avec zèle le courage de l'armée. Puis, il l'invita, ainsi que les officiers qui l'accompagnaient, aux honneurs de la séance.

Pendant les quelques jours que Dumouriez resta à Paris, il fut beaucoup fêté, ce qui indisposa Marat, qui chercha à le déconsidérer sous un prétexte futile. Dumouriez traita Marat comme il le méritait, avec dédain, mais il s'en fit un ennemi mortel.

Le 14, le général se rendit aux jacobins, où il fut bien reçu. Danton, quoique du bout des lèvres, lui dit qu'il avait bien mérité de la patrie. Collot d'Herbois, chez qui l'excitation révolutionnaire faisait parfois taire le bon sens, lui fit un discours plus emphatique que majestueux, plus théâtral qu'éloquent. Ce discours se terminait par ces paroles :

« Tu vas à Bruxelles. Dumouriez ! Un peuple

entier que tu délivreras, va se livrer à l'allégresse. Tu rendras les enfants à leurs pères, les épouses à leurs époux; le spectacle de leur bonheur te délassera de tes travaux! Enfants, citoyens, filles, femmes, tous se presseront autour de toi, tous t'embrasseront comme leur père!... De quelle félicité vas-tu jouir! Dumouriez!... Ma femme..., elle est de Bruxelles : elle t'embrassera aussi! »

Dumouriez dut sourire à cette péroraison de Collot. Il n'en fit rien voir et quitta les Jacobins au milieu des encouragements et des félicitations de toute l'assemblée.

Entre temps, Dumouriez avait vu Servan. Servan, fatigué, malade, avait déjà demandé plusieurs fois à être relevé de ses fonctions. Il adopta le plan de Dumouriez sans même le discuter. Ce plan, du reste, était parfaitement bien combiné et il n'y avait rien à changer. Après avoir examiné la situation des armées de l'Est et du Midi, commandées, l'une, par Custine, l'autre, par Montesquiou, Dumouriez proposait de hâter la formation de l'armée du Rhin, que Biron devait commander. Ces trois armées devaient, par une marche en avant sur toutes les frontières, appuyer le mouvement principal qui était l'invasion définitive de la Belgique. Kellerman, avec son armée, aurait pour mission de concourir plus directement encore à ce mouvement. Il devait, dès que les Prussiens

auraient définitivement évacué le territoire de la République, pénétrer dans le grand-duché de Luxembourg et, par Remich, se diriger sur Coblence. De cette façon, il pouvait, ou soutenir Custine, ou se rendre en quelques marches sur la frontière belge pour aider Dumouriez. Kellerman, dès qu'il connut ce plan, ne l'adopta pas, prétextant la fatigue de ses soldats. Il fut remplacé vers la mi-novembre par Beurnonville.

Le mouvement principal, l'invasion de la Belgique, était combiné de la manière suivante :

A l'extrême droite de l'armée, le général Chazot, avec douze mille hommes, devait pénétrer dans le Luxembourg belge par Virton.

Valence, qui avait remplacé Dillon à la tête de l'armée des Ardennes, devait réunir ses dix-huit mille hommes à Givet, et de là, par la Meuse, se diriger sur Namur et Liége. Dumouriez espérait que Valence, dont il connaissait les talents et le patriotisme, serait prêt à passer la frontière le 5 novembre et que, par une marche rapide sur Namur, il couperait les communications de Clerfayt et du duc de Saxe Teschen.

Le lieutenant général d'Harville, revenu à l'armée, devait, avec douze mille hommes, se porter de Maubeuge sur Charleroi et, de là, se rendre à Namur pour se joindre à Valence.

Dumouriez lui-même, avec quarante mille hommes, devait marcher sur Mons et ensuite sur

Bruxelles. Il savait que le duc de Saxe Teschen se concentrait pour s'opposer à cette marche, et il comptait le rencontrer près de Mons.

A gauche, La Bourdonnaye, avec dix-huit mille hommes, appuierait d'abord le mouvement de Dumouriez, en occupant Tournai. Puis, par Courtrai et Deynze, il traverserait la Flandre et marcherait sur Anvers, après s'être emparé de Gand.

L'armée d'invasion, tout entière, était sous les ordres de Dumouriez. Cependant, le Comité militaire de la Convention avait décidé que chacun des généraux commandant les différents corps de cette armée pourrait correspondre directement avec Paris. C'était affaiblir l'autorité du général en chef, mais la Convention craignait de laisser dans les mains d'un seul homme une pareille force de quatre-vingt-dix mille soldats environ. Mais la plupart des généraux reconnaissaient sincèrement l'autorité de Dumouriez et s'apprêtaient à suivre fidèlement les instructions qu'il leur avait données. La Bourdonnaye seul, un ancien noble, qui affectait un jacobinisme outré, montrait de la mauvaise volonté. Nous verrons plus tard que Dumouriez dut proposer à la Convention de choisir entre le rappel de La Bourdonnaye et sa propre démission. Au début des hostilités, La Bourdonnaye plia cependant, quoique de mauvaise grâce, sous la volonté de Dumouriez.

Les Autrichiens ne pouvaient réunir en Belgique

que quarante-cinq mille soldats au plus. Le plan de Dumouriez, simple et logique, paraissait donc d'une exécution facile. Malheureusement, l'armée française manquait de tout : vivres, munitions, habits, souliers, chevaux pour les chariots et pour l'artillerie. Nous reviendrons sur ce point.

Malheureusement aussi, Valence, malgré tous ses efforts, ne fut prêt que le 10 novembre et ne put empêcher la jonction de Clerfayt et du duc de Saxe-Teschen. Il trouva Namur fortement défendue par un corps de plusieurs milliers d'Autrichiens et par un parti nombreux d'émigrés, bien commandé, qui, revenant de Coblence, s'était joint momentanément aux Impériaux qui gardaient la ville.

* * *

Le 16 octobre, Dumouriez quitta Paris, se reposa quelques jours chez lui, à Cambrai, et arriva le 22 à Valenciennes. Là, un courrier de Paris lui apprit la démission définitive de Servan et son remplacement par Pache. Dumouriez, d'abord, ne fut pas mécontent de ce changement. Mais Pache, homme de bureau très zélé, travaillant sans fatigue quinze heures par jour, était routinier, s'arrêtait trop aux détails et n'envisageait rien en grand. De plus, Pache, terrorisé par les Jacobins, livra la direction de l'administration de la guerre à deux

individus, Meusnier et Hasensfratz, dont le seul titre était d'être soutenus par les « Amis de la Liberté et de l'Egalité », autrement dit les Jacobins eux-mêmes. Dumouriez regretta bientôt Servan.

Dumouriez avait auprès de lui un bon commissaire-ordonnateur des guerres, Malus, homme très actif, très au courant de ses délicates fonctions. Malus avait rendu de réels services pendant la campagne de l'Argonne. Pourtant il fut bientôt en butte à la haine des Jacobins. Dumouriez, plus tard, fut forcé de s'en séparer.

Dumouriez employa les quelques jours qu'il passa à Valenciennes à s'occuper, le mieux qu'il put, du ravitaillement de l'armée. Nous avons dit que les soldats manquaient de tout, mais l'arrivée de Dumouriez, la confiance qu'ils avaient dans ce général, leur faisaient prendre patience. Cette fois, l'armée tout entière manifestait le patriotisme le plus vif et le plus ardent. Les éléments réactionnaires qui figuraient en avril et en juin dans les armées de Rochambeau et de Luckner, avaient disparu. Dumouriez pouvait compter aussi bien sur les anciens soldats qui restaient à l'armée que sur les volontaires nationaux et les légionnaires belges. Il le savait, et le dénuement dans lequel on laissait ces braves soldats, le mécontentait d'autant plus.

Avant de quitter Paris, Dumouriez avait obtenu

de Santerre, grâce à Westerman, que les effets et munitions destinés à l'armée qui se rassemblait près de Paris, fussent dirigés à l'armée du Nord, les besoins de celle-ci étant plus immédiats.

Le jour même de son arrivée à Valenciennes, le général écrivit une longue lettre à Pache, lui représentant exactement la situation de l'armée et réclamant tout ce qui lui manquait. Dumouriez publia, en 1793, pour sa justification, sa correspondance avec Pache. Ces lettres sont curieuses à consulter. Le soldat n'était pas payé ; dès le 24 octobre, Dumouriez demande 2 millions en numéraire pour le 28 et autant pour le 30. Le même jour, il réclame douze cents voitures à quatre chevaux, douze cents à deux chevaux et treize cent cinquante à un cheval. Il dit que l'armée n'a pas de charrois et que ces voitures lui sont indispensables. Pache lui répond en lui promettant, vaguement, ce qu'il demande, mais en lui ordonnant péremptoirement d'attaquer. Certes, en ce moment-là, ce n'est pas à Paris que l'on organisait la victoire, bien au contraire. Le 25, Dumouriez se plaint de ce qu'un marché de farine, passé par son commissaire-ordonnateur, Malus, avait été cassé par les bureaux du ministère de la Guerre, sous prétexte que le prix fixé était trop élevé. En attendant, il n'a pas de farine et, partant pas de pain. Il tourne amèrement en ridicule le citoyen Hasensfratz.

Le même jour, il répond à Pache qu'il fera son possible pour battre les ennemis, mais qu'avant tout il lui faut des subsistances. Le 29, au moment de quitter Valenciennes pour se rendre aux avant-postes, il réclame encore les quatre millions demandés : il est de la dernière nécessité, ajoute-t-il, de faire parvenir à l'armée, immédiatement, trente mille paires de souliers, des tentes pour dix mille hommes, des effets de campement pour quarante mille hommes et des voitures.

Pache promet tout, mais ne tient rien. Les lettres de Dumouriez devinrent, à partir de ce moment-là, plus âpres et plus amères. On lui en fit un grief.

Toutefois, Dumouriez, sans plus attendre, prit ses dernières dispositions. Il modifia les instructions qu'il avait données à d'Harville et à Valence, celui-ci lui ayant fait prévoir qu'il ne pourrait passer la frontière à la date convenue. Il prescrivit alors à d'Harville de se rendre de Maubeuge à Binche et de l'appuyer sur sa droite. Il fit savoir à Valence d'abandonner momentanément la route de Namur et de se diriger, dès qu'il serait prêt, sur Charleroi, et, de là, sur Nivelles. De cette façon, Valence soutiendrait plus efficacement encore le mouvement principal sur Bruxelles. Il vit La Bourdonnaye, dont il réprima, pour quelque temps du moins, les velléités d'indépendance. La Bourdonnaye retourna à Lille, prêt à exécuter fidèle-

ment les premières instructions de Dumouriez. Tranquille de ce côté, celui-ci se prépara à aller rejoindre ses fidèles camarades, Beurnonville, Rosières, Thouvenot, Dampierre, Kilmaine, qui commandaient les différents corps de l'armée principale, et qui se trouvaient entre Valenciennes et Quiévrain, prêts à pénétrer dans les Pays-Bas. Le jeune et brave duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe, était aide de camp de Dumouriez, ainsi que son frère Montpensier. Le vieux général Ferrand commandait également une division de l'armée envahissante.Dumouriez, de plus, attendait avec impatience Miranda, qui, nommé récemment au commandement d'une division, n'avait pas encore rejoint l'armée.

Que faisaient les Autrichiens pendant ces quelques jours ? Dès l'arrivée de Dumouriez à Valenciennes, le duc de Saxe Teschen avait concentré son armée entre Tournai et Mons, puis, comprenant que l'effort des Français se ferait sur cette dernière ville, il s'était fortement retranché en avant de cette place, sur la route de Valenciennes.

Il avait établi quatorze redoutes, garnies de cent vingt-cinq canons, s'étendant circulairement de Quaregnon et de Jemappes à Cuesmes, et de Cuesmes à Berthaimont. Ces redoutes étaient défendues par vingt-huit mille hommes. La position était formidable, car vingt-huit mille hommes ainsi retranchés valaient le double.

Ce chiffre de vingt-huit mille hommes a été contesté par les Autrichiens qui ont prétendu n'être que vingt-deux mille. D'après de nombreux documents, nous avons tout lieu de croire que le chiffre de vingt-huit mille est exact, y compris naturellement la cavalerie qui, jusqu'au 5 novembre, se tint en avant de l'armée et qui, le 6, défendit, avec les chasseurs tyroliens, la trouée entre Cuesmes et Jemappes.

Dans la journée du 29 octobre, Dumouriez fit distribuer à tous ses généraux de nombreux exemplaires du manifeste qu'il adressait au peuple belge. Il avait rédigé ce manifeste à Paris et l'avait soumis à la Convention qui l'avait adopté. Il était conçu en ces termes :

« Manifeste du général Dumouriez au peuple de la Belgique :

» Brave nation belge, vous avez levé avant nous l'étendard de la Liberté, mais, trompée par ceux de vos concitoyens en qui vous aviez placé votre confiance ; abusée par les perfides insinuations des Cours auxquelles vous vous étiez adressée, ou qui s'étaient mêlées de vos affaires, uniquement pour vous agiter, pour embarrasser votre despote et pour vous livrer ensuite à sa vengeance ; victime de la politique insidieuse et cruelle de toutes les Cours de l'Europe, principalement de celle de France, qui regardait votre liberté comme le dernier coup porté au despotisme qu'elle voulait réta-

blir sur nous ; non seulement vous n'avez reçu aucun secours efficace des Français, vos voisins, mais vous avez été abandonnée et trahie par les Français mêmes lorsqu'ils sont entrés dans vos provinces.

» Il fallait que la France eût triomphé du despotisme en abattant la royauté ; il fallait, qu'établie en république, elle eût triomphé des satellites des despotes et que leurs nombreuses armées fussent venues se fondre devant les légions des hommes libres, et qu'eux-mêmes les poursuivissent jusque dans leur propre territoire, pour que vous pussiez prendre une entière confiance dans la République française et dans les armées qu'elle envoie à votre secours.

« Nous entrons incessamment sur votre territoire; nous y entrons pour vous aider à planter l'arbre de la Liberté, sans nous mêler en rien à la Constitution que vous voudrez adopter. Pourvu que vous établissiez la souveraineté du peuple et que vous renonciez à vivre sous des despotes quelconques, nous serons vos frères, vos amis et vos soutiens. Nous respecterons vos propriétés et vos lois. La plus exacte discipline régnera dans les armées françaises.

» Nous entrons dans vos provinces pour y poursuivre les barbares autrichiens qui ont commis dans le département du Nord les excès les plus atroces. Nos justes armes seront très sévères

contre ces indignes soldats du despotisme. Vous avez aussi des injures, des violences et des crimes à venger. Joignez-vous à nous pour que nous ne confondions pas les Belges avec les Allemands dans le cas où, par apathie, vous les laisseriez maîtres de vos villes que nous serions obligés de bombarder et de brûler pour détruire cette horde barbare, qu'il vous est facile de chasser à jamais si vous joignez vos armes aux nôtres.

» Belges, nous sommes frères, notre cause est la même. Vous avez donné trop de preuves de votre impatience à rejeter le joug pour que nous ayons à craindre d'être obligés de vous traiter en ennemis. »

Les généraux devaient faire afficher ce manifeste dans tous les villages, bourgs ou villes qu'ils occuperaient ou traverseraient. Dumouriez, du reste, en avait déjà envoyé de nombreux exemplaires en Belgique, où ils avaient été distribués secrètement par les soins des amis du « Comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois unis ». Ce Comité accompagnait l'armée française.

Ce même jour, le 29, Dumouriez avait adressé une vibrante proclamation à l'armée de la République :

« Généraux, officiers, soldats, fiers républicains, mes braves camarades, nous allons entrer dans la Belgique pour repousser les ennemis barbares et les perfides émigrés, et les en chasser.

» Entrons dans ces belles provinces comme des amis, des frères et des libérateurs. Montrons de la clémence envers les prisonniers de guerre, de la fraternité envers les habitants du pays !... »

Puis, avant de quitter définitivement Valenciennes, Dumouriez écrivit à la Convention, lui promettant solennellement d'être à Bruxelles le 15 novembre. Cette promesse, il ne la faisait pas à la légère, et il la tint en soldat.

CHAPITRE II

Jemappes.

Ce fut l'infanterie belge du général de Rosières qui ouvrit la campagne; malheureusement, son ardeur et son impatience l'aventurèrent assez imprudemment, et cette imprudence faillit lui coûter cher. Le 3 novembre, soutenue par les hussards de Chamborand, elle attaqua avec vigueur les avant-postes autrichiens, qui se trouvaient dans le village de Thulin, et les en délogea assez facilement. Mais, enhardis par ce premier succès, les Belges voulurent poursuivre les Autrichiens dans la plaine, vers le moulin de Boussu. La cavalerie autrichienne, postée tout près de là, n'hésita pas et accourut à toutes brides sur les bataillons belges, sabra et entama plusieurs compagnies. Le brave régiment de Chamborand, voyant le danger dans lequel se trouvaient les légionnaires, chargea à son tour les hussards autri-

chiens et les ramena. Beurnonville fut très mécontent de cette équipée et, inquiet de la témérité irréfléchie, il faut le dire, des troupes belges, il les fit reculer et évacua Thulin. Cette première affaire ressembla donc à un échec et rendit les Belges plus prudents.

Dumouriez, en rentrant le soir à son quartier général de Honnaing, apprit le combat de Thulin, et fut plus mécontent de l'évacuation de Thulin que de la hardiesse des Belges. Il se demanda pourquoi Beurnonville ne les avait pas appuyés avec toutes les troupes dont il disposait. Il lui déplaisait de reculer; aussi, dès ce soir même, 3 novembre, il prescrivit à Beurnonville de reprendre, le lendemain, Thulin et de s'emparer du village de Montreuil. Il promit à Beurnonville de le faire soutenir par le duc de Chartres, avec trois brigades. Lui-même surveillerait l'attaque.

Les Autrichiens ne défendirent ni Montreuil ni Thulin. Ils se replièrent encore vers le moulin de Boussu. S'apercevant de la faiblesse du corps autrichien qui défendait cette position très importante, Dumouriez résolut de s'en emparer sur-le-champ. Il s'avança en trois colonnes, dont les Belges, avec six pièces de canon. La charge des républicains fut si brusque que les Autrichiens, effrayés, s'empressèrent de battre en retraite. Dumouriez, que le gros de son artillerie avait rejoint, fit occuper fortement cette position du

moulin de Boussu, puis, soutenu par d'Harville, à droite, il traversa prudemment le bois de Sart, qu'il croyait défendu, et déboucha, à la tombée du jour, en avant des villages de Wasmes, Pâturages et Frameries, dans la plaine qui précédait la position retranchée du duc Albert de Saxe-Teschen. A l'horizon, la plaine se relevait et l'on apercevait encore assez distinctement les trois villages de Quaregnon, Jemappes et Cuesmes. L'armée bivouaqua sur place, en se gardant fortement, car Dumouriez pouvait craindre que les Autrichiens, sortant de leurs retranchements, ne l'attaquassent pendant la nuit. Le général Beaulieu, un des lieutenants du duc Albert, penchait pour ce parti, et insista fort vivement pour qu'on l'adoptât. Le général en chef autrichien préféra rester dans ses redoutes.

Le lendemain, 5, Dumouriez reconnut parfaitement la position formidable des Impériaux. Il comprit que l'affaire serait rude, et concentra son armée entière. Il avait confiance dans la supériorité numérique de ses troupes, mais il était un peu inquiet sur la ténacité de ses jeunes soldats, mal équipés et mal nourris. Dans son esprit, l'action générale aurait lieu le lendemain, mais il résolut, dès ce jour-là, d'attaquer l'extrême droite des Autrichiens, au village de Quaregnon.

Loin de montrer de la rancune aux Belges pour leur imprudence de l'avant-veille, il les chargea de

cette attaque, tout en les faisant soutenir par quelques autres troupes. Il prit, en même temps, ses dispositions au cas où l'armée autrichienne descendrait dans la plaine, et observa ensuite la marche en avant sur Quaregnon. Il prescrivit à d'Harville de s'éloigner sur la droite, de contourner Mons, pour couper la retraite aux Autrichiens, tout en maintenant toujours ses communications avec lui, et en étant prêt à rebrousser chemin, si la nécessité l'exigeait. Il devait en outre, en passant, enlever le village de Berthaimont, qui formait l'extrême gauche de l'armée impériale. Ce mouvement devait commencer le 6, à la première heure.

L'attaque de Quaregnon fut menée avec promptitude, mais le village était tellement bien défendu que, malgré leur vaillance, les Belges ne purent en déloger les Autrichiens. Dumouriez ne fut point contrarié de cette résistance, car son but surtout était d'« amuser » les Impériaux. Pendant ce temps, il rapprochait insensiblement son armée entière et prenait ses dernières dispositions de combat pour le lendemain ; il dit à Beurnonville de continuer à menacer Quaregnon, à canonner le village, mais il lui recommanda d'éviter des assauts, qui eussent causé la perte de nombreux braves.

Cette attaque de Quaregnon fit croire à l'ennemi, pendant toute la journée, que la bataille

serait pour ce jour-là, le 5, et il tint la mèche de ses canons allumée.

Le soir, Dumouriez fit passer Beurnonville sur sa droite, tout en laissant les Belges à sa gauche, et lui confia l'attaque, pour le lendemain, du village de Cuesmes. Il plaça le duc de Chartres au centre, face au village de Jemappes. Le vieux général Ferrand commandait la gauche et avait sous ses ordres les généraux Blottefières et Rosières, ce dernier avec ses braves troupes belges. Le général Miranda aurait dû commander cette partie de l'armée de Dumouriez, mais, comme nous l'avons dit, il n'avait pas encore rejoint l'armée. Dumouriez disposa son artillerie sur le front de ses troupes, de manière à ce qu'elle puisse prendre de flanc les différentes redoutes des Impériaux. La cavalerie fut placée derrière l'infanterie et divisée en trois corps, prête à soutenir les différentes attaques.

C'est dans cette position menaçante que l'armée de la République passa la nuit du 5 au 6. Malgré le froid, on alluma peu de feux. Dumouriez parcourut, avant de prendre lui-même quelque repos, toute la ligne de son armée. Il adressa à tous des paroles énergiques et confiantes et fut fort satisfait de l'attitude et de la gaieté des soldats, malgré la misère dans laquelle ils se trouvaient. Il passa encore quelques heures à répéter et à confirmer ses instructions, recommanda aux généraux d'être

prêts à la pointe du jour, puis, confiant, dormit deux heures à son bivouac, qui ne différait en rien de celui de ses soldats.

*
* *

Dès que le jour parut, toute l'armée fut sur pied. Dumouriez donna immédiatement l'ordre d'attaquer. Le général Ferrand, avec Rosières et la légion belge, soutenu par une bonne artillerie, marcha à gauche sur Quaregnon ; Beurnonville, ayant également disposé intelligemment ses canons, s'avança à droite sur Cuesmes. Dumouriez resta immobile au centre, prêt à soutenir l'un ou l'autre, tandis que d'Harville, à l'extrême droite, exécutait, mais trop lentement, le mouvement tournant qui lui avait été prescrit.

Le vieux général Ferrand était bon soldat, brave et vaillant, mais, ce jour-là, il manqua de décision et d'énergie. Son attaque fut conduite mollement, si bien que Dumouriez, s'apercevant de la lenteur avec laquelle sa gauche manœuvrait, accourut au galop auprès de Ferrand, l'engagea à presser l'attaque et remarquant l'impatience et l'ardeur des troupes belges du général Rosières, renforça celui-ci de quelques bataillons et lui ordonna de s'élancer sur Quaregnon. Les Belges, soutenus, s'avancèrent avec intrépidité et fermeté. Dumouriez mit en batterie quelques pièces

de douze et fit taire le reste de l'artillerie de Ferrand, dont la canonnade devenait inutile. Dumouriez, satisfait de l'entrain des soldats, revint au centre. Mais à peine Ferrand fut-il livré à lui-même que l'indécision le reprit et qu'il retint le général Rosières aux premières maisons de Quaregnon, l'empêchant de traverser le village et d'en emporter les redoutes, les plus faibles de toute la ligne autrichienne. Rosières et ses soldats firent entendre de violents murmures et furent bien près d'accuser Ferrand de trahison.

Dumouriez vit immédiatement l'indécision de Ferrand. Il ordonna au général Thouvenot de prendre la direction de l'attaque de gauche. Thouvenot arrive auprès de Ferrand, le trouve presque affolé. Il rejoint alors Rosières et, au grand enthousiasme des Belges, l'attaque dès lors est conduite avec vigueur.

Il était 11 heures du matin. A droite, Beurnonville n'avait guère plus avancé que Ferrand, mais il avait à vaincre les redoutes les meilleures des Autrichiens, autour de Cuesmes. Bien que vigoureusement soutenu par son artillerie, commandée par le colonel La Bayette, Beurnonville, malgré son énergie et la valeur de ses troupes, presque entièrement composées des bataillons du camp de Maulde, n'avançait que très lentement. C'est alors que Dumouriez, voyant sa gauche faire des progrès marquants sous la direction de Thouvenot,

commença sa grande attaque du centre vers Jemappes. Il recommanda à Beurnonville de ne pas faiblir, puisqu'il entrait en lice à son tour et que son mouvement allait certainement diminer la défense de Cuesmes.

La marche en avant alors est générale. Le centre de l'armée s'avance comme un mur; une seule brigade, celle du général Drouin, faiblit un instant, mais le domestique de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, accourt au galop vers le général Drouin, lui reproche son hésitation et ramène la brigade.

Cette hésitation de Drouin aurait pu être fatale pour le reste de l'armée du centre, car les soldats, la plupart jeunes et ne voyant le feu que pour la première fois, marchaient sous la mitraille et le feu des canons des redoutes de Jemappes. Ils perdaient beaucoup de monde, et ils ralentirent leur mouvement pendant quelques instants. Mais le duc de Chartres se mit à leur tête sur l'ordre de Dumouriez, et la marche héroïque des troupes républicaines recommença.

Cependant, l'attaque de Beurnonville n'avançait pas. Dumouriez, laissant à Chartres le soin d'aboutir au centre, courut à sa droite.

Il était temps, car l'énervement commençait à gagner les troupes de Beurnonville. D'autant plus que la cavalerie ennemie arrivait au galop sur les brigades qui attaquaient Cuesmes. Dumouriez

lance la cavalerie qu'il avait amenée avec lui sur les dragons autrichiens. Les hussards de Bercheny font merveille. Les Impériaux tournent brides et fuient jusqu'à Mons.

Dumouriez parcourt les rangs de l'infanterie de Beurnonville, dit aux soldats qu'il est leur père, qu'ils n'ont rien à craindre, puis ordonnant aux musiques de jouer la *Marseillaise*, il indique Cuesmes de la pointe de son sabre. Tous les soldats entonnent alors le chant de la Liberté, et Dampierre avec sa brigade, dans un assaut irrésistible, entame enfin les redoutes de Cuesmes.

A partir de ce moment-là, la bataille est gagnée. Aux accents de la *Marseillaise*, gauche, centre, droite avancent à la baïonnette dans un élan impétueux. Quaregnon, Jemappes, Cuesmes sont pris. Les Autrichiens qui résistent sont tués sur leurs canons. La plupart fuient. Mais il faut dire à la louange des généraux autrichiens, que leurs efforts pour éviter la déroute aboutissent. Ils parviennent à faire exécuter la retraite en assez bon ordre.

Suivant les instructions si précises de Dumouriez, d'Harville devait couper cette retraite. Mais ce général se montra aussi hésitant et aussi incapable, ce jour-là, que Ferrand. Son mouvement avait été exécuté trop lentement. D'Harville se montra si craintif qu'il fit même tirer sur des soldats français, débouchant de Cuesmes, les prenant pour des Autrichiens.

Toujours est-il que la victoire était complète, et que Dumouriez put donner quelque repos à ses troupes accablées de fatigue. Les soldats de la République avaient montré une valeur antique.

Dumouriez ne donna que deux heures de repos à ses troupes. A 4 heures l'armée se remit en marche. Bientôt les républicains occupent les faubourgs de Mons et Dumouriez envoie au commandant autrichien, laissé dans la ville par Saxe Teschen, un trompette chargé d'exiger la reddition de la place. Le commandant autrichien consentit à entrer en pourparlers et promit d'envoyer son quartier-maître à Dumouriez.

Trois heures après, le général en chef, ayant attendu vainement la venue de ce quartier-maître, quelques coups de canon ayant été tirés de la place, envoya sa deuxième sommation, ainsi rédigée :

« Le général des armées de la République française a eu la complaisance d'attendre pendant trois heures le quartier-maître de l'armée autrichienne; il a été fort surpris que la ville ait tiré sur nos troupes qui montaient à Panizel. Il déclare qu'il va établir ses batteries; qu'il mettra la ville en feu et passera la garnison au fil de l'épée. »

Le commandant autrichien ne répondit pas encore à cette deuxième sommation. Comme la nuit était tombée depuis plusieurs heures déjà, Dumouriez remit au lendemain la sommation défi-

nitive et l'assaut de la place, si cela était nécessaire.

Son armée entourait Mons. Ses canons étaient braqués sur la ville. Le léger désordre qui s'était manifesté à sa droite, provoqué par une erreur de d'Harville, était dissipé. Dumouriez et ses soldats s'endormirent, fiers, à juste titre, de cette grande journée.

Le lendemain, à 6 heures du matin, Dumouriez envoya sa troisième sommation.

« Nous, Charles-François Dumouriez, lieutenant général, commandant en chef des armées de la République française, sommons l'officier commandant les troupes impériales qui forment la garnison de la ville de Mons, de se rendre à discrétion sur-le-champ, et sans aucune capitulation, au lieutenant-général Beurnonville, commandant de notre avant-garde, sous peine d'être puni de mort, ainsi que tous les officiers de la garnison, s'ils me forcent à tirer un seul coup de canon sur la ville. »

Mais la place avait été évacuée dans la nuit même, et Dumouriez trouva les ponts-levis baissés et les portes ouvertes. Il entra par la porte de Valenciennes et vit s'avancer au-devant de lui les magistrats de Mons, qui le saluèrent avec enthousiasme et qui lui remirent les clefs de la ville.

Avec Dumouriez, il semblait aux habitants de Mons que la liberté entrait dans leur cité !

*
* *

Nous ne pouvons mieux faire, pour compléter le récit de ces événements, que de reproduire la lettre par laquelle Dumouriez annonça son succès à la Convention. Cette lettre fut lue dans la séance du samedi 10 novembre.

« Au quartier général de Mons, le 7 novembre 1792, l'an I de la République. Le général Dumouriez au président de la Convention nationale :

» Citoyen Président, depuis cinq jours, l'armée de la République s'est trouvée en présence des Impériaux; elle a combattu tous les jours, et enfin la ville de Mons a été le fruit de la victoire. Nous y avons été reçus ce matin en frères; la souveraineté du peuple y est la base de toutes les opinions; chacun s'empresse de prendre les armes pour soutenir la cause de la Liberté. Les administrations le requièrant, les élections vont avoir lieu pour toutes les places, et bientôt il n'y aura plus de différence entre le Hainaut et un département français. Nos succès donnent encore de la force à nos arguments, et pour le coup, la raison et la justice sont appuyées par les armes.

» Je ne peux vous faire trop d'éloges de la valeur surprenante de nos troupes et de leur humanité après le combat, le plus terrible de

Convention. Le lieutenant-colonel Larue, porteur de cette lettre, fut ovationné. Il demanda la parole pour présenter à l'assemblée le brave Baptiste Renard, le jeune domestique de Dumouriez, qui avait si heureusement, par son sang-froid, rétabli l'ordre dans la brigade Drouin, et qui sollicitait, pour unique récompense, l'honneur de porter l'uniforme français. Les applaudissements redoublèrent.

On écouta ensuite la lecture du long rapport que Dumouriez avait envoyé au ministre de la Guerre, qui n'est que l'exposé des faits que nous venons de narrer.

Après cette lecture, qui fut également acclamée, le député Jean Debry proposa d'instituer une fête nationale pour commémorer la première victoire, gagnée en bataille rangée, par les armées de la République. Cette proposition souleva un assez long débat. Finalement, sur la proposition de Vergniaud, on décida qu'une fête annuelle célébrerait, d'une façon générale, les succès des armées. L'enthousiasme provoqué par la victoire fut énorme : nous citerons un fait typique. Une fille naquit le 6 au ministre Lebrun, et celui-ci lui donna les noms de Civilis, Victoire, Jemappes, Dumouriez Lebrun ; Baptiste Renard assista à l'acte de naissance.

D'un autre côté, signe des temps aussi, nous citerons un autre fait, qui montre à quel degré

d'aberration les passions révolutionnaires et la haine poussent certains hommes : Marat, dans son journal, accusa Dumouriez d'avoir provoqué la bataille pour pouvoir faire massacrer des républicains !!

CHAPITRE III

Marche rapide et triomphante de Dumouriez et de ses lieutenants. — Les Autrichiens évacuent la Belgique, sauf le Luxembourg.

Retenu par des questions d'administration, sur lesquelles nous devrons revenir, Dumouriez resta quatre jours entiers à Mons, du 7 au 11 novembre. Il fut rejoint dans cette ville par les généraux Miranda et Lanoue, par les maréchaux de camp Stengel et Eustace, ce qui lui fit grand plaisir, car il estimait particulièrement ces différents officiers.

Il quitta Mons, le 11, avec le gros de son armée et se dirigea sur Enghien. Il avait prescrit à d'Harville de prendre la route de Mons à Braine-le-Comte. Il ordonna à Berneron de se rapprocher de lui et, quittant Ath, de marcher sur Hérinnes. Il fit savoir à La Bourdonnaye de marcher de Tournay sur Gand et de Gand sur Termonde.

A droite, il ordonna à Valence de se trouver le 13 ou le 14, au plus tard, à Nivelles, d'où ce brave général pouvait, ou appuyer l'attaque directe sur Bruxelles ou contourner la forêt de Soignes et couper les communications des Autrichiens en marchant rapidement sur Vilvorde et Malines.

La marche en avant de Dumouriez et de ses lieutenants fut d'abord lente, à cause du manque de charrois et de subsistances. Il leur fallut près de deux jours pour parvenir à Enghien, et l'avant-garde, commandée par Stengel, par suite du départ de Beurnonville pour l'armée de la Moselle, ne fut à Hal que le 12 au soir. Dumouriez parvint lui-même à Hal dans la nuit.

Le 13, on atteignit l'arrière-garde des Impériaux à Leeuw-Saint-Pierre. Dumouriez, avec 3,000 hommes et de l'artillerie, se hâta de renforcer son avant-garde. Il ordonna à Miranda et à d'Harville de se réunir à Hal et de le suivre avec le gros de l'armée. Ensuite, il repoussa les Impériaux de Leeuw-Saint-Pierre sur Anderlecht, mais il trouva devant ce dernier village cinq à six mille Autrichiens dans une bonne position et présentant une attitude menaçante. Malgré l'infériorité numérique des troupes qu'il avait sous la main, Dumouriez ne pouvait reculer, aussi attaqua-t-il vivement les Impériaux. La vigueur de cette attaque fit croire que le général français était beaucoup plus fort qu'il ne l'était en réalité. La canonnade nourrie

que Dumouriez, à dessein, faisait entendre à l'aide de ses deux batteries, augmentait cette crainte. Ils restèrent sur la défensive jusqu'à trois heures de l'après-midi. A cette heure-là, Dumouriez ayant reçu ses premiers renforts, poussa plus énergiquement encore les Autrichiens qui abandonnèrent bientôt le village d'Anderlecht en y laissant cinq à six cents hommes, morts ou blessés.

Miranda et d'Harville étaient arrivés à Hal. Sollicités par leurs soldats, qui entendaient le canon d'Anderlecht, ils s'empressèrent de prendre la route de Hal à Anderlecht, lorsque des aides de camp de Dumouriez arrivèrent annoncer le succès du général en chef. L'armée, qui aimait de plus en plus Dumouriez, leur fit un accueil enthousiaste. Les troupes de Miranda et de d'Harville prirent alors quelque repos, mais le soir même elles se remirent en marche et, vers les dix heures, dix mille hommes rejoignirent Dumouriez devant Bruxelles.

Le général en chef avait envoyé, dès le 13 au soir, l'adjudant général Westerman avec un trompette pour sommer la ville de se rendre. Bruxelles avait été évacuée par les Autrichiens qui se retiraient sur Louvain. Le magistrat de Bruxelles répondit à la sommation dans les termes suivants :

» Le magistrat de la ville de Bruxelles ayant délibéré, sur la sommation faite aujourd'hui par l'adjudant-général français Westerman, de rendre

à l'instant la place à discrétion à l'armée française, ainsi que de faire fermer les portes de la ville, à l'exception de celle de France : déclare, pour autant que la chose le regarde, consentir à la reddition de la cité, et qu'il fera à l'instant fermer les portes de cette ville à l'exception de celle de France : à quel effet le magistrat enjoindra d'abord aux portiers respectifs de fermer les susdites portes. »

Cette réponse arriva à Dumouriez fort avant dans la nuit; il remit au lendemain son entrée dans la ville. Il n'avait rien à craindre, car de nombreux déserteurs autrichiens étaient venus le renseigner exactement sur la retraite précipitée de l'armée impériale sur Louvain.

Le lendemain, 14, Dumouriez, suivi de son état-major, entra dans Bruxelles par la porte de France, plus communément appelée la porte d'Anderlecht. Le magistrat vint au-devant de lui et lui dit ces mots :

« La municipalité de Bruxelles vient avec allégresse vous offrir les clefs de la ville : tous les cœurs vous sont acquis : veuillez agréer le pur hommage de notre juste reconnaissance pour les grands bienfaits dont vous nous comblez ; recevez sous l'égide de votre puissante protection les intérêts de la nation, et, en particulier, ceux de la municipalité; que la loi règne sous vos heureux auspices, et que la félicité de la nation belge naisse

sous les pas du héros immortel que la gloire et la liberté nous amènent. »

Dumouriez refusa les clefs, en disant :

« Citoyens, il ne faut plus de ces cérémonies : gardez vos clefs, gardez-les bien vous-mêmes ; ne vous laissez plus dominer par aucun étranger ; vous n'êtes pas faits pour l'être ; joignez vos citoyens aux nôtres pour chasser les Allemands ; nous sommes vos amis, vos frères. »

Le général consentit cependant à se rendre à l'hôtel de ville. Les rues étroites qui y conduisaient alors étaient encombrées par une foule joyeuse et animée, qui manifestait son allégresse. Les neuf dixièmes de la ville voyaient avec bonheur l'arrivée des Français. Quatre mille déserteurs autrichiens, restés dans Bruxelles, acclamaient Dumouriez au passage.

Dumouriez rendit compte de la prise de Bruxelles à la Convention, qui reçut cette nouvelle avec enthousiasme.

*
* *

Pendant ce temps, La Bourdonnaye et Valence avançaient de leur côté. Bien qu'aux ordres de Dumouriez quant au plan général, nous avons dit qu'ils correspondaient directement avec le ministère de la Guerre. Le 8 novembre, La Bourdonnaye écrivit au ministre pour lui annoncer la prise

de Tournai, entraînée par celle de Mons. « En voyant les troupes françaises, disait-il, la joie des Tournaisiens fut immense. » Immédiatement les habitants de Tournai voisinèrent avec leurs amis les Lillois, dont ils louèrent le courage et l'héroïsme. Le patriotisme des Tournaisiens s'enflamma à la vue des ruines de la noble ville de Lille, et ces peuples se sentaient bien réellement frères.

Wervicq et Menin avaient reçu les Français avec le même enthousiasme. Suivant les instructions de Dumouriez, La Bourdonnaye s'avança vers Gand, où il entra le 12 novembre, sans difficulté, « n'ayant trouvé dans la ville que quelques soldats déserteurs ». Il n'avait pu toutefois arrêter Latour qui, avec 5,000 Autrichiens, glissa entre ses mains et, par une marche de 14 lieues sans repos, rejoignit Clerfayt et Saxe Teschen.

La Bourdonnaye se vanta dans une lettre à la Convention d'être à hauteur de Dumouriez, le 12, quoique bien moins approvisionné que lui. Ce qui n'était pas vrai. Sa jalousie envers Dumouriez reprenait le dessus.

A peine à Gand, La Bourdonnaye reçut l'ordre de se mettre immédiatement en marche sur Anvers et d'occuper cette ville. Dumouriez espérait qu'Anvers recevrait les républicains avec autant d'allégresse que les autres villes des Pays-Bas. Toutefois il avait ordonné à La Bourdonnaye de se mettre

en mesure de faire un siège en règle de la ville et de la citadelle, si cela était nécessaire.

De son côté, Valence s'était emparé de Charleroi. Il adressa le 12 au ministre Pache la lettre suivante :

« Nos troupes occupent la ville anciennement appelée Charleroi, que le peuple à présent appelle *Charles-sur-Sambre*. La garnison a fui. Namur nous attend avec la plus vive impatience. Je compte recevoir des nouvelles de Dumouriez, vers lequel je marche : on dit que l'armée ennemie n'attendra pas Dumouriez, qu'elle se retire sur Louvain. »

Le 13, fidèle à sa promesse, Valence se trouvait avec son corps d'armée à Nivelles, où il attendit les ordres du général en chef. Celui-ci, ne jugeant plus sa présence nécessaire sur ce point, lui fit rebrousser chemin et lui ordonna d'aller bloquer la ville et la citadelle de Namur.

Le jour même de son arrivée à Bruxelles, Dumouriez avait dirigé Stengel, avec une forte colonne, sur Malines. Le major Giroel, commandant les Autrichiens en garnison dans cette ville, rendit à Stengel l'arsenal et tout ce qu'il contenait. Toute résistance aurait d'ailleurs été inutile, le major n'ayant que 1,500 soldats et quelques invalides. Inventaire fut dressé des approvisionnements que l'on trouva dans l'arsenal. Il y avait quelques canons, des fusils, de la poudre, beaucoup

de fourrages, mais malheureusement peu de farine. Toutefois cette prise était précieuse.

Le 17, le duc de Saxe Teschen, se trouvant peu en sûreté à Louvain, au milieu des débris de son armée, essaya d'obtenir de Dumouriez un armistice et lui écrivit la lettre suivante :

« La saison étant trop avancée pour commencer la campagne, et les deux armées souffrant également pour ne pas désirer quelque temps de repos, le rassemblement du reste de ces deux armées ne servant qu'à ruiner les campagnes au détriment des cultivateurs, il paraît qu'il serait dans l'intention des deux armées opposées de convenir d'une suspension d'armes pour un temps limité, pendant lequel les armées de la République et celles de Sa Majesté Impériale pourraient entrer en cantonnements et en casernements. Cette suspension d'hostilités comprendrait également la province du Luxembourg et le corps du général Hohenlohe. A cet effet, le major-général Lamarche est chargé par le prince de Saxe Teschen de se rendre au quartier général de Bruxelles, et d'entamer des négociations avec le général Dumouriez, ou l'officier qu'il commettra *ad hoc*, d'après lesquelles on conviendra des bases pour les cantonnements et casernements à prendre. »

Il fallait que le duc Albert comprît que sa situation était bien précaire pour avouer ainsi sa faiblesse. Dumouriez lui répondit, le 18, sans hésita-

tion naturellement, qu'étant le général d'une République, il était assujetti à des ordres encore plus stricts que le général qui pouvait lui faire des propositions d'une Cour ou d'un prince chargé du gouvernement; qu'il regrettait, ainsi que les généraux autrichiens, la dévastation des campagnes et la souffrance des armées dans une saison aussi fâcheuse, mais que, malgré ses sentiments particuliers à cet égard, il ne pouvait qu'envoyer cette pièce au pouvoir exécutif de la République et que continuer les opérations de la campagne.

Puis, pour la forme, il envoya la lettre du général autrichien à Pache. Il lui annonçait en même temps la prise de Malines. Il ajoutait qu'il marchait de l'avant.

En conséquence, le lendemain 19, il quitta Bruxelles, et, par Cortenberg, s'avança sur Louvain, où il entra le 20. Saxe Teschen avait évacué la ville, mais il avait pris une position défensive vers Cumptich, en avant de Tirlemont. L'armée de Dumouriez ne fit que traverser Louvain, et d'Harville, avec l'avant-garde, passant la Dyle à Corbeek, étendit ses divisions vers Bautersem. Dumouriez vint bientôt le rejoindre et, voyant que les Impériaux ne quittaient pas leur position de Cumptich, il les attaqua vivement le 23, et les culbuta, non sans une vive et courageuse résistance. L'armée du duc de Saxe Teschen était réduite à quinze mille hommes environ. Dumouriez

établit son quartier général à Tirlemont, et, voulant presser le siège de Namur, envoya d'Harville rejoindre Valence par Jodoigne. Dumouriez n'avait plus que vingt-cinq mille hommes avec lui, mais il jugeait cette force suffisante pour repousser les Impériaux jusqu'à la frontière, pendant que ses lieutenants achèveraient de prendre les places fortes.

Pendant ce temps, La Bourdonnaye envoyait quelques soldats prendre possession de Bruges, où, comme partout en Belgique, les Français furent accueillis en vrais libérateurs. Quelques bataillons, partant de Dunkerque, s'emparèrent sans coup férir d'Ypres, de Furnes, d'Ostende, pendant qu'une petite escadre française, composée d'une frégate et de six petits bâtiments, et commandée par un officier américain nommé Moultson, longeait la côte belge; puis, après avoir fait escale à Ostende, cette escadre pénétrait dans l'Escaut et remontait le fleuve jusqu'à Anvers.

La Bourdonnaye se dirigeait vers cette dernière ville; son avant-garde y parvint le 18 et fut magnifiquement reçue par les magistrats et les habitants. Le lendemain, La Bourdonnaye arriva lui-même et se prépara à investir la citadelle occupée par les Autrichiens.

Le 16, les ministres français, réunis en Conseil, avaient décrété la liberté de la navigation sur l'Escaut. Nous reproduirons, au livre suivant, les

termes exacts de cette déclaration, qui mettait fin à une des plus grandes injustices dont un peuple ait été victime.

La Bourdonnaye ne termina pas le siège de la citadelle d'Anvers. Depuis l'entrée de l'armée en Belgique, Dumouriez avait demandé à Pache son rappel, et le ministre de la Guerre, après en avoir référé au Conseil exécutif, s'était enfin rendu aux instances du général en chef.

La Bourdonnaye affectait de ne point obéir aux ordres de Dumouriez, et pour la cohésion des opérations, rien n'était plus fâcheux. De plus, La Bourdonnaye, quoique gentilhomme breton d'attaches royalistes, affectait, comme nous l'avons dit, un jacobinisme exalté, dangereux même, qui pouvait indisposer les populations belges.

Miranda le remplaça. Le siège de la citadelle d'Anvers fut poussé avec vigueur et, le 28, le commandant autrichien, le colonel Malitor, mit bas les armes, avec treize cents hommes. La capitulation fut définitivement signée le 29. Les honneurs de la guerre furent accordés aux vaincus. Tous les boulets, fusils, munitions et matériel de guerre furent remis aux Français. De nombreux approvisionnements tombèrent également en leurs mains.

L'ancienne forteresse élevée par le duc d'Albe fut occupée par les soldats de la Liberté. Il y avait quatre bastions à cette forteresse, baptisés par le

féroce Espagnol des noms de Fernando, Toledo, Pachioto et d'Albe. Miranda substitua à ces noms ceux de Pétion, Mirabeau, Helvétius et Dumouriez.

*
* *

Conformément aux ordres de Dumouriez, Valence assiégeait Namur. Parti le 16 de Nivelles, il était le 19 au soir devant la place, après avoir eu un petit engagement près de Leuze-Longchamps avec les troupes de Beaulieu, qui se retirait. Dès le 19, il tira quelques coups de canon sur la ville, et le 20, au matin, il établit définitivement ses batteries. Le général Moitelle, commandant autrichien, disposait de trois mille hommes. A la sommation que Valence lui envoya ce jour-là, il répondit qu'il était prêt à évacuer la ville et à se retirer dans la citadelle, moyennant certaines conditions que Valence déclara inacceptables. Valence exigea la remise immédiate en sa possession de la porte de Fer. Après plusieurs jours passés en pourparlers, le commandant autrichien consentit à remettre les portes de la ville à Valence et à se retirer dans la citadelle, mais à peine les Français exécutaient-ils les termes de cette capitulation et prenaient-ils possession des ponts, que des coups de canon furent tirés sur eux de la citadelle. Valence s'éleva vigoureusement contre cette violation des engagements. Le général Moitelle, de

bonne ou de mauvaise foi, offrit de pendre les canonniers fautifs. Valence refusa noblement.

Rejoint par d'Harville, Valence activa le siège de la citadelle, qui se rendit enfin le 2 décembre. La garnison fut prisonnière de guerre.

* * *

Toujours retenu par les détails d'administration et par les multiples embarras que lui suscitait la routine tracassière et défiante des bureaux de la Guerre, Dumouriez resta jusqu'au 26 à Tirlemont.

Ce jour-là il marcha de Tirlemont à Saint-Trond, où il campa. Les Autrichiens faisaient, malgré leur faiblesse numérique, une belle retraite, disputant le terrain pied à pied. Le 27, sept à huit mille Autrichiens essayèrent de s'opposer à la marche de Dumouriez dans la position de Raucoux (1) et de Varoux, pour défendre Liége. Dumouriez résolut d'obliger les Autrichiens à abandonner cette position, sans effusion de sang. Le 27, au soir, il étendit son centre en face de la position des Impériaux et dirigea son aile gauche sur Herstal, et son aile droite vers Ans et Glain. Il enfermait ainsi les Autrichiens dans un demi-cercle étroit dont le centre se trouvait être Liége même.

(1) Rocourt.

Le 27, au matin, il eut soin, par de nombreux flanqueurs, de renseigner les Impériaux sur ses préparatifs d'enveloppement. La position de Raucoux n'était plus tenable; aussi, à la chute du jour, les Autrichiens dévalèrent vers la ville et repassèrent le fleuve, puis ils se retirèrent sur Herve.

Dumouriez resserra son cercle et le 28 au matin entra dans Liége. Son entrée fut triomphale. Liége était la ville de Belgique où les opinions démocratiques était les plus ardentes.

Immédiatement, Dumouriez prescrivit à Frécheville de s'avancer, par Spa et Stavelot, jusqu'à Malmedy, pour inquiéter les Impériaux. A droite, Stengel était parvenu à Robermont, et à gauche, Miacenzsky s'avança jusqu'à Dalem. Les Autrichiens ne tenaient plus que dans la petite ville de Herve, et, sauf le Luxembourg, toute la Belgique, au commencement de décembre, était conquise, et cette conquête n'avait pas demandé un mois. Dumouriez avait bien mérité de la République.

CHAPITRE IV

Embarras suscités à Dumouriez par le ministère de la Guerre et par la Convention au sujet des subsistances militaires.

Au début de la République française, tout général vaincu était emprisonné, et tout général vainqueur, loin d'être récompensé, devenait suspect. Dumouriez avait mérité, par Valmy d'abord, par Jemappes ensuite, la reconnaissance unanime de la nation française ; l'injustice et la méfiance qu'on lui montra remplirent son cœur d'amertume.

S'il avait vaincu avec des troupes manquant de tout, sans capotes, sans souliers, sans tentes, sans charrois, sans munitions parfois, on ne lui en tenait aucun compte, et ses justes réclamations à Pache étaient considérées comme antipatriotiques. Déjà, dans une lettre, écrite de Mons le 9 novembre directement au président de la Convention, Dumouriez s'en plaignait amèrement :

« Citoyen Président, disait-il, plus j'ai de succès contre les ennemis extérieurs, plus la colonne de

mes ennemis intérieurs doit se grossir. La méfiance est la pierre d'achoppement des républiques, et plus un citoyen est en évidence, plus ses sentiments, ses opinions et sa conduite doivent être connus de ses concitoyens. »

Dumouriez donnait ensuite copie de la lettre qu'il avait écrite au ministre le 30 octobre. Dans cette lettre il offrait sa démission, aussitôt la guerre finie, pour prouver qu'il ne fallait pas craindre de voir en lui un dictateur. Dumouriez prévenait ainsi toutes les craintes, et il avait le droit d'espérer être soutenu par le gouvernement dans ses efforts patriotiques, mais le gouvernement était déjà à la merci des démagogues sanguinaires et des folliculaires en démence.

Dumouriez avait trois commissaires-ordonnateurs à l'armée du Nord : Malus, Petit-Jean et d'Espagnac; ce dernier moins honnête que les deux premiers, mais plus habile. Le général en chef estimait surtout Malus, en qui il avait placé toute sa confiance. Affable, conciliant, Malus avait réussi, jusqu'alors, à faire vivre l'armée, en passant des marchés avec les Belges dans les meilleures conditions. La tâche n'était pas facile quand on pense que lorsque Dumouriez arriva à Bruxelles, le trésor de l'armée s'élevait, en tout et pour tout, à 15,000 livres! Les Belges acceptaient alors les assignats, mais Dumouriez aurait voulu les payer en numéraire.

Payés en assignats, les marchés étaient parfois passés à des prix assez élevés; mais enfin, on avait des approvisionnements, insuffisants certainement, mais qui faisaient vivre les soldats tant bien que mal. Cependant, à Paris, on accusait Malus, Petit-Jean et d'Espagnac de prévarication et l'on était bien près d'accuser Dumouriez lui-même. La question des subsistances militaires provoqua de longues discussions à la Convention, et ces discussions aboutirent à la suppression complète des anciennes administrations des subsistances militaires et à leur remplacement par une commission spéciale, que l'on appela le « Comité des Achats ». Ce Comité avait seul le droit d'acheter tout ce qui était nécessaire aux armées, les généraux se voyaient enlever toute participation directe dans la subsistance de leurs soldats.

Transformer brutalement un système et le remplacer par un autre, en pleine guerre, était insensé. Cambon fut le créateur du « Comité des Achats », et sans doute il croyait bien faire; mais il fut la cause de la grande misère, de l'épouvantable misère qui accabla les soldats ; de la désertion inévitable qui suivit cette misère, et du mécontentement légitime que les meilleurs généraux éprouvèrent. N'oublions pas qu'une proclamation du gouvernement français avait ordonné aux soldats de ne point déposer les armes avant que l'ennemi

n'eût repassé le Rhin, de la Hollande à la Suisse, et il est bon de comparer cette proclamation à la mesure qui privait les armées de tous moyens de subsistance. « Il faut vaincre, » disait Paris, mais Paris retirait les moyens de vaincre. Nous ne craignons pas de dire, qu'en ce moment-là, le vrai mérite, le patriotisme ardent, existait plus dans l'âme des généraux de la République que dans l'esprit maladif et fiévreux des tristes tribuns populaires.

Dumouriez protesta violemment contre cette mesure néfaste, et protesta souvent. Dans une lettre écrite de Saint-Trond, le 23 novembre, Dumouriez se plaint de l'arrestation de d'Espagnac, qui a contribué à faire vivre l'armée. Il demande encore à être chargé seul de l'approvisionnement des soldats, puisque le gouvernement, malgré ses réclamations, ne l'a pas aidé.

« Nous sommes dénués de tout, dit-il, nous vivons au jour le jour, et si le courage des Français n'était pas au-dessus de tout, il y a longtemps que la campagne serait finie ! »

A la fin de novembre, le « Comité des Achats » fonctionnait déjà ; il nomma deux personnages chargés de faire les « opérations » pour les subsistances de l'armée du Nord. Ceux-ci, Pick et Mosselman, essayèrent d'abord, avec l'autorisation du pouvoir exécutif, d'exporter des blés de Belgique en France au lieu de fournir des vivres à

l'armée !... C'était tout le contraire de leur mission !

La lettre suivante, envoyée de Liége le 2 décembre par Dumouriez à Pache, explique toute la situation :

« Vous n'aviez certainement pas reçu mes lettres, citoyen ministre, disait Dumouriez, lorsque vous m'avez écrit celle du 24. Comment est-il possible que, dans le moment où l'on provoque la Convention nationale à prendre des précautions pour que je ne me mêle en rien des subsistances de l'armée que je commande, vous me chargiez d'obtenir des magistrats les passeports nécessaires pour exporter des grains de la Belgique ? Je me garderai bien de me charger d'une pareille mission ; elle est injuste, impolitique, inexécutable, et je partagerais la haine que toute la Belgique a conçue pour les préposés de ce que vous appelez le « Comité des Achats », et de ce que j'appelle, moi, une société d'accapareurs. J'ai reçu aujourd'hui, pour la première fois, les nommés Pick et Mosselman ; ils ont commencé par me dire que la seule opinion où l'on était en Flandre et en Brabant, qu'ils achetaient de la part d'une Compagnie française, pour exporter, les avait mis dans le plus grand danger d'être pendus ; qu'en conséquence, ils se trouvent trop heureux d'avoir reçu un courrier du 26, qui révoque l'ordre d'exportation. J'ai bien jugé que ma lettre au président de

la Convention nationale avait déjà fait quelque effet; mais elle n'a pas encore produit tout celui que j'espère, qui sera de détruire entièrement le privilège du « Comité des Achats ».

» Je ne conçois pas, citoyen ministre, comment vous avez cru, par vos lettres du 11 et du 24, pouvoir me prouver que *le monopole sur l'achat des grains puisse en établir le prix à meilleur marché que la liberté et la concurrence.* Quand même cela serait, il serait très immoral à nous d'employer ce moyen odieux et tyrannique. Je conçois encore moins comment vous pouvez vous déterminer à faire venir à grands frais des farines de France, plutôt que de tenir des marchés qui assurent le service, pendant que j'ignore encore quand les farines pourront arriver, et qu'en attendant l'armée manque de pain! C'est ainsi qu'une compagnie exclusive pourra faire des gains immenses en faisant voyager des grains du nord au sud et en les renvoyant du sud au nord!

» Les nommés Pick et Mosselman m'ont encore dit formellement que la condition de leur marché était de ne fournir des farines à l'armée qu'à partir du 1er janvier, et qu'en conséquence, à présent, ils n'avaient que des grains, point de farines. Comment, citoyen ministre, ne pouvant sans doute pas ignorer les conditions de ce marché, avez-vous permis qu'on s'emparât des caisses des différentes régies, qu'on rompît les marchés qui nous auraient

au moins menés jusqu'au 1er janvier, au risque de faire mourir de faim la brave armée, en me mettant dans l'impossibilité absolue d'avancer plus loin et de vivre où je suis? Pourquoi cette saisie de vivres de la régie s'est-elle partiellement étendue sur la régie des fourrages? Pourquoi le citoyen Boyer, régisseur de cette partie, est-il rappelé après avoir rendu les services les plus importants en Champagne, services dont j'ai fait de justes éloges à la barre de la Convention nationale?

» Il résulte de cette saisie des caisses, de cette prohibition d'achat de la part des régisseurs, qu'hier la livraison de fourrage aurait manqué à tous les chevaux de l'armée, si, par un hasard heureux, une patrouille à cheval n'avait pas saisi, sur la Meuse, deux bateaux de fourrages que les Autrichiens tâchaient de sauver à Maestricht. Mais demain nous ne saurons comment faire vivre les chevaux, si les acquisitions que j'ai fait faire dans le pays, et que le zèle des Liégeois pourra rendre efficaces, ne nous fournissent pas du foin, de l'avoine et de la paille dont nous manquerons absolument.

» L'article du numéraire est encore plus effrayant. Je vous envoie des bordereaux de la caisse, dans laquelle il ne reste pas 3,000 livres, et la solde est due à toute l'armée. Je n'ai trouvé qu'un moyen pour me procurer 170,000 livres à peu près. C'est un emprunt sur les neuf chapitres

de la ville de Liége; mais vous remarquerez que, sur ces 170,000 livres, il faut nécessairement que le commissaire-ordonnateur, que vous m'avez donné, et qui est fort étonné d'être obligé de se livrer, dans une circonstance aussi critique, à des fonctions dont il ne comprend pas les premiers éléments, commence par prélever les avances nécessaires pour le service des vivres, fourrages et hôpitaux; après quoi, il ne restera rien pour la solde des troupes. Le commissaire-ordonnateur fait cet emprunt par mon ordre, malgré la défense expresse que vous lui avez donnée de faire ni emprunt ni marché.

» C'est ainsi, citoyen ministre, que, contre les intentions du citoyen Cambon, je me trouve obligé d'être l'emprunteur et l'approvisionneur de l'armée que je commande; c'est ainsi que cette armée se trouve sans pain, sans fourrages et sans argent. Jugez quelle doit être mon indignation, quand je vois que tous les objets sont présentés faussement à la Convention nationale; quand je vois l'administration totalement désorganisée et remplacée par des hommes qui reconnaissent eux-mêmes leur incapacité et leur impossibilité de faire le bien; quand je vois enfin tous mes plans arrêtés, quand je vois l'armée manquant de tout et victime de l'imprévoyance et de l'avarice; quand je vois ma campagne peut-être manquée et ma réputation attaquée par des hommes coupables ou par d'au-

tres trompés. Ne soyez pas étonné, citoyen ministre, que pour rétablir la vérité de ma position, et faire connaître l'imprévoyance ou la méchanceté de ceux qui me mettent dans tous ces embarras, j'adresse à la Convention nationale une copie des dépêches que je vous enverrai, jusqu'à ce que cet état de choses soit changé ; ne soyez pas étonné non plus que je donne ma démission, si ce changement ne s'opère sous huit jours. Toute la nation sait que je ne crains pas la responsabilité sur ce qui m'est personnel ; mais elle m'approuvera de ne pas me charger de la responsabilité d'autrui !

» *Le Général en chef*
de l'armée de la Belgique :
» DUMOURIEZ. »

Déjà, Westerman, l'ami de Santerre, Westerman, qui ne pouvait être suspecté de tiédeur patriotique, s'était fait l'écho des plaintes de Dumouriez et de l'armée. Nous citerons la fin d'une lettre qu'il écrivait à la Convention, le 30 novembre, dans laquelle il faisait d'abord l'éloge de l'armée :

« Mais, tandis que ces braves soldats combattent pour la Liberté, tandis que leur général d'armée veille à la sûreté de tous, il est arrêté dans sa marche à chaque pas par les lenteurs qu'il éprouve dans les fournitures de tout genre, dans le

numéraire même pour la paie du soldat. Il semble qu'un génie secret, jaloux de sa gloire, fait naître toutes ces lenteurs, pour lui faire perdre, si l'on pouvait, la confiance de l'armée et le fruit de ses victoires. Si Dumouriez n'avait pas manqué de numéraire et d'approvisionnements, j'ose le dire avec assurance, l'armée autrichienne serait entièrement défaite. Notre armée s'est trouvée sans fonds à Mons; le payeur était resté avec 15 livres en assignats dans sa caisse. J'ai ramassé, pour les besoins pressants, une somme de 400,000 livres, dans plusieurs maisons et dans plusieurs bourses, laquelle somme n'a pas encore été remboursée. Je dépose au bureau la pièce qui justifie ce fait; le 26 de ce mois, le payeur de l'armée est resté avec 10,000 livres en caisse, et le 27 on devait faire le prêt aux soldats. Le général avait trouvé à Bruxelles un emprunt de 300,000 livres, somme qui n'a plus été comptée à la nouvelle que la trésorerie nationale avait refusé d'acquitter les sommes tirées par le général sur elle, de sorte que je ne sais si l'on s'est tiré d'affaires...

» Vous êtes trop justes, législateurs, achevait Westerman, pour rester indifférents sur les besoins des braves soldats qui, chaque jour, versent leur sang pour la défense de la Patrie, et qui, dans la nuit obscure, au coin d'une forêt, exposés à toutes les intempéries de la saison, protègent le sommeil tranquille de leurs concitoyens. Venez

promptement à leur secours, et chaque jour vous verrez augmenter vos victoires !... »

C'est à la suite de cette lettre de Westerman et de la lettre de Dumouriez que nous avons reproduite plus haut, que Camus, Lacroix, Gossuin, Dubois Crancé et Danton furent nommés commissaires de la Convention à l'armée de Belgique. Ils devaient aller vérifier sur place les faits énoncés : nous verrons ces commissaires à l'œuvre.



LIVRE QUATRIÈME

Essai d'organisation d'une République belgique

CHAPITRE PREMIER

Instructions spéciales données par Dumouriez à ses lieutenants au sujet de l'organisation première de la Belgique libérée. — Les élections des magistrats provisoires : ces élections à Tournai et à Mons.

Avant de quitter Valenciennes, Dumouriez avait adressé à chacun des généraux commandant les différents corps de l'armée de Belgique, les instructions particulières suivantes :

« Le général..., dès qu'il entrera sur le territoire de la Belgique, fera afficher le manifeste que je lui ai envoyé et il en donnera connaissance au peuple.

» Dès qu'il entrera dans l'une des villes de la Belgique, il assemblera le peuple sur la place publique et lui déclarera, de la part de la Répu-

blique française, que non seulement le peuple est libre et dégagé de l'esclavage de la maison d'Autriche, mais que, par le droit imprescriptible de la nature, c'est lui, peuple, qui est le souverain. Il lui dira que, pour pouvoir traiter de ses intérêts avec les généraux français, il faut élire sur-le-champ des magistrats et administrateurs, par la voie du scrutin, dans les villes ainsi que dans tous les villages et bourgs du ressort.

» Le général annoncera en même temps au peuple que ni la République française, ni les généraux qui commandent ses armées, ne se mêleront en rien d'ordonner ou même d'influencer la forme du gouvernement, ni la constitution politique que voudront adopter séparément ou ensemble les provinces belges, lorsque le peuple belge commencera à user de son droit de souverain.

» En attendant que la Constitution politique et la forme du gouvernement soient fixées par la nation belge, le général annoncera au peuple que les impositions et contributions continueront à être levées dans la même forme et sur les mêmes proportions, au nom du souverain qui sera le peuple, pour qu'aucun service militaire ou d'administration ne puisse manquer : mais au lieu que ces fonds publics soient versés dans les mains des barbares et insatiables Autrichiens, le peuple tirera des administrateurs de son propre sein pour gérer ces fonds publics avec sagesse et économie,

et pour les appliquer surtout à la formation d'une armée nationale, en suivant à cet égard les conseils des généraux français, qui ne veulent avoir aucun maniement de ces fonds, mais qui, d'après leur expérience et d'après l'intérêt qu'ils ont à renforcer les corps qu'ils commandent avec des troupes belges, doivent mériter justement la confiance de la nation belge.

» Le général annoncera au peuple que les Français entrent en Belgique comme des alliés et des frères, qu'ainsi il ne doute pas que le peuple souverain ne s'empresse à fournir tout ce qui sera nécessaire aux armées, comme voitures et effets d'habillement ou de campement, comestibles, logement, chauffage, établissement d'hôpitaux et tous autres objets nécessaires, d'après la réquisition des généraux ou commissaires des guerres, pour établir la comptabilité respective entre deux nations alliées.

» Si, malheureusement, quelque province, ville, bourg ou village, était assez avili par l'esclavage pour ne pas saisir avec enthousiasme la liberté que les Français veulent établir chez leurs voisins d'après leurs longues et vaines réclamations, et d'après les efforts malheureux qu'ont faits les Belges pour conquérir cette liberté; si quelque partie de la Belgique est assez abrutie pour ne pas sentir l'avantage et la majesté de la souveraineté dans le moment où les Français emploient leurs

armes aussi victorieuses que justes pour faire ce présent céleste aux Belges, le général annoncera à cette province, à cette ville, à ce bourg ou à ce village qu'ils seront traités comme les vils esclaves de la maison d'Autriche et que les armées de la République, pour se venger des atrocités commises par les féroces soldats de ce féroce despote, mettront les villes en cendres et lèveront des contributions qui feront souvenir longtemps de leur passage.

» Vraisemblablement, aucun général français ne sera dans le cas de menacer d'une pareille exécution, et encore moins d'en venir à ces extrémités. Le peuple belge a l'âme trop élevée, et soupire trop longtemps après la liberté pour ne pas rentrer, avec énergie et empressement, dans tous les droits que la nature donne à tous les hommes réunis en société, et dont l'ignorance a seule fait perdre l'usage.

» Quant aux troupes autrichiennes, chacun des généraux français les traitera avec humanité, quand elles seront prisonnières de guerre ; mais s'il arrive qu'un corps d'armée ou un détachement prétende résister dans une ville ou dans un château, le général le fera sommer de se rendre dans un temps prescrit, sous peine d'être passé au fil de l'épée s'il outrepasse ce terme; et, en cas de résistance, il exécutera rigoureusement cette sommation.

» Quant aux émigrés pris les armes à la main, ils seront jugés dans les vingt-quatre heures, d'après le décret, et punis de mort par l'exécuteur des hautes œuvres de la ville la plus proche. »

Ces instructions étaient claires et précises et indiquaient à chaque général la marche à suivre. C'est d'accord avec le Conseil exécutif et avec les principaux membres de la Convention que Dumouriez les avait élaborées pendant son séjour à Paris.

La Belgique serait déclarée libre sous la protection des armées françaises. Elle choisirait elle-même, disait Dumouriez, le genre de gouvernement qui lui plairait le mieux. Cette liberté était plus apparente que réelle, car ce gouvernement devait être conforme aux idées démocratiques et républicaines de la nation émancipatrice, *et nul ne pouvait s'opposer à ce que cela fût ainsi*. Relisons cette phrase : « Si quelque partie de la Belgique est assez abrutie (le mot est énergique) pour..., etc. », et nous voyons clairement que la République française ne tolérerait plus qu'une seule opinion en Belgique, celle qui était favorable à ses principes et à elle-même. Mais en pouvait-il être autrement? La guerre que la France avait déclarée à l'Autriche était une guerre implacable, et la France ne pouvait tolérer des partisans de l'Empire dans les pays qu'elle émancipait. N'oublions pas non plus que les neuf dixièmes des

Belges, aussi bien les statistes que les démocrates, avaient appelé les Français chez eux : n'oublions pas leur insistance, leurs prières, leurs supplications même !

Devons-nous nous étonner alors des instructions données par Dumouriez aux généraux? Instructions qui furent facilement comprises et admises par les Belges. Si elles avaient été, quelques semaines après, appliquées à la lettre et respectées par la Convention, l'annexion de la Belgique à la France se serait faite par la force des choses.

*
* *

Conformément au plan adopté, Dumouriez, à peine entré dans Mons, prit des mesures pour procéder, le plus tôt possible, à l'élection des magistrats. Les membres du Comité révolutionnaire lui soumirent la proclamation suivante, qu'il adopta et qui fut affichée, dès le 8 au matin, sur les murs de la ville :

« Aux citoyens de la ville libre de Mons :

» Les Belges ont eu le courage de lever l'étendard de la liberté belgique en France. Ils se sont armés, ils ont aidé à établir la liberté opprimée dans les Pays-Bas. Vous commencez à goûter déjà tous les bienfaits qu'elle vous procure. Pour la conserver, citoyens, il faut employer tous les

moyens que les droits imprescriptibles et inaltérables de l'homme vous suggèrent, pour qu'aucune espèce de tyrannie aristocratique ne vienne l'étouffer dans son berceau. Les moyens les plus propres et les plus indispensables pour déjouer toutes les cabales, toutes les intrigues, sont que vous vous assembliez sans délai dans le jour même, pour élire, à la place de vos anciens tyrans, des administrateurs provisoires pour gérer les intérêts de votre province. Il faut, pour votre honneur, que vous choisissiez, citoyens, de ces hommes intègres, de ces hommes purs et fermes qui n'ont jamais su plier leur tête républicaine sous un joug despotique, de ces hommes dont la vie entière ne vous offre qu'un tableau de vertus civiques.

» Rendez-vous donc aujourd'hui, le 8 novembre 1792, première année de la République belgique, à trois heures de l'après-midi, à l'église Sainte-Waudru, vous tous, citoyens, qui avez atteint l'âge de vingt-un ans, de quelque rang, de quelque fortune, quelle que soit votre profession, puisque la nature nous a tous rendus égaux, pour choisir vos représentants provisoires. Ceux que vous honorerez d'une confiance qu'ils auront méritée s'en rendront dignes par leurs talents, leur zèle, leur activité à servir la cause de la République belgique. Fait dans la ville de Mons, ce 8 novembre 1792, première année de la liberté belgique. »

Dès la veille, grâce à l'activité inlassable des

membres du Comité révolutionnaire, une société des *Amis de la Liberté et de l'Egalité* s'était installée et avait élu son président et ses secrétaires. Dumouriez en inaugura, le 7 au soir, la première séance. Le président lui adressa les paroles suivantes :

« Citoyen général, vous avez donné tant de preuves de vos vertus civiques, de vos talents diplomatiques et militaires, que toutes vos actions en font l'éloge. Vous avez déclaré la guerre à notre tyran, comme ministre. Vous l'avez battu, terrassé, comme général en chef des armées de la République française et des Pays-Bas. Vous nous apportiez le bonheur, en détruisant chez nous la tyrannie monarchique et aristocratique. Soutenez votre ouvrage, soyez le libérateur, l'appui des *Amis de la Liberté et de l'Egalité* de la Belgique; ce grand bienfait sera la douce récompense d'un citoyen tel que vous.

» Recevez de nous le bonnet rouge, comme gage de nos sentiments républicains. »

Dumouriez répondit :

« Citoyen président, et vous mes frères, il est bien doux pour moi de me trouver à l'ouverture de la première séance publique de votre Société des « Amis de la Liberté et de l'Egalité », la première établie en Belgique. Il était réservé à la ville de Mons de donner cet exemple à tous les citoyens des Pays-Bas, qui, par leur empressement à le

suivre, confondront les vils intrigants qui osaient calomnier le peuple belgique en soutenant qu'il n'était pas encore mûr pour la liberté

» Pour moi, braves citoyens, dévoué sans réserves à la cause sublime des peuples, rien ne pourra changer mes sentiments : j'accepte avec reconnaissance la couronne civique que vous voulez bien me déférer; offerte par des frères, par des amis imperturbables des droits éternels du peuple, elle est d'un prix infini : les couronnes des despotes doivent s'abattre devant elle! »

Le 8, à 3 heures de l'après-midi, l'église Sainte-Waudru était noire de monde. L'assistance était animée et confiante. Trente administrateurs provisoires furent nommés et ils entrèrent aussitôt en fonctions, fonctions qu'ils inaugurèrent par la proclamation suivante :

« Au nom du Peuple souverain,

» Nous déclarons, à la face du ciel et de la terre, que tous les liens qui nous attachaient à la Maison d'Autriche sont rompus. Nous jurons de ne plus les renouer et de ne reconnaître en qui que ce soit aucun droit à la souveraineté de la Belgique; car nous voulons rentrer dans nos droits primitifs, imprescriptibles et inaliénables.

» Tout pouvoir émanant essentiellement du peuple, nous déclarons que le corps des Etats,

toute judicature supérieure et subalterne, cessent, d'autant qu'ils n'ont pas été constitués par le peuple, leur défendant expressément, en son nom, d'exercer aucune fonction, sous peine d'être poursuivis comme usurpateurs du pouvoir souverain. »

Les magistrats provisoires ajoutaient que les séances du Conseil administratif seraient publiques, ce qui était la plus sûre garantie pour le peuple, et qu'ils allaient travailler au bonheur de la *République belgique.* Ils engageaient ensuite les citoyens à s'armer et à se joindre aux soldats de la République française pour établir la nouvelle forme de gouvernement dans tout le pays.

Cet appel aux armes fut entendu. De nombreux jeunes gens allèrent grossir les rangs de la légion belge.

La République belgique était donc proclamée à Mons. Tournai suivit bientôt l'exemple de Mons.

*
* *

A Tournai, le peuple fut convoqué le 12 novembre et se réunit dans la vieille cathédrale. Vingt administrateurs furent élus, sous le nom d'*administrateurs provisoires des Droits du peuple souverain de Tournay et de ses districts.* Les secrétaires furent Hayoit et Chaffaut. A 6 heures, les administrateurs se rendirent à l'*Hôtel de la Petite-Nef*, où ils trouvèrent les deux députés du

Comité révolutionnaire de Paris, Balsa et Digneffe. Le peuple vint chercher ses élus et les conduisit en grand enthousiasme à la Maison commune, où ils prirent la place des anciens magistrats et où l'on proclama la République belgique.

Dès le lendemain, les administrateurs tinrent leur première séance. Et le général Omoran, officier français désigné par Dumouriez pour commander la ville, vint les féliciter au nom de la République française et du général en chef.

CHAPITRE II

Les élections des administrateurs provisoires à Bruxelles et dans le reste du pays.

Dumouriez resta cinq jours à Bruxelles, du 14 au 19 novembre, arrêté bien plus par les embarras dans lesquels il se trouvait au sujet des approvisionnements de l'armée que par les détails de l'installation des magistrats.

Dès le 14, dans l'après-midi, le manifeste au peuple belge était affiché dans toute la ville. Dumouriez avait appelé le général Moreton aux fonctions de commandant militaire du Brabant, et le général Berneron à celles de commandant supérieur à Bruxelles. C'étaient deux hommes dévoués sur lesquels il pouvait compter.

Dumouriez fit ensuite connaître les intentions du gouvernement de la République, conformément aux instructions particulières que nous avons reproduites.

Quelques citoyens, anciens statistes purs, se

rendirent auprès de Dumouriez pour lui demander d'établir l'état des choses existant avant les réformes de Joseph II et de réinstaller les États et le clergé dans toute leur puissance. C'était une démarche insensée. Naturellement, Dumouriez refusa, mais il ne sévit pas contre les auteurs de la proposition.

Le lendemain, 15, Balsa et Digneffe arrivèrent de Tournai et rassemblèrent les différents membres du Comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois unis qui avaient suivi les armées de Dumouriez. Un repas fraternel eut lieu à l'*Hôtel du Prince de Galles*, rue de la Loi. Repas modeste, mais enthousiaste. La délivrance de Bruxelles fut acclamée. La formation d'un club et la création d'un journal révolutionnaire furent décidées.

Balsa déclina la présidence de ce club, que d'Espagnac, encore en fonctions à ce moment, accepta provisoirement. Le jour même, le club compta cent cinquante membres et tint sa première séance, qui se termina par le chant de la *Marseillaise*. Le lendemain, de nombreux citoyens vinrent s'inscrire comme membres du club, et le 17, acclamés par une foule passionnée, tous les membres se rendirent en corps à la Grand'Place, où ils plantèrent un arbre de la Liberté.

Dumouriez, le 17, au soir, honora de sa présence la séance du club, où plus de quatre cents citoyens étaient réunis. Il y fut acclamé.

Nous citerons le passage du procès-verbal de cette séance, relatif à la réception de Dumouriez :

« Pendant la discussion, le général Dumouriez entre : il prend place à la droite du président qui le harangue : le citoyen général Dumouriez lui répond par un discours énergiquement fraternel sur la liberté et l'égalité, où il prouve qu'il n'existe qu'une seule vraie corporation, l'univers entier, composé d'hommes libres ; que toute autre corporation, sous quelque dénomination qu'elle puisse être, de prêtres, de nobles, d'États, etc., est abolie dans le règne de la liberté ; que toute autorité qui n'est pas créée par le peuple souverain, par sa volonté libre et spontanée, pour le représenter dans l'exercice de ses droits de souveraineté, est despote. Il a terminé ce discours en invitant les Belges à se prémunir contre le présent funeste et trompeur que Christine leur a fait en fuyant, de leur rendre leur antique Constitution, qui est et sera toujours le pacte d'un peuple esclave avec un despote. Ce discours a été souvent interrompu par les applaudissements les plus vifs et couronné par le serment de mourir en défendant les principes qu'il contient, la *Liberté*, l'*Égalité* ou la *Mort*.

» Sur la motion du citoyen Balsa, pour l'impression du discours du président et de la réponse du général Dumouriez, l'impression en a été arrêtée. Il s'est passé une scène attendrissante : le général Dumouriez présente à la Société, pour être admis

dans son sein, le valeureux Jean-Baptiste Renard, ci-devant son valet de chambre, et actuellement capitaine des gardes nationales et son aide de camp. Le général, en recevant, par une acclamation générale, l'adoption de la Société sur une proposition aussi agréable, a confirmé les grands principes d'égalité en donnant, au nom de la Société, l'accolade de fraternité à Baptiste, et il a prouvé qu'il n'y a plus d'intervalle entre les hommes. Le brave citoyen Baptiste, ayant reçu de la Convention nationale une épée, sur la lame de laquelle est gravé qu'elle est la récompense de sa valeur, le général s'est fait un plaisir de la montrer à l'assemblée, avec son inscription.

» Le président présente le citoyen Bourdon, et fait la motion que tous les officiers de l'armée soient admis membres de la Société. Le citoyen lieutenant-général Rosières en fait la demande pour toute l'armée *(adopté)*. Le président demande mention honorable au procès-verbal de la motion du citoyen Rosières *(arrêté)*.

» Le général Dumouriez fait la lecture d'un pamphlet trouvé sous son chapeau. La Société arrête, sur la motion du citoyen Rosières, que ce phamphlet méprisable soit brûlé, ce qui a été exécuté à l'instant.

» La Société, en suite de la motion du président, arrête que les gendarmes nationaux soient admis membres de la Société. Le président fait lecture

de la lettre du citoyen l'Ecuyer, leur chef, par laquelle il assure la Société que lui et la troupe qu'il commande maintiendront la sécurité et la tranquillité dans la ville, afin que les malveillants ne troublent point les travaux ni les séances de la Société, et que, s'il s'en trouvait un dans ce cas, quel qu'il fût, noble, état ou autre, en attendant qu'il y ait un tribunal légal établi par le peuple souverain, il le fera promener par la ville, à la queue d'un cheval de gendarme et coiffé d'une paire d'oreilles d'âne.

» Le citoyen Balsa fait la motion de faire imprimer et afficher, dans les deux langues, la lettre du citoyen l'Ecuyer. La motion est arrêtée à l'unanimité.

» Le citoyen l'Ecuyer et tous les gendarmes jurent de maintenir l'égalité, la liberté et la fraternité. Leur serment est reçu par le président, au nom de la Société.

» La Société arrête par acclamations qu'elle accompagnera en corps le général Dumouriez jusqu'en la salle de spectacle, où il est attendu pour la représentation de *Guillaume Tell*, tragédie... »

Le pamphlet trouvé dans le chapeau de Dumouriez prouve qu'il y avait de l'opposition. Les statistes purs étaient nombreux. Certains d'entre eux voulurent arborer les anciennes couleurs brabançonnes, mais un arrêté de Moreton défendit toutes autres couleurs que les couleurs françaises. On

pourrait ergoter longtemps sur cet arrêté, mais les couleurs françaises représentaient la liberté et autoriser d'autres couleurs, c'était les autoriser toutes.

A la fin de cette séance du club, séance que nous venons de reproduire en partie, il fut décidé que le peuple serait invité à procéder le lendemain 18 à l'élection des représentants provisoires, en l'église Sainte-Gudule, à 2 heures.

Le 18, au matin, plusieurs membres de la Société, désignés à cet effet, parcoururent la ville en lisant au peuple la convocation suivante, qu'ils affichèrent aux principaux carrefours.

« *La Liberté ou la mort !*

» Les amis de la liberté et de l'égalité, et de la souveraineté du peuple sont invités à se rendre aujourd'hui en l'église Sainte-Gudule, à 2 heures de l'après-midi, pour y rentrer dans l'exercice de leurs droits et procéder à la nomination de leurs représentants provisoires. »

A 2 heures, l'église était bondée. De nombreux soldats se mêlaient aux citoyens, mais la plupart faisaient partie des troupes belges au service de la République. Autour de l'église, un grand déploiement de forces s'étendait. On a fait un grief aux Français de cet appareil militaire; cependant ils ne faisaient qu'exécuter le programme qu'ils avaient clairement ct pleinement annoncé aux Belges.

Il y eut, du reste, de la part des statistes mêlés à la foule, quelque opposition rapidement étouffée.

Après un discours de Balsa, on procéda à l'élection. Voici les noms des quatre-vingts citoyens qui furent élus représentants provisoires :

Edouard Walckiers; Balsa, avocat; Torfs, avocat; Stroobants, curé de Sainte-Catherine; D'Aubremez, aîné; Sandelin, avocat; le curé du Finistère; Jacobs, ardoisier; Deneck, tanneur; Foubert, avocat; Gruyer, receveur; Poringo, avocat; J.-J. Chapel, père; Saint-Remy, comte; Verlooy, avocat; Charles Dupré, doyen; Goossens, plafonneur; Herbiniaux, chirurgien; T.-F. Sironval, banquier; duc d'Arenberg, aîné; Van Mons, avocat; Jos. Lequimme, père; J. Simon, père; duc d'Ursel; Thielens, avocat; Maerinckx, avocat; H. Seghers, négociant; Claeyssens, apothicaire; Michiels, aîné, négociant; Sisco; Withouck, conseiller; Peters, médecin; Douray, procureur; L. Yernaux, caissier ; J. B. Weemaels, négociant; G. Chapel, fabricant; Nicolle, marchand; Libotton, avocat; Schuermans, étaimier; J. Janssens, sculpteur; Niesse, négociant; Vanderstraeten, boulanger; Pitet, chaudronnier; Franolet, rentier; Rosières, général; D'Outrepont, avocat; A.-J. Goffin, négociant; Bruickx, brasseur ; C.-A. Deraet; G. Van der Borcht, négociant; Jacobs, médecin; J. Annemans, fils, batelier ; Schuermans,

boulanger ; Dotrenge, fils, avocat ; comte Cornet de Grez ; H. Millé ; Van den Berghen, épicier ; J.-B. Emmerechts, notaire ; Mertens, curé de Saint-Nicolas ; Van Gaveren, savonnier ; Walhiers ; de Gammerages ; Van Halewyck ; Rosiers, cabaretier ; J.-B. Moris, marchand ; A.-J. Frison ; Vandersteen, père, horloger ; Teemen, négociant ; Fréd. Van Hoeter, négociant ; Guérault, mathématicien ; Cobus, avocat ; Michiels, cadet, arpenteur ; Gilson-Bédinger, négociant ; De Brou, marchand de dentelles ; J.-B. de Wleeschouwer, marchand ; Lamotte, caissier ; A.-J. De Lafontaine, négociant ; Boschaert, greffier ; J. Van Essche, batelier ; Angelot, tapissier ; J.-D. Digneffe.

Liste imposante, où nous retrouvons quelques noms des signataires de la protestation du 15 mars 1790. Ces courageux citoyens continuaient à lutter d'une façon inlassable pour l'émancipation de leur patrie. Liste complète, où tous les métiers et où toutes les classes de la société, jusqu'aux nobles et aux prêtres, étaient représentés. Tous, citoyens éclairés, patriotes ardents, que certains historiens, belges pourtant, n'ont pas craint de critiquer et même de mépriser, parce que ces hommes intelligents préféraient la liberté civile à la tutelle religieuse.

Ainsi fut formée l' « Assemblée des représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles ».

*
* *

Le lendemain 19, les représentants provisoires se réunirent à l'*Hôtel du Prince de Galles*, et de là se rendirent à l'hôtel de ville, où Dumouriez les attendait. Le général en chef avait voulu donner quelque solennité à cette inauguration. La Grand'-Place était remplie de troupes qui présentèrent les armes aux députés. Les clairons sonnèrent et les tambours firent retentir quelques roulements d'honneur.

Dumouriez, entouré de son état-major, reçut les députés à l'entrée de l'hôtel de ville, puis les précéda dans l'antique édifice communal où il les installa. Balsa avait été nommé président provisoire. Dumouriez lui donna l'accolade, puis prononça un discours dans lequel il conjurait les Belges de ne faire plus qu'une seule nation libre ; aucune distinction ne pouvait plus avoir lieu entre les différents habitants de la Belgique. « Que le nom belge, dit-il, soit désormais le seul nom connu dans ce pays, que les noms de Liégeois, d'Hennuyers, de Flamands, de Brabançons, de Namurois, de Tournaisiens s'oublient à jamais. Ne formez qu'un peuple de frères sous une même dénomination !!! »

Les représentants provisoires prêtèrent alors serment et Balsa fut confirmé dans ses fonctions

de président. Dumouriez se retira ensuite, les laissant à leurs travaux.

Cependant, quelques fanatiques, excités par des moines, quelques statistes enragés parcoururent la ville et essayèrent de se rassembler dans les églises pour protester contre l'élection et l'installation des représentants provisoires. Dumouriez, pour permettre à ceux-ci de poursuivre leur œuvre émancipatrice en toute liberté, prit un arrêté rendu nécessaire par les circonstances. Il n'y avait pas à hésiter, on ne pouvait tolérer d'opposition pendant la période de gestation de la nouvelle république. Toute timidité pouvait être fatale à la Liberté.

Dumouriez défendit aux citoyens de s'assembler, dans quelque lieu que ce soit, sans la permission écrite des représentants provisoires. Il prescrivit ensuite à tous les habitants d'être rentrés dans leur maison à 10 heures, et d'éclairer les maisons avec quatre chandelles, afin que les patrouilles qui devaient parcourir la ville pussent surveiller exactement tout ce qui se passait.

On a crié à la tyrannie. Cependant Dumouriez était dans son rôle et il ne faisait qu'exécuter le programme qu'il avait fait connaître à tous les Belges dès son entrée dans le pays. Ses actes étaient conformes à son manifeste et à sa déclaration.

Le 20, les représentants se réunirent et formèrent leurs comités. Puis, par acclamation, la ville de Bruxelles fut déclarée solennellement

libre et indépendante, et l'on décida que la proclamation suivante serait affichée dans toute la ville :

« Nous déclarons à la face du ciel et de la terre que tous les liens qui nous attachaient à la Maison d'Autriche sont brisés ; nous jurons de ne plus les renouer, et de ne reconnaître en qui que ce soit aucun droit à la souveraineté de la Belgique que dans le peuple même ; car nous sommes rentrés dans nos droits primitifs, imprescriptibles et inaliénables.

» En conséquence, tout pouvoir émanant essentiellement du peuple, le corps des Etats, toute judicature supérieure et subalterne cessent nécessairement, ces corps n'étant pas constitués par le peuple. Leur défendons expressément, en son nom, d'exercer dans la ville de Bruxelles aucune fonction, à peine d'être poursuivis comme usurpateurs du pouvoir souverain ; ordonnons à tous receveurs des deniers publics de continuer, au nom du peuple, leurs recettes respectives, sous leur responsabilité personnelle.

» Fait en assemblée générale, tenue en la ville libre de Bruxelles, ce 20 novembre 1792, l'an premier de la République belgique.

» Les représentants du peuple de Bruxelles, librement élus par lui :

Alexandre BALSA, *président.*
D'OUTREPONT, *secrétaire,*
J. MICHIELS, *id.*

On fit connaître cette déclaration aux représentants des autres villes belges déjà affranchies, ainsi qu'à Paris et à Vienne.

Le 23, l'assemblée fait afficher une autre proclamation, signée SANDELIN, *vice-président*, et TORFS, *secrétaire*. Elle déclarait l'égalité complète de tous les citoyens devant l'impôt. Tous les citoyens doivent être égaux en droits et en devoirs.

Les prêtres privilégiés essayèrent encore de fomenter un mouvement, mais ils n'aboutirent qu'à quelques petites échauffourrées, rapidement étouffées.

Ensuite, un tribunal provisoire de la commune fut institué et Dumouriez, qui avait demandé aux représentants de s'occuper activement du recrutement de troupes belges pour la défense de la liberté, vit avec plaisir l'installation d'un comité militaire dont Rosières fut nommé président. Ce comité se mit à l'œuvre immédiatement et obtint, pendant quelques semaines, plein succès. Nombreux encore furent les jeunes Belges qui s'enrôlèrent. Cet enthousiasme dura jusqu'à l'arrivée des commissaires de la Convention.



Après Mons et Bruxelles, la même déclaration solennelle de rupture avec l'Autriche fut décidée et applaudie avec la même joie dans tout le pays.

Le texte de cette déclaration émanait certainement du « Comité révolutionnaire des Belges et des Liégeois unis », qui accompagnait l'armée, car dans toutes les villes les mêmes termes sont reproduits. Les membres de ce Comité déployaient une activité sans bornes. Nous avons décrit en détail l'installation des administrateurs provisoires à Mons et à Bruxelles, et comme les élections se firent à peu près de la même façon partout, il serait superflu d'entrer dans les mêmes détails pour les autres villes de la Belgique. Nous examinerons donc rapidement ces élections à Ypres, à Gand, à Bruges, à Louvain, à Malines, à Anvers, à Namur, à Charleroi et à Liége, sans nous y arrêter trop longuement.

* * *

Le 19 novembre, les députés provisoires de la Flandre occidentale se réunirent à Ypres et se constituèrent en *Assemblée des députés, des magistrats et administrateurs civils de la West-Flandre.*

A Gand, les représentants provisoires élus, de la même façon,s'unirent à ceux d'Audenarde pour former l'*Assemblée des députés des représentants provisoires de Flandre.* Bruges élut également ses députés provisoires.

Dumouriez fut le 20 à Louvain. Il s'était fait accompagner par quelques membres de ce Comité

révolutionnaire. On procéda à Louvain comme dans les autres villes. Un club, intitulé comme ailleurs : « Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité », fut installé, non sans une grande opposition d'une partie de la population, très fanatique, et l'élection des représentants provisoires ne se fit pas sans difficulté. Ce ne fut que le 6 décembre que les « représentants provisoires du peuple de la ville de Louvain » furent élus en l'église Saint-Pierre. Ils étaient vingt-cinq.

Le peuple de Malines s'était réuni en l'église Saint-Rombaut le 28 novembre. Malgré le frisson de liberté qui secouait toute la Belgique, Malines restait toujours la ville archiépiscopale, et les vingt représentants provisoires qui furent élus appartenaient plutôt à l'opinion statiste.

A Anvers, comme dans les autres villes, un club s'était installé dès le jour de l'entrée des Français dans la ville. Malgré les efforts déployés par les membres de ce club, les élections des administrateurs provisoires, qui se firent plusieurs jours après, furent plutôt modérées. Les élus appartenaient aussi à l'opinion statiste, malgré l'immense dette de reconnaissance que les Anversois venaient de contracter envers les Français, qui, risquant sans crainte une guerre avec l'Angleterre, avaient, comme nous l'avons dit, brisé les chaînes de l'Escaut.

A Namur, tous les administrateurs provisoires,

qui furent élus dans l'église Saint-Aubin, le 5 décembre, appartenaient aussi au parti rétrograde.

Il n'en fut pas de même à Charleroi et à Liége. A Charleroi, autrement dit Charles-sur-Sambre, pas un seul statiste ne fut élu. Tous les administrateurs provisoires qui furent nommés étaient des hommes connus pour leur républicanisme ardent.

Quant au brave et spirituel peuple liégeois, qui ressemblait tant au peuple de Paris, il accueillit Dumouriez avec transport. Le général, le soir même de son entrée dans la ville, assista à la séance du « Club des Amis de la Liberté et de l'Égalité », qui s'était reformé instantanément. Déjà en 1785, il existait dans cette ville un club patriotique et démocrate qui devint, en 1790, une filiale des jacobins. Même après la restauration de Hoensbroeck, ce club continua à fonctionner et tint des séances secrètes.

Au lieu de réunir le peuple dans une des églises de la ville et de procéder aux élections des administrateurs provisoires comme dans toutes les autres cités du pays, le club de Liége résolut de confier l'administration de la ville à l'ancien Conseil municipal démocrate de 1790. L'administration du pays entier serait confiée à une convention liégeoise dont les membres furent élus le 7 décembre, au nombre de 120. L'illustre et vénérable Fabry fut nommé leur président.

Toutefois, à Liége comme dans les autres villes

de la Belgique, ces administrations n'étaient que provisoires. Elles devaient d'abord veiller à l'ordre dans les cités et élaborer le programme de la réunion d'une Convention nationale qui établirait définitivement la constitution de la République belge.

C'était un rêve. Croire à la possibilité d'une République belge indépendante, à côté de la grande République française, c'était vraiment trop espérer. Cependant, sans la maladresse des Jacobins, la France aurait pu assister et même aider à la formation de la jeune République, qui, une fois fondée et organisée, se serait, certainement et spontanément, jetée dans les bras de la grande sœur et voisine. La fusion aurait été alors naturelle et consentie de commun accord.

CHAPITRE III

L'ouverture de l'Escaut et de la Meuse. — Arrivée des commissaires de la Convention. — Le décret du 15 décembre 1792.

Si une chose doit, à jamais, assurer à la nation française la reconnaissance des Belges, c'est le décret pris le 16 novembre par le Conseil exécutif, au sujet de la libération de l'Escaut. Par cette grande et généreuse action, la France n'avait en vue que l'intérêt de la Belgique et l'abolition d'une mesure inique et injustifiable. De plus, elle s'attirait inévitablement un ennemi de plus, l'Angleterre, qui tenait au maintien du traité de 1648 et du traité de la Barrière avec autant d'acharnement que la Hollande.

Il faut reproduire en entier cet admirable décret du 16 novembre, un des plus beaux et des plus nobles que la Convention ait approuvés.

En voici le texte :

« Du 16 novembre 1792, l'an I de la République :

» Le Conseil exécutif, délibérant sur la conduite des armées françaises dans les pays qu'elles occupent, spécialement dans la Belgique, un de ses membres a observé :

» 1° Que les gênes et les entraves que jusqu'à présent la navigation et le commerce ont souffertes, tant sur l'Escaut que sur la Meuse, sont directement contraires aux principes fondamentaux du droit naturel que tous les Français ont juré de maintenir;

» 2° Que le cours des fleuves est la propriété commune et inaliénable de toutes les contrées arrosées par leurs eaux : qu'une nation ne saurait, sans injustice, prétendre au droit d'occuper exclusivement le canal d'une rivière, et d'empêcher que les peuples voisins qui bordent les rivages supérieurs ne jouissent du même avantage; qu'un tel droit est un reste des servitudes féodales ou du moins un monopole odieux qui n'a pu être établi que par la force, ni consenti que par l'impuissance; qu'il est conséquemment révocable dans tous les moments et malgré toutes les conventions, parce que la nature ne reconnaît pas plus de peuples que d'individus privilégiés, et que les droits de l'homme sont à jamais imprescriptibles;

» 3° Que la gloire de la République française

veut que partout où s'étend la protection de ses armes, la liberté soit rétablie et la tyrannie renversée;

» 4° Que lorsque, aux avantages procurés au peuple belge par les armées françaises se joindront la navigation libre des fleuves et l'affranchissement du commerce de ces provinces, non seulement le peuple n'aura plus lieu de craindre pour sa propre indépendance, ni de douter du désintéressement qui dirige la République, mais même que les nations de l'Europe ne pourront dès lors refuser de reconnaître que la destruction de toutes les tyrannies et le triomphe des droits de l'homme sont la seule ambition du peuple français.

» Le Conseil, frappé de ces puissantes considérations, arrête que le général en chef, commandant les armées françaises dans l'expédition de la Belgique, sera tenu de prendre les mesures nécessaires et les plus précises, et d'employer tous les moyens qui sont à sa disposition, pour assurer la liberté de la navigation et des transports dans tout le cours de l'Escaut et de la Meuse. »

Cet arrêté, lu à la Convention, fut approuvé à l'unanimité et souligné par de longs applaudissements.

* * *

Cette attitude généreuse de la République française aurait dû lui rallier les quelques mécontents

qui existaient encore dans le pays, et cela aurait été ainsi, si l'on avait laissé Dumouriez agir suivant le programme qu'il s'était tracé, et si l'on avait laissé à lui seul le soin de veiller à l'organisation politique de la Belgique.

Mais l'arrivée des commissaires de la Convention et des nombreux jacobins qui les suivaient gâta tout. Leur conduite maladroite et arrogante humilia les Belges; le dédain qu'ils affectaient pour les anciennes institutions du pays, institutions très incomplètes, il est vrai, mais auxquelles les Belges étaient encore si attachés, provoqua un vif mécontentement partout. De plus, les Belges étaient encore fidèles à leur religion que les jacobins méprisaient ouvertement, n'épargnant ni les insultes sanglantes ni les mots grossiers pour ceux qui conservaient leur foi catholique. En outre, Dumouriez avait solennellement déclaré, en entrant en Belgique, que celle-ci serait traitée en nation libre et non en pays conquis, et les Belges en frères et non en vaincus; et cependant, La Bourdonnaye, excité par son zèle jacobiniste, avait déjà commis des exactions dans les villes qu'il avait traversées, en exigeant, *manu militari*, de fortes contributions de guerre et des subsistances, sans bourse délier. Nous avons vu que Dumouriez, irrité au dernier degré contre La Bourdonnaye, avait demandé son rappel au Conseil exécutif et qu'il l'avait obtenu, malgré l'influence des Jaco-

bins. Mais Dumouriez ne pouvait demander la même mesure contre les commissaires de la Convention.

Camus et Gossuin étaient arrivés les premiers. Ils se trouvaient déjà à Liége le 4 décembre. Dumouriez, croyant être secondé par eux et ne demandant pas mieux que de l'être, les avait bien reçus et leur avait montré l'état de l'armée. Celle-ci, à cause de la grande misère dans laquelle elle se trouvait, fondait déjà. Sur leur route, les commissaires avaient rencontré de nombreux volontaires qui revenaient en France, abandonnant Dumouriez. Mais ceux qui restaient, bien qu'à moitié nus au cœur de l'hiver, présentaient encore un aspect redoutable par l'enthousiasme patriotique qui les animait. Dans un rapport qu'ils adressèrent immédiatement à la Convention, les deux commissaires s'étonnèrent de la misère qui accablait l'armée, bien que Dumouriez leur eût montré sa correspondance avec Pache. Camus et Gossuin ne donnèrent, cependant, aucunement raison à Dumouriez. Ils laissèrent même entendre que celui-ci était en partie responsable de la situation misérable dans laquelle on se trouvait. Ce fut bien pis encore quand Danton et les autres commissaires eurent rejoint Camus et Gossuin. Ils incriminèrent directement les anciens commissaires-ordonnateurs, entre autres Malus, alors que l'inertie de Pache et l'innovation de Cambon

étaient la cause de tout. Dumouriez, écœuré, offrit encore sa démission, qui ne fut pas acceptée. Bientôt, les commissaires, reprenant le système de La Bourdonnaye, établirent le régime des réquisitions. Camus s'y distingua! Il faut cependant dire à la décharge de celui-ci que, revenu à Paris pour quelques jours, vers la mi-décembre, il se fit momentanément l'écho des plaintes de Dumouriez.

Le mécontentement des Belges grandit d'autant plus que les clubs nouvellement installés s'étaient remplis de jacobins français, qui y pérorèrent avec autant de violence que d'incohérence, comme s'ils se trouvaient à Paris même. Le mécontentement fut tel qu'il y eut plusieurs insurrections, promptement réprimées. A Bruxelles, celle du 7 décembre, dite échauffourée du « Meyboom », fut assez sérieuse.

Dumouriez, pour apaiser les esprits, crut devoir adresser une deuxième proclamation, très longue, au peuple belge. Dans cette proclamation, il recommandait d'éviter les résolutions trop irréfléchies, de se défier des excitations dangereuses de gens trop intéressés, les Statistes; il lui disait qu'il ne pouvait hésiter entre la liberté complète et ses anciennes institutions, et que, pour acquérir ce bien si précieux, la liberté, il fallait avoir confiance pleine et entière dans la République française. Il terminait par ces mots :

« Choisissez, Belges, entre la liberté ou l'escla-

vage, entre votre propre souveraineté ou le despotisme, entre un gouvernement populaire ou une aristocratie tumultueuse et qui vous ramènera toujours au gouvernement ambitieux d'un seul. Votre sort est dans vos mains. Vous allez, ou user sagement de cette époque de liberté pour former une république fondée sur le droit naturel, ou la perdre en conservant votre constitution vicieuse qui deviendra encore une fois une arme pour les tyrans contre vous ! »

Les Belges avaient confiance en Dumouriez. Le mécontentement populaire s'apaisa pendant quelques jours.

Entre temps, les administrations provisoires s'occupaient de quelques travaux utiles. Elles mettaient de l'ordre dans les finances des villes, faisaient rentrer les impôts et les arriérés, réorganisaient les municipalités. Le 5 décembre, l'administration provisoire de Bruxelles s'occupa de l'organisation politique de tout le pays, et elle décida d'inviter les autres villes à envoyer des députés à Bruxelles pour s'entendre à ce sujet. Les députés ainsi réunis devraient discuter et décider le mode d'élection des membres de la Convention nationale de la République belgique, Convention que l'on aspirait à voir réunie.

Peine inutile. Sur la proposition de Cambon, toujours, la Convention française prit, le 15 dé-

cembre, une mesure des plus vexatoire pour la liberté belge et désastreuse pour l'union des deux pays.

***

Déjà, dans la séance du 10 décembre, à la suite d'une lettre des commissaires Camus, Danton et Lacroix, Cambon avait prononcé les paroles suivantes :

« Ne nous dissimulons pas que plus nous avançons dans le pays ennemi, plus la guerre devient ruineuse, surtout avec nos principes de philosophie et de générosité. Notre situation est telle que nous devons prendre un parti décisif. On dit sans cesse que nous portons la liberté chez nos voisins. Nous y portons notre numéraire, nos vivres, on n'y veut pas de nos assignats. Notre embarras est de n'avoir pas prévu le cas de l'entrée de nos armées en pays étrangers, et réglé la conduite qu'elles y tiendraient. Je demande que cet objet soit délibéré solennellement, sans retard. »

Treilhard et Drouet appuyèrent cette proposition et l'on décida que Cambon ferait un rapport sur la question.

Ainsi, l'on voyait clairement le changement de la politique que la Convention allait pratiquer à l'égard de la Belgique. On oubliait ce que l'on avait convenu de commun accord avec Dumouriez

avant son départ pour l'armée, et l'on considérait les proclamations de celui-ci aux Belges comme nulles et non avenues. On mangeait donc sa parole, et tout simplement ! Et pourquoi? A cause de la grande misère qui accablait les armées. Mais qui donc avait provoqué cette affreuse misère, qui? si ce n'est Cambon et Pache, et la Convention elle-même. Si Dumouriez avait été libre de se procurer ses subsistances lui-même, comme il l'avait demandé, même après le départ de Malus, tout se serait passé sans à-coup. Dumouriez se serait entendu avec des banquiers et des fournisseurs belges ; mais il avait les mains liées, et nous avons vu que les agents du Comité des Achats, Pick et Mosselman, au lieu de nourrir l'armée, exportaient les grains de Belgique en France.

Dumouriez, un jour, trahit la France ; et ce jour-là il anéantit toutes ses belles actions passées et effaça les services qu'il avait rendus à la République. Mais, si on ne peut l'excuser, comme on comprend son état d'âme vis-à-vis des tristes tribuns qui, sous prétexte de patriotisme, prenaient des mesures qui forçaient les malheureux défenseurs de la Patrie à mourir de faim! Comme on comprend son écœurement !

Le loquace Cambon et ses diserts collègues, aussi prolixes que peu consciencieux, aussi bavards qu'irréfléchis, violaient la parole donnée avec une désinvolture superbe. Et puis, Dumouriez, les

Belges, l'armée, ils s'en inquiétaient peu ! Il fallait, avant tout, plaire au public des clubs et à la populace de Paris. Là était le principal : comme quelques mois après il fallait sauver sa tête à force d'exagération.

Le samedi 15 décembre, Cambon, au nom des trois comités diplomatique, de la guerre et des finances, fit son rapport, et le décret suivant fut immédiatement rendu :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités des finances, de la guerre et diplomatique réunis, fidèle au principe de la souveraineté des peuples, qui ne lui permet pas de reconnaître aucune institution qui y porte atteinte, et voulant fixer les règles à suivre par les généraux des armées de la République dans les pays où ils portent les armes, décrète ce qui suit :

» ARTICLE PREMIER. — Dans les pays qui sont ou qui seront occupés par les armées de la République française, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la Nation française, l'abolition des impôts ou contributions existants, la dîme, les droits féodaux fixes ou casuels, la servitude réelle ou personnelle, les droits de chasse exclusifs, la noblesse et, généralement, tous les privilèges. Ils déclareront au peuple qu'ils lui apporteront secours, fraternité, liberté et égalité.

» ART. II. — Ils proclameront la souveraineté du peuple et la suppression de toutes les autorités

existantes; ils convoqueront de suite le peuple en assemblées primaires ou communales pour créer et organiser une administration provisoire; ils feront publier, afficher et exécuter, dans la langue ou idiome du pays, dans chaque commune, la proclamation annexée au présent décret.

» Art. III. — Tous les agents et officiers de l'ancien gouvernement, ainsi que les individus réputés nobles, ou membres de quelques corporations ci-devant privilégiées, seront, mais pour la première élection seulement, inadmissibles aux places d'administration ou de pouvoirs judiciaires provisoires.

» Art. IV. — Les généraux mettront de suite sous la sauvegarde et protection de la République française tous les biens, meubles et immeubles appartenant au fisc, au prince, à ses fauteurs et adhérents et satellites volontaires, aux établissements publics, aux corps et communautés laïcs et religieux; ils en feront, sans délai, dresser un état détaillé, qu'ils enverront au Conseil exécutif, et ils prendront toutes les mesures qui sont en leur pouvoir, afin que ces propriétés soient respectées.

» Art. V. — L'administration provisoire nommée par le peuple sera chargée de la surveillance et régie des objets mis sous la sauvegarde et protection de la République française; elle fera exécuter la loi en vigueur relative au jugement des

procès civils et criminels, à la police et à la sûreté publique; elle sera chargée de régler et faire payer les dépenses locales et celles qui seront *nécessaires pour la défense commune;* elle pourra établir des contributions, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas supportées par la partie indigente et laborieuse du peuple.

» Art. VI. — Dès que l'administration provisoire sera organisée, la Convention nationale nommera des commissaires pris dans son sein, pour aller fraterniser avec elle.

» Art. VII. — Le Conseil exécutif nommera des commissaires nationaux qui se rendront de suite sur les lieux pour se concerter avec l'administration provisoire nommée par le peuple, sur les mesures à prendre pour la défense commune et sur les moyens à employer pour se procurer les habillements, subsistances nécessaires aux armées de la République, et pour acquitter les dépenses qu'elles ont faites et feront pendant leur séjour sur leur territoire.

» Art. VIII. — Les commissaires nationaux, nommés par le pouvoir exécutif provisoire, lui rendront compte, tous les quinze jours, de leurs opérations; ils y joindront leurs observations; le Conseil exécutif les approuvera ou les rejettera et en rendra de suite compte à la Convention.

» Art. IX. — L'administration provisoire, nommée par le peuple, et les fonctions des com-

missaires généraux cesseront aussitôt que les habitants, après avoir déclaré la souveraineté du peuple, la liberté et l'indépendance, auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire. »

La proclamation qui accompagnait ce décret, et que les généraux des armées françaises devaient afficher immédiatement dans les pays qu'ils occupaient, était rédigée comme suit :

« PROCLAMATION

» Le peuple français au peuple.......

» Frères et amis, nous avons conquis la liberté, et nous la maintiendrons; notre union et notre force en sont les garants. Nous vous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable, qui vous a toujours appartenu et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime. Nous sommes venus pour chasser vos tyrans; ils ont fui; montrez-vous hommes libres, et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets et de leur retour.

» Dès ce moment, la République française proclame la suppression de tous vos magistrats civils et militaires, de toutes les autorités qui vous ont gouvernés; elle proclame en ce pays l'abolition de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent : des droits féodaux, de la

gabelle, des péages, des octrois, des droits d'entrée et de sortie, de la dîme, des droits de chasse et pêche exclusifs, des corvées, de la noblesse et, généralement, de toute espèce de contribution et de servitude dont vous avez été chargés par vos oppresseurs.

» Elle abolit aussi parmi vous toute corporation nobiliaire, sacerdotale et autre, toutes prérogatives, tous privilèges contraires à l'égalité. Vous êtes, dès ce moment, frères et amis, tous citoyens, tous égaux en droits et tous également appelés à défendre, à gouverner et à servir votre patrie.

» Formez-vous sur-le-champ en assemblées de communes; hâtez-vous d'établir vos administrations provisoires; les agents de la République française se concerteront avec elles pour assurer votre bonheur et la fraternité qui doit exister désormais entre nous. »

Tels sont ce décret et cette proclamation qui soulevèrent les protestations des neuf dixièmes des habitants des provinces. Sous des promesses fallacieuses et avec des paroles tendant à déguiser le but véritable de cette mesure, Cambon en arrivait à une unification complète et forcée, et préparait l'annexion pure et simple. Tout devait se faire sous le contrôle des agents de la République française. Que l'on compare ce décret et cette proclamation avec le manifeste et les instructions de Dumouriez. Dans son manifeste au peuple belge,

et dans ses instructions à ses généraux, Dumouriez laissait les Belges libres de se choisir un gouvernement de leur choix, et il n'établissait aucune distinction parmi les citoyens, pourvu qu'ils abandonnassent tous liens avec leurs anciens maîtres. Par le décret du 15 décembre, la Convention entendait que la Belgique établît des institutions absolument semblables à celles de la France. Elle l'exigeait et les Belges ne s'y trompèrent pas. Ce n'était plus des frères dont on venait de rompre généreusement les chaînes, c'étaient des vaincus; et la Belgique était traitée en pays conquis.

CHAPITRE IV

Mécontentement et protestations. — Certaines villes, cependant, adhérent au décret du 15 décembre. — Efforts de Dumouriez pour exécuter les promesses faites aux Belges. — Dumouriez à Paris.

La Convention française se déclarait, en un mot, pouvoir révolutionnaire dans les pays occupés par les armées de la République, et les Belges comprirent que le décret du 15 décembre préparait la réunion à bref délai. Or, la plupart des Belges voulaient alors la liberté au prix d'une alliance étroite avec la France, mais non la réunion complète. Il est certain que si la Convention, adroite, réellement politique, eût laissé le peuple belge se donner lui-même un gouvernement républicain, autonome au début, l'annexion se serait faite dans la suite par la force des choses, sans murmures ni protestations. En effet, conçoit-on que deux républiques, l'une grande, l'autre petite, composées d'individus pour la plupart de même race, de même

origine, ayant les mêmes aspirations, eussent pu vivre l'une à côté de l'autre, et l'une protégeant l'autre, sans fusionner, sans que les éléments semblables des deux nations se réunissent en un seul tout! Mais du moment que, brutalement, le grand peuple forçait le petit peuple à s'incliner sous ses lois, sans discussion, il était inévitable que, d'ami devenant opprimé, le petit peuple ne tentât de secouer ses nouvelles chaînes. Aussi le décret du 15 décembre souleva-t-il dans la plus grande partie de la Belgique d'énergiques protestations. Seules, les administrations provisoires de Mons, de Charleroi et la Convention liégeoise adhérèrent complètement à la nouvelle mesure. Ces trois villes envoyèrent même des députés à Paris pour féliciter la Convention nationale.

Mais l'administration provisoire de Bruxelles, bien que composée d'éléments démocratiques, se fit l'écho de l'opinion du reste du pays et protesta en termes dignes et logiques. Sandelin rédigea une lettre à Cambon qui fut lue à l'assemblée des administrations provisoires et applaudie. On en fit une adresse à la Convention nationale, et avant que Balsa et d'Outrepont, désignés pour porter cette adresse à Paris, ne fussent partis, on la communiqua aux administrations de Gand, Bruges, Anvers, Malines et Louvain. Partout elle fut approuvée, et les députés de ces différentes villes se joignirent à Balsa et à d'Outrepont. Ils partirent

pour Paris le 25 décembre. Déjà, Namur et quelques petites villes du Hainaut avaient envoyé une lettre de protestation à la Convention.

L'adresse de Sandelin, dans ses principaux passages, disait :

« Législateurs de la France, nous sommes des républicains belges, et c'est à des républicains français que nous écrivons ; ce grand caractère, qui nous est commun, n'admet d'autre langage que celui de la franchise et de la véracité. Nous avons lu le décret du 15 de ce mois, provoqué et surpris à la Convention nationale, sur le rapport du citoyen Cambon, au nom des comités diplomatique, des finances et militaire réunis. *Ce decret est un attentat contre la souveraineté belgique*, souveraineté qui a été reconnue en maintes circonstances par la Convention. Pourquoi ce langage de conquérant ?...

» Législateurs,... la République française est et sera toujours l'objet immortel de la profonde admiration des Belges ; elle sera celui de leur éternelle reconnaissance. Si les trésors des deux Indes étaient en leur pouvoir, en lui offrant une fraternelle moitié, ils croiraient remplir leur devoir, et ils ne se croiraient pas libérés envers elle ; parce que la moitié de leur sang lui appartiendra toujours pour un don aussi précieux que celui de la liberté. Les Belges n'ont pas ces trésors étrangers, et cependant ils ne sont pas ingrats ; mais nés avec

le sentiment de la liberté, mais jaloux du droit de souveraineté dont la République française leur a reconquis l'exercice, ils *ne seront jamais assez lâches pour se donner volontairement un maître !* »

Dumouriez lui-même eut le courage de se faire l'écho des protestations des Belges. Dans une lettre à la Convention, il s'efforça de prouver l'inopportunité du décret du 15 décembre. Il essaya de faire rapporter ce décret, dont les conséquences, disait-il, seraient désastreuses. N'ayant reçu aucune réponse à cette lettre, il demanda encore à être relevé de ses fonctions, prétextant la maladie et l'épuisement. Sa démission n'ayant pas plus été acceptée qu'auparavant, il écrivit une nouvelle et suprême lettre, dont nous devons reproduire les principaux passages :

« *Le citoyen Dumouriez au citoyen Président de la Convention nationale.*

» Citoyen président, quand même ma santé, fatiguée par un travail excessif, et plus encore par le chagrin, ne m'eût pas engagé à demander un congé, tant pour dévoiler les causes de la désorganisation et de la pénurie de toutes les armées de la République, que pour venir proposer les moyens de multiplier nos forces en raison de l'augmentation de nos ennemis, je n'aurais pas hésité à vous dire la vérité...

» Toute l'Europe s'arme contre nous. Nous avons abattu quelques têtes de l'hydre du despotisme....

nous en abattrons encore... Mais pour cela il nous faut des armes, des chevaux, des subsistances, et les généraux ont besoin de votre confiance. Leurs fonctions sont plus pénibles que les vôtres.

» J'ai acquis le droit de vous dire la vérité... je veux sauver la République, qui n'a jamais été plus en danger que depuis deux mois, depuis qu'un système désorganisateur a plus diminué vos forces que n'aurait pu le faire une bataille. »

Dumouriez jurait ensuite de rentrer dans la vie privée aussitôt que la guerre serait terminée, mais suppliait encore une fois la Convention d'écouter ses avis et ses conseils tant au point de vue de l'organisation des armées que de l'administration des pays occupés par ces armées

Dumouriez était sincère; lui seul connaissait véritablement l'état de l'opinion en Belgique, et les moyens, pour la République, d'arriver à son but pacifiquement et naturellement. Inutile de dire qu'il ne fut pas écouté, et que ces lettres courageuses finirent par le rendre de plus en plus suspect aux yeux des Jacobins et de leurs esclaves, les députés de la Montagne.

Cependant, Dumouriez fit encore une tentative pour aboutir à la réunion d'une Convention belgique. Il rédigea des instructions détaillées pour faire procéder sans retard aux élections nationales. Il soumit ces instructions aux commissaires, qui n'osèrent pas s'opposer brutalement à leur

publication, bien qu'ils en eussent fort envie. Elles furent affichées dans toute la Belgique et nous tenons à les reproduire. Les voici :

INSTRUCTIONS SUR LE MODE DES ASSEMBLÉES ET DES ÉLECTIONS POPULAIRES DE LA BELGIQUE.

Forme et tenue des assemblées primaires.

ARTICLE PREMIER. — Il sera formé dans toute la Belgique des assemblées primaires.

ART. II. — Ces assemblées devront se former à raison d'une sur deux cents maisons, ou deux cents feux.

ART. III. — Ces assemblées seront présidées par le doyen d'âge.

Elles nommeront deux secrétaires par acclamation, et trois secrétaires par la voie du scrutin.

ART. IV. — Les citoyens qui ne sauront écrire voteront à haute voix devant le président, qui fera inscrire leur vote par un secrétaire.

ART. V. — Les questions et les nominations se décideront toutes à la pluralité des voix.

ART. VI. — Le président fera lecture du serment suivant, en invitant les citoyens à le répéter :

Nous jurons de maintenir la liberté et l'égalité, et de nous soumettre à l'exécution de toutes les lois constitutionnelles qui seront proposées par la

Convention nationale, et adoptées par la majorité des habitants de la Belgique.

ART. VII. — Ces premières opérations faites, chacune de ces assemblées nommera deux citoyens chargés de se rendre dans..... pour y élire :

1°) Les membres qui devront composer l'assemblée provinciale ou départementale de.......

2°) Les membres de la Convention nationale belgique et leurs suppléants.

ART. VIII. — Tout citoyen âgé de vingt-et-un ans pourra concourir aux élections populaires.

ART. IX. — Tout citoyen âgé de vingt-et-un ans, tel canton de la Belgique qu'il habite, et même de tel pays qu'il soit, absent ou présent, sera éligible à toutes les nominations populaires.

ART. X. — On ne sera reçu dans toutes les assemblées populaires qu'au titre pur et simple de citoyen et non comme membre d'aucun ordre, corporation ou profession.

ART. XI. — On ne pourra se présenter dans ces assemblées muni d'aucune arme offensive.

FORME ET TENUE DES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES.

I. Les assemblées électorales se tiendront dans les divers endroits dont la liste est ci-jointe.

II. Elles s'ouvriront le 10 janvier.

III. Le président, les secrétaires et les scrutateurs en seront nommés au scrutin.

OUVERTURE DE LA CONVENTION NATIONALE BELGIQUE.

I. Les députés à la Convention se réuniront dans la ville d'Alost.

II. Ils ouvriront les séances de la Convention lorsqu'ils se trouveront réunis au nombre de soixante.

III. Les citoyens qui, honorés du choix de leurs concitoyens, refuseront les fonctions publiques auxquelles ils auraient été nommés, seront invités à motiver leur refus, et s'ils ne présentent des excuses valables, ils ne pourront être regardés que comme mauvais citoyens.

IV. Les citoyens ainsi dûment convoqués, s'ils manquent à leurs devoirs en ne se rendant pas aux dites assemblées, ne pourront arguer de leur absence pour en contester la validité.

FONCTIONS DES PRÉSIDENTS, SECRÉTAIRES ET SCRUTATEURS DES DIVERSES ASSEMBLÉES POPULAIRES.

Les présidents feront lecture aux assemblées de la proclamation du général Dumouriez. — Ils indiqueront aux citoyens comment ils doivent procéder

aux diverses nominations. — Ils seront chargés de faire maintenir l'ordre dans les assemblées, et de faire sortir tous ceux qui viendraient avec des bâtons ou des armes.

Les scrutateurs seront chargés de compléter le nombre de voix données par bulletin écrit ou par le président à sa réquisition et au nom de ceux qui ne sauront pas écrire.

Les secrétaires tiendront l'historique ou le procès-verbal de tout ce qui se sera passé durant la séance, et du dépouillement ou résultat des scrutins.

Dans chaque assemblée, l'un des secrétaires signera, concurremment avec le président, les pouvoirs à donner aux électeurs ou aux députés à la Convention nationale.

Noms des Provinces et nombre des Députés a nommer pour les Assemblées provinciales,

Savoir : Brabant, 30 membres; Ouest-Flandre, 40 membres; Est-Flandre, 20 membres; Tournai et Tournesis, 10 membres; Namurois, 10 membres; Limbourg, 10 membres; Hainaut, 20 membres; Gueldre, 5 membres; Luxembourg, 18 membres; Malines, 5 membres.

NOMBRE DES DÉPUTÉS DE CES MÊMES PROVINCES A LA CONVENTION BELGIQUE.

Brabant	60	députés,	15	suppléants
Ouest-Flandre . .	80	»	15	»
Est-Flandre . . .	22	»	11	»
Hainaut	30	»	10	»
Tournesis et Tournai.	12	»	6	»
Namurois	25	»	12	»
Limbourg	15	»	6	»
Gueldre.	5	»	3	»
Luxembourg . . .	25	»	10	»
Malines.	5	»	3	»

NOMS DES VILLES OU SE RASSEMBLERONT LES ELECTEURS.

Pour le Brabant, à Bruxelles; Ouest-Flandre, à Gand; Est-Flandre, à Ypres; Hainaut, à Mons; Tournesis et Tournai, à Tournai; Namurois, à Namur; Limbourg, à Limbourg; Gueldre, à Ruremonde; Luxembourg, à .... Malines, à Malines.

Tel était le projet imaginé par Dumouriez pour aboutir, malgré tout, à la formation d'une Convention belge. Ce projet avait donc été accepté par les commissaires de la Convention, malgré leur répugnance; c'est qu'ils espéraient encore que les élections seraient favorables aux idées françaises.

Mais le 29 décembre, à Bruxelles, on procéda à des élections préparatoires pour nommer les électeurs, et, malgré les efforts du Club républicain, les citoyens nommés appartenaient à peu près tous à l'opinion statiste. Le décret du 15 décembre avait provoqué un formidable recul dans l'esprit des Brabançons, et Bruxelles était l'image de tout le pays.

Les Français et leurs partisans ne modérèrent plus leur colère; dans leurs écrits, dans leurs discours, ils insultèrent le peuple belge, le traitant de peuple ignorant, abruti, indigne de la liberté qui lui était offerte. Les injures les plus sanglantes ne lui furent pas épargnées. Puis on résolut de laisser le projet de Dumouriez dans les cartons, se doutant bien que les élections seraient, à peu près partout, favorables à l'opinion statiste. On laissa aux clubs le soin d'essayer de ramener les citoyens à un esprit plus français, et les commissaires de la Convention, ainsi que les agents spéciaux nommés à la suite du décret du 15 décembre, appelèrent à la rescousse de nombreux clubistes parisiens, jacobins militants, et bientôt la Belgique en fut inondée. Toute cette gent bavarde, parlant haut et fort, n'ayant aux lèvres que les mots de liberté, égalité, traitant les Belges de frères, mais de frères ignorants, se répandit partout et prêcha bientôt la réunion pure et simple.

Dumouriez, après s'être opposé noblement et

courageusement, comme nous l'avons dit, au décret du 15 décembre, s'était finalement incliné lorsqu'il avait cru possible l'exécution de son projet d'une Convention belge. Mais lorsqu'il eut perdu tout espoir de pouvoir tenir les promesses qu'il avait faites aux Belges, et qu'il vit bien clairement le but vers lequel tendaient tous les efforts des commissaires et de la Convention elle-même, il perdit patience et résolut de se rendre à Paris sans retard pour tenter un suprême effort. Une troisième fois il avait offert sa démission à Danton et à Camus qui s'étaient refusés à la transmettre à la Convention. Dumouriez avait également un autre but en se rendant à Paris. Il voulait intercéder en faveur de Louis XVI, dont le procès s'instruisait en ce moment. Dumouriez, malgré tout, restait attaché à Louis XVI. Respectueux du gouvernement que s'était choisi son pays, il aurait voulu, cependant, sauver la vie de son ancien maître.

Miranda commanda l'armée pendant son absence. La conquête de la Belgique était terminée. Roeremonde et Aix-la-Chapelle étaient tombées dans les mains des républicains, l'une le 4, l'autre le 8 décembre. Le Conseil exécutif avait empêché Dumouriez de s'emparer de Maestricht, on ne sait vraiment pourquoi. Le 12 décembre, l'armée forma ses quartiers d'hiver, et le soldat put prendre un repos bien gagné. Cantonnée en grande partie dans le pays de Liége, depuis la Meuse jusqu'à la Roer,

elle put se refaire un peu, grâce au patriotisme et à la générosité des Liégeois. Il y avait eu de nombreuses désertions, autant dans les troupes françaises que dans les troupes belges, mais ce qui restait formait encore une armée de soixante mille hommes disciplinés, aguerris et n'ayant qu'une passion, l'amour de la patrie, qu'un sentiment, le devoir du soldat. Hélas, de dures épreuves étaient encore réservées à cette brave armée.

LIVRE CINQUIÈME

Réunion éphémère.
Tout aboutit à un désastre par la faute des Jacobins.

CHAPITRE PREMIER

Les Commissaires de la Convention et du Conseil exécutif à l'œuvre.

En vertu du décret du 15 décembre, les commissaires nationaux désignés par le Conseil exécutif étaient, dès la fin du mois, rendus en Belgique et s'occupaient activement de la mission qui leur était imposée, mission pour laquelle ont les avait choisis spécialement. C'étaient, pour la plupart, des Jacobins fougueux, outranciers. Nul doute que leur zèle républicain et annexionniste ne se montrât dans tous leurs actes, mais plus douteux était le résultat de leurs efforts. Plus la pression sur l'opinion publique belge serait forte, plus l'oppo-

sition grandirait dans les provinces. Les efforts de Dumouriez pour faire comprendre à la Convention et au Conseil exécutif qu'un tel système éloignerait certainement les Belges d'une union complète avec la France, n'avaient pas abouti, et, après avoir passé quelques jours à Paris, le général en chef de l'armée du Nord était retourné à son poste. Dumouriez n'avait pas caché son mécontentement à tous ceux avec qui il avait pu s'entretenir, car on affecta de ne point le consulter officiellement. Finalement, voyant ses efforts vains et ses avis méconnus, il avait pris son parti en soldat. Il résolut de s'éloigner de la politique, de ne plus s'occuper même du malheureux Louis XVI, dont la tête, le 21 janvier, roula sur l'échafaud. Il ne pensa plus qu'à remplir le mieux possible ses fonctions militaires, et se concerta avec Pache au sujet de l'invasion de la Hollande. La France se préparait à déclarer la guerre à l'Angleterre et au Stadhouder, car le langage des gouvernements anglais et hollandais était devenu de plus en plus agressif depuis l'incarcération de Louis XVI, et surtout depuis l'ouverture de l'Escaut.

Bien que Dumouriez se fût formellement promis de laisser l'administration civile et l'organisation de la conquête aux commissaires de la Convention et aux commissaires du Pouvoir exécutif, il fut écœuré, dès son retour en Belgique, des actes commis par ces personnages, des discours qu'ils

prononçaient, du dédain qu'ils affectaient pour l'opinion des Belges.

Les commissaires nationaux étaient une trentaine environ, et dès leur arrivée ils s'étaient partagé, assez méthodiquement, il faut le dire,le pays. Ils séjournaient dans les villes principales, dominaient dans les clubs, faisaient la loi aux assemblées provisoires, et, s'appuyant sur la force armée républicaine, étaient de véritables proconsuls

A Bruxelles s'étaient installés Publicola Chaussard, Gouget et Robert; à Gand, Alexandre Courtois et Darnaudery; à Mons, Mouchet et Légier; à Ypres, Harou-Romain et Mandrion; à Namur, Scipion Bexon et Rigaut; à Anvers, Tronquet et Collin, celui-ci remplacé plus tard par Dupré; à Diest, Lanelle et Paris; à Dinant, Tisseron et Bosque; Cochelet et Chepy s'étaient installés à Liége; Hébert et Vaugeois, à Verviers. Le Hodey et Dufour, à Malmédy; Rolland et Isnardi, à Herve; Liébaut et Bonnemant, à Roeremonde. A Tournai proconsulaient Desforges, Beaumé et les deux Thiébaut.

Nous avons dit que ces commissaires avaient été choisis spécialement par le Conseil exécutif. En effet, on ne pouvait trouver Jacobins plus exaltés, têtes plus chaudes, esprits plus sectaires, que ces hommes nouveaux, dont le fanatisme révolutionnaire peut être comparé au fanatisme religieux. Mais la plupart ignoraient le caractère

des Belges, positif et tranquille, les mœurs et les coutumes du pays. Aussi accumulèrent-ils maladresses sur maladresses. Mais le decret du 15 décembre était là; pour l'exécuter, il fallait marcher à travers tout, et pour marcher à travers tout, il était nécessaire d'employer de ces hommes que rien n'arrête, que rien n'émeut, que rien n'écarte de la ligne qui leur est tracée. A ce point de vue là, encore une fois, le Conseil exécutif avait bien choisi. En même temps que ces commissaires, étaient arrivées en Begique plusieurs troupes d'acteurs, entre autres celle de la Montansier, chargées d'échauffer le républicanisme belge en représentant des pièces révolutionnaires.

Beaucoup d'administrations provisoires avaient fait entendre, aussitôt après la promulgation du décret du 15 décembre, de vives protestations, qui furent considérées, naturellement, comme des plaintes émanant d'anciens partisans de l'Autriche. Quinze jours après l'arrivée des commissaires nationaux en Belgique, ces plaintes officielles cessent en grande partie, et, au contraire, nous voyons les demandes d'application intégrale du décret, même des vœux de réunion immédiate, affluer à la Convention. Les commissaires étouffent les protestations et gonflent les adhésions.

Gand, la première, demande la réunion pure et simple en ces termes et par l'organe de son club : « Législateurs, les amis de la liberté et de

l'égalité ont, depuis longtemps, désiré que la Flandre orientale fût réunie à la république régénératrice de l'univers. Les intrigues de nos ennemis ont momentanément annihilé l'effet de ces vœux qui vous avaient été transmis... Cette fois, nous vous transmettons ce vœu sincère, vœu que nous osons garantir être celui de la généralité (!) »

C'était signé, Meyer, président, Vantresaine, commissaire.

Mons, Liége, Charleroi avaient également envoyé des députés à la Convention pour demander la réunion immédiate. C'étaient les clubs qui parlaient, mais ils formaient autorité et imposaient leur volonté aux administrations provisoires. Le club de Bruxelles envoya des députés au commencement de février, et nous devons reproduire en entier le discours que leur orateur fit à la Convention :

« Citoyens législateurs, dit-il, la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de la ville de Bruxelles nous avait chargés de venir vous demander de maintenir *votre bienveillant décret du 15 décembre*. Elle avait senti que ce n'est point attenter à la liberté d'un enfant que de travailler à le guérir, même malgré lui, d'un ulcère dangereux ; que la nation française, pour mériter le titre auguste de bienfaitrice des Belges, devait exercer sur eux l'autorité d'une mère.

» Les représentants provisoires du peuple de

promis de don
saires français
peuvent facilite
ils vous ont do
« Sans doute
avantageux si
pas eu le temp
dilapidant ou
de leurs riche
gement qu'o
mains tous l
cause de l'é
paraît plong
prit d'aristo
prussienne,
gique, et la
cevait point
çais, se te
aux affaire

encore mûrs pour la Liberté. Législateurs, n'attribuez ces diatribes qu'au funeste modérantisme, qui croit parvenir par ces moyens à ses vues particulières, et rendre étrangers l'un à l'autre deux peuples que les mœurs et le climat doivent rendre amis; il y a moins de différence entre *Paris et Bruxelles qu'entre Marseille et Paris.* Dira-t-on que les Marseillais et les Parisiens ne doivent pas être amis? Quant au fanatisme, ne croyez pas que le Belge le porte à un degré qui le rende incurable. N'avons-nous pas vu, en février 1791, le peuple de Bruxelles bafouer ses moines par l'instigation du gouvernement autrichien?

» Le Belge soutient ses nobles et ses moines, parce que, depuis 1787, ces corporations usurpatrices ont eu l'art de persuader à ce peuple que la destruction d'un bailliage ou d'une abbaye entraînerait la ruine d'une Constitution à laquelle il est attaché; parce qu'on lui a fait croire faussement que l'état d'aisance dans lequel il vit lui est attribué; il ne sait pas, ce peuple, qu'il ne doit cet état qu'à la fertilité de son sol, et qu'une constitution plus sage le ferait jouir de plus grands avantages. Sans doute, l'ouverture de l'Escaut et la libre circulation du commerce entre les provinces jusqu'ici divisées ne tarderont pas à lui dessiller les yeux.

» On accuse le peuple belge d'inertie! Un peuple qui s'est si bien montré en 1787 et en 1789 n'est

point un peuple sans énergie. Lorsque les Belges auront lu, dans les instructions données aux commissaires du Pouvoir exécutif, qu'ils peuvent s'abandonner avec confiance à la loyauté française, vous les verrez bientôt enthousiastes de la liberté.

» Peuple français, le nombre apparent de vos partisans en Belgique est petit, mais combien vous en compterez qui n'attendent, pour se déclarer, que le moment où la nation française se montrerait avec ce caractère de fermeté qui annonce la puissance et dont votre sagesse vous a fait une loi! Peuple français, poursuis tes hautes destinées; d'autres peuples avant toi ont conquis des empires; il t'était réservé d'étendre sur tout l'univers l'empire de la raison.

» Bientôt le peuple souverain du Brabant sentira que la réunion est le seul moyen que nous ayons de nous soustraire à la maligne influence de la maison d'Orange et de tirer les plus grands avantages de notre sol et de notre position. »

Le discours de l'orateur de la députation belge résumait mieux la situation. Ce discours n'était point exalté, plutôt froid, mais clair, précis, et présentant bien les avantages pratiques d'une réunion complète de la Belgique à la France; mais cette réunion, basée sur une sympathie commune, devait être lente et méthodique. Le peuple comprendra sans tarder les avantages de la réunion,

mais il est lent à être persuadé et il n'aime pas à être méprisé.

Le président de la Convention répondit en ces termes :

« Citoyens, la Convention nationale, immuable dans ses principes, ne s'en écartera jamais ; ses volontés sont imprescriptibles, comme les droits actuels sur lesquels elles sont fondées. Il y a, dit-on, des préjugés dans la Belgique ! La raison s'y fera entendre, et nous sommes dans un siècle où la raison marche à grands pas. Les révolutions mûrissent les esprits et les caractères, et les progrès de l'esprit humain s'accroissent par la résistance. C'est votre espoir, et c'est le nôtre. Persévérons dans nos principes et dans notre courage, et nous verrons, le dix-neuvième siècle sera témoin de la régénération de l'Europe. La Convention nationale, qui vous voit avec plaisir dans son sein, secondera votre zèle de tous ses efforts et de tous les moyens que la nation a mis en son pouvoir. »

***

Cependant, si dans beaucoup de villes, et des principales, on semblait demander la réunion, l'opposition était grande, toujours, dans la plupart des petites villes et dans les campagnes, malgré tous les efforts des commissaires. Aussi, le 31 jan-

vier, la Convention avait-elle cru devoir prendre le décret suivant :

« La Convention nationale, informée, que, dans quelques-uns des pays actuellement occupés par les armées de la République, l'exécution des décrets des 15, 17 et 22 décembre a été arrêtée par des ennemis du peuple, coalisés contre sa souveraineté, décrète :

« ARTICLE PREMIER. — Les décrets des 15, 17 et 22 décembre seront exécutés dans tous les lieux où les armées de la République sont entrées ou entreront à l'avenir.

» ART. II. — Les généraux des armées de la République prendront toutes les mesures nécessaires pour la tenue des assemblées primaires ou communales, aux termes des dits décrets.

» Les commissaires envoyés par la Convention nationale, pour fraterniser avec les peuples, pourront décider provisoirement toutes les questions qui s'élèveront, relativement à la forme et aux opérations des assemblées, même en cas de réclamation sur la validité des élections ; ils veilleront particulièrement sur tout ce qui pourra assurer la liberté des assemblées et des suffrages.

» ART. III. — Les peuples réunis en assemblées primaires communales sont invités à émettre leur vœu sur la forme du gouvernement qu'ils voudront adopter.

» ART. IV. — Les peuples des villes et territoires

qui ne seraient pas assemblés dans la quinzaine au plus tard, après la promulgation tant des décrets des 15, 17 et 22 décembre dernier, si elle n'a pas été faite, que du présent décret, seront déclarés *ne vouloir être amis du peuple français*. La République les traitera comme des peuples qui refusent d'adopter ou de former un gouvernement fondé sur la liberté et l'égalité.

» ART. V. — Les trois commissaires de la Convention nationale dans la Belgique, le Hainaut, le pays de Liége et les pays voisins, qui sont venus rendre compte de leurs opérations à la Convention, se réuniront à leurs collègues et partiront, savoir : Danton et Lacroix immédiatement après le présent décret; Camus dans la huitaine au plus tard. Ils pourront agir conjointement ou séparément, pourvu néanmoins qu'ils soient réunis au nombre de deux, et à la charge de donner connaissance, dans les vingt-quatre heures, de toutes leurs opérations à la Convention. »

Ce décret avait été rendu à la suite d'un discours de Danton, qui s'était fait le champion infatigable de la réunion immédiate. Pour la première fois, dans ce discours, il fut parlé des limites naturelles de la France, qui étaient, selon Danton, l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Danton concluait à l'annexion sans phrases, pure et simple. « Vous trouverez dans les Belges, disait-il, aussitôt la réunion décrétée, des républicains dignes de

vous, qui feront mordre la poussière aux despotes. »

La Convention n'avait pas encore osé se rendre à ces raisons. Elle préféra agir moins brutalement, et le décret du 31 janvier fut le second pas vers la réunion. Le décret du 15 décembre en avait été le premier. Par le décret du 31 janvier, la Convention disait que les élections belges, sans cesse retardées, devaient avoir lieu, mais elle faisait clairement entendre que ces élections devaient être favorables à la réunion. Malgré l'opposition d'une grande partie de la Belgique, la Convention espérait, avec raison, que les commissaires nationaux et ses propres commissaires à elle sauraient influencer, sinon forcer, l'esprit public, et que les élections seraient telles qu'elle le désirait : plus par crainte que par persuasion. Ainsi, toutefois, la forme était sauvée et la réunion paraissait légale.

* * *

Sans tarder, Danton, Lacroix et Camus rejoignirent en Belgique leurs collègues Gossuin, Treilhard et Merlin de Douai. Leurs opérations recommencèrent de commun accord avec les commissaires du Pouvoir exécutif.

Ces opérations, Thiers les résume en quelques lignes :

« Ils faisaient emprisonner, séquestrer hommes

et biens... Ils s'étaient emparés de l'argenterie des églises, ils avaient séquestré les revenus du clergé, confisqué les biens des nobles... Ils avaient partout soulevé la population et employèrent la violence dans les assemblées où se décidait la réunion à la France... »

Car ces assemblées essayèrent de se former bientôt dans toutes les villes, « sous la protection de la force armée », mais deux villes, seules, Namur et Tournai, virent leur administration régulièrement constituée sous le nom d'assemblée représentative du peuple namurois et du Tournaisis. Les autres villes conservèrent leurs administrations provisoires, où les clubs, clubs à la merci des commissaires, tentaient de faire et réussissaient souvent à faire la loi. Toutefois, lorsque dans toutes les assemblées ou primaires, ou provisoires, la question brutale fut posée : « *La Belgique désire-t-elle sa réunion à la France?* », il n'y eut qu'à Liége que le vote fut obtenu sans violence. Partout ailleurs la délibération se fit « à l'abri des baïonnettes républicaines ». Le Conseil exécutif avait mis à la disposition de ses commissaires une forte somme d'argent, pour acheter les membres des assemblées trop hésitants et la cupidité, jointe à la crainte, fit son œuvre. A Gand d'abord, à Bruxelles ensuite, puis à Mons, à Bruges, à Tournai, à Charleroi, à Namur, dans la plupart des villes et même des petites villes où il y

avait ou une assemblée ou un club, le même vœu fut émis. La Belgique demandait « officiellement » sa réunion immédiate à la France. Les commissaires avaient bien travaillé. Tous ces vœux, réunis en adresses, parvinrent à la Convention vers la fin de février. Des députés de la plupart des villes vinrent les porter eux-mêmes à la barre.

* * *

Le 1er mars, Carnot, au nom du Comité diplomatique, prit la parole. On venait de recevoir le vœu officiel émis par la ville de Bruxelles et par sa banlieue, en même temps que celui de nombre d'autres villes belges.

« Citoyens, dit-il, vous avez ordonné que votre Comité diplomatique vous ferait un prompt rapport sur le vœu que les citoyens de Bruxelles viennent d'émettre pour leur réunion à la République française. Ce vœu vous était connu depuis longtemps, ainsi que celui de Mons, de Gand, de Liége et d'un nombre immense d'autres communes de la Begique; mais aucun d'eux ne vous était parvenu, jusqu'à ce moment, revêtu des formes légales, qui garantissent l'authenticité et la liberté entière d'un acte aussi solennel : celui de la ville de Bruxelles et de sa banlieue vous est enfin arrivé, et votre Comité diplomatique vous propose la réunion immédiate

de cette grande et superbe cité au territoire de la République.

» Le Belge, né pour la liberté, a mille fois essayé de briser ses fers, et chacun de ses efforts n'avait fait que le plonger plus profondément dans l'abîme dont il voulait sortir; chaque secousse qu'il a donnée à sa chaîne a été pour les tyrans un avertissement nouveau de la rendre plus dure et plus pesante L'espoir enfin serait à jamais perdu pour cette belle contrée si elle se trouvait abandonnée à ses propres moyens; mais la France est là, et jamais peuple digne de la liberté n'invoquera en vain sa puissance.

» Quel que fût le despotisme impérial, ce n'était pas encore peut-être le plus grand des maux qui affligeassent ce pays. Ses états aristocratiques, ses innombrables privilégiés, nobles ou fainéants, orgueilleux de toutes espèces : cette ivraie qu'on retrouve partout, qui partout est le fléau du peuple et de la raison, tenait les citoyens dans les excès d'asservissement qui ne permet pas même d'oser tourner ses regards vers une situation meilleure.Telle était la stupeur de tous les peuples qui nous environnent, lorsque l'éclat de la révolution française fit briller l'espérance à leurs yeux, et pénétra, accompagné de la terreur, jusqu'au fond du palais des monarques.

» Le peuple de Bruxelles a été retenu quelque temps, ainsi que le sont encore un grand nombre

de villes, par les doutes qu'on s'est efforcé de jeter sur la fermeté de la révolution, peut-être par la supposition de votre défaut de moyens pour résister à tant d'ennemis; mais le Génie de la Liberté, vos succès multipliés, cette ardeur militaire qui se ranime avec une vivacité toujours croissante lorsque les ennemis la croient prête à finir de lassitude, annoncent d'une voix terrible à tous les tyrans de l'Europe que leur chute est aussi prochaine qu'inévitable.

» Votre Comité diplomatique vous a déjà présenté le développement des principes d'intérêt et de justice, qui doivent être les guides d'un peuple libre en matière de réunion; il ne s'agit donc plus que d'applications particulières.

» Le procès-verbal de l'assemblée primaire qui réunissait les citoyens de Bruxelles et de sa banlieue, annonce un enthousiasme que je tenterais vainement d'examiner : le vœu pour la réunion a été unanime; l'impatience des citoyens n'a pas permis de l'émettre autrement que par des acclamations réitérées et des cris de : « *Vive la République française, vive la réunion !* » Des illuminations, des fêtes publiques, des salves d'artillerie et le bruit des cloches ont attesté l'allégresse des citoyens; on a juré l'abolition de la tyrannie; jamais vœu ne fut plus solennel.

» Je n'examinerai pas quels peuvent être les intérêts respectifs des deux peuples à la réunion

désirée : dans ce moment, un seul doit nous fixer, la gloire nationale, l'engagement que nous avons pris d'aider et de défendre tous les peuples qui veulent conquérir leur liberté. Bruxelles ne peut conserver la sienne sans nous; c'en est assez : dès ce moment Bruxelles est française.

» Citoyens, vous êtes impatients de prononcer ce décret qui va porter un coup mortel à vos ennemis. Votre Comité vous le propose en ces termes :

» Article premier. — La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité diplomatique sur le vœu librement émis par le peuple souverain des ville, faubourgs et banlieue de Bruxelles, dans leur assemblée primaire, pour leur réunion à la République française, déclare, au nom du peuple français, qu'elle accepte ce vœu et, qu'en conséquence, les ville, faubourgs et banlieue de Bruxelles font partie intégrante du territoire de la République.

» Art. II. — Les commissaires de la Convention nationale envoyés en Belgique sont chargés de prendre provisoirement toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des lois de la République française dans les ville, faubourg et banlieue de Bruxelles, ainsi que de recueillir et transmettre à la Convention tout ce qui peut servir à déterminer, dans le plus bref délai possible, le mode de réunion ! »

La Convention applaudit le discours de Carnot, et elle adopta sur-le-champ le décret proposé.

Le lendemain, 2 mars, les députés de Bruxelles, ayant à leur tête le général Rosières, se présentèrent à la barre. Ils manifestèrent leur joie du décret adopté la veille et furent admis aux honneur de la séance.

Le même jour, sur la proposition de Carnot, la Convention vota la réunion du Hainaut : « Le pays de Hainaut, disait le décret, fera partie intégrante du territoire de la République, et formera un quatre-vingt-sixième département, sous le nom de département de *Jemmapes* (1).

Dans la même séance, Gand et la Flandre, Liége et le pays de Liége furent officiellement réunis à la France. Les décrets annexant Bruges et Louvain furent votés le 3 mars. Bruges demandait à la Convention de former, avec la Flandre maritime, un quatre-vingt-septième département, sous le nom de département de la *Mer du Nord*.

Le 4, nouveau décret annexant Florennes et une partie du Namurois, mais la demande de réunion de Namur même ne parvint à la Convention que plus tard. La réunion de Tournai fut adoptée bientôt. On devait procéder au vote relatif à l'annexion d'Anvers et de Malines, bien que le vœu de ces deux villes ne fût pas encore parvenu à la Con-

(1) Orthographe officielle, mais le vrai nom est *Jemappes*.

vention, quand, au milieu de l'enthousiasme annexionniste qui passionnait l'Assemblée, arriva à Paris la nouvelle alarmante de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle par les troupes françaises, attaquées brusquement dans leurs retranchements d'Aldenhoven, ce qui avait forcé aussi le général Miranda à lever le siège de Maestricht.

Toutefois, ces inquiétantes nouvelles n'empêchèrent pas la Convention de prendre, le 7 mars, sur la proposition de Lidon, à la suite d'une demande du général Rosières, le décret suivant :

« Les citoyens qui ont été employés dans les troupes de la Belgique et du pays de Liége conserveront le grade dont ils étaient revêtus au moment de la réunion des légions belges et liégeoises aux armées de la République. Ils justifieront leurs grades par la remise de leurs brevets ou autres pièces constatant leur nomination, qui devra être antérieure à la réunion des troupes de la Belgique et du pays de Liége aux armées de la République française. »

Ce décret était naturel après la réunion, et faisait suite au décret du 26 janvier que nous avons cité au livre Ier.

Pendant quelques jours, la Belgique et la France ne firent donc qu'un seul et même pays. La réunion, qui se serait opérée tranquillement, avait été brutale. Les maladresses, les exactions, la tyrannie des démagogues que Paris avait envoyés, avaient

fait naître une opposition extrême dans le pays, et il est certain que les citoyens belges qui avaient, dans les assemblées primaires provisoires ou dans les clubs, voté la réunion à la France, ne représentaient qu'une infime minorité de la nation, sauf dans le pays de Liége. Les commissaires de la Convention et les commissaires nationaux eurent bien soin de cacher le chiffre des votants. Il y eut, en outre, parmi ces votants, beaucoup de Français.

Toujours est-il que la réunion officielle était faite, et on ne peut douter que, si la France avait envoyé ensuite, en Belgique, des républicains fermes, mais honnêtes, et non des fous dangereux, la sympathie des Belges pour les Français se serait entièrement ravivée, comme cela se fit plus tard, après la deuxième réunion, quand l'ordre succéda à l'anarchie.

Mais, cette fois, la France n'eut pas le temps d'organiser définitivement le pays. La conquête de la Belgique par Dumouriez avait été foudroyante. Plus foudroyante encore en fut l'évacuation. Malgré les efforts des généraux républicains, les Français, en moins de trois semaines, furent forcés de repasser la frontière.

CHAPITRE II

Échec d'Aldenhoven. — Évacuation d'Aix-la-Chapelle. Dumouriez à Bruxelles et à Louvain. — Sa lettre à la Convention.

La première nouvelle du grave échec que venait de subir l'armée parvint à la Convention au début de la séance du 5 mars. Une lettre des commissaires prévenait l'assemblée de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle à la suite de l'irruption soudaine d'une armée ennemie. Cette armée, composée de vingt-cinq mille hommes, s'était ensuite divisée en trois colonnes, dont l'une s'était portée sur Maestricht et avait forcé le général Miranda à lever le siège de cette place. Mais « les généraux français se concertaient et prenaient les mesures convenables », disait la fin de cette lettre.

Cette nouvelle jeta la Convention dans un grand émoi, mais Beurnonville, qui avait succédé à Pache un peu après l'exécution de Louis XVI, fit parvenir à l'assemblée un mot pour la rassurer. « Il ne faut

pas attacher à cette affaire plus d'importance qu'elle ne le mérite, disait-il; le général Miranda a dû cesser par prudence le bombardement de Maestricht, mais cet événement, peu important en lui-même, pourra seulement nous retarder un peu plus longtemps. »

Beurnonville s'illusionnait. L'échec était des plus sérieux et allait avoir des conséquences désastreuses.

Nous devons ici jeter un coup d'œil sur la situation dans laquelle se trouvait alors la France vis-à-vis de l'Europe, et sur les opérations militaires qui avaient repris vers la mi-février.

L'occupation de la Belgique, l'ouverture de l'Escaut et l'exécution de Louis XVI surtout, avaient fait frémir l'Europe entière, et l'Angleterre, la Hollande, la Russie et l'Espagne n'avaient plus caché leurs sentiments hostiles envers la République. Celle-ci sentant la guerre inévitable avec ces différentes nations, les avait prévenues et avait déclaré la guerre elle-même. La France avait donc contre elle toutes les nations militaires de l'Europe. Jamais plus formidable coalition ne s'était formée contre un seul pays.

L'Autriche et la Prusse, pendant ce temps, avaient réorganisé leurs armées. D'un côté, soixante-dix mille hommes, sous le prince de Cobourg, s'avançaient, en troupes menaçantes et bien disciplinées, vers la frontière belge, par la

Rœr. Quarante mille Anglais, Hanovriens et Hollandais s'organisaient au fond de la Hollande. Trente mille Autrichiens avaient déjà pénétré dans le Luxembourg, et une armée de cent vingt mille hommes, Prussiens, Autrichiens, Hessois, Saxons, Bavarois, s'étendait le long du Rhin, de Bâle à Mayence.

Dumouriez se trouvait en Hollande : à la suite de la déclaration de guerre au stadhouder, la Convention l'avait chargé de s'emparer de la Hollande avec la même rapidité avec laquelle il avait conquis la Belgique. Dumouriez, heureux de reprendre son métier de soldat et d'échapper au spectacle de la Belgique tyrannisée par les Jacobins, s'était mis en marche avec ardeur. Le 17 février, il pénétrait en Hollande avec dix-huit mille hommes. Il prescrivit à Miranda et à Valence de presser le siège de Maestricht et de mettre le siège devant Venloo, pour venir le rejoindre ensuite en descendant la Meuse, tout en laissant autour d'Aix-la-Chapelle un corps de troupes suffisant pour garder la frontière. Miranda et Valence avaient soixante-dix mille hommes, et l'ordre de Dumouriez était donc parfaitement exécutable, mais le siège de Maestricht traîna en longueur.

Quant à Dumouriez, il agit avec son énergie et sa promptitude habituelles. Cette courte campagne de Hollande fut extrêmement brillante. En quinze jours, Dumouriez s'empara du fort de Klundert,

de la place de Bréda, de celle de Gertruydenberg et de quelques autres places moins importantes. Il s'apprêtait à passer le Moerdyck, opération des plus audacieuse, mais qu'il aurait certainement menée à bien ; il s'irritait de la lenteur de Miranda quand il apprit l'échec d'Aldenhoven et l'évacuation d'Aix-la-Chapelle.

* * *

Le 6 mars, la lettre suivante, adressée au Comité de la Défense générale, fut lue à la Convention :

« Liége, le 3 mars, l'an 2e de la République.

» Citoyens nos collègues, vous aurez sous les yeux la lettre que nous adressons à la Convention nationale; ainsi, nous ne vous en répéterons pas le contenu (cette lettre avait été lue le 5 mars, ainsi que nous l'avons dit), mais nous devons y ajouter que *tout est dans une position effrayante;* que l'armée retirée d'Aix-la-Chapelle et des environs est presque entièrement débandée ; que l'ennemi sera, peut-être demain, peut-être ce soir, dans Liége, dans Liége où sont réunis tous nos approvisionnements, et qui renferme des trésors immenses ! Nous ne parlons ainsi que d'après ce que dit le général Valence lui-même, chez qui nous écrivons. Il assure que si *Dumouriez n'arrive*

pas sur-le-champ, il ne peut répondre des événements.

» Nous travaillons à rallier les fuyards ; nous employons tous nos moyens auprès de l'Administration provisoire et des citoyens, pour que le peuple de Liége nous seconde et supplée à la pénurie de notre armée. Les dangers résultant de cette pénurie sont d'autant plus immenses que l'ennemi est très fort en cavalerie, et que nous n'en avons presque pas.

» (*Signé*) DELACROIX, MERLIN, *de Douai*, GOSSUIN. »

Quel changement de langage de la part des commissaires ! Ils se font l'écho de l'opinion de Valence, que Dumouriez est nécessaire. Ils ne le dédaignent plus, et l'attendent eux-mêmes impatiemment ! Plus de beaux discours maintenant, il faut un homme d'action.

La Convention, aussitôt la lecture de cette lettre achevée, demande des explications à Beurnonville. Il n'en peut donner d'autres que celles que les commissaires viennent d'écrire. Il exprime toutefois la crainte que Liége ne tombe au pouvoir de l'ennemi, n'étant pas fortifiée.

Il est ordonné à Beurnonville d'envoyer d'urgence un courrier à Dumouriez. Il faut qu'il abandonne momentanément ses succès en Hollande et qu'il revienne, sans perdre une minute,

reprendre le commandement de l'armée de la Meuse.

Dumouriez reçut cet ordre le 8, au soir. Il en fut vivement contrarié. Il venait déjà de donner des instructions précises à Miranda et à Valence, leur ordonnant de se réunir et de reprendre, sur-le-champ, le bombardement de Maestricht. Dumouriez espérait que le désarroi qui avait été occasionné par la surprise d'Aldenhoven avait cessé et que l'armée s'était reformée. Malheureusement, l'armée fondait. Les vieux soldats de Jemappes eux-mêmes n'avaient plus confiance en leurs généraux. Le désordre était à son comble. L'armée avait perdu 10,000 hommes par la désertion. Les gardes nationaux des départements du Nord et du Nord-Est que l'on avait envoyés à l'armée de Belgique, étaient partis les premiers.

Dumouriez pensait avec quelque raison que l'invasion complète de la Hollande intimiderait les alliés et arrêterait leur marche en avant, mais les ordres de Paris étaient formels. Dumouriez partit le 9, au matin, et cette fois de plus en plus mécontent et irrité, mais non découragé encore.

Miranda et Valence avaient opéré leur retraite sur Saint-Trond. Ils avaient chargé Thouvenot d'essayer de rétablir un peu de discipline dans l'armée, et celui-ci, aimé et respecté, avait réussi en partie. L'armée fit assez bonne contenance

devant Saint-Trond. Mais Liége et Tongres étaient tombées au pouvoir des Autrichiens. Le jeune archiduc Charles était entré dans Tongres avec quelques mille hommes et les Autrichiens s'étaient emparés, sans coup férir, de Liége, aussitôt après que Valence eut quitté cette ville pour rejoindre Miranda à Saint-Trond, d'une façon tellement précipitée qu'il perdit une partie de son artillerie.

Delacroix et Danton, partis le 5 de Liége pour Paris, afin de rendre un compte exact de la situation à la Convention, étaient le 8, au matin, à Paris. Delacroix présenta les événements sous leur vrai jour cette fois, et ne cacha rien. Danton, après lui, fit entendre d'énergiques paroles, peut-être un peu trop imagées, suivant son habitude. Mais lui aussi dit que Dumouriez était, pour le moment présent, l'homme désigné pour tout sauver. Après avoir prononcé cette phrase typique, « *Hâtons-nous de réparer nos fautes* », il dit : « Dumouriez réunit au génie du général l'art d'échauffer et d'encourager le soldat. Nous avons entendu l'armée battue le demander à grands cris. L'histoire jugera ses talents, ses passions et ses vices ; mais, ce qui est certain, c'est qu'il est intéressé à la splendeur de la République. S'il est secondé, si une armée lui prête la main, il saura faire repentir nos ennemis de leurs premiers succès. »

La peur des commissaires était bien grande, puisque Danton, avec quelques réticences, il est vrai, rend ici justice à Dumouriez.

En effet, on n'espérait plus qu'en Dumouriez, bien que, le 9, Beurnonville essayât encore de calmer l'émoi de la Convention.

« Nos troupes, dit-il, sont dans ce moment-ci parfaitement rassurées... Je peux vous certifier, mes chers concitoyens, que nous tiendrons actuellement ferme contre une force quelconque, et que nous battrons probablement nos ennemis, si l'occasion s'en présente. La sûreté de la Belgique ne court plus aucun danger. »

Cependant, Valence, Miranda et Thouvenot avaient reculé jusque Tirlemont, bien que Dampierre eût remporté un petit avantage en arrière de Saint-Trond. Le 11, Dumouriez, après s'être arrêté un jour à Anvers, arrivait à Bruxelles et s'occupait, avec son activité habituelle, à faire face aux événements fâcheux qui venaient de se passer. Son patriotisme était encore aussi ardent, bien que son cœur fût rempli d'amertune. Il sentait bien que, même vainqueur encore, il serait toujours en butte à la haine stupide des Jacobins. Au moment où il arrivait à Bruxelles, des sectionnaires de Paris, appuyés par Marat, demandaient à la Convention sa mise en accusation. Cette fois, Lacroix le défendit avec énergie, très énergiquement même, car la Convention décréta l'arresta-

tion de l'orateur des sectionnaires. La mise en accusation de Dumouriez fut repoussée avec indignation.

*
* *

A peine Dumouriez est-il arrivé à Bruxelles que son caractère énergique se manifeste par des actes immédiats. Il veut d'abord se reconcilier les Belges et publie un ordre et une proclamation, dans lesquels il accuse nettement les commissaires du Pouvoir exécutif et désapprouve hautement tout ce qu'ils ont fait en Belgique depuis leur arrivée.

« ORDRE :

» L'intention de la nation française et des représentants de la République, en entrant dans les Pays-Bas, n'a jamais été d'y porter le brigandage et la profanation; cependant ils y sont exercés, par des agents du Pouvoir exécutif de la République française, avec une tyrannie qui déshonore les Français et qui met les Belges au désespoir. Ils se sont permis de s'emparer de l'argenterie des églises. Ce trait de l'avarice la plus sordide doit être réprimé, pour prouver à tous les peuples que nous respectons les opinions religieuses, et que la justice et la droiture sont le caractère essentiel de la nation française qui, en conquérant sa liberté, doit avoir acquis de nouvelles vertus et ne doit employer ses armes que pour la justice.

» En conséquence, voulant réparer le tort que nous a fait, dans l'esprit des Belges, l'indiscrétion sacrilège des agents qui ont fait enlever l'argenterie des églises, j'ordonne, au nom de la République française, de la religion et de l'équité, que toute l'argenterie des églises soit restituée et rétablie dans les différents lieux où elle a été enlevée. J'ordonne à tous les commandants militaires français et à tous les administrateurs civils, librement élus par le peuple belge, de tenir la main à l'exécution du présent ordre, qui ramènera les Belges à la juste opinion qu'ils doivent prendre de la Convention nationale, de la nation française et des agents politiques et militaires qu'elle n'a envoyés dans la Belgique que pour assurer la liberté et le bonheur du peuple.

» A Bruxelles, le 11 mars 1793, l'an II de la République.

» *Le Général en chef,*
» DUMOURIEZ. »

Voici la proclamation qui fut affichée le soir même sur les murs de la ville :

« PROCLAMATION

» Tous les corps administratifs et tous les habitants de la Belgique sont invités à faire dresser

des plaintes, appuyées de procès-verbaux, contre les vexations tyranniques de quelques-uns des agents connus sous le nom de commissaires du Pouvoir exécutif, surtout contre celles qui portent le caractère de profanation. Leurs plaintes seront admises et la Convention nationale de France est trop pénétrée des principes de justice et de respect pour la religion, pour ne pas abandonner des agents infidèles, qui auront abusé du pouvoir de leurs emplois, à toute la rigueur des lois. En donnant cette satisfaction au peuple belge, lésé dans ses opinions religieuses, dans ses personnes et dans ses propriétés, je déclare à regret que quiconque voudra se faire justice soi-même sera puni de mort; que si quelques villes ou villages se permettent des rassemblements contre l'armée française qui n'est point coupable des crimes de quelques particuliers, ces villes ou villages seront rasés ou brûlés. J'espère que le peuple belge, reconnaissant la justice de la Convention nationale et des chefs civils et militaires qu'elle emploie, reprendra les sentiments de fraternité qui conviennent à deux peuples libres, et ne me forcera pas à agir comme en pays ennemi, et avec plus de sévérité encore, puisque les insurrections armées porteront un caractère de rébellion et de trahison.

» A Bruxelles, 11 mars 1793, an II de la République.

» DUMOURIEZ. »

Le même jour, il menaça de dissoudre les clubs s'ils se mêlaient d'affaires politiques ou militaires, et le soir, il se rendit à la séance des représentants provisoires, où il prononça un très beau discours. Ses paroles persuasives rendirent la confiance aux Belges et l'espoir aux Français, d'autant plus que Dumouriez appuyait ses paroles par des actes ; il fit mettre Chépy, commissaire du Pouvoir exécutif, à la Porte de Hal avec le soi-disant général des sans-culottes, Estienne, en même temps qu'il faisait relâcher tous les habitants arrêtés arbitrairement. Car, du 6 au 10, des actes odieux s'étaient commis à Bruxelles et dans les autres villes. Les commissaires nationaux, et les nombreux Jacobins qui les avaient accompagnés, aidés de la populace, de cette populace toujours prête quand il s'agissait d'émeute et de rapine, avaient pénétré non seulement dans les églises qu'ils pillèrent, mais encore dans les magasins et même dans les demeures particulières de gens connus pour leur modération. Ils agirent en véritables bandits. Comprenant que leur règne était fini, ils voulurent emporter tout ce qui était bon à emporter. Ce fut un pillage sans nom. Ils dirigèrent sur Lille une partie de leur butin. Ils emmenèrent même quelques généreux citoyens pour servir d'otages.

A son arrivée à Bruxelles, Dumouriez fit éclater sa profonde indignation. Nous venons de voir comment elle se manifesta. Il fit arrêter les convois

partant pour Lille, et s'empressa de confier à l'administration provisoire de Bruxelles le soin de restituer à leurs propriétaires tous les objets volés. Mais Dumouriez accumulait contre lui la haine et la colère des Jacobins, qui, tôt ou tard, si Dumouriez rentrait jamais en France, même vainqueur, le poursuivraient sans répit. Nous ne pouvons ici encore qu'admirer la noblesse et la fermeté du caractère de Dumouriez.

Les administrateurs provisoires virent avec joie le retour de Dumouriez, et ils s'apprêtèrent à seconder énergiquement ses efforts, tant à ramener le calme dans les esprits qu'à préparer une résistance vigoureuse contre l'ennemi commun, l'Autrichien. Et telle était la confiance de la population brabançonne envers Dumouriez, que, dès que la proclamation du général eut été affichée, la révolte qui était près d'éclater, à la suite des actes de vandalisme dont on venait d'être l'objet, fut rapidement étouffée et le tumulte s'apaisa. On attendit.

Après avoir promis encore une fois au peuple brabançon que, lui vivant, plus jamais de pareils faits ne se reproduiraient, Dumouriez se rendit le 12 à Louvain, où il se rencontra avec les commissaires de la Convention, Camus, Merlin, Gossuin et Treilhard. L'entrevue fut orageuse. Dumouriez ne cacha pas son indignation. Il leur dit tout ce qu'il avait sur le cœur. Les commissaires lui reprochèrent son ordre et sa proclamation de la veille.

Camus ne voulait pas rendre l'argenterie des églises. Dumouriez l'apostropha vivement et s'en fit un ennemi mortel. Puis, pour terminer cette conversation qui pesait, le général montra aux commissaires la copie d'une lettre qu'il venait d'écrire à la Convention.

Cette lettre est mémorable. L'indignation, réprimée depuis longtemps dans le cœur de Dumouriez, éclate. Le bon sens, l'honnêteté, l'esprit sagace et prévoyant du général se font jour à mots hardis. Cette lettre est courageuse, Dumouriez risquait sa tête en l'écrivant. D'aucuns ont dit qu'elle prouve que Dumouriez avait l'intention de passer à l'ennemi dès ce moment-là. La conduite héroïque du général en chef pendant la journée de Neerwinden anéantit cette opinion, Non, cette lettre n'était que le cri de rage d'un loyal soldat, en voyant tous ses travaux détruits par la bêtise criminelle de quelques-uns de ses concitoyens.

Cette lettre était tellement dure pour la Convention, elle contenait tant de vérités, qu'elle ne fut pas lue. Le Comité de la Défense générale, qui la reçut, ne la communiqua pas, mais elle fut imprimée et distribuée en Belgique par les soins de Dumouriez lui-même. On pourrait reprocher à Dumouriez d'avoir rendu publique une missive qui n'était adressée qu'à la Convention seule. Voulait-il montrer aux Belges que la Convention aurait connaissance de leurs griefs, qu'elle en tirerait

profit vraisemblablement, et qu'il fallait mieux augurer de l'avenir? Il est probable que oui, car si Dumouriez avait eu d'autres idées, se serait-il battu, nous le répétons, avec autant d'acharnement à Neerwinden?

Voici cette lettre :

« Louvain, le 12 mars.

» Citoyen Président, le salut du peuple est la loi suprême : je viens de lui sacrifier une conquête presqu'assurée, en quittant la position victorieuse de l'armée prête à entrer dans le cœur de la Hollande, pour venir au secours de celle qui vient d'essuyer un revers, qu'on doit à des causes physiques et morales que je vais vous développer avec cette franchise qui est plus nécessaire que jamais, et qui eût toujours opéré le salut de la République si les agents qui la servent l'eussent employée dans les comptes qu'ils rendaient, et si elle eût toujours été écoutée avec plus de complaisance que la flatterie mensongère.

» Vous saviez, citoyen représentant, dans quel état de désorganisation et de souffrance les armées de la Belgique ont été mises par un ministre et par des bureaux qui ont conduit la France sur le penchant de la ruine. Ce ministre et ces bureaux ont été changés; mais bien loin de les punir, Pache et Hassensfratz sont passés à la place importante de la Mairie de Paris, et dès lors, la capitale

a vu se renouveler dans la rue des Lombards des scènes de sang et de carnage.

» Je vous ai présenté, au mois de décembre, dans quatre mémoires, les griefs qu'il fallait redresser; je vous ai indiqué les seuls moyens qui pouvaient faire cesser le mal et rendre à nos armées toute leur force ainsi qu'à la cause de la nation toute la justice qui doit être son caractère. Ces mémoires ont été écartés; vous ne les connaissez pas : faites-vous les représenter, vous y trouverez la prédiction de tout ce qui nous arrive; vous y trouverez aussi le remède aux autres dangers qui nous environnent et qui menacent notre république naissante. Les armées de la Belgique, réunies dans le pays d'Aix-la-Chapelle et de Liége, y ont souffert tous les genres de besoin, sans murmurer, mais en perdant continuellement par les maladies et les escarmouches contre l'ennemi, par l'abandon de quantité d'officiers et de soldats, plus de la moitié de leurs forces.

» Ce n'est que depuis l'entrée du général Beurnonville dans le ministère qu'on commence à s'occuper de son recrutement et de ses besoins. Mais il y a si peu de temps, que nous éprouvons encore tout le fléau désorganisateur dont nous avons été les victimes. Telle était notre situation, lorsque, le 1er février, vous avez cru devoir à l'honneur de la nation la déclaration de guerre contre l'Angleterre et la Hollande. Dès lors, j'ai sacrifié tous

mes chagrins; je n'ai plus pensé à ma démission que vous trouverez consignée dans mes quatre mémoires; je ne me suis occupé que des énormes dangers et du salut de ma patrie. J'ai cherché à prévenir mes ennemis, et cette armée souffrante a oublié tous ses maux pour attaquer la Hollande. Pendant qu'avec de nouvelles troupes arrivées de France, je prenais Bréda, Klundert et Gerdruydenberg, me préparant à pousser plus loin ces conquêtes, l'armée de la Belgique, conduite par des généraux remplis de courage et de civisme, entreprenait le bombardement de Maestricht.

» Tout manquait pour cette expédition, le nouveau régime d'administration n'était pas encore établi. L'ancien était vicieux et criminel; on regorgeait de numéraire, mais les formes nouvelles qu'on avait mises à la trésorerie nationale empêchaient qu'aucune partie du service ne reçût d'argent. Je ne puis pas encore détailler les causes de l'échec qu'ont reçu nos armées, puisque je ne fais que d'arriver. Non seulement elles ont abandonné l'espoir de prendre Maestricht, mais elles ont reculé avec confusion et avec perte; les magasins de toute espèce qu'on commençait à ramasser à Liége sont devenus la proie de l'ennemi, ainsi qu'une partie de l'artillerie de campagne et des bataillons. Cette retraite a attiré de nouveaux ennemis, et c'est ici que je vais développer les causes de nos maux.

» Il a existé de tout temps, dans les événements humains, une récompense des vertus et une punition des vices. Les particuliers peuvent échapper à cette providence, qu'on appellera comme on voudra, parce que ce sont des points imperceptibles; mais parcourez l'histoire, vous y verrez que les peuples n'y échappent jamais. Tant que notre cause a été juste, nous avons vaincu l'ennemi; dès que l'avarice et l'injustice ont guidé nos pas, nous nous sommes détruits nous-mêmes, et nos ennemis en profitent.

» On vous flatte, on vous trompe, je vais achever de déchirer le bandeau. On a fait éprouver aux Belges tous les genres de vexations; on a violé à leur égard les droits sacrés de la liberté; on a insulté avec impudence leurs opinions religieuses; on a profané, par un brigandage très peu lucratif, les instruments de leur culte; on vous a menti sur leur caractère et sur leurs intentions; on a opéré la réunion du Hainaut à coups de sabre et à coups de fusil; celle de Bruxelles a été faite par une vingtaine d'hommes, qui ne pouvaient trouver d'existence que dans le trouble, et par quelques hommes de sang qu'on a rassemblés pour intimider les citoyens. Parcourez l'histoire des Pays-Bas, vous trouverez que le peuple belge est bon, franc, brave et impatient du joug. Le duc d'Albe, le plus cruel des satellites de Philippe II, en a fait périr dix-huit mille par les mains des

bourreaux. Les Belges se sont vengés par trente ans de guerres civiles, et leur attachement à la religion de leurs pères a pu, seul, les faire rentrer sous le joug espagnol !

» Vos finances étaient épuisées lorsque nous sommes entrés dans la Belgique ; votre numéraire avait disparu ou s'achetait au poids de l'or. Cambon, qui peut être un honnête citoyen, mais qui, certainement, est au-dessous de la confiance que vous lui avez donnée pour la partie financière, n'a plus vu de remède que dans la possession des richesses de cette fertile contrée. Il vous a proposé le fatal décret du 15 décembre : vous l'avez accepté unanimement, et *cependant chacun de ceux d'entre vous avec qui j'en ai parlé m'a dit qu'il le désapprouvait, et que ce décret était injuste.* Un de mes quatre mémoires était dirigé contre ce décret. On ne l'a pas lu à l'Assemblée. Le même Cambon a cherché à rendre mes remontrances odieuses et criminelles, en disant à la tribune que j'apposais un véto sur le décret de l'Assemblée : vous avez chargé vos commissaires de tenir la main à son exécution. D'après vos ordres, le Pouvoir exécutif a envoyé au moins trente commissaires ; le choix en a été très mauvais, et, à l'exception de quelques gens honnêtes, qui sont peut-être regardés comme des citoyens douteux, parce qu'ils cherchent à mitiger l'odieux de leurs fonctions, la plupart sont ou des insensés ou des tyrans, ou des hommes sans

réflexion, qu'un zèle brutal et insolent a conduits toujours au delà de leurs fonctions.

» Les agents de la tyrannie ont été répandus sur la surface entière de la Belgique ; les commandants militaires, par obéissance au décret, ont été obligés d'employer, sur leur réquisition, les forces qui leur étaient confiées ; ces exacteurs ont achevé d'exaspérer l'âme des Belges. Dès lors, la terreur et peut-être la haine, ont remplacé cette douce fraternité qui a accompagné nos premiers pas dans la Belgique ; c'est au moment de nos revers que nos agents ont employé le plus d'injustice et de violence.

» Vous avez été trompés sur la réunion à la France de plusieurs parties de la Belgique. Vous l'avez crue volontaire, parce qu'on vous a menti ! Dès lors, vous avez cru pouvoir enlever le superflu de l'argenterie des églises, pour subvenir sans doute aux frais de la guerre. Vous regardez dès lors les Belges comme des Français ! *Mais quand même ils l'eussent été, il eût fallu attendre que l'abandon de cette argenterie eût été un sacrifice volontaire !* Sans quoi, l'enlever par force devenait à leurs yeux un sacrilège. C'est ce qui vient d'arriver. Les prêtres et les moines ont profité de cet acte imprudent, et ils nous ont regardés comme des brigands qui fuient, et partout les communautés des villages s'arment contre nous. Ce n'est point ici une guerre d'aristocratie, car

notre révolution favorise les habitants des campagnes, et cependant ce sont les habitants des campagnes qui s'arment contre nous, et le tocsin sonne de toutes parts. C'est pour eux une guerre sacrée, c'est pour nous une guerre criminelle. Nous sommes en ce moment environnés d'ennemis! Vous le verrez par les rapports que j'envoie au ministre de la Guerre; vous verrez en même temps les premières mesures que la nécessité m'a forcé de prendre pour sauver l'armée française, l'honneur de la nation, de la République elle-même.

« Représentants de la nation, j'invoque votre probité et vos devoirs, j'invoque les principes sacrés expliqués dans la déclaration des Droits de l'Homme, et j'attends avec impatience votre décision. En ce moment vous tenez dans les mains le sort de l'empire, et je suis persuadé que la vérité et la vertu conduiront vos décisions, et que vous ne souffrirez pas que vos armées soient souillées par le crime, et en deviennent les victimes.

» *Le Général en chef*,

» DUMOURIEZ. »

Nous avons tenu à reproduire cette lettre en entier. C'est, de la part d'un général, un acte de courage peu commun dans des temps révolutionnaires, où les passions sont poussées à l'extrême. Le Comité de la Défense générale en fut atterré et

nous avons dit que cette lettre ne fut pas lue à la Convention. Le Comité envoya Danton auprès de Dumouriez pour essayer de la lui faire retracter. Rien n'y fit. Mais la lettre ne fut publiée que dans le *Moniteur* du 25 mars, sans doute pour perdre définitivement Dumouriez, après la défaite de Neerwinden.

Dumouriez, cette lettre envoyée, s'occupa sans retard d'organiser son armée. Il fit venir ses généraux de division à Louvain et leur communiqua ses instructions. Malheureusement, tous furent unanimes à déclarer que si leurs soldats étaient toujours aussi fermement patriotes, la grande misère qu'ils avaient éprouvée avait singulièrement affaibli leur énergie.

Cependant, l'arrivée de Dumouriez, de leur père, comme disaient les anciens soldats de Jemappes, avait ramené un peu de confiance dans leur âme. Dumouriez comptait sur cet ascendant qu'il avait su prendre sur l'armée. Il comptait lui communiquer son ardeur inlassable. Et il ne négligea aucun effort pour ramener la victoire. Hélas ! le sort trompa sa confiance. La défaite de Neerwinden vint anéantir en un jour toute son œuvre.

CHAPITRE III

Neerwinden

En réunissant les troupes de l'ancienne armée de la Meuse, qui venaient de faire une retraite aussi précipitée et qui bivouaquaient de Louvain à Tirlemont, en y ajoutant les quelques soldats qu'il avait pu rassembler à Anvers et à Bruxelles, Dumouriez avait environ 40,000 hommes à opposer au prince de Cobourg. L'armée de celui-ci était plus nombreuse, et elle était surtout mieux nourrie, plus disciplinée, par conséquent plus solide. La facilité avec laquelle ils avaient repoussé les Français, depuis Aix-la-Chapelle jusque Tirlemont, avait rendu les Autrichiens pleins de confiance, très audacieux même. Le 15 mars, ils s'emparèrent de Tirlemont. Mais Dumouriez, le lendemain, leur fit payer cher cette hardiesse. Il reprit Tirlemont à la baïonnette, dépassa la ville, et fit sentir énergiquement au prince de Cobourg que l'armée républicaine n'était pas encore aussi abattue qu'il pouvait le penser,

et que la lutte serait terrible encore. Dumouriez rendit compte de ce succès à la Convention dès le jour même, et sa lettre respire toujours la confiance et le patriotisme. Il loue le courage de son armée. Il terminait sa lettre en disant qu'il allait s'occuper de la journée du lendemain.

Car Dumouriez était décidé à livrer bataille sans tarder. Malgré l'infériorité numérique de son armée, malgré l'état d'épuisement de ses soldats, soutenus par leur patriotisme et surtout par sa présence, il voulait battre encore une fois les Autrichiens, et avait grand espoir d'arriver à ce résultat ! Une victoire sauvait la Belgique, sauvait l'honneur des armées françaises, sauvait le prestige de la République et le sauvait peut-être lui-même. Aussi, c'est avec son ardeur et son énergie accoutumées qu'il prenait ses dispositions de combat. Cependant, en général expérimenté et prudent, il faisait garder sa ligne de retraite sur Anvers et Bruxelles, en cas de défaite. Il avait placé Westerman entre Turnhout et Hérenthals et Lamorlière à Lierre.

Le 17 mars, Dumouriez fit occuper le village de Goidsenhoven, en avant de Tirlemont. Ce village est situé sur une hauteur et pouvait former un excellent point d'appui. Aussi les Autrichiens, dans cette même journée du 17 mars, essayèrent-ils d'en déloger les républicains, mais ils furent repoussés et perdirent sept à huit cents hommes. Ils durent

se retirer sur le gros de leur armée, qui s'était établie entre Landen et Léau, à droite de la grand'route de Tirlemont à Saint-Trond. Dumouriez fut très heureux de ce succès, le dernier, hélas! Et presque certain d'une victoire complète pour le lendemain, il fit ses derniers préparatifs et donna à ses généraux ses dernières instructions.

Les deux armées, le 17 au soir, bivouaquèrent l'une en face de l'autre sur les hauteurs qui bordent la vallée de la petite Geete; elles s'étendaient sur un front de huit kilomètres environ. L'armée française couvrait les hauteurs à gauche de la petite Geete, de Neerheylissem à Léau, en avant des villages de Goidsenhoven, de Haekendover et de Wommersom. L'armée autrichienne, à droite de la rivière, avait établi ses positions en avant de Landen, et occupait les villages de Racour, d'Overwinden, de Neerwinden, de Neerlanden, de Dormael, de Hall et de Wilder.

Dumouriez avait confié le commandement de son aile droite à Valence, celui de son centre au duc de Chartres et celui de l'aile gauche à Miranda. Lui-même se tiendrait, avec la réserve, entre Goidsenhoven et Haekendover. Suivant ses prévisions, l'effort principal devrait se faire sur les villages de Racour, Overwinden et Neerwinden, sur sa droite, où les Autrichiens paraissaient avoir réuni leurs principales forces. Miranda, à gauche, ne devait rencontrer que peu d'obstacles. Celui-ci, du

reste, s'appuyait sur Léau, occupée par les républicains. Suivant son habitude, Dumouriez ne prit, le dernier, que quelques moments de repos, après avoir veillé à ce que ses instructions fussent bien comprises de tous. Les soldats s'étaient endormis à leurs bivouacs, pleins de confiance dans leur général, mais ils furent réveillés et sur pieds bien avant l'aube.

Dès les premières lueurs du matin, Dumouriez braqua sa lunette vers les positions autrichiennes et vit que rien n'y était changé depuis la veille. Aussi maintint-il son plan sans y modifier aucun détail. Avant de commencer l'attaque, il envoya encore des aides de camp à tous ses lieutenants pour leur confirmer ses instructions et, à 9 heures du matin, il ordonna à toute son armée, droite, centre et gauche, de descendre dans la vallée, de traverser la rivière par les ponts et par les gués, et d'attaquer franchement les positions autrichiennes. Lui-même se rapprocha de Valence pour soutenir le mouvement de sa droite. Valence, sur l'ordre de Dumouriez, avait, après avoir traversé la Geete par le pont de Neerheylissem, divisé ses troupes en trois colonnes. L'une avait mission de s'emparer de Neerwinden, l'autre de Middelwinden, la troisième de Overwinden; le centre, sous les ordres du duc de Chartres, passa la Geete à Esemael et à Elissen et, après avoir traversé le village de Laer, vint soutenir l'effort de la pre-

mière colonne de Valence sur Neerwinden. A gauche, Miranda, éloigné de trois ou quatre kilomètres vers le nord, s'appuyant sur Léau, s'empara d'Orsmael, village à cheval sur la grand'-route. Dumouriez avait jugé la tâche de Miranda des plus facile et il ne se doutait pas que la défaite lui viendrait de là. Son but général était, en faisant pivoter toute son armée sur son extrême gauche, d'écraser l'armée autrichienne dans les bas-fonds entre Neerlanden, Halle et Wilder. Miranda, après s'être emparé d'Orsmael, devait s'y maintenir tout simplement, pendant que Champmorin garderait Léau. Miranda ne fut pas heureux ce jour-là ; il ne sut pas remplir cette mission pourtant facile.

Toute l'armée s'était avancée avec un incroyable acharnement, mais les Autrichiens se défendirent avec la même énergie. Cependant, malgré un feu terrible, les soldats de Valence s'emparèrent de Neerwinden, de Middelwinden et d'Overwinden, mais au lieu de tenir ses colonnes concentrées, Valence commit la faute de trop les disperser en avant de ces villages. Aussi, le prince de Cobourg, qui regrettait déjà de n'avoir pas mieux défendu les ponts de la Geete, lança-t-il immédiatement des forces supérieures sur les colonnes de Valence. Les trois villages sont repris et les Français rejetés sur la rivière. Mais Dumouriez, prenant lui-même le commandement de sa droite, et se faisant vigoureusement aider par le duc de Chartres,

reprend encore une fois ces trois villages, brûlés, ensanglantés, remplis de morts et de blessés. Mais ses soldats faiblissent et, de nouveau, il est forcé de redescendre dans la vallée. Il reforme ses colonnes, place son artillerie dans une position avantageuse et attend fermement, à son tour, l'attaque des Autrichiens. Ceux-ci le firent charger par deux divisions de cavalerie, mais Thouvenot en anéantit une et Valence arrête l'autre. Le brave Valence, dans son effort héroïque, tombe couvert de blessures et est transporté à Tirlemont. Il est 3 heures de l'après-midi. L'aile gauche de l'armée autrichienne, rendue prudente par l'échec arrivé à sa cavalerie, n'avance plus, et la nuit tombe sans qu'elle ait bougé. Dumouriez peut donc un moment se croire vainqueur, car il occupe une partie du champ de bataille. Mais l'absence de nouvelles de son aile gauche, à lui, l'inquiète vivement et il se décide à aller en personne examiner dans quelle position se trouvait Miranda.

A peine arrivé à Laer, il s'étonne de trouver ce village abandonné par Dampierre, et bientôt il apprend le désastre arrivé à Miranda. Celui-ci, attaqué vers 1 heure par des forces supérieures, avait été forcé, par suite d'une terreur incompréhensible qui s'était emparée de ses volontaires, de reculer jusqu'à Tirlemont. Miranda n'avait pas pu les retenir. Il n'avait pas, comme Dumouriez, l'ascendant moral qui électrise les soldats et qui

lettre respire, pour la première fois, le découragement. Dumouriez ajoutait toutefois qu'il ne craignait « ni le jugement de la postérité ni celui de ses concitoyens ».

Cette lettre fut lue le 21 mars à la Convention et provoqua des débats orageux. Marat entra en lice et bava sur les généraux et sur l'armée. La Convention fut indignée de son discours et on lui ôta la parole, puis il fut décidé d'attendre jusqu'au lendemain, parce que Camus, parti le 20 de Bruxelles, se présenterait vraisemblablement à la barre le 22.

Camus fut à son banc à l'ouverture de la séance, et la Convention, écartant toute autre question, écouta son rapport. Chose extraordinaire, ce rapport abonda dans le sens de Dumouriez. Il avait fallu une défaite pour dessiller les yeux du fougueux tribun, ou... pour le rendre plus prudent. Rien de plus édifiant que de constater le changement de ton, et le langage prudent des ultra-révolutionnaires, depuis que l'ennemi approchait. Loin de nous cependant de tirer des conséquences radicales de ce changement. Nous le constatons tout simplement, et nous préférons l'attribuer à un retour de la raison chez le[illegible]ommissaires, qu'au résultat d'une [illegible] [illegible]ontable !...

« J'ai q[illegible] [illegible]hier, dit Camus, je [illegible] [illegible]ports certains, de[illegible]

quinze mille hommes : quatre à cinq mille morts et blessés et dix mille fuyards! La victoire des Autrichiens est complète. Cependant, le prince de Cobourg craint toujours autant le génie de Dumouriez, car il n'ose le poursuivre immédiatement.

***

Le jour même, Dumouriez rendit compte au ministre de la Guerre, de cette funeste journée, avec sa franchise, sa loyauté et sa précision habituelles. « C'est avec bien de la douleur, cher citoyen ministre, disait-il, que je rends compte de l'échec funeste que je viens de recevoir... J'avais pensé que je ne pouvais sauver la chose publique qu'en dépostant l'ennemi de son camp de Neerwinden. J'ai fait un plan d'attaque sur la gauche de l'ennemi ; la division du centre attaquait sur Neerwinden; la gauche, commandée par Miranda et Champmorin, sur les villages de Léau et d'Orsmael; la droite et le centre ont eu quelques succès, quoique l'infanterie se soit repliée deux fois et qu'elle ait été chassée du village de Neerwinden. L'attaque de gauche a été malheureuse : la retraite s'est faite dans la confusion jusque derrière Tirlemont... » Dumouriez annonçait ensuite qu'il allait reprendre la position de Louvain et qu'il ferait son possible pour sauver l'armée, mais la fin de sa

lettre respire, pour la première fois, le découragement. Dumouriez ajoutait toutefois qu'il ne craignait « ni le jugement de la postérité ni celui de ses concitoyens ».

Cette lettre fut lue le 21 mars à la Convention et provoqua des débats orageux. Marat entra en lice et bava sur les généraux et sur l'armée. La Convention fut indignée de son discours et on lui ôta la parole, puis il fut décidé d'attendre jusqu'au lendemain, parce que Camus, parti le 20 de Bruxelles, se présenterait vraisemblablement à la barre le 22.

Camus fut à son banc à l'ouverture de la séance, et la Convention, écartant toute autre question, écouta son rapport. Chose extraordinaire, ce rapport abonda dans le sens de Dumouriez. Il avait fallu une défaite pour dessiller les yeux du fougueux tribun, ou... pour le rendre plus prudent. Rien de plus édifiant que de constater le changement de ton, et le langage prudent des ultra-révolutionnaires, depuis que l'ennemi approchait. Loin de nous cependant de tirer des conséquences radicales de ce changement. Nous le constatons tout simplement, et nous préférons l'attribuer à un retour de la raison chez les commissaires, qu'au résultat d'une panique subite et insurmontable !...

« J'ai quitté la ville de Bruxelles avant-hier, dit Camus, je puis vous parler, d'après des rapports certains, de l'affaire de lundi, qui a été sue le len-

demain. Vous avez été instruits que le général Dumouriez avait pris son camp entre Tirlemont et Louvain. Les avant-postes allaient jusqu'à Tirlemont. Vendredi, les ennemis attaquèrent Tirlemont et le prirent. Le samedi, nos troupes l'emportèrent de vive force. Le dimanche, on se disposait à une bataille; c'est cette bataille qui a eu lieu lundi : elle a été très vive; il y a eu beaucoup de morts et de blessés de part et d'autre. Dumouriez commandait l'armée entière; il avait confié le centre à Egalité, la droite à Valence et la gauche à Miranda. A 4 heures, l'avantage était pour nous. C'est alors que les ennemis, ayant reçu des troupes fraîches, ont repoussé l'aile commandée par Miranda. Valence a fait des prodiges de valeur : il a chargé à la tête de la cavalerie et a percé la ligne de l'ennemi ; mais il n'a pas été assez fortement soutenu par sa troupe et il s'est trouvé seul, avec ses aides de camp, au milieu des rangs autrichiens. Il a reçu trois coups de sabre sur la tête; il avait perdu son chapeau et était par là facile à reconnaître. Il a reçu au bras une contusion qui l'a désarmé. Dans ce moment, prenant son pistolet, il s'est fait jour au travers des ennemis. Trois de ses aides de camp sont revenus blessés; on n'a pas de nouvelles des deux autres. Il est arrivé à Bruxelles dans la nuit de lundi. Le mardi soir, il causait avec Gossuin et Merlin, nos collègues.

» Il résulte de tous ces détails que nous avons eu une affaire chaude et sanglante. Deux de nos colonnes se sont très bien battues ; elles ont même emporté de vive force deux villages, et elles occupent en ce moment une partie de la position de l'ennemi. Il y a eu des prises de part et d'autre. Le général Dumouriez a raison de faire des plaintes de l'indiscipline des troupes et du pillage qu'elles ont trop souvent exercé. On a vu des paysans demander grâce à genoux, mais vainement, et il s'est commis des barbaries. Ces pillages viennent des déserteurs qui, pour couvrir leur lâcheté, criaient à la trahison, exagéraient le mal et les dangers. Ils prétendaient avoir entendu dire aux ennemis : « *Point de prisonniers, nous égorgeons tout ;* » et comme, dans une affaire, il est impossible qu'il n'y ait beaucoup de tués, ils attribuent ces pertes à la fureur des ennemis pour avoir un prétexte de vengeance sur les paysans qu'ils pillent, en les accusant de favoriser les Autrichiens. Les cours martiales ne font rien à ces désordres, à cause du grand nombre de soldats dont il faudrait dégarnir les corps pour avoir des jurés et des témoins (!!) A Mons, le général Ferrand m'a communiqué une lettre du général Dharville, commandant à Namur. Il en résulte qu'on s'y est battu le 17 et le 18 avec beaucoup de chaleur, et que, le 18, on a tué aux ennemis beaucoup de monde, et on leur a fait plusieurs

prisonniers. Ainsi, du côté de Namur, les choses sont en bon état. Le même général Ferrand m'a dit qu'il avait fait un exemple des soldats indisciplinés : c'était un bataillon de *chasseurs belges*. En partant de Mons, ils montraient la meilleure tenue ; mais à peine à sept lieues de là, près d'un tiers s'est débandé ; ils revinrent en criant qu'il y avait une déroute. Le général les a fait arrêter ; il *en a fait raser sept ou huit ;* il les a fait reconduire à Mons pour y être punis.

» A mon arrivée à Paris, j'apprends qu'on s'imagine que les Belges sont absolument indisposés contre nous.

» Il est vrai qu'à Bruxelles et ailleurs des fautes ont été commises, qui nous ont aliéné l'esprit du peuple ; mais il est faux qu'il y ait eu des troubles, il n'y en a eu que de partiels. Il s'en est élevé à Grammont ; Tournai s'en est momentanément ressenti. Le désordre est venu de l'imprudence avec laquelle certains agents du Pouvoir exécutif ont exécuté le décret du 15 décembre. Ils voulaient agir de leur tête, sans aucun pouvoir. Nous leur avons ordonné de ne rien faire sans nous l'avoir communiqué. Nous avons puni un capitaine qui avait manqué de vigilance dans l'église de Sainte-Gudule. Mais je vous assure que, lorsque j'ai quitté Bruxelles, mercredi, il n'y avait point de troubles. Ces peuples demandent à être ménagés, c'est-à-dire ils veulent qu'on respecte à leur égard

les droits de l'homme. Je vous assure qu'en se conduisant envers eux avec sagesse et modération on en fera des Français...

» Avec de la tranquillité, du sang-froid et de la modération, soyez assurés que vous aurez toujours dans la Belgique des frères et une armée qui étendra les conquêtes de la liberté !... »

Voici donc Camus parlant de modération ! Et que de choses à relever dans ce rapport. Camus parle à peine de Dumouriez, son ressentiment se devine. Il loue la fermeté de Ferrand, qui sévit contre des Belges. Comparez la conduite de ceux-ci à Jemappes avec celle de Ferrand dans cette journée. Camus accuse l'armée, accuse même les agents du Pouvoir exécutif, mais il se garde bien de reprocher quoi que ce soit aux commissaires de la Convention, dont il est !... Passons !...

Pendant que Camus faisait ce beau rapport à la Convention, le même jour, le 22, Dumouriez avait, à Louvain, une entrevue avec Danton et Lacroix. Ceux-ci voulaient le forcer à rétracter sa lettre du 12 mars. Mais Dumouriez était poussé à bout et il ne voulut consentir à rien. Au contraire, il éclata en nouveaux reproches contre la Convention et les Jacobins.

Le lendemain, la position de Louvain ne fut même plus tenable. L'armée fondait de plus en plus. C'était la désertion en masse. Dumouriez put seulement réunir 15,000 hommes d'élite et avec

eux il se retira sur Bruxelles. C'étaient des troupes de ligne, des volontaires de la première levée et quelques bataillons belges, tous anciens soldats. Dumouriez comptait faire avec eux une retraite lente et digne. Malheureusement, pour gagner du temps, Dumouriez, se souvenant de son ancien métier de diplomate, avait entamé quelques pourparlers avec les Autrichiens. Ce fut son malheur !

CHAPITRE IV

Perte de la Belgique. — Trahison de Dumouriez.

Le 22 mars, au soir, après un dernier et sanglant combat livré devant Louvain, Dumouriez eut une première entrevue avec le colonel Mack, que lui avait envoyé le prince de Cobourg. Mack sut habilement flatter Dumouriez, n'épargna aucun éloge pour l'énergie et le courage qu'il avait montrés dans ces dernières journées, et lui dit que l'armée autrichienne était toute disposée à ne pas entraver sa retraite, qu'elle ne le poursuivrait pas à outrance, s'il commençait cette retraite immédiatement sans plus combattre, et s'il ne s'arrêtait qu'à la frontière. Mack ajouta que l'état-major autrichien, et en particulier le prince de Cobourg lui-même, le tenait en grande estime.

Dans l'état d'âme dans lequel se trouvait Dumouriez, ces façons polies, cette délicatesse habile, ces flatteries devaient faire un grand effet sur lui. Il n'était plus habitué à cette politesse et il

ne put s'empêcher de la comparer aux outrages dont il était abreuvé, depuis deux mois, par la Convention et par les Jacobins. Il s'empressa d'accepter l'armistice proposé et de commencer sa retraite.

Cette retraite était inévitable, du reste. Que pouvait-il faire avec ses 15,000 hommes et les quelques mille autres soldats qu'il ramasserait en route, contre l'armée autrichienne, forte, disciplinée et victorieuse. Cette proposition d'armistice, venant de la part d'un ennemi vainqueur, lui parut même une chance inespérée, et il ne l'attribua qu'à son renom : il respira les flatteries du colonel Mack comme les dernières gouttes de cette coupe de gloire à laquelle il avait puisé avec tant de délices. Ce fut un baume sur son cœur blessé. Mais ce baume était du poison, il s'en trouva de plus en plus irrité contre le gouvernement de son pays, qui avait si mal écouté ses conseils, si mal récompensé ses services.

Le 23, Dumouriez abandonna Louvain et se retira sur Bruxelles. Il ne fit que traverser cette ville et, poursuivant sa retraite en assez bon ordre, il s'arrêta le 27 mars à Ath. Les Autrichiens le suivaient pas à pas, mais sans l'inquiéter.

A Ath, Dumouriez eut une nouvelle entrevue avec Mack, et celui-ci lui plut encore mieux que la première fois. Le malheureux général se laissa circonscrire de plus en plus par l'habile tentateur,

et dans la longue conférence qu'ils eurent ensemble, il fut question d'une action commune de l'armée restée fidèle à Dumouriez et de l'armée impériale contre le gouvernement que la France s'était donné. Effroyable chute, le cœur saigne en pensant que le glorieux conquérant de la Belgique se laissait aller à des projets aussi insensés, aussi criminels. Il demanda toutefois quelques jours au colonel Mack avant de donner sa décision définitive, et, le 28, il écrivit une nouvelle lettre au ministre de la Guerre, Beurnonville, de Tournai, où il s'était rendu en quittant Ath.

Il savait que cette lettre serait lue à la Convention. Elle confirmait celle du 12 mars, mais les termes en étaient encore plus énergiques, plus menaçants.

Il rendait d'abord compte des dernières opérations militaires : partout la retraite forcée. Les généraux Ferrand et Neuilly s'étaient retirés de Mons sur Valenciennes, par suite de la désertion de leurs troupes. Marassé avec une partie de l'armée de Hollande marchait sans repos sur Dunkerque. Thouvenot avait quitté Gand, avait rallié quelques bataillons qui se trouvaient à Bruges, et se retirait également sur la frontière. Dumouriez disait qu'il dirigait tous ces corps sur les places frontières pour en renforcer les garnisons. Il ajoutait que le général Duval était arrivé à Lille, où il essayait de rétablir l'ordre, car « 10,000 fuyards y provoquent

un désordre effrayant et se livrent à tous les excès. Il ajoutait qu'il ne pourrait, lui-même, conserver plus longtemps la position de Tournai, et qu'il espérait que d'Harville, de son côté, avait pu quitter Namur et se retirer sur Givet.

Puis il renouvelle, avec plus d'âpreté encore que dans sa lettre du 12 mars, ses récriminations :

« Je vois avec la plus grande affliction que, de jour en jour, nos maux et nos périls s'aggravent. Vous verrez, par le procès-verbal du commissaire-ordonnateur, que nous n'avons pas sur toute cette frontière pour dix jours de vivres. Le prétendu secours d'hommes qu'on nous envoie du département du Nord et du Pas-de-Calais est un ramassis de vieillards, d'enfants et de vagabonds sans armes, qui n'ont fait qu'augmenter le désordre à Bruxelles, à Gand, décourager le reste de nos troupes et les entraîner dans leur fuite. Ces hommes n'ont fait que nous affamer, et tels sont les secours qu'on envoie à grands frais, et sur lesquels on fonde l'espoir de soutenir notre liberté. Je vous déclare bien positivement que si on ne recrute pas avec promptitude, les bataillons de ligne aux dépens des volontaires ; que si cinquante autorités plus absurdes les unes que les autres contrarient et traversent l'autorité militaire et ses opérations, je saurai, avec quelques braves gens, m'ensevelir sous les ruines de ma patrie, mais qu'il m'est

impossible d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans telle partie de notre frontière qu'il voudra, de prendre sans résistance telle place qu'il jugera à propos et d'arriver à Paris.

» Pensez bien que, même sans s'arrêter à prendre nos places, il a 20,000 hommes de cavalerie, avec lesquels il peut mettre à feu et à sang toute la partie du royaume qui avoisine Paris, que je n'ai pas la même ressource que j'avais en Champagne pour l'arrêter ; qu'alors l'énergie du républicanisme était dans toute sa force ; qu'alors la Convention nationale avait de l'ensemble et l'autorité ; qu'alors le royaume n'était pas déchiré par la guerre civile ; qu'alors enfin il y avait des ressources pécuniaires qui n'existent plus. Pesez bien ces tristes vérités et voyez quel parti on croira devoir prendre. Jamais crise n'a été plus dangereuse pour un peuple, et jamais il n'a été plus frappé de l'esprit de vertige ; l'ennemi est à nos portes, et je ne puis lui opposer que des fuyards sans armes, sans habits, sans vivres et sans munitions. Ces mêmes ennemis paraissent employer, vis-à-vis de nous, des ménagements dont il est possible de profiter. Ils ont éloigné, sur les derrières, les émigrés et n'en souffrent aucun dans leur armée ; ils traitent avec douceur nos prisonniers et nos blessés, quoiqu'ils n'ignorent pas que beaucoup de lâches d'entre nous ont massacré les leurs. La capitulation qu'ils

viennent d'accorder au général Marassé est encore un rare exemple de modération.

» Réfléchissez sur cette conduite, à laquelle je ne me suis pas attendu, d'après nos excès; prenez un parti avec le Conseil et les Comités, et instruisez-moi sur-le-champ de ce que je dois faire. Je ne dirai ni mes opinions, ni mes conjectures, car, malheureusement, on a craint jusqu'à présent de suivre mes avis, et ces avis sont devenus autant de prophéties funestes.

» Si l'imprudence et l'exagération dirigent encore les personnes qui gouvernent, la France sera perdue. J'ai toujours dit — et je le répète — qu'on ne fonde les républiques que sur la Vertu, et qu'on ne les soutient qu'avec du courage, de l'ordre et de la sagesse ! »

Ce fut Cambacérès, au nom du Comité de la Défense générale, qui lut cette lettre à la Convention, le 31 mars. Il lut également celle du 12 mars, que la Convention ne connaissait pas encore. Les députés interrompirent cette lecture par des cris de colère et d'indignation. Cette colère et cette indignation se changèrent en fureur, lorsque Cambacérès lut le procès verbal de l'entrevue qui avait eu lieu entre Dumouriez et les commissaires civils, Proly, Dubuisson, Pereyra, envoyés par les Jacobins, sous les auspices du Conseil exécutif.

Dumouriez les avait très mal reçus. Il leur avait dit tout ce qu'il avait sur le cœur et leur avait fait

entendre que, voyant qu'il était impossible de conserver un gouvernement républicain en France, gouvernement républicain qui n'amenait que le désordre et l'anarchie, il était tout disposé à favoriser l'avènement d'un roi : Fût-il « Philippe » ? avait répondu un des commissaires sans être démenti par Dumouriez.

Cette fois, Dumouriez dévoilait entièrement ses nouvelles pensées. Il aimait les d'Orléans, s'était attaché au jeune duc de Chartres et à son frère, fils d'Égalité. Dans ses conférences avec Mack, il avait émis cette idée d'une royauté constitutionnelle avec un d'Orléans pour roi, et Mack avait abondé dans son sens. Le principal but de l'Autriche était de détruire d'abord le gouvernement républicain.

Dumouriez trahissait, la colère de la Convention fut légitime. L'acte de Dumouriez est sans excuses. Il se ravalait au rang de Lafayette, effaçait sa gloire, anéantissait toute sa carrière. Toutes les bonnes raisons qu'il donnait pour justifier sa conduite étaient nulles. On comprend son état d'âme, mais on ne peut comprendre son acte. Mieux eût valu se faire sauter la cervelle d'un coup de pistolet ; sa gloire était sauve et la postérité l'aurait encensé.

Ce même jour, 31 mars, sur la proposition de Camus, la Convention prit le décret suivant :

ART. 1er. La Convention nationale mande à la barre le général Dumouriez.

Art. 2. Le ministre de la Guerre partira à l'instant pour l'armée du Nord à l'effet d'en connaître l'état et d'en rendre compte à la Convention nationale.

Art. 3. Cinq commissaires, pris dans la Convention, se rendront de suite à la dite armée, avec pouvoir de suspendre et de faire arrêter tous généraux, officiers, militaires, quels qu'ils soient, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur paraîtront suspects, de les faire traduire à la barre et d'apposer le scellé sur leurs papiers.

Art. 4. Les dits commissaires ne pourront agir qu'autant qu'ils seront réunis au nombre de quatre.

Art. 5. Les commissaires qui sont actuellement auprès de l'armée de la Belgique, se rendront dans le sein de la Convention nationale pour lui donner, de vive voix, tous les renseignements qu'ils ont acquis sur l'état de l'armée et des frontières.

Camus, Quinette, Bancal et Lamarque furent désignés. On leur adjoignit, en cas de nécessité, Carnot, alors à Lille.

Ces quatre commissaires, accompagnés de Beurnonville, partirent sur-le-champ.

* * *

Le 1er avril, Dumouriez établit son quartier général aux Boues de Saint-Amand. C'est là qu'il

reçut, le 2, au soir, les commissaires de la Convention et le ministre de la Guerre Beurnonville. C'est là qu'il mit fin à sa glorieuse carrière, qu'il ternit son nom et qu'il se plongea lui-même dans le pire des crimes, le crime de lèse-patrie.

Il reçut les commissaires dans une attitude arrogante, entouré de son état-major; mais aussitôt que Camus eut prononcé quelques mots, il renvoya cet état-major, qui se tint dans la première place. La maison était entourée de hussards de Bercheny, troupe dévouée corps et âme à Dumouriez.

Les commissaires avaient pris leur parti; ils ne pouvaient du reste, reculer, car, toute hésitation de leur part leur aurait été reprochée à Paris, et l'on sait comment Paris punissait les hésitants. Aussi firent-ils digne et ferme contenance. Beurnonville se tenait dans l'ombre sans rien dire.

Camus lut à Dumouriez le décret de la Convention qui le mandait à la barre.

Dumouriez haussa les épaules et répondit brutalement :

— Je n'irai pas.

— En ce cas, dit Camus en faisant un pas en avant, nous avons mission et pouvoir de vous enlever le commandement de l'armée et de vous demander votre épée. Vous n'êtes plus général.

Dumouriez pâlit de fureur et, ouvrant brusquement la porte qui donnait dans la première cham-

bre, il prononça d'une voix brève un ordre en allemand.

Les hussards de Bercheny envahirent la chambre où se trouvaient les commissaires et les arrêtèrent.

— Je vous arrête aussi, dit Dumouriez à Beurnonville, et je vous rends service.

Les voitures du ministre et des commissaires étaient à la porte entourées de hussards. Cinq minutes après, les prisonniers étaient dirigés sur Tournai, vers les avant-postes autrichiens.

Dumouriez n'était plus qu'un traître. Vainement il multiplie ses lettres et proclamations pour justifier son acte. Il compte sur l'armée, il a une foi aveugle dans l'ascendant qu'il avait sur ses soldats. Ses soldats l'adoraient, quand il servait sa patrie; ils le plaignent, mais s'en écartent, quand il l'eut trahie. Les volontaires d'abord, les soldats de ligne ensuite l'abandonnent, et bientôt, il n'a plus qu'une ressource, fuir, fuir précipitamment. Là encore un coup de pistolet le réhabilitait ou sauvait sa mémoire du moins. Il n'y pensa pas. Le 5 avril, entouré de quelques aides de camp et d'un certain nombre de hussards qui lui restent dévoués, il se dirige au galop vers les lignes autrichiennes.

La carrière politique et militaire de Dumouriez est finie. Souvent il cherche à sortir de l'oubli, publie de nombreux documents pour essayer d'expliquer sa conduite, offre son épée à l'un ou à

l'autre. Plus personne ne veut de cette épée souillée. L'Autriche seule écouta encore quelquefois ses conseils dans les longues guerres qui suivirent, mais jamais plus elle ne consentit à lui confier un commandement dans ses armées. Que de fois Dumouriez dut regretter le sort de plusieurs de ses compagnons d'armes tombés sur l'échafaud, innocents, mais auréolés par cela même des palmes des martyrs.

Dampierre fut désigné momentanément pour remplacer Dumouriez comme commandant en chef de l'armée du Nord. Cette armée, le 8 avril, avait repassé la frontière jusqu'au dernier homme, et la Belgique était retombée sous le joug de l'Autriche.

CONCLUSION DU PREMIER VOLUME

La première occupation de la Belgique par la République française avait duré cinq mois, à peu près. Commencée sous les plus heureux auspices, elle finissait de la manière la plus triste et la plus désolante. Les Jacobins, leur esprit sectaire, outrancier, leur ignorance, leur cupidité étaient la cause de tout. Jamais on n'avait vu, de la part de gens qui prônaient aussi haut la fraternité, conduite aussi impolitique, aussi brutale, que celle qui fut tenue par les agents du Conseil exécutif de la République et par les Commissaires de la Convention eux-mêmes. On peut dire qu'ils s'étaient efforcés de détruire tous les travaux, tout l'édifice obtenu à travers tant de souffrance et de privations par les soldats et par les généraux. Si plus tard Carnot organisa la victoire, pendant cette période, la Convention et les Jacobins désorganisèrent cette victoire, affamèrent les armées,

anéantirent tous les efforts des braves, mais malheureux, défenseurs de la Liberté.

Et quel revirement dans l'opinion publique en Belgique. Autant on avait désiré les Français en 1792, autant on avait souhaité leur défaite en 1793. Tous les esprits hésitants s'étaient ralliés au parti statiste; les neuf dixièmes du pays voyaient revenir les Autrichiens plutôt avec joie. Ils se disaient que l'Empereur, assagi par les premiers succès républicains, respecterait à l'avenir tous leurs droits séculaires, et que l'on ferait certainement meilleur ménage avec les Allemands froids et pondérés qu'avec les Jacobins dont l'exaltation touchait à la folie. Beaucoup de démocrates, écœurés de ce qu'ils avaient vu, pensaient aussi que tout valait mieux que la tyrannie d'une secte sanguinaire. Jamais recul plus formidable ne s'était fait dans l'opinion d'un peuple.

Seuls, les démocrates purs, les républicains indomptables, ceux qui mettaient leur foi révolutionnaire par-dessus tout, grandes ou petites choses, ceux qui considéraient ce qui s'était passé comme la conséquence d'une période révolutionnaire, ceux qui voyaient toujours luire à l'horizon l'astre de la Liberté dégagé de son linceul sanglant, ceux-là poursuivaient leur rêve d'une union complète sans découragement, sans faiblesse. Tous, tant militaires que civils, repassèrent la frontière avec l'armée vaincue. Ceux qui étaient soldats

restèrent dans les rangs de l'armée républicaine, avec laquelle ils ne faisaient qu'un tout. Les autres se rendirent à Paris, pour hâter une nouvelle invasion ou se fixèrent dans les villes frontières. Là, sentinelles vigilantes, l'œil grand ouvert sur la patrie qu'ils venaient de perdre, ils se tenaient prêts à reprendre, dès que l'occasion s'en présenterait, l'œuvre interrompue, mais non abandonnée. Le découragement ne pouvait atteindre leur cœur. Ils poursuivraient leur but à travers tout et malgré tout.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

